

Rapport Annuel 2008

Nos progrès, l'espoir de Raffaele.



The next generation biopharma leader

Mon fils, Raffaele, a huit ans. Il y a quatre ans, par une après-midi ensoleillée, Raffaele s'est réveillé de la sieste en se plaignant de fortes douleurs dans le bras gauche. Je n'ai pas compris ce qui lui arrivait, jusqu'à ce qu'il soit diagnostiqué comme épileptique.

Ce mot a bouleversé ma vie: tant de questions... tant de fois je me suis demandé 'pourquoi ?'

Mon mari, ma fille et moi ne supportons pas de voir Raffaele souffrir. Il ne pouvait plus parler, tenir un crayon en main, ni même garder la tête droite. Un jour de Noël, mon beau-frère m'a parlé d'un grand professeur auquel je pourrais confier Raffaele. Nous avons enfin rencontré quelqu'un avec les connaissances, le professionnalisme et les qualités humaines nécessaires pour trouver le traitement et les soins adéquats pour Raffaele. Voilà maintenant 19 mois que Raffaele n'a plus eu de crise. L'épilepsie a laissé des traces, mais le soleil brille à nouveau dans ma vie. Comme toute maman, je désire le meilleur pour mon enfant, et je ne voulais pas que l'épilepsie hypothèque son avenir.

Raffaele, sa maman Ernestina et son papa Giuseppe sont des 'Epilepsy Advocates'.



En tant que leader mondial dans la recherche en épilepsie, UCB s'engage à améliorer la compréhension de l'épilepsie auprès du grand public, à aider les patients dans leurs efforts pour surpasser la maladie et à encourager les professionnels des soins de santé à considérer les patients autrement que comme des 'cas'.

Dans le cadre des programmes UCB d'aide et d'éducation dans le domaine de l'épilepsie, les 'Epilepsy Advocates' expliquent comment ils ont appris à mener une vie normale malgré l'épilepsie. Ils sont source d'inspiration pour tous ceux qui les écoutent décrire leur expérience de vie, y compris pour des milliers d'autres patients, pour le personnel soignant, pour les professionnels des soins de santé et pour nous tous, chez UCB...

Table des Matières

02 Un Plan à Long Terme

02 Notre Focus

04 Nos Forces

06 Notre Stratégie

08 Nos Produits

09 Notre Pipeline

10 Faits & Chiffres - Résultats Concrets

12 Moments Forts - Repères

14 Lettre aux Actionnaires - Nous Maintenons le Cap

18 Message du Comité Exécutif

18 Atteindre nos Objectifs

22 R&D: UCB NewMedicines™

24 R&D: Global Projects & Development

Système Nerveux Central

26 Épilepsie

30 Maladie de Parkinson

32 Syndrome des Jambes sans Repos

34 Autres Thérapies

Immunologie

36 Maladie de Crohn

38 Polyarthrite Rhumatoïde

40 Lupus Erythémateux Systémique

41 Troubles Associés à une Perte Osseuse

Ressources Humaines

42 Gestion des Talents

Responsabilité Sociale de l'Entreprise

44 Responsabilité et Assistance de l'Entreprise

48 Sources

Glossaire

Contact avec les Investisseurs

Données Financières

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration & Rapport du Collège des Commissaires (document séparé, inséré dans la couverture arrière de ce rapport)

Notre Focus

Nous nous concentrons sur les maladies graves dans deux domaines thérapeutiques, le système nerveux central (SNC) et l'immunologie, pour lesquels il existe d'importants besoins médicaux et sociaux qui restent sans réponse.

Pour mieux allouer nos ressources et concentrer nos efforts, nous avons divisé les marchés en trois catégories: les 'Marchés Max', les 'Marchés Européens de Taille Moyenne' et les 'Marchés Internationaux Majeurs'.

Nom	Description	7 Marchés principaux ¹ Prévalence estimée ² (millions de pers.)	7 Marchés principaux ¹ Taille estimée du marché (millions de pers.)
SNC			
Douleurs neuropathiques diabétiques	Fortes douleurs au niveau des membres touchant généralement les diabétiques	10,3 ⁽¹⁾	0,4 ^(a)
Epilepsie	Disfonctionnement cérébral occasionnant des crises récurrentes	6,1 ⁽¹⁾	3,2 ^(b)
Fibromyalgie	Douleurs et raideurs généralisées des muscles	14,9 ⁽¹⁾	0,7 ^(c)
Maladie de Parkinson	Troubles moteurs dégénératifs	3,1 ⁽¹⁾	0,8 ^(d)
Migraine	Céphalées épisodiques graves durant des heures	67,6 ⁽¹⁾	3,4 ^(d)
Sclérose en plaques	Entraîne différents troubles du SNC, d'une faiblesse musculaire à des troubles de la vision	0,5 ⁽¹⁾	4,3 ^(e)
Syndrome des jambes sans repos	Besoin incontrôlable de bouger les jambes	53,6 ⁽¹⁾	0,1 ^(g)
IMMUNOLOGIE			
Allergie	Réaction inflammatoire aux allergènes	155,3 ⁽¹⁾	3,0 ^(h)
Lupus érythémateux systémique	Maladie auto-immune qui peut affecter nombre d'organes	0,6 ⁽¹⁾	0,7 ⁽ⁱ⁾
Maladie de Crohn	Maladie gastro-intestinale chronique occasionnant diarrhée, douleurs abdominales et autres problèmes	0,9 ⁽¹⁾	0,9 ⁽ⁱ⁾
Polyarthrite rhumatoïde	Inflammation et gonflement douloureux des articulations	5,1 ⁽¹⁾	5,8 ^(h)
Troubles associés à une perte osseuse	Troubles tels que l'ostéoporose provoquant une fragilité osseuse	64,1 ⁽²⁾	5,7 ⁽ⁱ⁾

¹ 7 Marchés principaux: Allemagne, Espagne, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et USA

² Prévalence: Nombre total de cas de la maladie dans la population (7 marchés principaux) à un moment donné

⁽¹⁾ et ⁽²⁾:

Sources, voir page 48

^(a) à ^(g):

Sources, voir page 48

Les maladies graves du SNC et de l'immunologie qui vont de l'épilepsie à la maladie de Parkinson, en passant par la polyarthrite rhumatoïde, ont trois caractéristiques principales :

Des effets invalidants sur la vie quotidienne des patients

Pratiquement toutes les maladies graves ont d'importantes conséquences physiques et sociales et empêchent les personnes qui en souffrent d'avoir une vie quotidienne normale. Ces maladies provoquent souvent des dépressions et d'autres problèmes. Les personnes souffrant d'épilepsie, par exemple, doivent faire face à des crises douloureuses et dangereuses, ainsi qu'à une stigmatisation sociale liée à leur état de santé. Beaucoup ne peuvent pas conduire, ni exercer une profession.

Des symptômes complexes et interconnectés

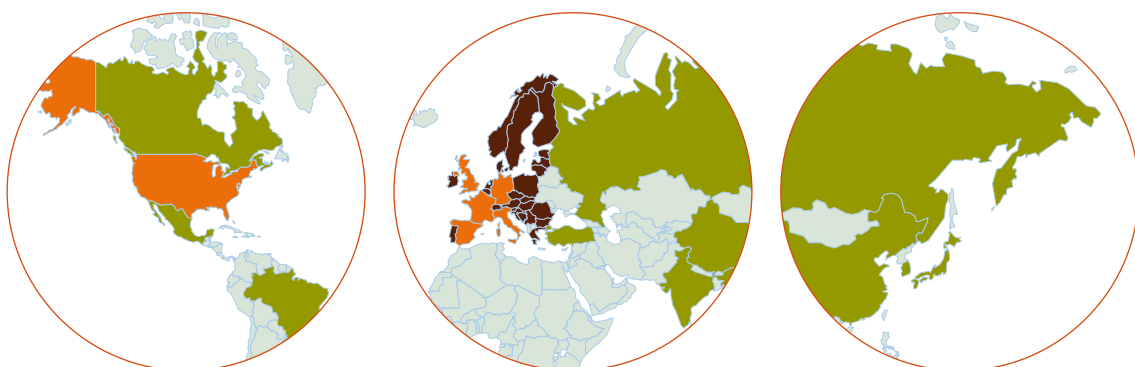
Les maladies graves impliquent souvent divers symptômes qui touchent différentes parties de l'organisme, bien au-delà de la source initiale de la maladie. Une personne souffrant de la maladie de Crohn peut ressentir une fatigue chronique, des douleurs articulaires ou gastro-intestinales et un besoin urgent de se rendre aux toilettes. Pour traiter la maladie et

le spectre de ses symptômes, il faut une approche plus globale et interconnectée, qui traite l'ensemble de l'organisme. Comme nous l'expliquons dans les pages qui suivent, il faut une méthode plus fluide et une 'mise en réseau' d'équipes pluridisciplinaires, disposant d'une expertise interne et externe. Dès le départ ces équipes travaillent en étroite collaboration avec les patients souffrant de maladies graves.

Une dépendance à long terme de soins et de traitements spécialisés

La plupart des maladies graves perdurent toute la vie et nécessitent initialement un diagnostic et un traitement par des médecins spécialistes. UCB propose des traitements pour certaines de ces maladies, et développe des relations solides et durables avec les médecins, les patients, leur famille et le personnel soignant, ce qui lui donne la compréhension et les informations nécessaires pour faire face aux réalités quotidiennes des malades.

Le tableau page 2 présente les domaines thérapeutiques sur lesquels UCB se concentre actuellement et pour lesquels des traitements sont déjà disponibles ou en cours de développement.



■ Marchés Max ■ Marchés Européens de Taille Moyenne ■ Marchés Internationaux Majeurs

Nos Forces

En tant que leader en épilepsie aux USA et en Europe, UCB a prouvé sa capacité à faire la différence dans le traitement des maladies graves. Le programme SHAPE qui accentue notre focus et simplifie notre organisation nous permet d'améliorer encore davantage la vie des patients souffrant de maladies graves.

Le leader biopharmaceutique de la nouvelle génération

Notre concept de 'leader biopharmaceutique de la nouvelle génération' signifie plus qu'une simple expertise dans le domaine des petites molécules chimiques et des grandes molécules à base d'anticorps. Il s'agit de relier les personnes, la science et les traitements de façon différente et novatrice, afin d'obtenir de nouvelles informations sur les interconnexions complexes des maladies graves. Grâce à cette approche, nous pouvons créer une nouvelle génération de solutions qui répondent plus globalement à une maladie et à ses symptômes. Cela implique une mise en réseau, interne et externe, afin d'enrichir mutuellement les connaissances, l'expertise et les ressources.

Des relations étroites avec les patients et leur entourage

Tout commence par une simple question : 'Comment faire la différence dans la vie des personnes souffrant de maladies graves ?' Un contact régulier avec les patients, leur personnel soignant et leur médecin est primordial pour répondre à cette question. Nous collaborons avec des groupes de patients en matière de découverte, de développement et de commercialisation de nouveaux médicaments. Nous avons également créé des communautés de patients telles www.parkinsons-disease.com et www.crohnsandme.com pour favoriser l'échange d'idées et soutenons des programmes d'aide aux patients, comme l'assistance canine pour l'épilepsie (voir page 44).

Une recherche de pointe associant biologie et chimie

Notre expertise dans le domaine des petites et des grandes molécules nous permet d'aborder les maladies graves sous différents angles. Nous combinons notre leadership dans le domaine de la recherche d'anticorps et notre expertise reconnue dans le domaine chimique, afin de mieux comprendre et exploiter les chemins biologiques et les interconnexions de ces maladies.

Cette démarche est soutenue par des technologies uniques, comme UCB SLAM et A2Hit™, et par notre expertise spécifique de la protéine SV2, étayée par une large gamme de produits brevetés. Nous évaluons aussi le potentiel de nouvelles approches thérapeutiques, comme les canaux ioniques sodium à activation lente et la modulation de la protéine CRMP2 (Collapsin-Response Mediator Protein 2) pour l'épilepsie.

Des équipes responsables, pluridisciplinaires et multinationales

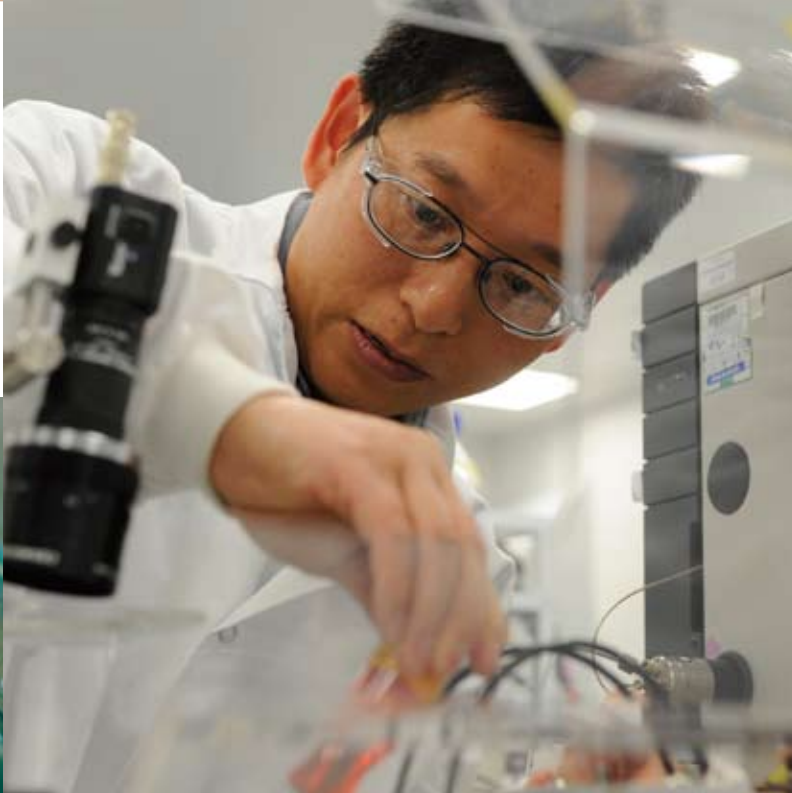
Avec plus de 70 nationalités et un large éventail de formations et de parcours professionnels, la diversité de nos équipes représente l'un de nos atouts majeurs. Afin d'exploiter le potentiel créatif de cette diversité et d'accélérer le développement de thérapies novatrices, nous avons créé un environnement ouvert et interconnecté permettant à nos collaborateurs de partager et d'enrichir leurs idées. Il s'agit notamment de mettre en place des équipes de projet pluridisciplinaires, axées sur les thérapies et entièrement responsables du processus de développement.

Des partenaires de classe internationale

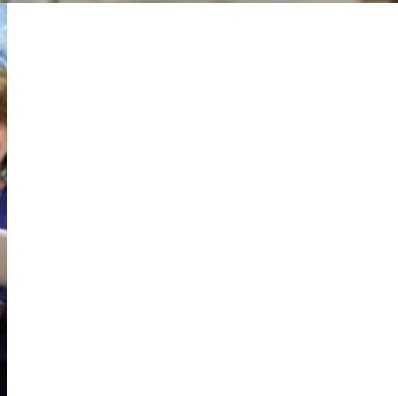
Nous sommes conscients que les complexités des maladies graves dépassent l'expertise et les ressources d'une seule entreprise. C'est la raison pour laquelle nous développons des partenariats à différents niveaux : de la recherche, au développement, à la production et au marketing. Nos partenaires sont entre autres Biogen IDEC, deCode, Millenium, Willex, et près de 80 universités de premier plan en recherche ; Amgen, Biogen IDEC, Immunomedics et Wyeth en développement ; Lonza pour la production ; GSK, Johnson & Johnson, Otsuka Pharmaceuticals, Pfizer et sanofi-aventis en marketing.

Un acteur mondial avec un riche pipeline

Avec des filiales dans plus de 40 pays, UCB a une envergure internationale. Nous sommes notamment présents depuis de nombreuses années dans les sept premiers marchés pharmaceutiques mondiaux : Allemagne, Espagne, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et USA, ainsi que dans les autres marchés internationaux importants. De plus, notre pipeline est riche de nombreux projets, principalement en phase finale de développement, dans le traitement des maladies graves du système nerveux central et de l'immunologie.



Tout commence par une simple question :
“Comment faire la différence dans la vie des personnes souffrant de maladies graves?”



Les complexités des maladies graves dépassent l'expertise d'une seule entreprise. C'est pourquoi nous développons des partenariats à différents niveaux.



Nous combinons notre leadership dans le domaine de la recherche d'anticorps et dans le domaine chimique, afin de mieux comprendre les chemins biologiques et les interconnexions de ces maladies.



Notre Stratégie

La stratégie à long terme d'UCB est claire. En 2004, le management a défini sa vision: transformer UCB, entreprise diversifiée de produits pharmaceutiques, de substances chimiques et de films, en leader biopharmaceutique de la nouvelle génération avec les patients comme focus unique. L'entreprise a concrétisé cette vision au travers d'une stratégie en cinq étapes.

► **Transformation (étape achevée en 2005)**

La transformation d'UCB en entreprise biopharmaceutique disposant d'une gamme de petites et grandes molécules en développement a été réalisée grâce à l'acquisition, en 2004, de Celltech, entreprise britannique leader en biotechnologie, et à la cession d'activités secondaires en 2005. Fin 2005, UCB disposait d'une organisation de recherche entièrement interconnectée, capable d'exploiter le potentiel de la biologie et de la chimie.

► **Economie d'échelle (étape achevée en 2006)**

Avec l'acquisition de Schwarz Pharma en 2006, UCB a enrichi son pipeline de produits en phase finale de développement, ce qui a augmenté son potentiel commercial, à court et à moyen terme.

► **Exécution (en cours depuis 2007)**

L'étape en cours comporte d'importants investissements pour l'avenir qui pourraient limiter la croissance des bénéfices à court terme. Nous avons augmenté nos investissements en R&D pour développer notre pipeline de nouveaux produits et avons investi dans le lancement de plusieurs nouveaux produits. La réduction des coûts atténue la perte de brevets et d'exclusivité qui protégeaient nos produits Keppra® et Zyrtec® dans le monde entier. Nous avons également organisé les marchés par priorités.

Nous avons lancé SHAPE. Ce programme réaffecte les ressources et concentre les activités sur les domaines thérapeutiques essentiels pour UCB: le système nerveux central (SNC) et l'immunologie. SHAPE simplifie l'organisation, en augmente la souplesse, la compétitivité et la rentabilité.

► **Croissance soutenue**

À moyen terme, nous espérons réaliser le potentiel de nos nouveaux produits, ce qui accélérera notre croissance et financera des investissements au niveau du développement. Actuellement, nous disposons de 11 molécules dans notre pipeline, couvrant 13 indications, toutes à l'exception d'une seule, dans nos principaux domaines thérapeutiques, le SNC et l'immunologie.

► **Innovation**

Forts de notre expertise en biologie et en chimie, nous travaillons sur plusieurs projets de recherche à long terme, susceptibles de transformer radicalement la manière de traiter les maladies graves. L'un d'entre eux, A2Hit™, actuellement en phase conceptuelle, sous-tend quatre projets précliniques qui visent à combiner la facilité des petites molécules administrables par voie orale, à l'efficacité et à la précision des grandes molécules.

Innovation

- Se concentrer sur les projets de recherche à long terme
- Transformer la manière de traiter les maladies graves

Croissance soutenue

- Réaliser le potentiel des nouveaux produits
- Accélérer la croissance et poursuivre les investissements dans le développement des nouveaux produits

Exécution

- Augmenter les investissements en R&D
- Investir dans les activités de lancement
- Optimiser les coûts
- Maximaliser le cycle de vie des produits existants
- Réaffecter les ressources dans les principaux domaines thérapeutiques
- Simplifier l'organisation
- Améliorer la compétitivité et la rentabilité

2007

2010

Au-delà

Nos Produits

Avec des ventes nettes de plus de € 3 milliards à travers le monde, UCB a prouvé sa capacité à transformer les idées novatrices en réalités commerciales, tout en gérant au mieux le cycle de vie des produits.

Produits principaux	Molécule	Indication	Ventes nettes	
			2008 (€ millions)	2007 (€ millions)
SNC				
Keppra®	levetiracetam	Plusieurs types d'épilepsie, y compris des crises partielles	1 266	1 026
Nootropil®	piracetam	Régulation des fonctions cérébrales	93	101
Metadate™ CD/ Equasym® XL	methylphenidate HCl	Trouble Déficitaire de l'Attention avec Hyperactivité (TDAH)	77	81
Neupro®	rotigotine patch transdermique	Maladie de Parkinson	58	52
Vimpat®	lacosamide	Plusieurs types d'épilepsie, y compris des crises partielles	2	-
Immunologie				
Zyrtec®	cetirizine	Rhinite allergie pérenne, rhinite allergique saisonnière et urticaire chronique idiopathique	249	487
Xyzal®	levocetirizine	Rhinite allergique, y compris rhinite allergique persistante et urticaire	173	168
Cimzia®	certolizumab pegol	Maladie de Crohn	10	1
Autres				
Tussionex™	hydrocodone polistirex et chlorpheniramine polistirex	Toux et rhumes	147	114
omeprazole	omeprazole	Ulcères gastro-intestinaux et œsophagite peptique	75	147

Notre Pipeline

Pour une entreprise biopharmaceutique de taille moyenne, UCB dispose d'un pipeline particulièrement riche de 11 petites et grandes molécules, couvrant 13 indications distinctes, dont la plupart en phase finale de développement. Certaines ont pour objectif de renforcer notre position dans les traitements de l'épilepsie. D'autres pourraient nous faire découvrir des traitements de maladies graves telles que la sclérose en plaques, le lupus érythémateux systémique ou l'ostéoporose.

SNC	Indication	Phase I	Phase II	Phase III	Soumis	Approuvé
Vimpat® (lacosamide)	Traitement adjuvant de l'épilepsie (USA)					
Neupro® (rotigotine patch transdermique)	Syndrome des jambes sans repos (UE)					
Neupro® (rotigotine patch transdermique)	Syndrome des jambes sans repos (USA)					
Keppra® (levetiracetam)	Traitement adjuvant de l'épilepsie – nourrissons et enfants (UE & USA)					
Neupro® (rotigotine patch transdermique)	Maladie de Parkinson, stade avancé (USA)					
Vimpat® (lacosamide)	Douleurs neuropathiques diabétiques (UE & USA)					
Keppra® XR (levetiracetam)	Monothérapie dans l'épilepsie (USA)					
brivaracetam	Traitement adjuvant de l'épilepsie					
Vimpat® (lacosamide)	Monothérapie dans l'épilepsie (USA)					
Xyrem® (sodium oxybate)	Fibromyalgie					
CDP323	Sclérose en plaques					
lacosamide	Fibromyalgie					
lacosamide	Prophylaxie de la migraine					
rotigotine patch transdermique	Fibromyalgie					
rotigotine spray nasal	Syndrome des jambes sans repos					
Immunologie	Indication	Phase I	Phase II	Phase III	Soumis	Approuvé
Cimzia® (certolizumab pegol)	Polyarthrite rhumatoïde (UE & USA)					
Cimzia® (certolizumab pegol)	Maladie de Crohn (UE)					
epratuzumab	Lupus érythémateux systémique					
CDP7851 (anti-sclérostine)	Troubles associés à une perte osseuse					
CDP6038 (anti-IL6)	Maladies auto-immunes					
Autre	Indication	Phase I	Phase II	Phase III	Soumis	Approuvé
Toviaz® (fesoterodine)	Hyperactivité vésicale (USA)					

■ Médicament à petite molécule ■ Médicament basé sur des anticorps



Résultats Concrets

Malgré l'expiration du brevet de Zyrtec® aux USA en 2007 qui représentait € 228 millions de ventes nettes et la perte d'exclusivité de Keppra® aux USA en 2008, les ventes nettes d'UCB ont atteint € 3 027 millions et un EBITDA récurrent de € 733 millions en 2008. Le résultat net a été réduit par des frais uniques, non-récurrents liés au programme de restructuration SHAPE.

Résultats 2008

€ millions	2008	2007
Chiffre d'affaires	3 601	3 626
Frais de R&D	(767)	(788)
EBITDA récurrent	733	741
Résultat opérationnel (EBIT)	113	344
Résultat net (après intérêts minoritaires)	42	160

Informations par action

		2008	2007
Résultat par action	€ par action	0,24	0,89
Dividende brut	€ par action	0,92	0,92
Nombre d'actions*		183 365 052	183 361 252
Cours de l'action*	€ par action	23,3	31,02
Capitalisation boursière*	€ milliards	4,3	5,7

* en fin d'année

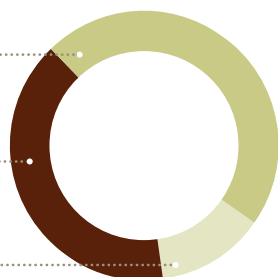
Ventes par zone géographique - 2008

Total des ventes nettes: € 3 027 millions

47% Europe

40% Amérique du Nord

13% Reste du Monde



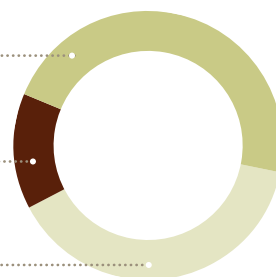
Ventes par domaine thérapeutique - 2008

Total des ventes nettes: € 3 027 millions

47% Système Nerveux Central

14% Immunologie & Allergie

39% Autres





Présence globale dans 43 pays

- Siège social
- Sites de R&D
- Filiales

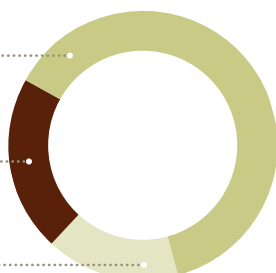
Pour les coordonnées de nos filiales, veuillez consulter notre site www.ucb.com/worldwide.asp

Employés par région - 2008
Nombre total d'employés: 11 292

62,9% Europe

21,2% Amérique du Nord

15,9% Reste du Monde



“
**Avec un chiffre d'affaires stable et
 une rentabilité sous-jacente solide,
 UCB maintient le cap en 2008.**”

Detlef Thielgen,
 Executive Vice President,
 Chief Financial Officer

Repères

2008 fut une année de réussites sur le plan commercial et financier mais aussi sur le plan des autorisations et soumissions, malgré les nombreux défis des marchés. Ce fut aussi une année de changement, avec le lancement de SHAPE qui transformera la société en tenant compte de ses priorités et des opportunités futures.

7 autorisations et ...

Cimzia®
Maladie de Crohn
USA
(avril 2008)

Keppra® XR
Traitement adjuvant de l'épilepsie
USA
(septembre 2008)

Neupro®
Syndrome des jambes sans repos
UE
(septembre 2008)

Vimpat®
Traitement adjuvant de l'épilepsie
UE
(septembre 2008)

Vimpat®
Traitement adjuvant de l'épilepsie
USA
(octobre 2008)

Xyzal®
Antihistaminique par voie orale
USA
(février 2008)

Toviaz®
Hyperactivité vésicale
USA, licence à Pfizer
(octobre 2008)

... 6 soumissions

Cimzia®
Polyarthrite rhumatoïde
USA
(février 2008)

Cimzia®
Polyarthrite rhumatoïde
UE
(juillet 2008)

Keppra®
Traitement adjuvant de l'épilepsie (nourrissons et enfants)
USA
(juin 2008)

Keppra®
Traitement adjuvant de l'épilepsie (nourrissons et enfants)
UE
(juillet 2008)

Keppra®
Traitement adjuvant de l'épilepsie
Japon
(novembre 2008)

Keppra® XR
Traitement adjuvant de l'épilepsie
USA
(janvier 2008)



5 lancements

Cimzia®

Maladie de Crohn
USA dans les 48 heures
(avril 2008)

Keppra® XR

Traitement adjuvant de
l'épilepsie
USA
(octobre 2008)

Vimpat®

Traitement adjuvant de
l'épilepsie
Allemagne et
Royaume-Uni
(septembre 2008)

Xyzal®

Antihistaminique
par voie orale
USA
(mai 2008)

Toviaz®

Hyperactivité vésicale
UE, licence à Pfizer
(juin 2008)

Constitution d'un pipeline solide

Produits clés pour le SNC:

brivaracetam, CDP323

Produits clés en immunologie:

*Cimzia® pour la
polyarthrite rhumatoïde,
epratuzumab, CDP785 I,
CDP6038*

Gestion active du cycle de vie: Cimzia®, Keppra®, Neupro®, Vimpat®, Xyrem®

Mise en œuvre du programme SHAPE

Focus sur les maladies
graves du CNS et de
l'immunologie

Réaffectation des ressources

Stimulation de
l'innovation pour fournir
des solutions aux patients

Mise en place d'une
organisation **souple
et efficace**

Amélioration de la
compétitivité et
de la **rentabilité**

Priorités clairement
définies en termes de
**produits et
de marchés**

Finances sur la bonne voie

Données financières de 2008

- Chiffre d'affaires :
€ 3,6 milliards
- EBITDA récurrent :
€ 733 millions
- Résultat net :
€ 42 millions, reflétant
les frais uniques liés
au programme SHAPE
- Finalisation de
l'intégration de
Schwarz Pharma

Perspectives pour 2009

- Le chiffre d'affaires
devrait atteindre
environ € 3,3 milliards
- L'EBITDA récurrent
devrait dépasser
€ 680 millions
en fin d'année
- Le résultat net, tel
que rapporté, devrait
dépasser € 130 millions,
sans les plus-values
prévues suite aux
cessions annoncées
au début 2009.



Nous Maintenons le Cap

La 'Phase d'Exécution' de notre stratégie prend de la vitesse. Grâce à l'approbation de plusieurs de nos futurs produits spécialisés, en 2008 nous étions dans une position de force pour accélérer la transformation d'UCB en leader biopharmaceutique de la nouvelle génération, tout en générant des résultats financiers meilleurs que prévu.

Cette accélération est guidée par SHAPE, un programme conçu pour réaffecter nos ressources et concentrer nos efforts et nos investissements sur nos activités principales. Nous pourrions alors améliorer notre compétitivité et notre rentabilité et continuer à proposer de nouveaux médicaments au plus grand nombre possible de patients. Nous avons le plaisir d'annoncer qu'UCB a enregistré une progression substantielle en 2008.

Les employés et cadres d'UCB rencontrent régulièrement des patients. Lors d'une visite à Bruxelles, Hanna, une des 'Epilepsy Advocates' qui effectuait un stage de trois mois chez UCB, a rencontré le Président et le CEO d'UCB pour discuter de la manière d'accentuer davantage le focus d'UCB sur les patients.



Karel Boone,
Président du Conseil
d'Administration

Hanna,
Epilepsy Advocate

Roch Doliveux,
Chief Executive Officer



Sept autorisations officielles en 12 mois

En 2008, nous avons obtenu cinq autorisations officielles aux USA: Cimzia® dans la maladie de Crohn, Keppra® XR et Vimpat® dans l'épilepsie, Toviaz® dans la suractivité vésicale (avec licence à Pfizer dans le monde entier) et la solution orale de l'antihistaminique Xyzal®. En Europe, nous avons aussi obtenu l'autorisation officielle de Vimpat®, le nouveau médicament antiépileptique, et de Neupro®, dans le syndrome des jambes sans repos. Non contente d'avoir décroché l'exclusivité pédiatrique de la FDA pour Keppra®, UCB compte trois nouvelles entités moléculaires (NEM) parmi les cinq autorisations officielles obtenues en moins de 12 mois aux USA. Il s'agit là d'une réelle performance; en moyenne, les 15 plus grandes sociétés pharmaceutiques obtiennent moins de trois autorisations de NEM en cinq ans.

Nous estimons que ces résultats confirment le bien-fondé de notre stratégie: concentrer nos activités sur les innovations, de la conception à la commercialisation, pour proposer de nouveaux médicaments aux patients souffrant de maladies graves du système nerveux central (SNC) et de l'immunologie, qui nécessitent un suivi par des médecins spécialistes.

Le focus de nos activités porte ses fruits

Nous avons également bien progressé au niveau opérationnel, ainsi que le souligne le chapitre 'Moments Forts' (pages 12-13). Nous avons lancé Cimzia® dans la maladie de Crohn, Keppra® XR dans l'épilepsie et la solution orale de l'antihistaminique Xyzal® aux USA, ainsi que le nouveau médicament antiépileptique, Vimpat®, en Europe. Nous commercialiserons Vimpat® aux USA au cours du premier semestre 2009.

L'intégration de Schwarz Pharma s'est achevée avec 18 mois d'avance et a permis de réaliser des synergies à hauteur de €380 millions, bien plus que les €300 millions initialement envisagés.

Nous avons lancé le programme SHAPE en août 2008. SHAPE a pour but de transformer la société et de la recentrer sur des maladies graves affectant le SNC et l'immunologie, et requérant un suivi par des médecins spécialistes. SHAPE vise également à définir les investissements prioritaires en termes de produits et de marchés, à simplifier l'organisation ainsi qu'à améliorer notre compétitivité et notre rentabilité. En d'autres mots, SHAPE veut renforcer notre capacité à soulager les patients souffrant de maladies graves.

Ce programme nous a contraints à réduire le personnel d'UCB de quelque 17 %. Entourés de nos partenaires sociaux, et dans un esprit de respect, nous avons tout d'abord mené une phase de consultation qui a abouti à un accord. Les employés quittant

UCB bénéficient d'un plan global de soutien qui les aidera à poursuivre leur vie professionnelle en dehors de l'entreprise. Nous sommes particulièrement reconnaissants pour l'engagement et le professionnalisme de chacun en ces moments d'incertitude. Nous remercions chaleureusement tous nos collègues d'avoir permis à UCB de garder le cap malgré les difficultés rencontrées, et de terminer l'année sur de bons résultats.

Relever les défis

Aux USA, en 2008, UCB a dû absorber l'impact de l'expiration du brevet de Zyrtec® survenue en décembre 2007 et assimiler la perte d'exclusivité de Keppra® concurrencé par de nouveaux médicaments génériques dès novembre 2008. Ces difficultés étaient prévues. Par contre nous avons subi un véritable revers, tout à fait inattendu, suite à une déviation de Neupro® par rapport aux spécifications du produit. Notre décision de rappeler le produit a provoqué une situation de rupture de stock aux USA et de disponibilité restreinte en Europe. Un système de stockage et de distribution avec chaîne du froid a permis de maintenir Neupro® à la disposition des patients européens déjà sous traitement. En 2009, tous les patients, y compris les nouveaux patients, devraient pouvoir bénéficier de cette thérapie innovante pour la maladie de Parkinson et le syndrome des jambes sans repos. Aux USA, nous avons entamé un dialogue avec les autorités de régulation afin de réintroduire Neupro® et de le rendre à nouveau accessible aux patients américains. Le rejet par la FDA (Food and Drug Administration) de *lacosamide* dans les douleurs neuropathiques diabétiques (DND) a été une déception. Les essais cliniques de Phase III ont bien révélé l'existence d'un effet clinique, mais son ampleur n'a pas convaincu les autorités. Nous examinons les démarches nécessaires afin de rendre *lacosamide* accessible aux patients souffrant de DND aux USA et en Europe.

Des résultats financiers meilleurs que prévu pour 2008

Le chiffre d'affaires d'UCB a atteint € 3,6 milliards en 2008, soit plus que les € 3,3 milliards annoncés. Malgré l'expiration du brevet américain de Zyrtec® et la perte d'exclusivité de Keppra® aux USA, le chiffre d'affaires a augmenté de 4% à taux de change constants. Toutes les régions ont contribué à ce bon résultat. La rentabilité sous-jacente (EBITDA récurrent) a atteint € 733 millions, signe des bons résultats financiers, au-dessus de nos attentes. Le résultat net (après intérêts minoritaires) s'élève à € 42 millions, et reflète les frais importants de restructuration et de dépréciation, à caractère exceptionnel et non récurrent, inhérents au programme SHAPE.

Conformément à la politique de dividendes d'UCB, qui met

l'accent sur le potentiel de croissance à long terme, quelles que soient les fluctuations de ses revenus à court terme, le Conseil d'Administration propose un dividende brut de € 0,92 par action.

Poursuivre notre stratégie à long terme

Nous procédons à l'exécution de notre stratégie à long terme, grâce à laquelle nous entendons atteindre des positions dominantes dans le traitement de certaines maladies graves du SNC et de l'immunologie. Cette 'Phase d'Exécution' a pris de l'ampleur en 2008 avec l'obtention de plusieurs autorisations et la mise en œuvre du programme SHAPE. Le succès du lancement de nos nouveaux produits va nous permettre d'entrer dans notre 'Phase de Croissance Soutenue' où nous comptons développer pleinement le potentiel commercial de nos nouveaux médicaments, tels que Cimzia® dans la polyarthrite rhumatoïde, Vimpat® dans l'épilepsie et Neupro® dans la maladie de Parkinson. En ce qui concerne l'avenir plus lointain, notre département chargé de la recherche fondamentale travaille déjà sur de nouveaux médicaments pour notre 'Phase d'Innovation'.

UCB NewMedicines™, notre entité de recherche fondamentale jusqu'au 'proof-of-concept', a été mis en place en 2008. A la fin de l'année, sa première molécule à entrer en développement, CDP 6038 a entamé la Phase I des essais cliniques.

Diverses alliances en recherche fondamentale et quelque 80 partenariats universitaires participent activement à cette nouvelle approche d'innovation 'ouverte'. Des plates-formes technologiques efficaces ainsi que ce nouveau focus externe d'UCB NewMedicines™ devraient maximaliser le retour sur les investissements que nous consacrons à la recherche.

Parallèlement à la recherche, nous continuerons à nous consacrer davantage à nos activités essentielles et à nouer des partenariats avec les meilleurs acteurs mondiaux en développement, production et commercialisation, pour autant que cela soit cohérent avec notre stratégie

La crise financière globale

Même si personne ne peut se prétendre à l'abri de la crise financière mondiale actuelle, son impact sur UCB devrait rester relativement limité. Nous axons nos activités sur les médicaments dans les maladies graves et nous pensons que cela rend notre chiffre d'affaires moins vulnérable aux changements de conjoncture économique. En effet, il existe peu de risques que l'environnement économique influence négativement la demande pour des médicaments efficaces dans ces maladies. Nos liquidités connaissent une situation saine: nos garanties

bancaires expirent fin 2011 et les liquidités disponibles sont investies avec précaution, en maintenant une grande partie des investissements de trésorerie dans des obligations d'État à courte échéance.

Perspectives

En 2009, UCB prévoit des activités de lancement aux USA, en Europe ainsi que sur d'autres marchés. L'expiration du brevet de Keppra® aux USA, en janvier 2009, aura un impact sur les ventes dans ce marché. Nous espérons enregistrer à nouveau d'excellents résultats au niveau des autorisations, notamment l'autorisation de mise sur le marché de Cimzia® dans la polyarthrite rhumatoïde en Europe et aux USA. Nous attendons avec intérêt les résultats de Phase III, prévus pour le troisième trimestre de 2009, pour mieux évaluer le potentiel de *brivaracetam* et renforcer notre franchise en épilepsie. De même, nous attendons avec impatience les résultats de Phase II d'*epratuzumab* qui devraient être disponibles au milieu de l'année. Nous devrions aussi enregistrer des progrès supplémentaires en début de pipeline. En 2009, UCB espère atteindre un chiffre d'affaires de € 3,3 milliards, avec un EBITDA récurrent qui devrait dépasser € 680 millions. Le résultat net, tel que rapporté, devrait excéder € 130 millions, sans les plus-values prévues suite aux cessions annoncées au début 2009.

Par ailleurs, en 2009, nous poursuivrons notre programme SHAPE afin de modeler l'entreprise pour l'avenir et de promouvoir l'épanouissement de notre personnel. Si les connaissances et l'expertise de nos employés constituent des éléments essentiels, c'est leur passion qui fait la différence. UCB travaille pour les personnes et a surtout pour objectif de créer une réelle différence dans la vie de ceux qui souffrent d'une maladie grave.

Nous souhaitons remercier tout le personnel d'UCB pour son engagement en faveur de notre mission. Et nous désirons aussi remercier nos nombreux partenaires commerciaux pour la confiance qu'ils accordent à UCB et pour leur coopération. Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude au Conseil d'Administration et à nos actionnaires pour leur soutien et leurs conseils dans la transformation d'UCB en leader biopharmaceutique de la nouvelle génération.

Roch Doliveux,
Chief Executive Officer

Karel Boone,
Président du Conseil
d'Administration

Atteindre nos Objectifs

2008 fut une année d'importantes réussites pour UCB. Nous avons également dû relever certains défis, mais malgré cela nous sommes restés concentrés sur notre objectif: devenir le leader biopharmaceutique de la nouvelle génération.

Objectif 1

Maximaliser les ventes de Keppra® et accentuer la croissance de Neupro® et de Xyzal®

Objectif 2

Fournir de nouveaux produits et en préparer la commercialisation

Objectif 3

Renforcer nos processus de base, investir avec prudence, économiser et simplifier

Objectif 1

Maximaliser les ventes de Keppra® et accentuer la croissance de Neupro® et de Xyzal®

Keppra® dans le traitement de l'épilepsie

Keppra® a continué sur sa lancée de forte croissance, en confortant sa position sur le marché des antiépileptiques, et tout particulièrement sa position dominante aux USA et en Europe, soutenue par de nouvelles indications et formes d'administration. Par rapport à 2007, les ventes nettes de Keppra® ont augmenté de 23% pour atteindre € 1 266 millions. Les génériques de *levetiracetam* ont été commercialisés aux USA en novembre 2008, comme prévu. L'érosion des ventes de Keppra® en raison de leur présence a été partiellement compensée par la commercialisation de Keppra® XR aux USA et de Vimpat® en Europe. Vimpat® est notre nouveau traitement adjuvant de l'épilepsie. Il a été commercialisé avec succès en Europe en septembre 2008.

Neupro® dans le traitement de la maladie de Parkinson

Notre patch transdermique dans le traitement de la maladie de Parkinson, Neupro®, a atteint des ventes nettes de € 58 millions, ce qui reflète l'effet du rappel du produit aux USA en mars 2008 et la restriction de la promotion en Europe dès avril 2008. Ces actions sont dues à un écart du produit par rapport aux spécifications autorisées. Pour résoudre ce problème, UCB a mis en place un système complet de stockage et de distribution avec chaîne du froid. Depuis septembre 2008, ce système couvre toute l'Europe. Dans l'attente de la décision des autorités européennes, UCB prévoit de rendre Neupro® à nouveau disponible pour tous les patients, y compris les nouveaux patients, sur le marché européen pendant le premier semestre 2009. Au cours de cette même période, UCB entend poursuivre le dialogue avec la FDA au sujet de la résolution de ce problème aux USA.

Xyzal® dans le traitement de l'allergie

Notre antihistaminique sur prescription, Xyzal®, a poursuivi sa croissance pour atteindre des ventes nettes de € 173 millions, soit une augmentation de 3% par rapport à 2007. Suite à la commercialisation réussie de Xyzal® aux USA, en octobre 2007, les ventes générées par UCB sur ce marché, avec sanofi-aventis notre partenaire de co-marketing, ont été de € 39 millions, soit une croissance de 23% par rapport à 2007.

Objectif 2

Fournir de nouveaux produits et en préparer la commercialisation

Cimzia® dans le traitement de la maladie de Crohn et de la polyarthrite rhumatoïde

Cimzia®, dans le traitement de la maladie de Crohn a été autorisé et commercialisé avec succès en Suisse, en janvier 2008 et aux USA en avril 2008 et a généré € 10 millions de ventes. Depuis le lancement, le produit a été prescrit à plus de 3 500 patients et plus de 5 000 gastro-entérologues se sont inscrits au programme UCB CIMplicity™ qui aide les patients en matière de soins et de remboursement. En Europe, en mars 2008, le CHMP (Comité des Médicaments à Usage Humain) a rejeté l'appel d'UCB contre le refus de commercialisation de Cimzia® dans le traitement de la maladie de Crohn. En juin 2008, UCB et Otsuka Pharmaceuticals ont annoncé un accord de co-marketing au Japon pour Cimzia®, dans le traitement de la maladie de Crohn. En 2009, les deux sociétés prévoient de soumettre le dossier de Cimzia® dans le traitement de la maladie de Crohn aux autorités japonaises (PMDA).

En février 2008, la FDA a accepté d'examiner notre demande d'enregistrement (Biologics Licence Application - BLA) pour Cimzia® dans le traitement de patients adultes souffrant de polyarthrite rhumatoïde active. En juillet 2008, l'EMA a accepté d'examiner notre demande de commercialisation de Cimzia® dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde en Europe. Cette demande est en cours d'examen par l'EMA.

En janvier 2009, UCB a reçu une 'Complete Response Letter' (lettre de réponse complète) de la part de la FDA, qui demande une mise à jour complémentaire des données relatives à la sécurité. UCB a rencontré la FDA au début du mois de février 2009 afin de comprendre ses exigences et compte lui fournir les données requises à la fin du premier semestre 2009. Si Cimzia® est autorisé, il sera le premier et l'unique traitement biologique anti-TNF (facteur de nécrose tumorale) disponible dans le traitement de cette maladie.

Vimpat® dans le traitement de l'épilepsie et des douleurs neuropathiques diabétiques

En septembre 2008, Vimpat® a été autorisé en Europe comme thérapie adjuvante dans le traitement des crises partielles chez les patients adultes souffrant d'épilepsie. Le médicament a été lancé en Allemagne et au Royaume-Uni en fin d'année. Les spécialistes de l'épilepsie ont réagi positivement à la commercialisation de Vimpat® et le médicament a déjà été prescrit à plus de 4 500 patients comme traitement adjuvant. En octobre 2008, Vimpat® a été autorisé aux USA comme thérapie adjuvante dans le traitement des crises partielles chez les adultes souffrant d'épilepsie. Vimpat® sera lancé sur ce marché au début de 2009 par l'équipe UCB spécialisée en épilepsie.

En juillet 2008, UCB a reçu une 'action letter' (not approvable) - lettre d'action de non-approuvabilité - de la part de la FDA pour *lacosamide* dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques (DND) chez l'adulte.

En septembre 2008, UCB a retiré sa demande de commercialisation en Europe pour *lacosamide* dans le traitement des DND. UCB a pris cette décision sur base de l'opinion du CHMP, selon laquelle l'ampleur de l'effet clinique de *lacosamide* dans le traitement des DND n'a pas été établie de manière assez convaincante. UCB étudie la possibilité d'essais cliniques supplémentaires pour répondre à cette préoccupation.

Keppra® et Keppra® XR dans le traitement de l'épilepsie

En juin 2008, la FDA a accordé l'exclusivité pédiatrique pour Keppra® aux USA. Cela a prolongé la période d'exclusivité de Keppra® de six mois pour toutes les indications autorisées, jusqu'en janvier 2009. Suite à un accord entre UCB et Mylan, Mylan a commercialisé une version générique de Keppra® en comprimés de 250 mg, 500 mg, et 750 mg aux USA en novembre 2008.

En juin 2008, UCB et Otsuka Pharmaceuticals ont annoncé un accord de co-marketing au Japon pour Keppra® comme traitement adjuvant des crises d'épilepsie partielles.

UCB a soumis un dossier de demande d'enregistrement pour Keppra® aux autorités japonaises, en novembre 2008.

Keppra® XR, forme à libération prolongée de *levetiracetam*, a été commercialisé avec succès aux USA en octobre 2008, et a généré des ventes à hauteur de € 10 millions.

Neupro® dans le traitement du syndrome des jambes sans repos

En avril 2008, le CHMP a publié un avis positif recommandant l'octroi par l'EMA d'une autorisation de commercialisation pour Neupro® comme traitement symptomatique du syndrome des jambes sans repos (SJSR) idiopathique et modéré à grave, chez l'adulte. UCB prévoit de lancer le traitement du SJSR en Europe, pendant le premier semestre 2009, sous réserve de l'accord des autorités européennes relatif au stockage et à la distribution avec chaîne du froid, solution trouvée pour résoudre le problème d'écart par rapport aux spécifications du produit. Aux USA, en décembre 2007, la FDA a accepté d'examiner la demande d'enregistrement sNDA (supplemental New Drug Application) pour Neupro® comme traitement dans le SJSR, modéré à grave. En décembre 2008, UCB a reçu une 'Complete Response Letter' de la FDA, par laquelle la FDA constate les preuves substantielles d'efficacité de Neupro® dans la maladie de Parkinson à un stade avancé et dans le SJSR. Néanmoins, avant d'autoriser le médicament dans ces indications, la FDA exige la résolution du problème d'écart par rapport aux spécifications du produit; problème à l'origine du retrait par UCB du produit aux USA en mars 2008. En 2009, UCB poursuivra son dialogue avec la FDA au sujet de la reprise de la commercialisation de Neupro®.

Objective 3

Renforcer nos processus de base, investir avec prudence, économiser et simplifier

Le programme SHAPE

En août 2008, UCB a lancé une initiative stratégique portant le nom de SHAPE. Ce programme vise à transformer UCB en une entreprise spécialisée, qui se concentre sur les maladies graves du système nerveux central et de l'immunologie. Tout en renforçant sa présence sur les principaux marchés, comme les USA, l'Europe, le Japon et les pays émergents importants, UCB concentre ses ressources sur les nouveaux moteurs de croissance, accélère les efforts de recherche et de développement et simplifie l'organisation pour augmenter sa compétitivité et sa rentabilité. D'ici la fin du premier semestre 2009, UCB réduira ses effectifs de quelques 2 000 postes de par le monde, soit 17% du personnel.

Dans cette logique, début 2009, UCB a conclu une alliance stratégique avec Willex, une entreprise allemande de biotechnologie, pour développer le portefeuille de projets précliniques d'UCB en oncologie, projets qui ne font pas partie de ses activités principales. UCB a également annoncé une transaction avec GlaxoSmithKline relative au transfert de produits secondaires dans des marchés moins prioritaires.

Intégration de Schwarz Pharma

Nous avons intégré Schwarz Pharma et généré des synergies de € 380 millions, comme promis, et ce presque 18 mois avant la date prévue.



1

- 1 Michele Antonelli,
Executive Vice President,
Technical Operations &
Quality Assurance
- 2 Roch Doliveux,
Chief Executive Officer &
Chairman of the Executive
Committee
- 3 Fabrice Enderlin,
Executive Vice President,
Corporate Human Resources



2



3



4



5

- 4 Melanie Lee,
Executive Vice President &
President UCB NewMedicines™
- 5 Iris Löw-Friedrich,
Executive Vice President,
Global Projects & Development,
Chief Medical Officer
- 6 Mark McDade,
Executive Vice President,
Global Operations



6



7

- 7 Detlef Thielgen,
Executive Vice President,
Chief Financial Officer
- 8 Bob Trainor,
Executive Vice President &
General Counsel



8

Construire le Futur: UCB NewMedicines™

2008 a été une année riche en changements importants pour la recherche et le développement (R&D), avec la formation d'UCB NewMedicines™ et de Global Projects & Development, deux pierres angulaires de la future réussite d'UCB.

Mener à bien nos projets en phase finale de développement, élément essentiel de notre 'Phase d'Exécution', est une étape prioritaire. Toutefois, au delà de la prochaine 'Phase de Croissance Soutenue', UCB envisage déjà sa 'Phase d'Innovation' pour fournir les produits novateurs et de qualité supérieure, nécessaires pour le futur traitement des maladies graves, dans les domaines thérapeutiques choisis.

Pour qu'UCB puisse atteindre cet objectif, en 2008 nous avons conçu UCB NewMedicines™ et lancé la nouvelle organisation dès le mois d'octobre. UCB NewMedicines™ se focalise sur la recherche fondamentale jusqu'à la phase de 'proof-of-concept'. L'environnement de travail d'UCB NewMedicines™ a pour but ultime de faire progresser les molécules de la recherche au développement.

Dès que le 'proof-of-concept' est démontré, la valeur des produits augmente considérablement. Global Projects & Development est alors responsable de mener ces projets en développement, de manière rigoureuse et efficace, en étroite consultation avec les autorités sanitaires, afin d'assurer l'approbation de ces nouveaux médicaments.

UCB NewMedicines™ et Global Projects & Development se partagent une plate-forme commune d'équipes de projet, qui intègre également une organisation commerciale, afin de garantir la continuité tout au long du processus de R&D. En outre, dans le cadre du programme SHAPE, nous regroupons nos activités primaires sur un même site, conscients de l'importance de rassembler sur un même lieu l'ensemble des fonctions les plus vitales, afin d'augmenter la responsabilisation et l'appropriation du processus, et pour en diminuer la complexité. Dans cette partie du rapport annuel, nous décrivons plus en détails ces deux organisations de

R&D qui couvrent l'ensemble du processus, de la recherche fondamentale à la commercialisation du produit.

Focus sur les objectifs

UCB NewMedicines™ est la nouvelle entité d'UCB en charge du processus de la recherche jusqu'au 'proof-of-concept'. Elle doit garantir l'avenir du pipeline d'UCB. Des ressources spécialement affectées à cette mission couvrent toutes les disciplines nécessaires aux projets dans ces phases initiales du processus. Cette nouvelle organisation est en contact permanent avec le monde extérieur, pour avoir accès aux nouvelles technologies, aux nouveaux collaborateurs et aux nouveaux services. Par une approche de découverte disséminée qui promeut un environnement propice à l'innovation, UCB NewMedicines™ optimise les investissements en dosant projets internes et externes. L'objectif est de fournir des projets différenciés de grande valeur qui permettront de constituer le pipeline d'UCB en 'Phase d'Innovation'.

Sur le plan thérapeutique, UCB NewMedicines™ se focalise sur les maladies du système nerveux central (SNC) et de l'immunologie, avec des plates-formes technologiques à la pointe du progrès qui sous-tendent les programmes. Les activités d'UCB NewMedicines™ sont regroupées sur deux sites: à Braine-l'Alleud (Belgique) et à Slough (Royaume-Uni), respectivement dédiés aux maladies du SNC et de l'immunologie.

Focus sur les patients

UCB NewMedicines™ a pour but d'aborder les besoins (médicaux et autres) encore sans réponse des patients vivant avec une maladie grave. La participation des patients et des médecins, dès le départ, fait la différence de nos programmes au niveau clinique.

Dès les premiers pas dans la recherche, les médecins et les patients assument un rôle essentiel dans UCB NewMedicines™. La contribution de médecins spécialistes au stade initial de la recherche constitue une différence clinique, au plus grand bénéfice des patients. Un réseau externe de cliniciens apporte une compréhension approfondie sur les moyens d'administrer et d'améliorer les traitements.



Focus sur les collaborations externes

Fondé sur les principes de l'innovation ouverte UCB NewMedicines™ met davantage l'accent sur la collaboration et la recherche externe pour assurer le caractère novateur du pipeline. L'entité adopte une approche de collaboration externe pour avoir accès aux connaissances et aux idées à la pointe du progrès. Elle sélectionne soigneusement les partenariats les plus adéquats en matière de recherche. Elle favorise aussi les collaborations pour enrichir ses activités, en cherchant des partenaires de différents milieux: industriels et universitaires.

Par le biais d'incubateurs, les spécialistes externes complètent et renforcent les connaissances scientifiques d'UCB NewMedicines™. Cela permet aussi de poursuivre, à l'extérieur, le développement d'inventions ne faisant pas partie de nos principaux domaines d'activités. L'outsourcing et le travail à distance apportent leur part d'expertise externe, tout en permettant de mieux concentrer les ressources internes.

Réalisations de l'année 2008: collaborations et partenariats

En 2008, nous avons annoncé deux collaborations de recherche subventionnées, ce qui montre comment UCB NewMedicines™ renforce ses capacités de recherche fondamentale par l'intermédiaire de partenariats externes. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement allemand attribuera € 20 millions à UCB, à l'Université de Bonn et à d'autres partenaires industriels. L'objectif est de développer un portefeuille propre - jusqu'à six projets de découverte - dans le domaine du SNC. Dans le cadre d'une autre collaboration, UCB et Pfizer ont annoncé la formation d'un 'joint venture', Cyclofluidic, consacré aux technologies novatrices, visant à accélérer le processus de découverte de nouveaux médicaments. Le 'Government's Technology Strategy Board' (Royaume-Uni) a contribué à faciliter cet accord particulier, et continuera à soutenir Cyclofluidic en co-finançant ses activités de R&D. Comme UCB a décidé de se focaliser sur le SNC et l'immunologie, une solution était nécessaire pour les projets en oncologie. Dans le cadre d'une nouvelle structure d'accord, UCB investit dans Willex (Allemagne) et collabore avec cette entreprise désormais chargée de développer le portefeuille de projets de recherche en oncologie.

UCB a aussi établi des collaborations stratégiques avec deux entreprises indiennes. Avec Inogent (une entreprise de GVK Biosciences), UCB NewMedicines™ et les Technical Operations ont accès à des ressources hautement qualifiées, ce qui permet à UCB d'employer plus efficacement ses propres ressources. UCB NewMedicines™ a également une alliance avec Sai Advantium dans le domaine de la chimie pour la découverte de médicaments.

Tous les projets de recherche d'UCB NewMedicines™ reposent sur une approche axée sur la collaboration. De nombreux autres partenariats ont été créés en 2008. UCB a accès à des technologies spécialisées via des entreprises, telles Proteros et deCode, et des institutions académiques reconnues comme le King's College (Londres) ou l'University of California à San Francisco.

Pipeline

Le projet CDP6038, une molécule *anti-IL6* dans le traitement de maladies auto-immunes, est entré en Phase I. La première administration a eu lieu en décembre 2008.

Construire le Futur : Global Projects & Development

Si aujourd'hui certaines maladies sont guérissables, pour beaucoup il existe seulement des traitements qui en contrôlent les symptômes. Patients et médecins sont actuellement toujours en attente de médicaments qui pourront guérir ou mieux contrôler les symptômes. Chez UCB, nous pensons que notre responsabilité est de développer des médicaments permettant d'améliorer la vie des patients souffrant de maladies graves.

UCB s'engage dans le développement de nouveaux médicaments dans les maladies du SNC et de l'immunologie. Il est vital que nos produits satisfassent les besoins des patients, de leurs proches, du personnel soignant et des professionnels de la santé. Ces besoins qu'ils expriment restent encore souvent sans réponse à ce jour. Nous pensons relever ce défi en écoutant les patients et les professionnels chargés de leur traitement.

UCB dispose d'un riche pipeline en développement, avec 11 molécules différentes pour 13 indications. En 2008, UCB a obtenu sept autorisations, dont trois pour des nouvelles entités moléculaires (NEM) aux USA, et six nouvelles demandes d'enregistrement, ce qui prouve qu'UCB est parfaitement en mesure d'apporter de nouveaux traitements aux patients. UCB est la seule entreprise à avoir obtenu de la FDA pas moins de trois autorisations pour ses NEM aux USA au cours de l'année 2008. En général, les entreprises pharmaceutiques, même celles de taille importante, ont besoin de cinq ans pour aboutir au même résultat.

Pour de plus amples informations sur le pipeline et les projets d'UCB, voir les pages 9 et 26-41 du présent rapport.

Le développement de nouveaux médicaments s'articule autour d'équipes compétentes et responsables des projets de développement de nouveaux médicaments: de la sélection des candidats à la commercialisation, en passant par les diverses

activités de gestion du cycle de vie. Le but est de maximaliser le bénéfice des patients et d'exploiter le potentiel économique de chaque molécule. Ces équipes prennent le temps de comprendre et d'envisager les différents aspects de la maladie, ses effets sur les patients et les données scientifiques y afférentes. Chaque équipe de projet réunit plusieurs disciplines et s'implique bien au-delà de la phase de développement clinique.

Ce vaste champ d'expertise permet des activités fondées et ciblées sur le développement des nouveaux médicaments. Une connaissance approfondie de la maladie, de ses mécanismes sous-jacents et de ses effets sur le patient nous permet d'adapter nos traitements, et de répondre à des besoins en attente.

Chez UCB, la sécurité des patients est notre priorité. Le développement des médicaments repose donc sur des principes éthiques et médicaux très stricts. Pour les patients, l'important est que les médicaments aient l'effet thérapeutique adéquat, dans les délais impartis pour avoir un impact positif sur leur vie. Les ressources affectées aux soins de santé sont malheureusement limitées et toute nouvelle technologie doit apporter un véritable avantage aux patients pour être adoptée par les prestataires de soins et remboursée par la sécurité sociale.

Les équipes de Global Projects & Development sont situées à Monheim (Allemagne), au Research Triangle Park de Raleigh (USA) et à Tokio (Japon). Le département Regulatory Affairs et les activités commerciales globales sont situés à Bruxelles (Belgique) et à Atlanta (USA). Les fonctions de développement global, telles Clinical Operations, constituent des réserves de recrutement d'aptitudes spécifiques, qui peuvent être affectées rapidement aux différents projets. Le contrôle interne des étapes essentielles du processus de développement rend les équipes totalement responsables de leurs projets et implique les personnes les plus qualifiées.



2008: de multiples autorisations et demandes d'enregistrements

Sept autorisations

Cimzia® (certolizumab pegol)	Maladie de Crohn - USA (avril 2008)
Keppra® XR (levetiracetam)	Traitement adjuvant de l'épilepsie - USA (septembre 2008)
Neupro® (rotigotine)	Syndrome des jambes sans repos - UE (septembre 2008)
Toviaz® (fesoterodine)	Hyperactivité vésicale - USA, licence à Pfizer (octobre 2008)
Vimpat® (lacosamide)	Traitement adjuvant de l'épilepsie - UE (septembre 2008)
Vimpat® (lacosamide)	Traitement adjuvant de l'épilepsie - USA (octobre 2008)
Xyzal® (levocetirizine dihydrochloride)	Antihistaminique par voie orale - USA (février 2008)

Une exclusivité

Keppra® (levetiracetam)	Exclusivité pédiatrique accordée par la FDA - USA (juin 2008)
-------------------------	---

Six soumissions

Cimzia® (certolizumab pegol)	Polyarthrite rhumatoïde - USA (février 2008)
Cimzia® (certolizumab pegol)	Polyarthrite rhumatoïde - UE (juillet 2008)
Keppra® (levetiracetam)	Traitement adjuvant de l'épilepsie (nourrissons et enfants) - USA (juin 2008)
Keppra® (levetiracetam)	Traitement adjuvant de l'épilepsie (nourrissons et enfants) - UE (juillet 2008)
Keppra® (levetiracetam)	Traitement adjuvant de l'épilepsie - Japon (novembre 2008)
Keppra® XR (levetiracetam)	Traitement adjuvant de l'épilepsie - USA (janvier 2008)

“
En 2008, UCB a obtenu l'approbation de trois nouvelles entités moléculaires (NME) aux USA. UCB est ainsi devenu leader en approbation de NME aux USA en 2008.”

Iris Löw-Friedrich,
Executive Vice President,
Global Projects & Development,
Chief Medical Officer

Epilepsie

L'épilepsie est une maladie neurologique fréquente qui perturbe parfois l'activité normale des cellules du cerveau. Cela peut provoquer des sensations, des émotions et des comportements étranges. L'épilepsie peut aussi se manifester par des convulsions, des spasmes musculaires et des pertes de conscience. Dans le monde, près de 50 millions de personnes souffrent d'épilepsie; la prévalence est particulièrement élevée chez les enfants, les adolescents et les personnes âgées. L'épilepsie est la maladie cérébrale grave la plus répandue.

Nom du produit mis sur le marché	Indication	Ventes nettes 2008 (€ millions)	Ventes nettes 2007 (€ millions)
Keppra® (levetiracetam)	- Thérapie adjuvante dans le traitement des crises partielles chez les patients épileptiques âgés de quatre ans et plus (UE & USA) - Thérapie adjuvante dans le traitement des crises myocloniques chez les patients âgés de 12 ans et plus souffrant d'épilepsie myoclonique juvénile (UE & USA) - Thérapie adjuvante dans le traitement des crises toniques-cloniques primaires généralisées chez les patients souffrant d'épilepsie idiopathique généralisée (à partir de 12 ans dans l'EU et à partir de six ans aux USA) - Monothérapie dans le traitement des crises partielles chez les patients épileptiques âgés de 16 ans et plus (UE)	1 266	1 026
Keppra® XR (levetiracetam)	Thérapie adjuvante dans le traitement des crises partielles chez les patients épileptiques âgés de 16 ans et plus (USA)	10 ^(a)	-
Vimpat® (lacosamide)	Thérapie adjuvante dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez les patients épileptiques âgés de 16 ans et plus (UE)	2 ^(b)	-

Nom du produit dans le pipeline	Indication	Statut/Phase clinique
Vimpat® (lacosamide)	Thérapie adjuvante dans le traitement des crises partielles chez les patients épileptiques âgés de 17 ans et plus	Autorisé aux USA
Keppra® (levetiracetam)	Epilepsie, thérapie adjuvante	Soumis au Japon
Keppra® XR (levetiracetam)	Epilepsie, monothérapie (USA)	Phase III
Vimpat® (lacosamide)	Epilepsie, monothérapie	Phase III
brivaracetam	Epilepsie, thérapie adjuvante	Phase III

^(a) Commercialisé aux USA (octobre 2008)

^(b) Commercialisé en Allemagne et au Royaume-Uni (septembre 2008)

"Un jour, ma fille m'a persuadée de participer à la 'Disability Pride Parade' locale, et je n'ai pas pu dire non. C'était amusant. J'ai découvert que je devais surmonter mes difficultés et simplement accepter le fait que je suis atteinte d'épilepsie." Lakeisha

A woman with dark hair, wearing a red shirt, is pointing her finger towards a large aquarium tank. Two young children, a girl in a leopard print hoodie and a boy in a blue shirt, are looking at the tank with interest. The tank is filled with many colorful fish, including yellow, orange, and blue ones, swimming in clear blue water.

"One day my daughter persuaded me to take part in a Disability Pride Parade, and I couldn't let her down. It was fun and I discovered that I had to overcome my disabilities and accept that I had epilepsy."

Lakeisha

L'épilepsie de Lakeisha n'a pas initialement été correctement diagnostiquée. Suite à des crises, mal contrôlées, elle a perdu son emploi et a dû vendre sa maison, ensuite elle a aussi perdu sa voiture dans un accident. Elle s'est repliée sur elle-même, a tout simplement pris peur de vivre et a complètement perdu la volonté de réussir. Heureusement, un nouveau neurologue l'a aidée à trouver un médicament avec moins d'effets secondaires. Au moment de sa deuxième grossesse, on lui a conseillé un épileptologue spécialisé dans le traitement des femmes souffrant d'épilepsie.

Epilepsie

Produits mis sur le marché

Fort de son engagement reconnu en faveur des personnes souffrant d'épilepsie et de l'expérience acquise grâce à ses produits déjà commercialisés, en 2008 UCB a fourni deux nouvelles options thérapeutiques majeures pour les personnes vivant avec des crises d'épilepsie partielles incontrôlées.

Vimpat® commercialisation en Europe et autorisation aux USA

En septembre 2008, Vimpat®, le nouvel antiépileptique a été autorisé en Europe comme thérapie adjuvante dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire, chez les patients épileptiques âgés de 16 ans et plus. Aux USA, la FDA a autorisé Vimpat® comme thérapie adjuvante dans le traitement des crises partielles chez les patients épileptiques âgés de 17 ans et plus.

Vimpat® a un nouveau mode d'action et, dans les essais cliniques, a permis d'améliorer le contrôle des crises partielles chez un nombre significatif de personnes souffrant de crises partielles incontrôlées, lorsqu'il était administré en complément d'une vaste gamme de médicaments antiépileptiques de première et de deuxième génération. Vimpat® a donc le potentiel pour devenir un traitement de premier choix, en complément aux anciens ou aux nouveaux médicaments antiépileptiques. Vimpat® a été directement autorisé sous plusieurs formulations, pour administration par voie orale ou intraveineuse.

Dans les jours qui ont suivi l'autorisation en Europe, Vimpat® a été commercialisé en Allemagne et au Royaume-Uni. Au fur et à mesure de cette commercialisation, les médecins ont continué à réagir positivement et Vimpat® a déjà été prescrit à plus de 4 500 patients, en complément de leur traitement actuel. Vimpat® devrait être commercialisé aux USA au cours du premier trimestre 2009.

Commercialisation de Keppra® XR aux USA

Suite à l'autorisation de Keppra® XR comme thérapie adjuvante dans le traitement des crises partielles chez les patients épileptiques âgés de 16 ans et plus, la formulation à dose journalière unique (comprimés à libération prolongée) a

été commercialisée aux USA en octobre 2008.

Keppra® XR propose aux patients un traitement simplifié et offre une possibilité supplémentaire de mieux contrôler les crises, ce qui est primordial pour les patients.

Les ventes de Keppra® restent élevées

Alors que 2008 a été une année d'étapes officielles importantes pour le développement de la franchise d'UCB en épilepsie, les ventes de Keppra® ont augmenté de 23% au niveau mondial, pour atteindre € 1 266 millions. Keppra® réalise une percée significative sur des marchés du reste du monde, comme la Chine, la Corée et l'Inde où les ventes ont augmenté de 47% pour atteindre € 60 millions.

UCB et Otsuka Pharmaceuticals ont annoncé qu'elles unissaient leurs forces pour assurer le co-marketing de Keppra® au Japon, dans le traitement adjuvant des crises partielles, et pour le co-développement et le co-marketing de Keppra® dans d'autres indications de l'épilepsie. En novembre 2008, UCB a soumis une demande d'enregistrement pour Keppra® à la PMDA (organisme officiel japonais).

Produit dans le pipeline

Progression de brivaracetam

Les données d'efficacité et de sécurité de Phase III de brivaracetam sont attendues pour le second semestre 2009. Brivaracetam a un profil pharmacologique distinct qui le différencie d'autres options de traitement actuellement disponibles. Dans les études précliniques, brivaracetam a démontré une affinité 10 fois plus élevée que Keppra® pour la protéine synaptique 2A (SV2A). La portée clinique de ces résultats n'est pas encore connue. Brivaracetam montre aussi une action inhibitrice au niveau des canaux sodiques neuronaux dépendant de la tension électrique dont le dysfonctionnement est considéré contribuer aux décharges électriques liées aux crises d'épilepsie. Ces différences peuvent être importantes pour l'activité antiépileptique de brivaracetam, son efficacité clinique et sa tolérabilité.

"Il faut moderniser l'image de l'épilepsie et parler de nos expériences. Les médecins doivent adopter une attitude plus humaine quand ils nous écoutent. Notre qualité de vie et l'estime que nous avons de nous en dépendent". Beatriz

Beatriz avait 30 ans lorsque son épilepsie a été diagnostiquée, même si, enfant elle s'évanouissait souvent et étudiante, elle avait parfois des crises pendant la nuit. Beatriz a essayé de garder sa maladie secrète, craignant de perdre son emploi de présentatrice à la télévision. Mais les médicaments lui donnaient des malaises. Comme elle le craignait, son contrat n'a pas été renouvelé quand ses employeurs ont appris qu'elle était épileptique. Elle a alors suivi une formation post-universitaire, pour tenter d'accroître ses chances de trouver un nouvel emploi. Il a fallu que Beatriz rencontre d'autres personnes souffrant d'épilepsie, avec lesquelles elle a pu parler de ses problèmes, pour que sa vie s'améliore enfin. Aujourd'hui, Beatriz est écrivain. Elle a remporté de nombreux prix et écrit abondamment sur l'épilepsie, un thème qui lui tient tant à cœur.

"We need to modernize the image of epilepsy and speak about our experiences. Doctors need to adopt a more human approach when listening to our stories, as our quality of life and self-esteem depend on it." — Beatriz

Maladie de Parkinson

La maladie de Parkinson est une maladie neurologique chronique, dégénérative qui s'accompagne d'un trouble progressif des mouvements. Elle touche une personne sur 500, soit environ quatre millions de personnes dans le monde. La maladie de Parkinson est provoquée par la perte de cellules cérébrales qui produisent une substance chimique spécifique, la dopamine. Avec la diminution du taux de dopamine, les symptômes de la maladie de Parkinson se développent progressivement, notamment les tremblements, une certaine rigidité et lenteur des mouvements.

Nom du produit mis sur le marché	Indication	Ventes nettes 2008 (€ millions)	Ventes nettes 2007 (€ millions)
Neupro® (rotigotine patch transdermique)	- Signes et symptômes de la maladie de Parkinson idiopathique à un stade précoce (USA) - Signes et symptômes de la maladie de Parkinson idiopathique à un stade précoce, comme monothérapie, ou comme thérapie adjuvante en association avec levodopa pour le stade avancé de la maladie (UE)	58	52
Nom du produit dans le pipeline	Indication	Statut/Phase clinique	
Neupro® (rotigotine patch transdermique)	Stade avancé de la maladie de Parkinson	Soumis aux USA	

Produit mis sur le marché

Le patch d'UCB dans la maladie de Parkinson, Neupro®, fournit en continu un traitement à travers la peau qui imite l'action de la dopamine. Cette formulation, unique en son genre, diffuse un taux stable de médicament dans le sang 24 heures sur 24. Aux USA, Neupro® a été commercialisé dès 2007 dans le traitement des signes et des symptômes de la maladie de Parkinson idiopathique à un stade précoce. En mars 2008, UCB a retiré Neupro® du marché américain, après que les contrôles permanents aient décelé un écart par rapport aux spécifications autorisées et la formation de cristaux dans certains lots. En décembre 2008, UCB a reçu une 'Complete Response Letter' (lettre de réponse complète) de la FDA, signifiant qu'il existait des preuves substantielles de l'efficacité de Neupro® chez les patients souffrant de la maladie de Parkinson à un stade avancé. UCB doit résoudre le problème de la formation de cristaux dans les patches, avant de pouvoir à nouveau commercialiser

le médicament aux USA. Début 2009, UCB entend poursuivre son dialogue avec la FDA au sujet de la réintroduction de Neupro® sur le marché américain.

En Europe, Neupro® est indiqué dans le traitement des signes et symptômes de maladie de Parkinson idiopathique à un stade précoce comme monothérapie ou, en association avec levodopa, pour le stade avancé de la maladie. Un système complet de stockage et de distribution avec chaîne du froid a été mis en place avec succès depuis septembre 2008 et a contribué à contrôler le problème de la formation de cristaux, ce qui a permis aux patients de continuer leur traitement. UCB est dans l'attente de la décision des autorités européennes quant au système complet de stockage et de distribution avec chaîne du froid et espère rendre Neupro® à nouveau disponible pour tous les patients européens, et ce au cours du premier semestre 2009.

"Il y a une vie après la maladie de Parkinson. Certaines personnes se recroquevillent sur elles-mêmes, d'autres veulent tout simplement faire face. La maladie de Parkinson est très personnelle, et chacun doit faire ce qui lui convient le mieux." Terry

There is life after Parkinson's Disease. Some people get wrapped in cotton wool, others want to just get on with it.

Parkinson's Disease is very individual and you have to do what's right for you
Terry



Voilà déjà 20 ans que Terry a été diagnostiqué de la maladie de Parkinson. Il avait alors 46 ans. Après avoir perdu son emploi à la bourse de Londres, Terry a essuyé de nombreux refus lors d'entretiens d'embauche, lorsque l'employeur potentiel découvrait qu'il souffrait de la maladie de Parkinson. Aujourd'hui, Terry est retraité. Il a refusé d'être vaincu par sa maladie. Grand sportif, Terry a depuis participé à 16 marathons et a récolté près de £ 50 000 au profit de la lutte contre la maladie de Parkinson.

"Je ne me considère jamais comme une prestataire de soins. Je suis l'amie et l'épouse de Terry, tout comme il est mon ami et mon époux... Après tout, il est toujours le même Terry, il souffre simplement la maladie de Parkinson, c'est tout", dit Jean.

Syndrome des Jambes sans Repos

Le syndrome des jambes sans repos est un trouble neurologique progressif chronique, qui provoque des sensations désagréables de brûlures, de fourmillements et de démangeaisons au niveau des jambes, et une envie irrésistible de bouger pour soulager cet inconfort.

Nom du produit dans le pipeline	Indication	Statut/Phase clinique
Neupro® (rotigotine patch transdermique)	Traitement symptomatique du syndrome des jambes sans repos, modéré à grave	Autorisé dans l'UE Soumis aux USA
rotigotine spray nasal	Syndrome des jambes sans repos	Phase II

Le syndrome des jambes sans repos (SJSR) affecte 3% à 10% de la population à des degrés divers. Généralement, les symptômes apparaissent durant les périodes de repos ou d'inactivité, souvent en soirée et pendant la nuit, durant de longs trajets en avion ou en voiture, ou quand la personne est assise au théâtre ou au cinéma. On ne connaît pas la cause exacte du SJSR, mais certaines données indiquent l'influence d'un déséquilibre de la dopamine, cette même substance chimique au niveau du cerveau qui fait défaut dans la maladie de Parkinson.

Produit dans le pipeline

En septembre 2008, la Commission Européenne a autorisé Neupro® dans le traitement symptomatique du syndrome idiopathique des jambes sans repos (modéré à grave) chez l'adulte. L'autorisation est fondée sur les données de deux essais cliniques contrôlés qui ont évalué l'efficacité et la sécurité de Neupro® pendant une période de six mois chez près de 1 000 patients souffrant de SJSR. Dans ces essais, Neupro® a montré

des améliorations significatives et pertinentes sur le plan clinique au niveau des symptômes du SJSR, par rapport au placebo, et le médicament a généralement été bien toléré. UCB est dans l'attente de la décision des autorités européennes relativement au système complet de stockage et de distribution avec chaîne du froid, pour commercialiser Neupro® en Europe, en 2009 dans l'indication de traitement du SJSR.

Aux USA, en décembre 2007, la FDA a accepté d'examiner la demande d'enregistrement sNDA (supplemental New Drug Application) pour l'utilisation de Neupro® comme traitement du SJSR, modéré à grave. En décembre 2008, UCB a reçu une 'Complete Response Letter' (lettre de réponse complète) de la FDA, constatant les preuves substantielles d'efficacité de Neupro® chez les patients atteints du SJSR. Avant de pouvoir commercialiser le médicament aux USA, UCB doit d'abord résoudre le problème de la formation de cristaux dans les patches. UCB continuera son dialogue avec la FDA à ce sujet en 2009.

"Nous ne pouvons pas laisser le SJSR nous gâcher la vie. Le plus important, c'est d'avoir le bon diagnostic et de traiter chaque personne de manière individuelle." Sten

A full-page photograph of a man with grey hair and glasses, wearing a bright red jacket, standing on the deck of a sailing ship. He is looking upwards and to the right, with his right hand resting on a rope. The background shows the complex rigging of the ship, including ropes and pulleys, against a pale sky.

*We don't need to let DLS stop us
doing the things we enjoy.
The most important thing is to
get the right diagnosis and
to treat each person as an
individual* Sten

À l'approche de la trentaine, Sten a commencé à ressentir des fourmillements dans les jambes caractéristiques du SJSR. La nuit il était réveillé par des mouvements désagréables des jambes. À 45 ans, ses symptômes ont été filmés dans un laboratoire du sommeil et le syndrome a été diagnostiqué. Aidé par un traitement efficace, Sten a refusé de laisser le SJSR affecter son travail et sa vie sociale. Il y a quatre ans, quand il a développé de vives douleurs dans les jambes il a été forcé à prendre une retraite anticipée. Depuis lors, il donne des conférences en Europe et aux USA sur la nécessité de poser le bon diagnostic et d'avoir un traitement efficace du SJSR.

Autres Thérapies

Douleurs Neuropathiques Diabétiques

Les douleurs neuropathiques diabétiques sont une complication douloureuse et potentiellement invalidante du diabète, souvent caractérisées par une sensation de lancements ou de brûlures au niveau des jambes, des pieds et/ou des mains. Elles sont provoquées par des dégâts ou un dysfonctionnement du système nerveux périphérique, dus au diabète ou à une mauvaise tolérance au glucose. Les douleurs neuropathiques diabétiques affectent considérablement le sommeil, les loisirs, la mobilité, le travail et les activités sociales. Les patients souffrant de cette maladie voient souvent leur qualité de vie diminuer de façon importante.

Produit dans le pipeline

En juillet 2008, UCB a reçu une lettre 'non approvable' de la FDA pour *lacosamide* dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques chez l'adulte. UCB consulte actuellement la FDA afin d'obtenir plus de clarifications et de déterminer les étapes nécessaires pour recevoir l'autorisation définitive. En septembre 2008, UCB a retiré sa demande d'enregistrement auprès de l'EMA et envisage de commencer des essais cliniques supplémentaires pour étayer davantage l'ampleur de l'effet de *lacosamide* dans le cas des douleurs neuropathiques diabétiques.

Fibromyalgie

La fibromyalgie est un syndrome douloureux, chronique et idiopathique caractérisé par des douleurs musculo-squelettiques diffuses et par une sensibilité générale à des endroits spécifiques. Parmi les autres symptômes, on peut citer les troubles du sommeil, la fatigue, les maux de tête, la rigidité matinale et l'anxiété. Cette maladie touche généralement les femmes de 20 à 50 ans. Elle a néanmoins également été observée chez les hommes, les enfants, les adolescents et les personnes âgées. La fibromyalgie est plus fréquente chez les parents de personnes atteintes de cette maladie, ce qui suggère l'influence de facteurs génétiques.

Produit dans le pipeline

En octobre 2008, Jazz Pharmaceuticals et UCB ont annoncé des résultats préliminaires issus du premier des deux essais cliniques pivots de Phase III de *Xyrem*® dans le traitement de la fibromyalgie. L'étude randomisée, en double aveugle, avec contrôle par rapport à un placebo a atteint ses points finaux primaires et a montré que *Xyrem*® diminue significativement douleurs et fatigue tout en améliorant la vie quotidienne des patients atteints de fibromyalgie.

Xyrem® est autorisé par la FDA dans le traitement de la somnolence diurne excessive et de la cataplexie (la perte soudaine de tonus musculaire) chez les patients atteints de narcolepsie. Il est également autorisé par l'EMA dans le traitement de la narcolepsie assortie de cataplexie chez les patients adultes.

Il est commercialisé aux USA par Jazz Pharmaceuticals et en Europe par UCB.

Sclérose en Plaques

La sclérose en plaques (SEP) est une maladie chronique du système nerveux central, qui atteint 1,1 à 2,5 millions de personnes dans le monde. Bien que la cause exacte de la SEP ne soit pas connue, on sait qu'elle survient suite à la diminution de la gaine protectrice des nerfs au niveau du cerveau et de la moelle épinière. La détérioration de la transmission des messages à l'organisme provoque une perte de mouvements et d'autres fonctions du corps.

Les symptômes de la SEP peuvent inclure des problèmes de vision, une perte d'équilibre, des engourdissements, des difficultés à marcher et la paralysie.

Produit dans le pipeline

Petite molécule administrable oralement, antagoniste de la VLA-4, développée par UCB et Biogen IDEC, CDP323 est actuellement en Phase II des essais cliniques. UCB et Biogen IDEC prévoient la clôture du recrutement des patients pour l'essai clinique de Phase II pour la mi-2009. Les résultats des études de Phase II sont attendus pour le premier trimestre 2010.

Autres Projets

Les études de 'proof-of-concept' suivantes n'ont pas atteint leurs objectifs primaires. L'analyse complète des données cliniques est en cours concernant:

- *lacosamide* dans la fibromyalgie
- *lacosamide* dans la prophylaxie de la migraine
- *rotigotine* dans la fibromyalgie.

Nom du produit dans le pipeline	Indication	Statut/Phase clinique
Vimpat® (<i>lacosamide</i>)	Douleurs neuropathiques diabétiques	Phase III
Xyrem® (<i>oxybate de sodium</i>)	Fibromyalgie	Phase III
CDP323	Sclérose en plaques	Phase II

Maladie de Crohn

La maladie de Crohn est une maladie chronique souvent diagnostiquée chez les jeunes adultes à un moment où ils font des choix décisifs. Les besoins sont nombreux pour les personnes qui souffrent de la maladie de Crohn. Cimzia® est une nouvelle option de tout premier plan pour ces patients, car c'est le seul anti-TNF PEGylé autorisé pour cette indication.

Nom du produit mis sur le marché	Indication	Ventes nettes 2008 (€ millions)
Cimzia® (certolizumab pegol)	Maladie de Crohn	10 ^(a)
Nom du produit dans le pipeline	Indication	Statut/Phase clinique
Cimzia® (certolizumab pegol)	Maladie de Crohn (UE)	Phase III

^(a) Commercialisé en Suisse (janvier 2008) et aux USA (avril 2008)

Dans le cas de la maladie de Crohn, le système immunitaire attaque des cellules saines dans le tractus gastro-intestinal, ce qui provoque une inflammation. Cette maladie est donc classée d'auto-immune. Elle est également définie comme maladie intestinale inflammatoire. Parmi les autres maladies auto-immunes, on peut citer la polyarthrite rhumatoïde, la colite ulcéreuse, le psoriasis, l'arthrite psoriasique et la spondylite ankylosante.

Les crises de la maladie de Crohn perturbent souvent la vie quotidienne: nécessité d'aller rapidement aux toilettes, douleurs à l'estomac, fièvre... tout cela peut empêcher le patient de mener une vie normale. Dans le cas de la maladie de Crohn, l'organisme produit en quantité excessive une protéine appelée facteur de nécrose tumorale. Elle déclenche l'inflammation du tractus digestif et provoque de pénibles symptômes associés à la maladie. L'origine exacte de la maladie de Crohn reste inconnue à ce jour. A un moment, quelque chose dans l'organisme provoque une réaction excessive du système immunitaire. Les stimuli à l'origine de l'apparition de la maladie de Crohn varient selon les patients; il pourrait s'agir d'une bactérie, d'une particularité au niveau des intestins ou d'antécédents familiaux. En fait, il s'agirait d'une

association de ces différents facteurs. Les personnes souffrant de cette maladie ont probablement hérité d'un gène particulier au niveau du système immunitaire. Ensuite, un événement déclenche l'activation de ce gène, ce qui provoque la réaction excessive et l'inflammation des intestins. La plupart des patients atteints de la maladie de Crohn sont diagnostiqués à l'adolescence ou au début de l'âge adulte, à un moment où ils doivent prendre des décisions importantes pour leur avenir: éducation, carrière, relations...

Produit mis sur le marché

En Suisse et aux USA, il existe désormais une nouvelle option thérapeutique pour la maladie de Crohn, Cimzia®, qui contribue à donner aux patients un certain degré de liberté. La commercialisation de Cimzia® aux USA poursuit son cours. Le médicament a déjà été prescrit à plus de 3 500 patients depuis le lancement, en avril 2008. Plus de 5 000 gastro-entérologues se sont inscrits au service UCB CIMplicity™. Les données indiquent que la moitié des patients traités avec Cimzia® n'avaient jamais reçu de traitement anti-TNF.

"Tout comme il a un état d'esprit propre au sport, il y a aussi un état d'esprit pour vivre avec la maladie de Crohn. Il faut rester positif et ne pas se concentrer sur la maladie, mais vivre sa vie." Carrie

There's a mental aspect to sports and a mental aspect to dealing with Crohn's disease. You have to stay positive and you can't focus on the illness. You have to focus on living your life.

Carrie



Carrie a été la seule kayakiste américaine à s'être qualifiée pour les Jeux Olympiques de Pékin 2008. Elle est arrivée en demi-finale et a été éliminée pour quelques dixièmes de seconde. Carrie a participé aux deux dernières olympiades. A 24 ans Carrie s'entraîne déjà pour les Jeux de 2012. En collaboration avec ses médecins, elle réussit à garder la maladie sous contrôle et à poursuivre son entraînement rigoureux.

Polyarthrite Rhumatoïde

La polyarthrite rhumatoïde est une maladie auto-immune chronique, progressive et invalidante. Elle touche environ cinq millions de personnes dans le monde. Aux USA près de 1,3 million de personnes en souffrent. Les risques de développer la maladie sont trois fois plus élevés chez les femmes. Il s'agit d'une maladie très douloureuse, susceptible de provoquer de graves invalidités. A un stade avancé, elle peut empêcher le malade de travailler et même d'effectuer les tâches de la vie quotidienne.

Nom du produit dans le pipeline	Indication	Statut/Phase clinique
Cimzia® (certolizumab pegol)	Polyarthrite rhumatoïde	Soumis (UE & USA)

La polyarthrite rhumatoïde (PR) induit le système immunitaire, qui lutte d'ordinaire contre les infections, à attaquer les articulations. Les symptômes peuvent apparaître et disparaître, et leur gravité est variable en fonction des patients. Les principaux symptômes sont la rigidité, la douleur et le gonflement au niveau des articulations, la réduction de la mobilité et l'apparition de nodules ou de grosseurs sous la peau. Ces symptômes entraînent fréquemment des dommages permanents aux articulations et aux os. Lorsque c'est le cas, cela peut restreindre les mouvements des patients et entraîner des difficultés à entreprendre les tâches quotidiennes les plus simples. Dans les cas plus graves, la RA peut véritablement handicaper le malade. Compte tenu de l'âge moyen des patients, le coût lié à l'incapacité de travail est souvent bien supérieur à celui du traitement de la maladie en soi.

Les patients souffrant de PR courent aussi davantage de risques de développer d'autres maladies: maladies cardio-vasculaires, accidents vasculaires cérébraux, infections, problèmes pulmonaires et ostéoporose. Bien qu'il n'y ait pas de lien direct, le manque d'exercice et la perte de mobilité constituent des facteurs de risque pour le développement de ces maladies.

Produit dans le pipeline

Aux USA, en février 2008, la FDA a accepté d'examiner une demande d'enregistrement pour un produit biologique BLA (Biologics License Application) pour Cimzia® dans le traitement de patients adultes présentant une PR active. En outre, en juillet 2008, UCB a annoncé que l'EMA a accepté d'examiner une demande d'enregistrement pour Cimzia®, dans le traitement de la PR.

En janvier 2009, UCB a annoncé que la FDA avait publié une 'Complete Response Letter' (lettre de réponse complète) relative à la demande d'enregistrement BLA. Préalablement à toute autorisation de Cimzia®, la FDA a demandé une nouvelle mise à jour des données reprenant toutes les données cliniques, y compris celles disponibles depuis l'introduction de la demande d'enregistrement. Au cours d'une réunion, en février 2009, la FDA a confirmé que de nouvelles études précliniques et cliniques ne seraient pas exigées. UCB compte soumettre sa réponse au cours du deuxième trimestre de 2009.

"C'est un paradoxe étonnant: la maladie qui m'a d'abord clouée sur une chaise me pousse aujourd'hui à voyager dans le monde entier. C'est une maladie qui vous mine physiquement et émotionnellement. J'aime voyager pour motiver des groupes de patients et pour travailler avec le personnel soignant et trouver des solutions." Amye

A photograph of Amye, a woman with dark hair, wearing a blue cardigan with yellow floral patterns over a black top. She is smiling and looking down at a basket of oranges. A person's hands are visible, holding an orange for her. The background is a blurred outdoor market scene with other people and stalls.

"A disease that totally crippled me is now the reason that I travel the world which is an amazing paradigm. This is a disease that affects you physically and emotionally. But I enjoy the traveling to motivate patients to work with their medical providers to seek resources to help."

Amye

Amye a grandi en Californie et a vécu une enfance normale. A 18 ans, tout a changé quand plusieurs maladies s'en sont pris à son organisme : une combinaison de polyarthrite rhumatoïde, de syndrome de Sjögren et d'ostéoporose. Quand Amye s'est rendu compte que beaucoup de gens devaient faire face aux mêmes difficultés, elle a décidé d'agir et a lancé un groupe de soutien pour les jeunes en Californie. Depuis, 40 groupes de ce type ont été créés aux USA. Ces groupes de soutien l'ont invitée à s'exprimer lors de séminaires et de conférences, aux quatre coins du pays. Aujourd'hui, elle continue son action de sensibilisation à la recherche.

Amye est aussi conseillère de plusieurs organismes officiels de santé publique, et est au service de la 'Joint Decade 2000-2010'. Cette initiative, soutenue par les Nations Unies, cherche à créer une véritable prise de conscience, et est à la base de partenariats dans 60 pays visant à promouvoir l'éducation et l'autonomie des patients afin de mieux combattre les maladies des os et des articulations.

Lupus Érythémateux Systémique

Le lupus érythémateux systémique ou ‘lupus’ est une maladie auto-immune où le système immunitaire s’attaque aux cellules et tissus sains, ce qui provoque des inflammations et endommage les tissus. Le lupus peut atteindre n’importe quelle partie de l’organisme, mais attaque le plus souvent le cœur, les articulations, la peau, les poumons, les vaisseaux sanguins, le foie, les reins et le système nerveux.

Nom du produit dans le pipeline	Indication	Statut/Phase clinique
<i>epratuzumab</i>	Lupus érythémateux systémique	Phase II

L'évolution du lupus érythémateux systémique (LES) est très variable et se caractérise par des poussées, en alternance avec des périodes d'amélioration ou de rémission. Certains patients souffrant d'une forme relativement bénigne de la maladie ne nécessitent qu'une légère intervention médicale; pour d'autres le lupus peut occasionner des lésions importantes, voire potentiellement mortelles, à des organes vitaux comme les reins, le cerveau, le cœur et les poumons. La cause du lupus n'est pas connue mais on pense qu'il doit s'agir d'une association de plusieurs facteurs génétiques, hormonaux et environnementaux. Depuis 1958 aucun nouveau traitement contre le lupus n'a été autorisé.

modéré à sévère. UCB a commencé un programme d'essais cliniques de Phase IIb. Le recrutement de patients est en bonne voie aux USA, en Europe et dans le reste du monde. Aux USA, la FDA a accordé un statut d'évaluation prioritaire à *epratuzumab* dans le traitement du LES.

UCB est responsable du développement mondial d'*epratuzumab* dans les maladies auto-immunes, dans le cadre d'un accord de licence entre UCB et l'inventeur de la molécule, Immunomedics, une société biotechnologique américaine. Immunomedics développe également *epratuzumab* dans certaines indications en oncologie.

Produit dans le pipeline

Epratuzumab est en cours de développement par UCB, dans le traitement de maladies auto-immunes, et la première indication visée est celle du LES. Les données présentées cette année à l'EULAR et à l'ACR (American College of Rheumatology) indiquent que le traitement avec *epratuzumab* diminue de manière cliniquement significative l'activité de la maladie et réduit le recours aux corticostéroïdes, par rapport au traitement par placebo chez les patients présentant un LES

Troubles Associés à une Perte Osseuse

L'ostéoporose est une maladie caractérisée par une faible masse osseuse et une détérioration structurelle des tissus osseux. Elle provoque une fragilité des os et augmente les risques de fracture, surtout au niveau de la hanche, de la colonne vertébrale et du poignet, même si elle peut frapper n'importe quel os. L'ostéoporose touche les hommes et les femmes, mais les risques de développer la maladie sont quatre fois plus élevés chez les femmes.

Nom du produit dans le pipeline	Indication	Statut/Phase clinique
CDP785 I (anti-sclérostine)	Troubles associés à une perte osseuse tels l'ostéoporose et la guérison de fractures	Phase I

L'ostéoporose constitue une importante menace pour la santé publique. On estime qu'elle provoque environ neuf millions de fractures par an dans le monde. L'ostéoporose ne présente pas de symptômes spécifiques mais a un impact considérable sur le risque de fractures osseuses. Les fractures ostéoporotiques sont celles survenant dans des situations où des personnes saines n'auraient normalement pas de fracture; on les considère comme 'fractures de fragilité'. Tous les os peuvent être atteints, mais les fractures de la hanche et de la colonne sont les plus préoccupantes. La fracture de la hanche nécessite presque toujours une hospitalisation et une intervention chirurgicale assez lourde. Elle peut empêcher la personne de marcher seule et provoquer une invalidité prolongée ou permanente, voire le décès du patient. Les fractures spinales ou vertébrales ont également des conséquences graves, notamment la diminution de la taille, de fortes douleurs dorsales et des déformations. Il existe des traitements efficaces dans l'ostéoporose, mais les besoins pour améliorer la qualité de la masse osseuse en cas d'ostéoporose restent encore très importants. Les traitements disponibles actuellement ne font qu'entraver l'aggravation de la perte osseuse et donc ralentir la progression de la maladie.

Produit dans le pipeline

CDP785 I (anticorps monoclonal de *sclérostine*) est un anticorps monoclonal humanisé qui neutralise la *sclérostine* et agit comme un agent anabolique osseux. La *sclérostine* joue un rôle crucial dans le contrôle de la masse osseuse, en inhibant l'activité des cellules constituant les os, appelées ostéoblastes. Ceci entraîne la détérioration du tissu osseux, augmente la fragilité osseuse et donc les risques de fracture. L'anticorps de *sclérostine* inhibe l'action de cette protéine. Dans les modèles précliniques, il a favorisé la formation des os et augmenté la masse osseuse sur les surfaces trabéculaire, périostale et endocorticale.

UCB collabore avec Amgen au développement global de CDP785 I. Les deux sociétés ont déjà présenté des résultats d'études précliniques.

Gestion des Talents

Chez UCB, gérer les talents consiste à établir une culture de gestion des ressources humaines dans laquelle les individus se sentent capables de faire la différence, au plus grand bénéfice des patients.

2008 – Une année de défis et de transition

En 2008, nous avons modifié les équipes d'UCB sur tous les sites. Avec le programme SHAPE, nous avons redéployé nos ressources en vue d'atteindre notre objectif à long terme : devenir un leader biopharmaceutique spécialisé avec un focus tout particulier sur les patients. En conséquence, nous avons dû nous séparer de quelques 2 000 collaborateurs dans différentes régions du monde. Nous avons mis en place un programme intitulé 'Change with CARE', pour aider nos ex-collaborateurs à trouver un nouvel emploi, et pour guider et assister le personnel sur le plan pratique et émotionnel, pendant tout le processus de transition. Le programme a aussi aidé les personnes non concernées à rester concentrées sur notre mission qui est de fournir des traitements aux personnes souffrant de maladies graves.

2009 – Talent et engagement personnel

2009 sera une année d'engagement et d'action, pour que les personnes agissent et réalisent les initiatives introduites par le programme SHAPE. Les Ressources Humaines chercheront à combiner des outils à la pointe du progrès pour le développement des talents, à une nouvelle approche de la culture d'entreprise, par laquelle les équipes compétentes seront guidées avec transparence, courage et confiance. Dans de nombreux départements, notre nouveau focus sur le travail en partenariat et en collaboration avec des sociétés externes engendrera de nouvelles pratiques et aptitudes.

L'avenir – vision à long terme du personnel d'UCB

"En 2015, les employés d'UCB travailleront pour une entreprise ouverte et agile, riche d'un esprit d'entreprise fort qui permettra de repousser les limites de l'innovation scientifique et de

découvrir de nouveaux traitements pour les personnes atteintes de maladies graves", explique Fabrice Enderlin, le nouveau Executive Vice President Corporate Human Resources. "Nous voyons un environnement d'apprentissage qui reconnaît que les réussites, mais aussi les échecs, font partie d'un processus de découverte, innovant et créatif, et du succès commercial. Nous voyons une entreprise fondée sur l'intégrité et le respect avec des valeurs clairement définies, vécues au jour le jour."

Chez UCB, la diversité est bienvenue. Nos collègues de par le monde partagent notre vision. L'égalité des chances en termes d'emploi est encouragée et le talent est nourri. UCB est ouvert à la diversité et accueille des personnes qui contribuent à élargir la base de connaissances et d'expériences présentes au sein de la société.

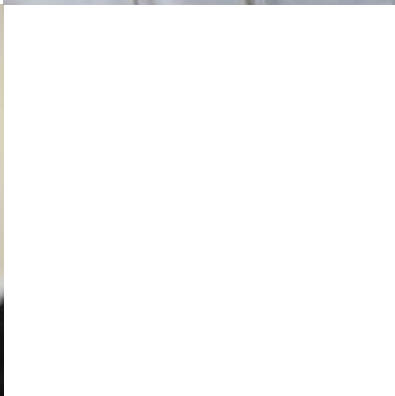
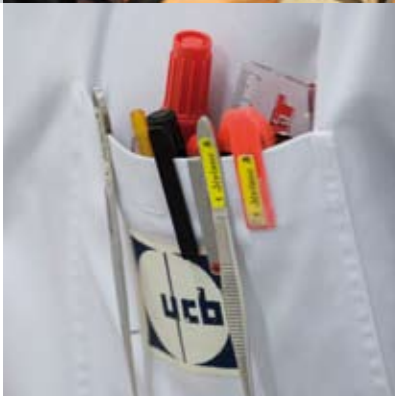
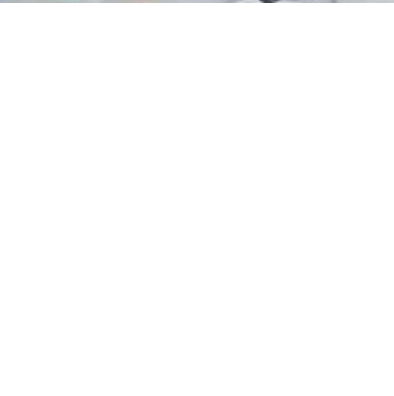
Notre vision favorise un environnement de travail nouveau, fondé sur les avancées technologiques d'Internet, des téléconférences et des logiciels de mise en réseau. Nous ne serons plus tous au même endroit, mais travaillerons ensemble grâce à la technologie. Occasionnellement des rencontres auront lieu. Dans cet environnement, UCB accordera une attention toute particulière à la gestion des connaissances, seule façon de garantir la contribution de tous et le partage des acquis. Pour cela, UCB aura besoin de gens curieux, sans cesse à la recherche des moyens les plus modernes et les plus innovants de travailler ensemble, surtout dans les disciplines scientifiques.

“**Notre équipe de RH entend établir une culture de gestion des ressources humaines dans laquelle les individus se sentent capables de faire la différence, à chaque niveau au sein d'UCB.**”

Fabrice Enderlin,
Executive Vice President,
Corporate Human Resources



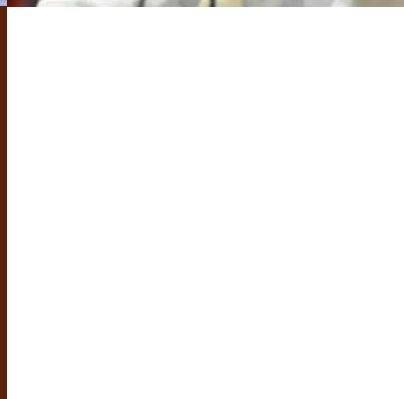
2009 sera
une année
d'engagement
et d'action.



Nous voyons un
environnement
d'apprentissage qui
reconnaît que les
réussites, mais aussi
les échecs, font partie
d'un processus de
découverte, innovant
et créatif, et du succès
commercial.



Chez UCB
la diversité
est bienvenue.



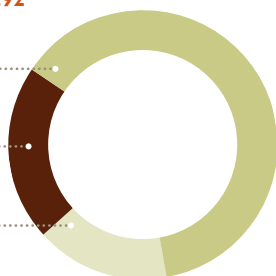
Employés par région - 2008

Nombre total d'employés: 11 292

62,9% Europe

21,2% Amérique du Nord

15,9% Reste du Monde



Employés par fonction - 2008

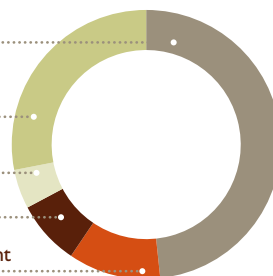
48,2% Global Operations

28,3% Technical Operations & QA

11,1% General Administration

7,7% UCB NewMedicines™

4,7% Global Projects & Development



Responsabilité et Assistance de l'Entreprise

La responsabilité sociale de l'entreprise fait partie intégrante des valeurs d'UCB et donne un cadre dans lequel nous pouvons fonctionner de manière économiquement, socialement et écologiquement durable. Notre engagement en faveur des communautés renforce notre focus sur les maladies graves dans le domaine du SNC et de l'immunologie, et propose un soutien humanitaire dans d'autres domaines.

Ci-après quelques exemples parmi les nombreuses initiatives d'UCB :

► Aide aux patients

Programmes d'assistance aux personnes atteintes d'épilepsie aux USA

Le programme de parrainage H.O.P.E. (Helping Other People with Epilepsy) a été créé pour permettre aux personnes vivant avec l'épilepsie d'éduquer les autres et de partager leurs expériences. Ce programme éducatif forme les personnes atteintes d'épilepsie à devenir des 'éducateurs de patients' dans les communautés liées à l'épilepsie et à la neurologie. UCB soutient le programme de parrainage H.O.P.E., disponible via l'Epilepsy Foundation.

L'UCB Family Epilepsy Scholarship Program™ soutient financièrement des patients dans leurs réussites universitaires et personnelles. Nous avons octroyé des bourses à 30 étudiants. C'est à la fois une reconnaissance du parcours qu'ils ont accompli, et une aide en vue de ce qu'ils réussiront dans l'avenir. Nous sommes fiers d'offrir ces bourses non seulement aux personnes atteintes d'épilepsie, mais aussi à leurs proches et aux prestataires de soins qui contribuent à leur réussite. Nous soutenons aussi des camps de vacances pour enfants atteints d'épilepsie. Pendant ces camps, la surveillance médicale est très importante, et les enfants interagissent uniquement avec d'autres enfants connaissant des problèmes de crises d'épilepsie, ce qui crée un environnement d'égal à égal qui les aide beaucoup.

UCB finance l'entraînement de chiens qui détectent les crises d'épilepsie. La présence d'un chien change immédiatement la vie des patients. L'entraînement des chiens peut durer jusqu'à 18 mois. C'est pourquoi les assistants canins travaillent en partenariat avec The Epilepsy Company™, pour s'assurer que chaque chien reçoit le training nécessaire et contribue ainsi aux besoins de la communauté des personnes atteintes d'épilepsie.

Un des objectifs de l'«Epilepsy Classroom» est de donner aux enseignants des moyens utiles pour gérer l'information sur l'épilepsie en classe. Le programme fournit des informations que l'enseignant peut facilement intégrer dans son programme de cours pour sensibiliser les élèves à l'épilepsie, de manière factuelle et informative. Il contribue aussi à favoriser la compréhension et l'acceptation des personnes vivant avec l'épilepsie.

► Aide aux communautés de patients

• Bourses d'études en Amérique du Nord

UCB offre des bourses d'étude d'un montant de US\$5 000 chacune, aux USA et au Canada. Chaque année les bourses sont octroyées à sept patients souffrant de polyarthrite rhumatoïde, sept patients souffrant de la maladie de Crohn et sept patients souffrant d'épilepsie. Les bourses sont accordées aux patients les plus exemplaires en termes de 'dépassement et surpassement' des limites que la maladie leur impose.

• École d'infirmières en Ouganda

UCB Italie a fait une contribution pour la création d'une école d'infirmières au sein de l'hôpital St. Joseph de Kitgum, le plus grand centre hospitalier de Kitgum (Ouganda). Le but est de former des infirmières pour fournir une assistance médicale adéquate dans ce pays, après 20 années de guerre civile et de développer des services hospitaliers et des activités de recherche, pour augmenter la qualité des soins dispensés aux patients. L'objectif est également de former des infirmières du Sud Soudan. Le programme de formation de l'école se fonde sur les normes définies par le conseil des infirmières et des sages-femmes et par les ministères ougandais de l'enseignement et de la santé.



Notre engagement en faveur des communautés renforce notre focus sur les maladies graves dans le domaine du SNC et de l'immunologie.



• Aide aux victimes du tremblement de terre en Chine

UCB Chine a soutenu les efforts d'aide après le tremblement de terre de mai 2008 dans la province chinoise du Sichuan. Ce fut le 19^{ème} tremblement de terre le plus meurtrier de tous temps. Il a fait plus de 69 000 victimes, moins de trois mois avant les Jeux Olympiques de Pékin. UCB a fait une donation en espèces et en médicaments.

• Soutien de Special Olympics en Belgique

UCB a soutenu Special Olympics en Belgique. Special Olympics est une association internationale sans but lucratif qui aide les personnes présentant un handicap mental à devenir des acteurs sociaux à part entière et à être mieux respectées par l'entraînement sportif et la compétition. Special Olympics se fonde sur l'idée que les personnes avec un handicap mental peuvent apprendre tout en s'amusant et peuvent tirer parti de la participation à des sports individuels et collectifs, pour autant qu'elles reçoivent l'instruction et l'encouragement nécessaires.

• Network for Training Entrepreneurship (NFTE) en Belgique

UCB soutient aussi la mission du NFTE en Belgique. Le NFTE a pour but de sensibiliser les jeunes défavorisés aux possibilités offertes par l'entrepreneuriat et de les aider à devenir des membres de la société économiquement productifs. Le programme met l'accent sur l'amélioration des aptitudes académiques, commerciales et technologiques utiles dans la vie en général.

• Belgian Kids' Fund en Belgique

UCB soutient les activités du Belgian Kids' Fund de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola. Le fonds a pour mission de financer la recherche pédiatrique.

• Programmes de bénévolat au Royaume-Uni

UCB a une présence importante à Slough (Royaume-Uni) et est impliqué dans diverses initiatives locales, comme le 'UCB Volunteer Programme', par lequel des personnes travaillant chez UCB acceptent de participer à une journée hors du site, au bénéfice de la communauté locale. Cette année, le bénéficiaire de cette activité était MIND, une association caritative pour la santé mentale.

► Aide et soutien aux employés

• Change with CARE

Avec le programme SHAPE, lancé en septembre 2008, UCB a redéployé ses ressources en vue de son objectif à long terme: devenir un leader biopharmaceutique focalisé sur les patients et les spécialités pharmaceutiques. En conséquence, en 2008 et au début de 2009 notre entreprise a dû se séparer de quelques 2 000 collaborateurs, dans différentes régions du monde. UCB a opté pour une politique de consultation et de négociation dans les pays concernés et a mis en place un programme spécial intitulé 'Change with CARE'. Ce programme a fourni une assistance aux personnes licenciées pour les aider à trouver plus facilement un nouvel emploi. Les cadres et autres membres du personnel ont pu bénéficier d'une aide au niveau de la gestion, mais aussi sur les plans émotionnel et pratique, et ce durant tout le processus de transition. UCB a cherché à réduire les coûts sociaux et financiers pour les tous les employés concernés.

• Caring Entrepreneurship Fund

Sous les auspices de la Fondation Roi Baudouin (Belgique) et par une donation du CEO, Roch Doliveux, un 'Caring Entrepreneurship Fund' a été mis en place pour stimuler l'entrepreneuriat dans le secteur des soins de santé. Le fonds a pour but d'aider les employés d'UCB ayant quitté l'entreprise dans le cadre du programme SHAPE, en leur permettant de créer ou de racheter une société active dans le secteur des soins de santé, du bien-être ou de l'assistance aux patients.

► Respect pour l'environnement

UCB fournit des produits qui améliorent la qualité de vie des générations actuelles et futures. Bien entendu, nous considérons également la gestion efficace de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SSE) comme l'une de nos priorités. UCB effectue un suivi régulier de ses performances SSE, en mesurant les éléments suivants : taux d'accidents avec interruption de travail, consommation en énergie et en eau, rejet d'effluents, récupération de déchets, émissions de dioxyde de carbone, d'anhydride sulfureux et d'oxyde d'azote. Pour de plus amples informations sur notre charte SSE et nos programmes en la matière, veuillez consulter notre site www.ucb.com/about-ucb/csr

A 18 ans alors qu'elle faisait des études d'infirmière Alison a eu des douleurs aux pieds et a montré les premiers signes de polyarthrite rhumatoïde. En un an, ces douleurs qui d'abord n'étaient pas permanentes ont lentement progressé pour atteindre les chevilles, les mains et les genoux. Son médecin l'a prise pour une adolescente névrosée et a pensé qu'elle était tout simplement malheureuse. A 19 ans, on lui a conseillé un rhumatologue, qui a finalement posé le diagnostic de la polyarthrite rhumatoïde.

"I would like to change the perception of rheumatoid arthritis and increase public awareness. It is associated with the elderly, but it is a disease that can happen to anyone at any age. I'm grateful for the therapies that are available now to help sufferers live their lives as best they can"

Alison

"On associe la polyarthrite rhumatoïde aux personnes âgées, mais c'est une maladie qui peut arriver à tout âge. Je suis reconnaissante car les traitements disponibles aujourd'hui aident ceux qui souffrent de polyarthrite rhumatoïde à vivre mieux." Alison

A close-up photograph of a woman with dark hair and bangs, smiling warmly at a young child. The woman is wearing a dark coat and a red turtleneck. The child, with light brown hair and a blue headband, is seen from the back of the head. The background is a soft, out-of-focus green, suggesting an outdoor setting. The lighting is warm, likely from the sun being low in the sky.

UCB tient à remercier Alison, Amye, Beatriz, Carrie, Hanna, Lakeisha, Raffaele, Sven et Terry pour nous avoir parlé de leur expérience de vie avec la maladie, et pour le temps qu'ils ont consacré à écrire leurs témoignages à la main et aux séances de photos.

- | | |
|--|---|
| <p>(1) PatientBase, Decision Resources - 2008</p> <p>(2) PatientBase, Decision Resources - 2008 - osteoporosis</p> | <p>(a) Decision Resources - douleurs neuropathiques diabétiques - avril 2007</p> <p>(b) Calculs d'UCB basés sur les données d'IMS 2008: ventes uniquement en épilepsie. Japon non-inclus, USA = vente détail + hôpitaux non-fédéraux</p> <p>(c) Datamonitor - Commercial & Pipeline Insight: fibromyalgie - juin 2008</p> <p>(d) Datamonitor: Forecast Migraine - décembre 2008</p> <p>(e) Decision Resources - Pharmacor: Sclérose en plaques - juin 2008</p> <p>(f) Calculs d'UCB basés sur les données d'IMS 2008: ventes uniquement maladie de Parkinson - UE 5 seulement</p> <p>(g) Calculs d'UCB basés sur les données d'IMS 2008: ventes uniquement syndrome des jambes sans repos - UE 5 seulement</p> <p>(h) IMS - Définition marché = R6A - 2008</p> <p>(i) Ventes mondiales - agents utilisés dans le traitement des troubles associés à une perte osseuse
Datamonitor - Commercial Insight: ostéoporose - juin 2007</p> <p>(j) Datamonitor - Aperçu des prévisions en maladies auto-immunes: maladie de Crohn - décembre 2007</p> <p>(k) Decision Resources - Pharmacor: polyarthrite rhumatoïde - juin 2008</p> <p>(l) Datamonitor; données IMS prenant en compte les ventes 'off-label' - mars 2008</p> |
|--|---|

UCB: Données Financières 2008

€ millions	2008	2007
Résultats		
Produits des ventes nettes	3 027	3 188
Chiffre d'affaires	3 601	3 626
Bénéfice brut	2 455	2 579
Frais de marketing & de ventes	(928)	(1 054)
Frais de recherche & développement	(767)	(788)
Frais généraux & administratifs	(227)	(267)
EBIT récurrent (résultat d'exploitation)	531	480
EBITDA récurrent	733	741
EBIT (résultat d'exploitation)	113	344
Résultat net de l'exercice (après intérêts minoritaires)	42	160
Positions Financières		
Dette financière nette	2443	(1 915)
Cash flow provenant des activités opérationnelles	366	490
Informations par action		
Résultat par action (€ par action)	0,24 ^(a)	0,89 ^(a)
Dividende brut par action (€ par action)	0,92	0,92
Nombre d'actions (fin d'année)	183 365 052	183 361 252
Cours de l'action (fin d'année – € par action)	23,30	31,02
Capitalisation boursière (fin d'année – € milliards)	4,3	5,7
Autres		
Effectif (fin d'année)	11 292	12 102
Taux de change moyen US\$/€	1,462	1,369

^(a) Résultat par action, voir Note 34 du Rapport de Gestion

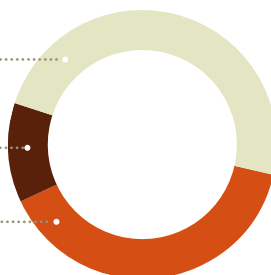
UCB: Actionnaires 2008

Structure

48,72% Financière de Tubize S.A. + Sociétés Associées et Concert⁽¹⁾

11,84% Capital Research and Management Company

39,44% Autres



⁽¹⁾ Concert:

- Schwarz Vermögensverwaltung GmbH
- KBC Bank N.V.
- Banque Degroof S.A.
- Levimmo S.A.
- Compar Finance S.A.
- Pharmahold S.A.
- Cosylva S.A.

Relations Investisseurs

Le nombre d'actions UCB émises au 31 décembre 2008 s'élevait à 183 365 052. Les actions d'UCB sont cotées sur Euronext Brussels (ticker:UCB).

Le 31 décembre 2008, la capitalisation boursière d'UCB atteignait € 4,27 milliards (€ 4 274 405 711,60), représentant 4,34 % de l'indice BEL20 et 0,35 % de l'indice Euronext Brussels 100.

€ milliards	2008	2007
Capitalisation boursière	4,3	5,7
en € par action UCB		
Résultat de base par action	0,24 ^(a)	0,89 ^(a)
Dividende brut par action	0,92	0,92
Dividende net par action	0,69	0,69
Cours de l'action à la fin de l'exercice	23,30	31,02
Plafond de l'année	25,90	54,10
Plancher de l'année	21,30	30,30
Nombre moyen de titres traités par jour (actions)	452 632	685 893
Nombre d'actions en circulation (fin d'année)	183 365 052	183 361 252

^(a) Résultat par action, voir Note 34 du Rapport de Gestion

Calendrier financier

Jeudi, 30 avril 2009:

Rapport intermédiaire (1^{er} T, 2009)
Assemblée Générale des Actionnaires

Vendredi, 8 mai 2009:

Païement des dividendes (Coupon N° 11)

Vendredi, 31 juillet 2009:

Résultats financiers du premier semestre 2009

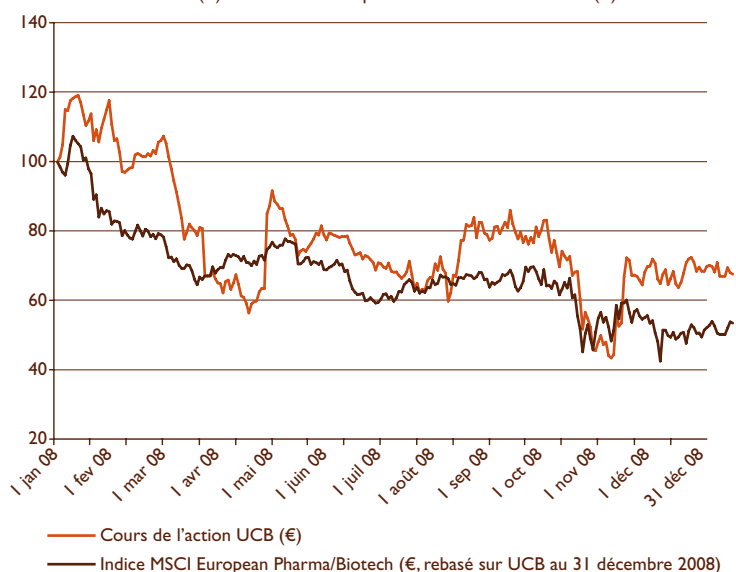
Jeudi, 22 octobre 2009:

Rapport intermédiaire (3^e T, 2009)

Evolution de l'action UCB (2008)

(index = 100, 1er janvier 2008)

Cours de l'action UCB (€) versus MSCI European Pharmaceuticals/Biotech (€)



A2Hit™	Projet novateur associant la biologie et la chimie qui a le potentiel de créer une nouvelle génération de petites molécules pratiques et rentables dérivées de la chimie. Cette technologie est actuellement en phase de preuve de concept. Elle emploie des anticorps pour nous guider jusqu'au site exact sur une protéine, où il est possible d'inhiber une maladie ('antibody-to-hit'), en validant la cible et en éliminant les risques de 'toucher ou manquer la cible', inhérents à la sélection traditionnelle aléatoire des composants chimiques.
BLA	Biologic License Application : nom de la demande à introduire en vue de l'autorisation d'un nouveau produit biologique (médicament à grande molécule) aux USA, par la Food and Drug Administration.
CHMP	Committee for Medicinal Products for Human Use – Comité des médicaments à usage humain – Le CHMP est responsable de la préparation des avis relatifs à toutes les questions concernant les médicaments à usage humain, pour l'Agence européenne des médicaments (EMA). http://www.emea.europa.eu/htms/general/contacts/CHMP/CHMP.html
COMPLETE RESPONSE LETTER	La FDA transmet une lettre de réponse complète qui indique que l'examen des données est terminé et que la demande n'a pas obtenu d'approbation.
EMA	European Medicines Agency – Agence Européenne des Médicaments – L'EMA est l'agence européenne chargée de l'évaluation des médicaments et responsable de la protection et de la promotion de la santé humaine et animale. http://www.emea.europa.eu/
FDA	U.S. Food and Drug Administration – La FDA est une agence de l'United States Department of Health and Human Services responsable de la protection et de la promotion de la santé publique du pays. http://www.fda.gov
MAA	Marketing Authorisation Application , est la demande d'enregistrement (par une agence officielle compétente) de commercialisation d'un nouveau médicament.
NDA	New Drug Application est le nom de la demande à introduire en vue de l'autorisation d'un nouveau médicament aux États-Unis, par la Food and Drug Administration (FDA).
PMDA	Pharmaceuticals and Medical Devices Agency – La PMDA est l'agence officielle d'autorisation des médicaments au Japon. Elle travaille en collaboration avec le Ministère japonais de la Santé, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. http://www.pmda.go.jp/english/index.html
SLAM	Selected Lymphocyte Antibody Method est la technologie permettant d'isoler rapidement les anticorps actifs au point de vue fonctionnel.
sNDA	Supplementary New Drug Application supplementary New Drug Application: est le nom de la demande à introduire en vue de l'autorisation d'une nouvelle indication pour un médicament déjà autorisé aux USA, par la Food and Drug Administration (FDA).

Siège social

UCB S.A.
Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles - Belgique
Tél.: +32 2 559 9999
Fax: +32 2 559 9900
www.ucb.com

Design: The Crew
Composition et Production: The Crew
Photographie: Yves Fonck
Impression: HH Print Management

© Copyright UCB, février 2009

Corporate Communications & Investor Relations

Antje Witte

VP Corporate Communications & Investor Relations
Tél.: +32 2 559 9414
E-mail: antje.witte@ucb.com

Richard Simpson

Senior Director, Investor Relations
Tél.: +32 2 559 9494
E-mail: richard.simpson@ucb.com

Nancy Nackaerts

Director, Corporate External Communications
Tél.: +32 2 559 9264
E-mail: nancy.nackaerts@ucb.com



Rapport Annuel 2008

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration & Rapport du Collège des Commissaires 2008



The next generation biopharma leader

Administrateurs et Commissaires

Conseil d'Administration

Karel Boone, Président
Evelyn du Monceau, Vice-Président
Roch Doliveux, Administrateur Executif
Prince Lorenz of Belgium, Administrateur
Armand De Decker, Administrateur
Peter Fellner, Administrateur
Jean-Pierre Kinet, Administrateur
Thomas Leysen, Administrateur – au 1 janvier 2009
Gerhard Mayr, Administrateur
Norman J. Ornstein, Administrateur
Arnoud de Pret, Administrateur
Bridget van Rijckevorsel, Administrateur
Patrick Schwarz-Schütte, Administrateur
Gaëtan van de Werve, Administrateur

Michèle de Cannart, Secrétaire du Conseil

Commissaires Statutaires

Emmanuèle Attout
Daniel Goossens

Administrateurs Honoraires

André Jaumotte, Président Honoraire
Willy De Clercq, Président Honoraire
Mark Eyskens, Président Honoraire
Georges Jacobs, Président Honoraire
Daniel Janssen, Vice-Président Honoraire
Alan Blinken
Michel Didisheim
Anne Janssen
Eric Janssen
Guy Keutgen
Paul Etienne Maes
Jean-Louis Vanherweghem
Jean-Charles Velge

Présidents Honoraires du Comité Exécutif

Georges Jacobs
Daniel Janssen
Paul Etienne Maes

Rapport Annuel 2008

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration & Rapport du Collège des Commissaires 2008

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Rapport de Gouvernance d'Entreprise

1.	Capital et actions	02
2.	Actionnaires et structure de l'actionariat	03
3.	Conseil d'Administration et comités du Conseil	04
4.	Transactions d'investissements privés et transactions sur les actions de la Société	11
5.	Audit externe	11
6.	Informations requises en vertu de l'Article 34 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007	12
7.	Application de l'Article 523 du Code des Sociétés	16

Rapport Financier

1.	Performances financières de l'entreprise	19
2.	Compte de résultat	23
3.	Dépenses d'investissement	31
4.	Bilan	31
5.	Tableau des flux de trésorerie	32
6.	Perspectives 2009	32

Etats Financiers Consolidés

1.	Compte de résultat consolidé	33
2.	Bilan consolidé	34
3.	Tableau consolidé des flux de trésorerie	35
4.	Etat consolidé de l'évolution des capitaux propres	36
5.	Annexes aux états financiers consolidés	37

Rapport du Collège des Commissaires 88

Etats Financiers Statutaires Abrégés d'UCB S.A. 89

1.	Introduction	89
2.	Bilan	89
3.	Compte de résultat	90
4.	Compte d'affectation	90
5.	Résumé des principales conventions comptables	90

Glossaire & Information couverture

Rapport de Gouvernance d'Entreprise

En tant qu'entreprise établie en Belgique, engagée à respecter les critères les plus élevés en matière de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration d'UCB a adopté la Charte de Gouvernance d'Entreprise en octobre 2005, conformément au Code belge de Gouvernance d'Entreprise. Cette Charte, disponible sur notre site Internet (www.ucb.com), décrit les principaux aspects de la gouvernance d'entreprise d'UCB, y compris sa structure de gouvernance, les termes de référence du Conseil d'Administration et ceux de ses comités et du Comité Exécutif. Elle est régulièrement mise à jour.

Conformément au Code belge, les pages qui suivent donnent des informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise d'UCB. Cela comprend les modifications apportées à la gouvernance d'entreprise de la société ainsi que les événements clés qui se sont déroulés au cours de l'année 2008, tels que des changements dans le capital ou dans la structure de l'actionnariat d'UCB, la nomination de nouveaux administrateurs, la désignation des membres des comités ou la rémunération annuelle allouée aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Elles contiennent également, le cas échéant, des explications aux dérogations au Code belge.

1. Capital et actions

1.1. Capital

Suite à l'exercice de warrants le 29 février 2008 (voir section 1.3), le capital d'UCB a été augmenté de € 11 400, le portant à € 550 095 156, et est représenté par 183 365 052 actions.

1.2. Actions

Depuis le 29 février 2008, le capital social de l'entreprise est représenté par 183 365 052 actions. Les actions peuvent être des actions nominatives, dématérialisées ou au porteur, à la demande de l'actionnaire, conformément à la loi. Depuis le 1 janvier 2008, les actionnaires ne peuvent plus demander une conversion de leurs actions en actions au porteur. Conformément à la Loi belge du 14 décembre 2005, toutes les actions au porteur d'UCB, inscrites sur un compte de dépôt ou sur un compte d'investissement, ont été automatiquement converties, depuis le 1 janvier 2008, en actions dématérialisées. Depuis le 1 janvier 2008, toutes les actions au porteur qui sont déposées sur un tel compte de dépôt ou compte d'investissement sont automatiquement converties en actions dématérialisées. Jusqu'à ce qu'elles soient entièrement libérées, les actions sont nominatives et ne peuvent être cédées qu'après l'accord préalable du Conseil d'Administration. Les actions nominatives sont inscrites dans un registre spécial.

Toutes les actions UCB sont admises à la cotation sur Euronext Brussels.

1.3. Warrants

En 1999 et 2000, UCB a émis respectivement 145 200 et 236 700 droits de souscription (warrants):

- Les 145 200 warrants émis en 1999 confèrent chacun le droit de souscrire à une action ordinaire: après annulation et exercice d'une partie de ces warrants, 32 700 warrants peuvent encore être exercés jusqu'au 31 mai 2009, et 54 700 warrants peuvent être exercés jusqu'au 31 mai 2012.
- Les 236 700 warrants émis en 2000 confèrent chacun le droit de souscrire à une action ordinaire: après annulation et exercice d'une partie de ces warrants, 53 900 warrants peuvent encore être exercés jusqu'au 28 février 2010, et 67 700 warrants peuvent être exercés jusqu'au 28 février 2013.

Il résulte de ce qui précède que, si tous les droits liés à ces warrants étaient exercés, le capital d'UCB s'élèverait à € 550 722 156 et le nombre d'actions émises par UCB serait de 183 574 052.

Des warrants défensifs ont également été émis par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2008, hors droit de préférence. Un emprunt obligataire d'un montant de € 600 000, représenté par 30 000 obligations d'une valeur nominale de € 20, auxquelles 1 000 warrants étaient attachés, conférant le droit de souscrire ensemble à 30 000 000 actions ordinaires, a été souscrit par la Financière de Tubize S.A., l'actionnaire de référence d'UCB, le 24 avril 2008.

Un comité ad hoc a été créé par la même Assemblée Générale des Actionnaires, qui en a également désigné les membres. Ce comité est chargé de décider, dans des circonstances prédéfinies, de la mise en œuvre de cette mesure défensive et de l'approbation de toute cession de ces warrants. Les titulaires des warrants concluent une convention avec UCB assurant le respect des conditions d'émission et d'exercice des warrants. Les warrants et les conventions ont une durée de 5 ans et viennent à échéance en avril 2013.

Les warrants peuvent uniquement être exercés suite à une décision prise par le comité ad hoc, qui confirme la réalisation d'une des circonstances prédéfinies, liées aux offres d'acquisition hostiles suivantes:

- Le lancement d'une offre d'acquisition par une tierce partie jugée hostile par le Conseil d'Administration d'UCB;
- La modification du contrôle d'UCB suite à des transactions liées au capital d'UCB par une ou plusieurs tierces parties, réalisées soit sur le marché boursier ou en dehors, de manière isolée ou concertée;
- La menace d'une offre d'acquisition ou une opération impliquant un changement de contrôle d'UCB.

Les actions résultant de l'exercice de ces warrants seront émises par référence au prix du marché pendant une période précédant leur émission.

1.4. Actions propres

Au 31 décembre 2008, UCB S.A. ne détenait aucune action UCB.

UCB Fipar S.A., filiale indirectement contrôlée par UCB S.A., a acquis 746 800 actions UCB en 2002, 372 904 actions UCB en 2003, 1 064 200 actions UCB en 2004, 370 000 actions UCB en 2005 et 950 000 actions UCB en 2006.

Au 31 décembre 2008, UCB Fipar S.A. détenait un total de 3 175 264 actions UCB représentant 1,73% du nombre total d'actions UCB émises.

UCB S.C.A., une filiale contrôlée indirectement par UCB S.A., a acquis 61 200 actions UCB en 2007 et 50 384 actions en 2008. Au 31 décembre 2008, UCB S.C.A. détenait un total de 12 000 actions UCB représentant 0,01% du nombre total d'actions UCB émises.

Les actions UCB ont été acquises par UCB Fipar S.A. et UCB S.C.A. afin de satisfaire à un certain nombre d'obligations résultant des plans d'options sur actions, des plans d'octroi d'actions et des plans d'octroi de 'performance shares'. Pour de plus amples informations sur les plans d'options sur actions d'UCB S.A., voir Note 25.

2. Actionnaires et structure de l'actionnariat

Le principal actionnaire d'UCB (actionnaire de référence) est Financière de Tubize S.A., une société cotée sur Euronext Brussels.

Financière de Tubize S.A. a procédé à une déclaration de transparence au 1 septembre 2008, en application de la Loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes dans les sociétés cotées en Bourse.

Conformément à l'Article 3, §1, 13 de la Loi du 2 mai 2007, Financière de Tubize S.A. agit de concert avec Schwarz Vermögensverwaltung GmbH, KBC Bank N.V., Degroof Corporate Finance S.A. et Imofig S.A., Levimmo S.A., Compar Finance S.A., Pharmahold S.A. et Cosylva S.A., avec qui Financière de Tubize S.A. a souscrit des conventions d'actionnaires séparées. Leurs participations sont détaillées aux points n° 4 à 10 du tableau ci-dessous.

Les actions couvertes par ces conventions, y compris les actions détenues par Financière de Tubize S.A., représentent 48,72% du capital d'UCB.

Approximativement 52% du capital de Financière de Tubize S.A. sont détenus par la famille Janssen.

Conformément aux déclarations effectuées en application de la Loi du 2 mai 2007, les principaux actionnaires d'UCB sont actuellement:

	Actions	Droit de vote	Date (selon la déclaration, conformément à la Loi du 2 mai 1989)
Capital €	550 095 156		
Actions	183 365 052		
1 Financière de Tubize S.A.	66 370 000	36,20%	1 septembre 2008
2 UCB Fipar S.A.	3 175 478	1,73%	1 septembre 2008
3 UCB SCA	12 000	0,01%	1 septembre 2008
4 Schwarz Vermögensverwaltung GmbH	9 885 618	5,39%	1 septembre 2008
5 KBC Bank N.V.	2 289 318	1,25%	1 septembre 2008
6 Banque Degroof S.A. via Degroof Corporate Finance S.A. via Imofig S.A.	669 230 450 000 219 230	0,36%	1 septembre 2008
7 Levimmo S.A.	1 230 770	0,67%	1 septembre 2008
8 Compar Finance S.A. Compar Finance S.A. détient aussi 165 830 actions en dehors des conventions signées	1 900 000	1,04%	1 septembre 2008
9 Pharmahold S.A. Pharmahold S.A. détient aussi 1 100 000 actions en dehors des conventions signées	1 900 000	1,04%	1 septembre 2008
10 Cosylva S.A. Cosylva S.A. détient aussi 1 100 000 actions en dehors des conventions signées	1 900 000	1,04%	1 septembre 2008
Financière de Tubize S.A. + sociétés associées + concert 4-10	89 332 414	48,73%	1 septembre 2008
11 Capital Research and Management Company (voting interests) ce qui inclut les actions d'UCB détenues par Euro Pacific Growth Fund qui dépassent 3% du capital social d'UCB	21 717 895	11,84%	30 octobre 2008

Financière de Tubize S.A. a déclaré agir de concert séparément avec chacun des actionnaires 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 pour le nombre d'actions indiqué.

Autres actions d'UCB détenues par des personnes agissant de concert avec Financière de Tubize, mais non comprises dans les conventions de concert avec Financière de Tubize S.A.

	Actions	Droit de vote	Date (selon la déclaration, conformément à la Loi du 2 mai 1989)
KBC Groep (via ses filiales autres que KBC Bank)	325 640	0,18%	1 septembre 2008
Compar Finance S.A.	165 830	0,09%	1 septembre 2008
Pharmahold S.A.	1 100 000	0,60%	1 septembre 2008
Cosylva S.A.	1 100 000	0,60%	1 septembre 2008
Total des droits de vote détenus par les personnes agissant de concert avec Financière de Tubize S.A., y compris Financière de Tubize S.A.	92 023 884	50,20%	

Les actions UCB restantes sont détenues par le public.

Communication en application de l'Article 74, § 7 de la Loi du 1 avril 2007 relative aux offres publiques d'achat, émise par les actionnaires stables d'UCB S.A.

UCB S.A. a reçu les communications émises respectivement le 22 novembre 2007, le 17 décembre 2007 et le 28 décembre 2007, par les actionnaires suivants d'UCB S.A., agissant de concert, en vertu de l'Article 74, § 7 de la Loi du 1 avril 2007.

En résumé, le 1 septembre 2007, les droits de vote de ces actionnaires d'UCB S.A. étaient répartis comme suit:

Financière de Tubize S.A. ¹	66 370 000	36,20%
Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG	9 885 618	5,39%
UCB Fipar S.A. ²	3 176 578 ^a	1,73%
Total des droits de vote	79 432 196	43,32%

3. Conseil d'Administration et comités du Conseil

3.1. Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration et administrateurs indépendants

Du 1 janvier au 24 avril 2008, la composition du Conseil d'Administration était la suivante:

Georges Jacobs, Président

Evelyn du Monceau, Vice-Président

Roch Doliveux, Administrateur Exécutif

Prince Lorenz de Belgique

Alan Blinken

Karel Boone

Peter Fellner

Guy Keutgen

Gerhard Mayr

Arnoud de Pret

Bridget van Rijckevorsel

Patrick Schwarz-Schütte

Jean-Louis Vanherweghem

Gaëtan van de Werve

1 Financière de Tubize S.A. n'est ni exclusivement (de fait ou de droit) ni conjointement contrôlée dans le sens du Code des Sociétés. Toutefois, il faut tenir compte du fait que plus de 50% de ses actions sont détenues par :

- Baron Daniel Janssen,
 - Financière Eric Janssen S.C.A. contrôlée par M. Eric Janssen en sa qualité de partenaire actif ('beherende vennoot'/'associé commandité'),
 - Mme André Janssen, née van Derton,
 - Barnfin S.A. contrôlée par Mme van Rijckevorsel, née Paule Bridget Janssen,
 - Jonkheer Jean van Rijckevorsel,
 - Altai Invest S.A. contrôlée par la Comtesse Diego du Monceau de Bergendal, née Evelyn Janssen,
- qui agissent de concert au sens de l'Article 3, §1er, 5° de la loi du 1er avril 2007...

2 UCB Fipar S.A est contrôlée à 100% par UCB Belgium S.A., qui à son tour est détenue à 100% par UCB S.A. UCB S.A. est contrôlée de fait par Financière de Tubize S.A. détenant 36,20% de ses droits de vote.

a Au 31 décembre 2007

Le Président du Conseil, Georges Jacobs, et trois administrateurs, Alan Blinken, Guy Keutgen et Jean-Louis Vanherweghem, ont quitté leurs fonctions lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2008.

Lors de cette même Assemblée Générale des Actionnaires, quatre administrateurs non exécutifs ont été nommés: Armand De Decker, Jean-Pierre Kinet, Norman Ornstein et Thomas Leysen, cette dernière nomination devenant effective le 1 janvier 2009.

Armand De Decker

Armand De Decker est titulaire d'une Licence en droit délivrée par l'Université Libre de Bruxelles (ULB, Belgique) et a débuté sa carrière comme avocat. A partir de 1979, il a entrepris en parallèle une carrière politique au sein du parti libéral belge. En 1981, il a été élu à la Chambre des Représentants, où il est resté jusqu'en 1995. En 1995, il a été élu Sénateur, puis réélu en 1999, 2003 et 2007. Il a été Président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale de 1995 à 1999. De 1999 à 2004, il a été Président du Sénat. A partir du 20 juillet 2004, il a été Ministre fédéral de la Coopération au Développement. Armand De Decker est actuellement Bourgmestre de la commune d'Uccle (Bruxelles) et a été réélu Président du Sénat depuis le 12 juillet 2007. Armand De Decker a reçu de nombreuses distinctions particulières de différents pays, pour diverses contributions (entre autres la Belgique, la France, l'Espagne, la Suède, la Finlande, le Danemark, l'Italie, le Mexique, ...) et exerce différents mandats auprès d'organismes et associations telles que Alzheimer Belgique, l'Institut Royal des Relations Internationales et le Centre belge de Référence pour l'Expertise en Afrique Centrale.

Jean-Pierre Kinet

Jean-Pierre Kinet est Docteur en Médecine de l'Université de Liège (ULg, Belgique). Actuellement, il est professeur de pathologie à la Harvard Medical School et travaille également dans un des hôpitaux affiliés à Harvard, le Beth Israel Deaconess Medical Center à Boston (USA). Il est membre de plusieurs comités à Harvard, aux USA et internationaux, tels que différents groupes d'experts de National Institutes of Health (NIH) et le Comité International d'Appui Stratégique de Biowin (pôle de compétitivité Santé de Wallonie). Il a une grande expérience dans la recherche et le développement de nouvelles thérapies, et est administrateur de plusieurs sociétés biotechnologiques.

Thomas Leysen

Né en 1960, Thomas Leysen est devenu Président d'Umicore le 19 novembre 2008. Depuis mai 2000, il était Chief Executive Officer de cette société. Licencié en droit de l'Université de Louvain (KUL, Belgique) ; il a débuté sa carrière dans le secteur maritime à Hambourg, Londres et Tokyo. De 1983 à 1988, il a dirigé le groupe Transcor, qu'il a transformé en société de trading international de pétrole et de charbon, active en Europe, aux USA et en Asie. Il a rejoint Umicore en 1993 en tant que membre du Comité Exécutif et y a successivement dirigé plusieurs divisions. Il est devenu Executive Vice President en 1988. Thomas Leysen est également Président du Conseil d'Administration de Corelio, le plus grand groupe de presse de Belgique; membre du Conseil de CMB (Compagnie Maritime Belge), Norddeutsche Affinerie, Etex Group et membre du Conseil de Surveillance de la Bank Metzler à Francfort. Il est Président de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique) et était Président d'Eurométaux (fédération européenne de l'industrie du métal). Il est aussi Président de la BJA (Belgium-Japan Association). Il est membre de la Commission Trilatérale et de la Table Ronde Européenne des Industriels (ERT). Au niveau culturel, il est membre du Conseil de Gestion de la Maison Rubens à Anvers et Président du Fonds du Patrimoine culturel mobilier de la Fondation Roi Baudoin.

Norman J-Ornstein

Norman J-Ornstein est Resident Scholar de l'American Enterprise Institute (AEI) for Public Policy Research à Washington, DC (USA) et conseille les commissions de campagne du gouvernement américain. Il est aussi analyste politique pour CBS News, contribue à plusieurs quotidiens américains, et est l'auteur de différents ouvrages sur la politique américaine. Norman Ornstein a un Bachelor of Arts de la University of Minnesota (USA), dont il est aussi Docteur en droit honoris causa, et est titulaire d'un Master of Arts et d'un Doctorat (Ph.D.) de la University of Michigan (USA). Il a été membre du Conseil du Public Broadcasting Service (PBS) et est actuellement membre du Conseil d'Administration du Campaign Legal Center, ainsi que du Board of Trustees de la U.S. Capitol Historical Society.

Le 24 avril 2008, à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, Karel Boone a remplacé Georges Jacobs en tant que Président du Conseil d'Administration.

Evelyn du Monceau, Arnoud de Pret, Bridget van Rijckevorsel et Gaëtan van de Werve représentent l'actionnaire de référence d'UCB, et, à ce titre, ils ne sont pas éligibles en qualité d'administrateurs indépendants. Roch Doliveux est Administrateur Exécutif, et n'est donc pas administrateur indépendant. Peter Fellner est Conseiller du Président du Comité Exécutif d'UCB depuis le 1 janvier 2005 et ne répond donc pas aux critères d'indépendance. Patrick Schwarz-Schütte a été Président du Conseil de gestion de Schwarz Pharma AG jusqu'à fin 2006 et ne peut donc se qualifier comme administrateur indépendant.

Le Prince Lorenz de Belgique, Karel Boone, Armand De Decker, Gerhard Mayr, Jean-Pierre Kinet, Norman Ornstein et Thomas Leysen répondent chacun aux critères d'indépendance fixés par la Loi, le Conseil d'Administration et le Code belge de gouvernance d'entreprise.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est la suivante:

	Début du mandat	Fin du mandat	Administrateur Indépendant
Karel Boone, Président	2000	2009	x
Evelyn du Monceau, Vice-Président	1984	2011	
Roch Doliveux, Administrateur Exécutif	2004	2010	
Prince Lorenz de Belgique	2001	2010	x
Armand De Decker	2008	2011	x
Peter Fellner	2005	2011	
Jean-Pierre Kinet	2008	2011	x
Thomas Leysen	2008	2011	x
Gerhard Mayr	2005	2011	x
Norman Ornstein	2008	2011	x
Arnoud de Pret	2005	2011	
Bridget van Rijckevorsel	1992	2011	
Patrick Schwarz-Schütte	2007	2010	
Gaëtan van de Werve	2006	2009	

Les mandats de Karel Boone et de Gaëtan van de Werve expireront à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 2009. Lors de cette assemblée, il sera proposé de renouveler ces mandats.

La secrétaire du Conseil d'Administration est Michèle de Cannart, Vice-Président & General Secretary.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

En 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises. Le taux de présence des membres était le suivant:

Karel Boone, Président	100%
Evelyn du Monceau, Vice-Président	100%
Roch Doliveux, Administrateur Exécutif	100%
Prince Lorenz de Belgique	86%
Armand De Decker	100%
Peter Fellner	100%
Jean-Pierre Kinet	100%
Gerhard Mayr	86%
Norman Ornstein	86%
Arnoud de Pret	100%
Bridget van Rijckevorsel	100%
Patrick Schwarz-Schütte	86%
Gaëtan van de Werve	100%

En 2008, les débats, analyses et décisions du Conseil d'Administration ont porté essentiellement sur les points suivants: la stratégie d'UCB, les rapports du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations et de Nominations, la gouvernance d'entreprise et l'organisation d'UCB, avec la finalisation de l'intégration de Schwarz Pharma Group et la préparation de l'initiative SHAPE, les désignations réservées au Conseil, les politiques de rémunération, les rapports financiers et de gestion, la recherche et le développement, les programmes d'investissement et les propositions de développement d'activités, les conventions de licence, les cessions d'activités secondaires, les rapports et les propositions de résolutions à soumettre aux actionnaires, tels que publiés dans les invitations aux assemblées générales des actionnaires, conformément à la Loi.

Il n'y a eu entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Conseil d'Administration, aucune transaction, ni relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêts non couvert par les dispositions légales relatives aux conflits d'intérêts.

En 2008, le Conseil d'Administration a lancé un programme d'introduction sur la gouvernance d'entreprise d'UCB et sur les devoirs et responsabilités de ses nouveaux administrateurs; ce programme sera poursuivi en 2009 pour couvrir les différents domaines d'expertise nécessaires dans une société biopharmaceutique, notamment: la recherche et le développement, les questions d'ordre opérationnel, la gestion de la propriété intellectuelle, le développement des activités, la production, la finance, le traitement de l'information, la gestion des ressources humaines et la gestion des risques.

Conseil d'Administration: évaluation

En 2008 et au début de l'année 2009, le Conseil d'Administration a effectué (comme en 2003 et en 2006) une évaluation de sa contribution à la réussite à long terme de la Société. Cette évaluation définit sa mission stratégique et vise à optimiser la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités, ainsi que son interaction avec le CEO et le Comité Exécutif. L'évaluation a été dirigée par le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité de Rémunérations et de Nominations. Pour de plus amples informations sur ce processus, veuillez consulter la Charte de Gouvernance d'Entreprise (section 3.5) disponible sur le site Internet d'UCB.

En 2008, les administrateurs non exécutifs n'ont organisé aucune réunion en l'absence du CEO, qui est le seul administrateur exécutif. Une évaluation de l'interaction des membres du Conseil avec le CEO a été réalisée en 2008 à l'occasion de l'évaluation du Conseil d'Administration.

3.2. Comités du Conseil

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2008, la composition du Comité d'Audit était la suivante:

	Fin du mandat	Administrateur Indépendant
Arnoud de Pret, Président	2008	
Alan Blinken	2009	x
Guy Keutgen	2008	x

Depuis l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2008, la composition du Comité d'Audit est la suivante:

	Fin du mandat	Administrateur Indépendant
Arnoud de Pret, Président	2011	
Karel Boone	2009	x
Prince Lorenz de Belgique	2010	x

Karel Boone remplit les critères d'indépendance mentionnés à l'Article 526ter du Code des Sociétés.

Il possède les compétences en matière de comptabilité et d'audit spécifiées à l'Article 526bis §2 de ce même Code.

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2008, avec un taux de présence de 100%. La moitié des réunions ont été tenues en présence des auditeurs externes.

Les réunions du Comité d'Audit ont été suivies par Detlef Thielgen, Executive Vice President & Chief Financial Officer; Doug Gingerella, Vice President Global Internal Audit/M&A; Olaf Elbracht, Vice President Reporting & Consolidation, et Michèle de Cannart, Vice President & General Secretary agissant en tant que secrétaire. Une des réunions a été suivie en partie par Bob Trainor, Executive Vice President & General Counsel et par ailleurs Président du Group Risk Management Committee ainsi que par Jean-Marie Schollaert, Group Risk Director.

Comité de Rémunérations et de Nominations

Composition du Comité de Rémunérations et de Nominations

La composition du Comité de Rémunérations et de Nominations est la suivante:

	Fin du mandat	Administrateur Indépendant
Evelyn du Monceau, Présidente	2011	
Karel Boone	2009	x
Gerhard Mayr	2011	x
Gaëtan van de Werve	2009	

Pour plus d'informations, veuillez consulter la Charte de Gouvernance d'Entreprise (section 4.3.2)

Le Comité de Rémunérations et de Nominations s'est réuni à trois reprises en 2008, avec un taux de présence de 100%.

Le comité a aussi été suivi par Roch Doliveux, Président du Comité Exécutif, sauf pour les points le concernant personnellement, et par Jean-Pierre Pradier, Executive Vice President Human Resources jusqu'au 1 avril 2008. Depuis cette date, les réunions ont été suivies par Fabrice Enderlin, nouveau Executive Vice President Human Resources, qui agit aussi en tant que secrétaire du comité.

Rémunération des administrateurs et des membres des comités du Conseil d'Administration

Jusqu'au 24 avril 2008, les émoluments annuels des administrateurs, fixés par l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2005, étaient de € 39 000, tandis que les émoluments annuels du Président du Conseil d'Administration étaient de € 78 000. En outre, les administrateurs avaient droit à un jeton de présence de € 1 000 par réunion et de € 2 000 par réunion pour le Président du Conseil d'Administration.

La rémunération annuelle supplémentaire des membres des comités du Conseil d'Administration était de € 5 000, et celle des présidents des comités du Conseil d'Administration était de € 10 000.

Ces émoluments, approuvés par les actionnaires en 2005, étaient basés sur deux valeurs de référence: la rémunération fixe et variable des administrateurs des sociétés belges, ainsi que la rémunération payée par les sociétés biopharmaceutiques européennes.

Sur la base de la révision des valeurs de référence comprenant la rémunération des administrateurs de sociétés américaines comparables et la rémunération des administrateurs des sociétés biopharmaceutiques européennes, l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2008 a approuvé, à compter de cette date, la rémunération suivante pour les administrateurs d'UCB:

Les émoluments annuels des administrateurs s'élèvent à € 60 000, tandis que les émoluments annuels du Président du Conseil d'Administration s'élèvent à € 120 000 et ceux du Vice-Président à € 90 000. Les administrateurs ont droit à des jetons de présence de € 1 000 par réunion, € 2 000 par réunion pour le Président du Conseil d'Administration et € 1 500 par réunion pour le Vice-Président du Conseil d'Administration.

La rémunération annuelle supplémentaire des membres des comités du Conseil d'Administration est de € 7 500 et celle des présidents des comités du Conseil d'Administration est de € 15 000.

Certains administrateurs non exécutifs sont aussi des administrateurs non exécutifs d'autres sociétés du Groupe UCB donnant droit à une compensation, une rémunération ou des émoluments. En 2008, Alan Blinken a reçu US\$ 30 000 à titre de compensation pour son mandat d'Administrateur non exécutif d'UCB Holdings Inc., une filiale américaine d'UCB.

En application de ces règles, la rémunération totale des administrateurs et des membres des comités du Conseil d'Administration en 2008 chez UCB était la suivante:

	Rémunération
Georges Jacobs, Président (jusqu'au 24 avril 2008)	€ 30 000
Karel Boone, Président (depuis le 24 avril 2008)	€ 116 667
Evelyn du Monceau, Vice-Président	€ 95 833
Roch Doliveux, Administrateur Exécutif ¹	€ 60 000
Prince Lorenz de Belgique	€ 64 000
Alan Blinken (jusqu'au 24 avril 2008)	€ 16 667
Armand De Decker (depuis le 24 avril 2008)	€ 45 000
Peter Fellner	€ 60 000
Guy Keutgen (jusqu'au 24 avril 2008)	€ 16 667
Jean-Pierre Kinet (depuis le 24 avril 2008)	€ 45 000
Gerhard Mayr	€ 65 667
Norman Ornstein (depuis le 24 avril 2008)	€ 44 000
Arnoud de Pret	€ 73 333
Bridget van Rijckevorsel	€ 60 000
Patrick Schwarz-Schütte	€ 59 000
Jean-Louis Vanherweghem (jusqu'au 24 avril 2008)	€ 15 000
Gaëtan van de Werve	€ 66 667

3.3. Comité Exécutif

Composition du Comité Exécutif

Jusqu'au 28 février 2008, la composition du Comité Exécutif était la suivante:

Roch Doliveux, CEO & Président du Comité Exécutif

Melanie Lee, Executive Vice President & President UCB NewMedicines™

Jean-Pierre Pradier, Executive Vice President Human Resources

William Robinson, Executive Vice President Global Operations

Detlef Thielgen, Executive Vice President & Chief Financial Officer

Robert Trainor, Executive Vice President & General Counsel

¹ Les détails de la rémunération de la fonction exécutive de Roch Doliveux sont indiqués donnés aux points 3.2 et 3.3

Le 28 février 2008, sur recommandation du Président du Comité Exécutif et sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Iris Löw-Friedrich, Executive Vice President Global Projects & Development, Chief Medical Officer et Fabrice Enderlin, Executive Vice President Corporate Human Resources, comme nouveaux membres du Comité Exécutif d'UCB, à partir du 1 mars 2008. Fabrice Enderlin a remplacé Jean-Pierre Pradier, qui a pris sa retraite le 30 avril 2008.

Le 11 septembre 2008, sur recommandation du Président du Comité Exécutif et sur la proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Mark McDade, Executive Vice President Corporate Strategy & Business Development, et Michele Antonelli, Executive Vice President Technical Operations & Quality Assurance comme nouveaux membres du Comité Exécutif. Mark McDade a remplacé William Robinson comme Executive Vice President Global Operations à partir du 1 janvier 2009.

Depuis le 1 janvier 2009, la composition du Comité Exécutif est la suivante:

Roch Doliveux, CEO et Président du Comité Exécutif

Melanie Lee, Executive Vice President & President UCB NewMedicines™

Detlef Thielgen, Executive Vice President & Chief Financial Officer

Robert Trainor, Executive Vice President & General Counsel

Iris Löw-Friedrich, Executive Vice President Global Projects & Development, Chief Medical Officer

Fabrice Enderlin, Executive Vice President Corporate Human Resources

Mark McDade, Executive Vice President Global Operations

Michele Antonelli, Executive Vice President Technical Operations & Quality Assurance

Fonctionnement du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif s'est réuni deux fois par mois en 2008.

Il n'y a eu entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Comité Exécutif, aucune transaction ni relation contractuelle susceptibles de créer un conflit d'intérêts non couvert par les dispositions légales relatives aux conflits d'intérêts.

Rémunération des membres du Comité Exécutif

La politique de rémunération des membres du Comité Exécutif est définie par le Conseil d'Administration sur base des recommandations du Comité de Rémunérations et de Nominations. Cette politique garantit que les programmes de rémunérations des membres du Comité Exécutif (stock options, awards, plan de pension et termes d'interruption inclus) sont équitables et compétitifs afin d'attirer, de retenir et de motiver le management. Ces politiques s'adaptent à la situation économique de la société et sont comparables aux pratiques d'entreprises biopharmaceutique européennes. La rémunération est fortement basée sur les objectifs stratégiques et sur les performances financières et non financières, à court et à long terme de la société.

Selon cette politique, le programme d'émoluments est composé d'un salaire de base (fixe), d'une rémunération variable à court (bonus) et à long terme. Le plan de rémunération variable à long terme comprend un plan d'options sur actions, 'stock options', un plan d'attribution d'actions, 'stock award', et un plan d'octroi d'actions lié aux performances, 'performance shares'. La participation à ces plans relève des termes du contrat de travail qui les lie à UCB. Les membres du Comité exécutif ont également droit à un plan de pension extralégale.

Une évaluation des performances individuelles du Président du Comité exécutif et de ses membres sont soumis à la délibération du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Le marché de référence utilisé pour évaluer la compétitivité de chaque poste est composé de sociétés similaires, des entreprises européennes du secteur biopharmaceutique.

Les rémunérations variables à court terme sont basées sur des critères de performances individuelles et du Groupe. Les objectifs liés au Groupe et à l'individu sont déterminés en début d'année par le Comité de Rémunérations et de Nominations, et approuvés par le Conseil d'Administration.

La politique de rémunération des membres du Comité Exécutif est largement décrite dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise d'UCB (sous 5.4.1) disponible sur le site Internet d'UCB.

Président du Comité Exécutif et CEO

Outre ses émoluments d'administrateur en tant que membre du Conseil d'UCB S.A., la rémunération et les autres avantages octroyés directement ou indirectement au Président du Comité Exécutif et CEO par UCB ou toute autre filiale appartenant à UCB en 2008, s'élèvent à:

- Salaire de base: € 1 210 055
- Rémunérations variables à court terme (bonus):
Le bonus relatif à l'exercice 2008 et payable en 2009 s'élève à € 751 119
- Rémunérations variables à long terme ou 'long-term incentives' (LTI):
Voir point ci-dessous.

- D'autres composants de la rémunération, comme le coût de la pension, la couverture d'assurance, la valeur monétaire d'autres avantages sociaux, d'un montant total de € 1 433 853 ¹

Sur base des réalisations 2008, le Conseil a approuvé une augmentation de salaire de 2% en 2009; le salaire annuel du CEO en 2009 sera dès lors de € 1 238 303.

En 2008, le montant total des indemnités du CEO (salaire de base + bonus + LTI) s'élève à € 2 739 294 (avantage retraite et autres compensations exclus); ce qui représente une diminution de 22% par rapport à 2007. Celle-ci est notamment due à une perte de valeur des rémunérations variables à long terme.

Autres membres du Comité Exécutif

Les chiffres indiqués dans le paragraphe ci-dessous ne peuvent être comparés à ceux de 2007, étant donné les changements importants survenus au sein de la composition du Comité Exécutif: quatre nouveaux membres en 2008 et un départ à la retraite.

Les indemnités mentionnées ci-dessous reflètent les revenus perçus par les membres du Comité Exécutif en 2008, sur base de leurs prestations effectives en tant que membre du Comité Exécutif (voir section 'Composition du Comité Exécutif').

La rémunération et les autres avantages octroyés directement ou indirectement, sur une base globale, à tous les autres membres du Comité Exécutif par la société ou toute autre filiale appartenant à UCB en 2008, s'élèvent à:

- Salaires de base: € 2 765 414
- Rémunérations variables à court terme (bonus):

Les bonus relatifs à l'exercice 2008 et payables en 2009 s'élèvent à € 2 354 361

- D'autres composants des rémunérations, comme le coût des pensions, la couverture d'assurance, l'indemnité de rupture, la valeur monétaire d'autres avantages sociaux, d'un montant total de € 3 118 653 ^{2&3}

En 2008, le montant total des indemnités du Comité Exécutif (salaire de base + bonus + LTI) s'élève à € 6 812 290 (avantage retraite et autres compensations exclus).

Rémunérations variables à long terme ou 'long-term incentives' (LTI) accordées en 2008

	Plan d'options		Actions octroyées		'Performance shares'		Valeur binomiale total des LTI ⁵
	Nombre de droits ⁴	Valeur binomiale ^{5&6}	Nombre d'actions ⁷	Valeur binomiale ^{8&8}	Nombre d'actions ⁹	Valeur binomiale ^{6,7&10}	
Roch Doliveux	36 000	€ 191 520	20 000	€ 366 600	25 000	€ 220 000	€ 778 120
Melanie Lee	12 000	€ 63 840	6 000	€ 109 980	7 000	€ 61 600	€ 235 420
Fabrice Enderlin ¹¹	12 000	€ 63 840	6 000	€ 109 980	7 000	€ 61 600	€ 235 420
Bill Robinson	12 000	€ 63 840	6 000	€ 109 980	7 000	€ 61 600	€ 235 420
Bob Trainor	15 000	€ 79 800	7 500	€ 137 475	8 750	€ 77 000	€ 294 275
Detlef Thielgen	15 000	€ 79 800	7 500	€ 137 475	8 750	€ 77 000	€ 294 275
Iris Löw-Friedrich	15 000	€ 79 800	6 000	€ 109 980	7 000	€ 61 600	€ 251 380
Michele Antonelli ¹²	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Mark McDade ¹³	12 000	€ 63 840	4 500	€ 82 485	N/A	N/A	€ 146 325

1 Ce montant comprend l'avantage retraite (basés sur le 'service cost'): € 1 246 882.

2 Special Awards d'un montant de € 1 400 000 inclus.

3 Ce montant comprend l'avantage retraite (basé sur le 'service cost'): € 1 142 673.

4 Nombre de droits d'acquiescer une action UCB à un prix de € 22.01 entre le 1 avril 2011 et le 31 mars 2018.

5 La valeur d'un plan d'options en 2008 a été calculée sur base d'une méthodologie binomiale telle que définie par Towers Perrin à € 5,32 par option. 6 Valeur binomiale: une technique objective pour évaluer le montant de rémunérations variables à long terme qui détermine une juste valeur d'une option pour la durée de sa vie ou l'obtention d'une rémunération variable à long terme.

7 Nombre d'actions UCB – 'phantom stocks' inclus - à recevoir gratuitement après une période de blocage de droits de trois ans, si la personne est toujours employée par UCB.

8 La valeur d'une action octroyée en 2008 a été calculée sur base d'une méthodologie binomiale telle que définie par Towers Perrin à € 18,33 par action. Selon les règles de ce plan, les participants recevront leurs actions après une période de blocage de trois ans et à la condition qu'ils soient toujours employés par UCB.

9 Nombre d'actions UCB – 'phantom stocks' inclus - à recevoir gratuitement après une période de blocage de trois ans, si la personne est toujours employée par UCB et sur base de la réalisation des conditions de performance prédéfinies.

10 La valeur binomiale des 'performance shares' a été calculée sur base d'une méthodologie binomiale telle que définie par Towers Perrin à € 80 par 'performance share'. Selon les règles de ce plan, les participants recevront leurs 'performance shares' après une période de blocage de trois ans et si, deux conditions de performances définies par le Comité de rémunération soient remplies.

11 Le 1 février 2008, Fabrice Enderlin a reçu 4 000 'stock awards' virtuels. Ceux-ci seront transférés au 1 février 2011.

12 Michele Antonelli a rejoint UCB le 1 juin 2008 et est devenu membre du Comité Exécutif le 16 septembre 2008.

13 Mark McDade a rejoint UCB le 1 avril 2008 et est devenu membre du Comité Exécutif le 16 septembre 2008

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2008 a approuvé l'attribution d'actions gratuites en vertu des plans de 'stock awards' et de 'performance shares'.

Termes d'interruption: Les dispositions contractuelles principales relatives à l'engagement et au départ du Chief Executive Officer.

Le contrat d'emploi du Chief Executive Officer détermine qu'en cas de rupture, il aura droit à une indemnité forfaitaire égale à 24 mois composée de son salaire actuel de base et de la moyenne des trois dernières années de sa rémunération variable. En cas de rupture due à un changement de contrôle, l'indemnité forfaitaire s'élèvera à 36 mois.

Pour compléter le plan de pension de base, le Chief Executive Officer bénéficie d'une promesse de pension qui évolue de la même manière que son salaire de base.

Il n'y a pas de convention spécifique pour les autres membres du Comité Exécutif, excepté en cas de rupture. Ils auront droit à un montant équivalent à un minimum de 12 mois de leur rémunération de base.

3.4. Esprit d'entreprise

Roch Doliveux a versé une partie de ses revenus à un fond, Caring Entrepreneurship Fund, qui a été créé dans le cadre de la Fondation Roi Baudoin afin de permettre aux employés notamment impactés par la restructuration d'UCB, de réaliser un projet ou une initiative personnel(le) ou de fonder leur propre affaire. Après un an, le 'Caring Entrepreneurship Fund' focalisera son soutien dans le domaine de la santé et du bien-être. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la section responsabilité sociale de l'entreprise.

4. Transactions d'investissements privés et transactions sur les actions de la société

Conformément à la directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, le Conseil d'Administration a approuvé le Code relatif aux transactions d'investissements privés pour prévenir les délits d'initiés et l'abus de marché, notamment au cours des périodes précédant la publication de résultats ou d'informations susceptibles d'influencer considérablement le cours de l'action UCB ou le cours de l'action de la société ciblée par une opération envisagée.

Le Code relatif aux transactions d'investissements privés fixe des règles pour tous les employés (administrateurs, cadres et autres employés) en interdisant les transactions sur les actions ou autres instruments financiers de la société pendant une période déterminée précédant l'annonce de ses résultats financiers (périodes de blocage).

Il fixe également des règles visant à limiter les transactions de certains employés (employés clés). Le Code interdit en outre aux employés qui sont ou seront bientôt en possession d'informations privilégiées de faire des transactions sur les actions UCB durant les 'périodes de blocage spéciales'.

Le Conseil a nommé Michèle de Cannart, Vice President & General Secretary, au poste de Compliance Officer dont les missions et responsabilités sont définies dans le Code.

Le Code établit la liste des employés clés qui doivent informer le Compliance Officer des transactions sur les actions d'UCB qu'ils ont l'intention d'effectuer pour leur propre compte.

Le Code est en totale conformité avec la directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché ainsi qu'avec l'Arrêté Royal belge du 24 août 2005 portant sur la même question.

Le Code est repris sur le site Internet d'UCB: www.ucb.com

5. Audit externe

Les auditeurs ('Collège des Commissaires') du Groupe UCB et d'UCB S.A. sont Daniel Goossens et Emmanuèle Attout. Ils sont nommés pour trois ans par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le mandat d'Emmanuèle Attout, nommée pour la première fois en 2003, a été renouvelé et prendra fin en 2009. Le mandat de Daniel Goossens a été renouvelé en 2006 afin de faire correspondre l'échéance des mandats qui prendront donc tous les deux fin en 2009.

La proposition de nommer PricewaterhouseCoopers (PWC) pour la durée légale de trois ans comme auditeur externe sera faite lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 2009. La société PWC sera désignée comme auditeur externe auprès de l'ensemble des filiales du groupe UCB dans le monde.

Les honoraires payés par UCB aux Auditeurs en 2008 s'élèvent à:

€	Audit	Liés à l'audit	Divers	Total
D. Goossens	90 000	30 500	0	120 500
E. Attout	90 000	29 500	0	119 500
PricewaterhouseCoopers	815 979	34 943	173 947	1 024 869
Total	995 979	94 943	173 947	1 264 869

6. Informations requises en vertu de l'Article 34 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2008

Enumération et commentaires éventuels relatifs aux éléments suivants susceptibles d'exercer un impact dans le cas d'une offre publique d'achat (voir section 1.3) :

6.1. La structure du capital de l'entreprise, avec le cas échéant une indication des différentes catégories d'actions et, pour chaque catégorie d'actions, les droits et obligations qui lui sont attachés et le pourcentage du capital social total qu'elle représente

Le 29 février 2008, le capital de l'entreprise s'élevait à € 550 095 156 représenté par 183 365 052 actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions bénéficient des mêmes droits. Il n'existe pas plusieurs catégories d'actions (pour de plus amples informations, voir section 1).

6.2. Toute restriction légale ou statutaire au transfert de titres

Les restrictions relatives au transfert de titres s'appliquent uniquement aux actions non entièrement libérées, en vertu de l'Article 11 des Statuts de la Société, comme suit :

"...

Jusqu'à leur libération intégrale, les actions resteront nominatives et ne pourront être cédées que moyennant l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

b) Tout titulaire d'actions non intégralement libérées qui souhaiterait céder tout ou partie de ses titres notifiera son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration en indiquant le nom du candidat à l'agrément, le nombre de titres offerts en vente, le prix et les conditions de la cession projetée.

Le Conseil d'Administration pourra, par la même voie, s'opposer à cette cession dans le mois de cette notification en présentant un autre candidat acquéreur au candidat cédant. Le candidat proposé par le Conseil disposera d'un droit de préemption sur les titres offerts en vente, si mieux n'aime le candidat cédant renoncer, dans les 15 jours, à la cession. Le droit de préemption sera exercé pour un prix unitaire correspondant au plus bas des deux montants suivants :

- *Le cours de clôture moyen de l'action ordinaire UCB au marché « continu » d'Euronext Brussels des 30 jours ouvrables boursiers précédant la notification visée à l'alinéa qui précède, réduit du montant restant à libérer ;*
- *Le prix unitaire offert par le tiers présenté à l'agrément.*

La notification susdite par le Conseil d'Administration vaudra notification de l'exercice du droit de préemption au nom et pour compte du candidat acquéreur présenté par le Conseil. Le prix sera payable dans le mois de cette notification, sans préjudice des conditions plus favorables offertes par le tiers présenté à l'agrément.

c) A défaut pour le Conseil de se prononcer dans le mois de la notification visée au premier alinéa sub b), la cession pourra intervenir à des conditions au moins égales à celles visées dans ladite notification au profit du candidat présenté à l'agrément."

A ce jour, le capital de la société est entièrement libéré.

6.3. Les détenteurs de tout titre comprenant des droits de contrôle spéciaux et une description de ces droits

Ce type de titres n'existe pas.

Voir également la section 1.3.

6.4. Le mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier

Aucun système de ce type n'existe.

6.5. Toute restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote

Les actions UCB existantes confèrent à leur détenteur le droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix.

En vertu de la loi, les actions propres (actions UCB détenues par UCB S.A. ou par des filiales directes ou indirectes) ne confèrent pas de droit de vote.

6.6. Les accords entre actionnaires, qui sont connus de la société et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote

Une convention d'actionnaires conclue entre Financière de Tubize S.A. et Schwarz Family Holding a été signée le 24 septembre 2006.

En vertu de cette convention d'actionnaires, Schwarz Family Holding a accepté de ne pas transférer (comme stipulé dans la convention d'actionnaires) au moins 41,58% des nouvelles actions UCB qu'elle recevra si ¹ Schwarz Family Holding accepte l'offre d'échange comme suit: 20,79% des actions UCB reçues par Schwarz Family Holding en vertu de l'offre resteront en 'lock-up' jusqu'au 1 juin 2010 et 20,79% supplémentaires d'actions UCB reçues par Schwarz Family Holding en vertu de l'offre resteront en 'lock-up' jusqu'au 1 juin 2011.

En ce qui concerne les actions UCB sujettes au 'lock-up', Financière de Tubize S.A. disposera d'un droit de préemption au prix le plus élevé entre (a) la moyenne des prix des actions UCB échangées au cours des 20 jours de Bourse d'Euronext Brussels se terminant le jour précédant la notification par Schwarz Family Holding de son intention de transférer des actions et (b) tout prix proposé en vertu d'une offre publique d'achat des actions UCB.

Moyennant certaines conditions et restrictions, Financière de Tubize S.A. ne transférera aucune des actions UCB acquises conformément à son droit de préemption pendant une période maximale de quatre mois suivant ce transfert.

Toutefois, sous certaines conditions et restrictions, Schwarz Family Holding est habilité à transférer les actions UCB en sa possession à tout moment si (i) la participation de Financière de Tubize S.A. dans UCB S.A. tombe sous le seuil des 33%; (ii) la participation de la famille Janssen dans Tubize tombe sous le seuil des 50% ou (iii) si Financière de Tubize S.A. ou la famille Janssen décide de vendre leurs actions dans UCB S.A. ou Financière de Tubize S.A., respectivement, dans le cadre d'une offre publique d'achat sur UCB S.A. ou Financière de Tubize S.A.

En vertu de la même convention d'actionnaires, Schwarz Family Holding et Financière de Tubize S.A. ont convenu – moyennant certaines conditions et restrictions – de se réunir, avant chaque Assemblée Générale des Actionnaires, afin de discuter de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires et des décisions proposées. Schwarz Family Holding et Financière de Tubize S.A. s'efforceront d'aboutir à un consensus sur chacun des points figurant à l'ordre du jour et sur la manière d'exercer leurs droits de vote lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires respective.

Dans l'hypothèse où un tel consensus ne pourrait être atteint, Financière de Tubize S.A. aura une voix prépondérante. Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires, Schwarz Family Holding et Financière de Tubize S.A. voteront conformément aux décisions prises lors de la réunion préalable. Ces conventions de vote ne s'appliquent pas à certaines décisions spécifiques. La société n'a pas connaissance du contenu d'autres arrangements susceptibles d'entraîner des restrictions relatives au transfert de ses titres et/ou à l'exercice des droits de vote.

6.7. a) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil

En vertu des Statuts de la Société

"La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour trois ans par l'Assemblée Générale des Actionnaires et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ordinaire.

L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine les émoluments fixes ou variables des administrateurs et l'importance de leurs jetons de présence, à charge des frais généraux."

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide pour ces matières à la majorité simple des voix. Les candidats sont proposés par le Conseil d'Administration à l'issue d'une procédure de sélection régie par la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société, qui stipule ce qui suit:

"Composition du Conseil d'Administration

Composition

Le Conseil estime qu'un nombre situé entre 10 et 15 membres est adéquat pour assurer, d'une part, un processus décisionnel efficace et, d'autre part, un apport d'expérience et de connaissances dans différents domaines. Ce nombre permet également de gérer sans interruption injustifiée toute modification intervenant dans la composition du Conseil. Ceci est entièrement conforme aux dispositions légales et aux Statuts de la Société, selon lesquels le Conseil se composera d'au moins trois membres. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide du nombre d'administrateurs sur proposition du Conseil d'Administration.

Une grande majorité des membres du Conseil sont des administrateurs non exécutifs.

Les curricula vitae des administrateurs et des candidats administrateurs peuvent être consultés sur le site Internet d'UCB (www.ucb.com), où figure également la liste des mandats d'administrateur exercés par chaque membre du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés cotées en Bourse.

Désignation des administrateurs

Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Lors de la proposition des candidats à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil d'Administration se base plus particulièrement sur les critères suivants:

- *Une grande majorité des membres du Conseil doivent être des administrateurs non exécutifs;*
- *Au moins cinq administrateurs non exécutifs doivent être des administrateurs indépendants, en vertu des critères légaux et des critères adoptés par le Conseil d'Administration;*

¹ Durant l'offre faite par UCB le 10 novembre 2006 d'acquérir l'ensemble des actions en circulation de Schwarz Pharma AG rémunérées à la fois en espèces et en actions, Schwarz Family Holding a accepté d'échanger ses actions Schwarz Pharma AG durant la première période d'acceptation de l'offre prenant fin le 8 décembre 2006.

- *Aucun administrateur seul ou groupe d'administrateurs ne peut dominer le processus décisionnel;*
- *La composition du Conseil d'Administration doit garantir la diversité et l'apport d'expériences, de connaissances et de compétences requises dans le cadre des activités internationales spécialisées d'UCB;*
- *Les candidats doivent être totalement disponibles pour exercer leur fonction et ne peuvent pas assumer plus de cinq mandats d'administrateur au sein d'entreprises cotées.*

Le Comité de Rémunérations et de Nominations collecte des informations, permettant au Conseil d'Administration de s'assurer que les critères exposés ci-dessus sont respectés lors des désignations et des renouvellements ainsi qu'au cours de l'exercice du mandat d'administrateur.

Pour chaque nouvelle désignation à un poste d'administrateur, le Comité de Rémunérations et de Nominations procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et requises au sein du Conseil d'Administration. Le profil du candidat idéal est dressé sur base de cette évaluation. Les détails relatifs aux candidats sont ensuite formulés dans une recommandation au Conseil d'Administration.

Durée des mandats et limite d'âge

Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée de trois ans, leur mandat pouvant être renouvelé.

En outre, la limite d'âge a été fixée à 70 ans, avec effet le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant le 70^e anniversaire d'un membre qui met fin à son mandat en cours, le cas échéant.

Procédure de désignation, renouvellement du mandat

Cette procédure de désignation et de réélection des administrateurs est gérée par le Conseil d'Administration, qui s'efforce de maintenir un niveau optimal de compétences et d'expériences au sein d'UCB et de son Conseil d'Administration.

Les propositions de désignation, de renouvellement, de démission ou de retraite éventuelle d'un administrateur sont examinées par le Conseil d'Administration sur base d'une recommandation formulée par le Comité de Rémunérations et de Nominations.

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale des Actionnaires ses propositions relatives à la désignation, au renouvellement, à la démission ou à la révocation éventuelle d'administrateurs. Ces propositions sont communiquées à l'Assemblée Générale des Actionnaires dans le cadre de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires concernée. L'Assemblée Générale des Actionnaires statue sur les propositions du Conseil d'Administration dans ce domaine à la majorité des voix.

Dans l'hypothèse d'une vacance survenant au cours d'un mandat, le Conseil d'Administration est habilité à pourvoir le poste et à soumettre sa décision pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Les propositions de désignation stipulent si le candidat est proposé ou non en tant qu'administrateur exécutif et définissent la durée proposée pour le mandat: trois ans en vertu des Statuts de la Société, et indiquent l'endroit où toutes les informations relatives aux qualifications professionnelles du candidat, ainsi que ses fonctions principales et autres mandats d'administrateur, peuvent être obtenues ou consultées. Ces informations sont disponibles sur le site Internet d'UCB (www.ucb.com).

Le Conseil d'Administration spécifie également si le candidat respecte ou non les critères d'indépendance, plus particulièrement ceux stipulés par la loi, à l'Article 524 du Code des Sociétés relatifs au traitement des conflits d'intérêts ; dans ce dernier cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires sera appelée à se prononcer pour reconnaître ce caractère d'indépendance."

b) Les règles applicables à la modification des Statuts de la Société

Les règles applicables à la modification des Statuts de la Société sont définies par le droit belge. La décision de modifier les Statuts de la Société doit être prise par une Assemblée Générale des Actionnaires statuant à une majorité de 75% des voix, à condition qu'au moins 50% du capital social d'UCB S.A. soit présent ou représenté lors de l'assemblée. Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires, une deuxième Assemblée Générale des Actionnaires peut être convoquée et décidera sans qu'aucun quorum de présence ne soit requis.

6.8. Les pouvoirs des membres du Conseil, en particulier concernant le pouvoir d'émettre ou de racheter des actions

Les pouvoirs des membres du Conseil d'Administration sont ceux définis par le droit belge et par les Statuts de la Société. Les termes de référence du Conseil et les responsabilités que le Conseil s'est réservées sont décrits dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise reproduites ci-après:

"Le Conseil d'Administration représente l'organe de gestion de la société. Il est investi du pouvoir de prendre des décisions dans toute matière que la loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le Conseil agit de manière collégiale. Les rôles, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont définis par les Statuts de la Société et par les termes de référence du Conseil d'Administration et de ses comités décrits dans la présente Charte.

Parmi les matières pour lesquelles il est habilité, par la loi, à prendre des décisions, le Conseil d'Administration s'est réservé des domaines clés et a délégué de vastes pouvoirs d'administration à un Comité exécutif.

Il n'a pas choisi de créer de comité de direction au sens du Code belge des Sociétés, étant donné qu'il a préféré ne pas déléguer de manière permanente les pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi, ni la représentation générale de la société.

Le rôle du Conseil est d'assurer un leadership entrepreneurial de la société, dans un cadre de contrôles prudents et efficaces permettant une évaluation et une gestion des risques. Le Conseil fixe les objectifs stratégiques de la société, veille à la présence des ressources humaines et financières nécessaires afin de permettre à la société d'atteindre ses objectifs et évalue les performances de gestion. Le Conseil fixe les valeurs et les normes de la société et veille à la compréhension et au respect de ses obligations envers ses actionnaires et autres parties prenantes. Il assume une responsabilité collégiale pour le bon exercice de son autorité et de ses pouvoirs.

Les pouvoirs que le Conseil s'est réservés concernent principalement les points suivants et, à ces fins, il reçoit également toutes les informations nécessaires relatives à chacun d'entre eux:

- Définition de la mission, des valeurs et de la stratégie de la société.
- Surveillance de la gestion.
- Désignation ou révocation:
 - o parmi ses membres, des présidents et membres du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations et de Nominations
 - o du Président du Comité Exécutif sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations
 - o des membres du Comité Exécutif sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations et sur recommandation du Président du Comité Exécutif
 - o des senior executives sur proposition du Président du Comité Exécutif
 - o de personnes au sein d'importants organes externes ou de personnes extérieures à UCB invitées à exercer un mandat dans certaines filiales, sur recommandation du Président du Comité Exécutif.
- Arrêt des comptes et des comptes de résultat pour le Groupe UCB et UCB S.A.
- Préparation de l'Assemblée Générale des Actionnaires et des décisions soumises à l'approbation de l'assemblée.
- Organisation générale d'UCB (et du Groupe).
- Approbation du budget annuel et de toute autre opération nécessitant des suppléments budgétaires (y compris au programme R&D et au budget d'investissements).
- Les opérations financières majeures ou à long terme.
- Création, établissement, fermeture ou transfert de filiales, branches d'activités, sites de production ou divisions principales pour une valeur supérieure à € 50 millions.
- Répartition, fusion, division, acquisition, vente ou nantissement d'instruments et d'actions impliquant des tiers pour une valeur supérieure à € 20 millions.
- Acquisition, vente ou nantissement de biens immobiliers pour une valeur supérieure à € 50 millions et contrats de bail sur une période supérieure à neuf ans lorsque les loyers et charges cumulés dépassent € 20 millions
- Les conditions des systèmes d'octroi d'actions et d'options sur actions aux collaborateurs
- Etre informé, à la fin de chaque semestre, des donations charitables supérieures à € 10 000 par an par bénéficiaire."

A cette date, il n'existe aucune autorisation des actionnaires habilitant le Conseil ou les membres du Conseil d'émettre de nouvelles actions de l'entreprise ou de racheter ce type d'actions.

6.9. Tous les accords importants auxquels la société est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société à la suite d'une offre publique d'acquisition, et leurs effets, sauf lorsque leur nature est telle que leur divulgation porterait gravement atteinte à la société; cette exception n'est pas applicable lorsque l'émetteur est spécifiquement tenu de divulguer ces informations en vertu d'autres exigences légales

- Accord de lignes de crédit entre UCB S.A., UCB SP GmbH, BNP Paribas et Fortis Bank S.A., les institutions financières, daté du 20 octobre 2006, tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 avril 2007.
- Les plans d'attribution d'actions et de 'performance shares' d'UCB en vertu desquels la société attribue chaque année des actions à certains employés conformément à des critères de grade et de performance, prévoient, selon les règles des deux plans, une période de blocage de trois ans avant que ces actions ne soient attribuées, pour autant que le bénéficiaire reste employé dans le groupe. Selon ces plans, ces actions sont également attribuées immédiatement en cas de changement de contrôle ou de fusion.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions en circulation dans le cadre du plan d'attribution d'actions et du plan de 'performance shares' est le suivant:

- 353 145 actions attribuées, dont 87 875 seront acquises en avril 2009
- 391 300 'performance shares'

6.10. Tous les accords entre la société et les membres de son Conseil ou son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'acquisition

- Voir l'accord mentionné dans le présent chapitre à la section 3.3: *Dispositions contractuelles principales relatives à l'engagement et au départ du Chief Executive Officer*. Aucun autre accord ne prévoit une indemnisation spécifique des membres du Conseil en cas de départ lors d'une offre publique d'achat.
- Aux Etats-Unis, deux collaborateurs bénéficient d'une modification de la clause de contrôle augmentant leurs indemnités de départ en cas de démission ou de cessation des fonctions ou si l'emploi du collaborateur prend fin à la suite d'une offre publique d'achat.

7. Application de l'Article 523 du Code des Sociétés

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 février 2008

Présents:

Georges Jacobs, Président
 Evelyn du Monceau, Vice-Président
 Roch Doliveux, Administrateur
 Prince Lorenz de Belgique, Administrateur
 Alan Blinken, Administrateur
 Karel Boone, Administrateur
 Peter Fellner, Administrateur
 Guy Keutgen, Administrateur
 Gerhard Mayr, Administrateur
 Arnoud de Pret, Administrateur
 Bridget van Rijckevorsel, Administrateur
 Patrick Schwarz-Schütte, Administrateur
 Gaëtan van de Werve, Administrateur
 Jean-Louis Vanherweghem, Administrateur

Assiste:

Michèle de Cannart, General Secretary

(...)

Concernant la philosophie de rémunération à long terme et l'octroi des LIT ('long-term incentives') pour 2008, un administrateur, Roch Doliveux, a déclaré avoir un intérêt financier direct à la réalisation desdites décisions. Conformément à l'Article 523 du Code des Sociétés, cet administrateur s'est retiré afin de ne pas assister aux délibérations du Conseil d'Administration relatives à ces décisions, ni prendre part au vote.

Le Conseil d'Administration constate que l'Article 523 du Code des Sociétés s'applique aux opérations suivantes:

- Approbation du plan d'options sur actions 2008
- Approbation du plan d'octroi d'actions UCB 2008 gratuites
- Approbation du plan de 'performance shares' (actions attribuées en fonction de la performance) octroyées en 2008

Par conséquent, conformément aux dispositions de cet article et en vue de la publication dans le Rapport de Gestion visé à l'Article 96 Alinéa 7 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration a décidé et approuvé ce qui suit :

7.1. Approbation du plan d'options sur actions 2008

- La présente opération est destinée, comme par le passé, à promouvoir l'actionnariat de quelque 1 130 cadres de niveau 6 et plus au sein du Groupe UCB, y compris l'Administrateur Exécutif qui est membre du Comité Exécutif, et à les motiver financièrement en continuant à les associer davantage au succès de l'entreprise et à les sensibiliser à la valeur de l'action UCB sur les marchés, dans le respect des règles en matière d'informations privilégiées.
- Les conséquences financières limitées de l'opération pour la société consistent essentiellement en la différence qui peut exister entre le prix de rachat des actions propres par la société et le prix de revente de ces mêmes actions au personnel concerné lors de l'exercice des options aux conditions fixées par le règlement, à majorer, le cas échéant, de la différence entre ce prix d'exercice et le cours de bourse des actions UCB à ce moment.

Répartition

Le Conseil d'Administration a approuvé les recommandations du Comité de Rémunérations et de Nominations sur les règles d'attribution des options selon les catégories de fonctions et le niveau de responsabilité. Un nombre de 3 400 000 options seront dès lors attribuées à quelque 1 130 cadres de niveau 6 et plus au sein d'UCB.

'Phantom stocks' et 'stock appreciation rights'

Dans certains pays, UCB octroiera des 'phantom stocks' et 'stock appreciation rights' en lieu et place des options sur actions, et ce afin d'éviter les contraintes des législations les plus strictes.

Les 'phantom stocks' et 'stock appreciation rights' suivent les règles du plan d'options sur actions UCB (Stock Option Plan), mais, au lieu d'octroyer des actions réelles, ils donnent à leur bénéficiaire la capacité de bénéficier de la plus-value du même nombre d'actions UCB durant la même période. Au lieu de recevoir des actions, les participants recevront des espèces au moment de l'exercice de leurs options.

Fixation du prix d'exercice

Le prix d'exercice de ces options sera le plus bas des deux montants suivants :

- Le cours de clôture moyen des 30 jours qui précèdent l'offre (du 2 au 31 mars 2008) ou
- Le cours de clôture du jour précédant l'offre (31 mars 2008).

UCB déterminera un prix d'exercice différent pour les employés éligibles et sujets à une législation imposant un prix d'exercice différent afin de pouvoir bénéficier d'une taxation réduite.

Acquisition des droits

Le Stock Option Plan aura une période d'acquisition des droits de trois ans à partir de la date de l'octroi, sauf pour les pays où cela n'est pas autorisé (ou moins favorable). Ainsi, l'acquisition des droits pour les personnes résidant en Belgique ou en France restera inchangée (à savoir pour la Belgique, à partir du 1 janvier de la quatrième année civile qui suit l'année de l'octroi et pour la France, le jour qui suit le quatrième anniversaire de l'octroi).

Documentation

Le Conseil d'Administration établit et approuve la documentation à fournir aux bénéficiaires de l'offre, plus spécifiquement les motivations et les conditions de l'offre ainsi que les informations relatives au nombre et à la nature des titres offerts.

7.2. Approbation du plan d'octroi d'actions UCB 2008 gratuites

- La présente opération, réservée au Leadership Team du Groupe UCB, y compris l'Administrateur Exécutif qui est membre du Comité Exécutif, et proposée par le Comité de Rémunérations et de Nominations, est destinée à promouvoir l'actionnariat parmi cette catégorie de personnel du Groupe UCB dans leur entreprise et à les motiver financièrement en continuant à les associer davantage au succès de l'entreprise et à les sensibiliser à la valeur de l'action UCB sur les marchés, dans le respect des règles en matière d'informations privilégiées. S'inscrivant dans la politique de rémunération de ce personnel comme incitant à long terme, cette attribution gratuite d'actions est liée à la condition que les employés restent au sein d'UCB pendant au moins trois ans après la date d'attribution des actions.
- Les conséquences financières de l'opération pour la société consistent essentiellement en la couverture, par une ou plusieurs société(s) du Groupe UCB, des obligations découlant de ces promesses d'attributions gratuites d'actions UCB, c'est-à-dire le prix d'acquisition et les frais de financement de ces actions à réduire, le cas échéant, des dividendes versés pendant la période de détention.

Répartition

Le Conseil d'Administration a approuvé les recommandations du Comité de Rémunérations et de Nominations sur les règles d'octroi des actions gratuites selon la catégorie de fonction et le niveau de responsabilité. Un nombre de 160 000 actions seront dès lors attribuées aux 45 senior executives au sein du Groupe.

Documentation

Le Conseil d'Administration établit et approuve la documentation à fournir aux bénéficiaires de l'offre, plus spécifiquement les motivations et les conditions de l'offre ainsi que les informations relatives au nombre et à la nature des titres offerts et aux conditions de l'offre.

7.3. Approbation du plan de 'performance shares' 2008

- La présente opération, réservée au Leadership Team du Groupe UCB, y compris l'Administrateur Exécutif qui est membre du Comité Exécutif, et proposée par le Comité de Rémunérations et de Nominations, est destinée à promouvoir l'actionnariat parmi cette catégorie de personnel du groupe UCB dans leur entreprise et à les motiver financièrement en continuant à les associer davantage au succès de l'entreprise et à les sensibiliser à la valeur de l'action UCB sur les marchés, dans le respect des règles en matière d'informations privilégiées. Cette attribution s'inscrit dans la politique de rémunération de ce personnel comme incitant à long terme.

- L'acquisition de cet octroi de 'performance shares' est liée à la condition que les employés restent au sein du Groupe UCB pendant au moins trois ans après la date d'attribution des actions et que des objectifs prédéfinis soient atteints par le Groupe UCB.
- Les conséquences financières de l'opération pour la société consistent essentiellement en la couverture, par une ou plusieurs société(s) du Groupe UCB, des obligations découlant de ces promesses d'attribution de 'performance shares', c'est-à-dire le prix d'acquisition et les frais de financement de ces actions à réduire, le cas échéant, des dividendes versés pendant la période de détention.

Répartition

Le Conseil d'Administration a approuvé les recommandations du Comité de Rémunérations et de Nominations sur les règles d'attribution de 'performance shares' selon la catégorie de fonction, le niveau de responsabilité et la performance du bénéficiaire. Un nombre de 130 000 à 195 000 actions au maximum seront ainsi attribuées aux 25 senior executives au sein du Groupe UCB, dont le paiement sera effectué après une période de trois ans d'acquisition des droits, et variera entre 0% et 150% du montant octroyé, en fonction du niveau de réalisation des conditions de performances établies par la société au moment de l'octroi.

Documentation

Le Conseil d'Administration établit et approuve la documentation à fournir aux bénéficiaires de l'offre, plus spécifiquement les motivations et les conditions de l'offre ainsi que les informations relatives au nombre et à la nature des titres offerts et aux conditions de l'offre.

7.4. Attribution d'actions gratuites et de 'performance shares' dans des circonstances exceptionnelles

Conformément aux mesures prises dans le cadre de la création d'un pool d'actions 'incentive', le Conseil d'Administration a une nouvelle fois donné son accord sur l'affectation de 50 000 actions au programme d'attribution d'actions dans des circonstances exceptionnelles.

Les bénéficiaires seront identifiés par le Comité Exécutif et par les membres du Senior Leadership Team. L'attribution sera approuvée par le Comité Exécutif. Le Comité de Rémunérations et de Nominations en sera informé en fin d'année.

7.5. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration a décidé de déléguer tous pouvoirs au Président du Comité Exécutif d'UCB, actuellement Roch Doliveux, et au Secrétaire Général de la société, actuellement Michèle de Cannart, agissant séparément, avec faculté de déléguer, de manière à s'assurer l'exécution des résolutions prises et notamment pour finaliser les règlements, la documentation destinée aux bénéficiaires et la procédure d'exercice.

(...)

Rapport Financier

1. Performances financières de l'entreprise¹

Le présent Rapport Financier est basé sur les états financiers consolidés du Groupe UCB préparés conformément aux normes IFRS. Les états financiers statutaires séparés d'UCB S.A., préparés conformément aux normes comptables belges, de même que le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et le rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux et seront disponibles sur demande ou sur notre site Web.

Faits saillants

- Le chiffre d'affaires de € 3 601 millions est dans la lignée de l'exercice précédent (2007: € 3 626 millions), grâce au paiement de droits de propriété intellectuelle en biotechnologie. D'une année à l'autre, cela représente une augmentation de 4% à cours de change constants. C'est supérieur aux prévisions de l'entreprise de € 3,3 milliards. Sans ce paiement lié à la biotechnologie, le chiffre d'affaires aurait diminué de 6% (-3% à cours de change constants). Les ventes de Keppra[®] ont continué d'augmenter au niveau mondial, pour atteindre € 1 266 millions, en hausse de 23% (+30% à cours de change constants) malgré la perte d'exclusivité sur le marché américain le 4 novembre 2008. Le chiffre d'affaires de Xyzal[®] a également augmenté de 10%, pour atteindre € 222 millions (+13% à cours de change constants). UCB a aussi enregistré une croissance des ventes de Tussionex[™] et des produits commercialisés récemment (Neupro[®], Vimpat[®] et Cimzia[®]). Ces performances ont permis de compenser le recul des ventes américaines de Zyrtec[®] (ventes nettes, produits des redevances et autres produits en retrait de € 332 millions) dû à l'expiration du brevet en décembre 2007. Les € 205 millions générés par le paiement lié aux droits de propriété intellectuelle en biotechnologie ont compensé les diminutions du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent liées aux paiements d'étape de *fesoterodine*, au médicament générique *omeprazole*, ainsi qu'à l'évolution défavorable du cours des devises et à l'érosion d'autres produits matures.
- L'EBITDA récurrent s'élève à € 733 millions par rapport aux € 741 millions en 2007 et dépasse les prévisions de l'entreprise (€ 720 millions). Cela représente une diminution de 1% (+6% à cours de change constants), reflétant le paiement lié à la biotechnologie et la mise en œuvre précoce des synergies résultant de l'intégration de Schwarz Pharma, ainsi que les efforts de restriction des coûts.
- Le résultat net passe de € 160 millions en 2007 à € 42 millions en 2008, traduisant une augmentation significative des charges non récurrentes, provenant de l'augmentation des dépenses de restructuration et d'importantes charges de dépréciation des immobilisations dues au programme SHAPE, ainsi que de la diminution des plus-values. Le résultat net ajusté des éléments non récurrents s'élève à € 270 millions, en retrait de 7% par rapport à 2007 (-2% à cours de change constants).

€ millions	Réel		Variation	
	2008	2007	Cours réels	Cours cst
Chiffre d'affaires	3 601	3 626	-1 %	4 %
Produits des ventes nettes	3 027	3 188	-5%	-2%
Produits des redevances	396	294	35%	53%
Autres produits	178	144	24%	30%
Marge brute²	2 455	2 579	-5 %	0 %
Avant valorisation des stocks		2 672	-8 %	-3 %
Frais commerciaux	(928)	(1 054)	-12%	-10%
Frais de recherche & développement	(767)	(788)	-3%	4%
Frais généraux & charges administratives	(227)	(267)	-15%	-13%
Autres produits/(charges) d'exploitation	(1)	10		
EBIT récurrent (REBIT)²	531	480	11 %	21 %
Avant valorisation des stocks		573	-7 %	1 %
Produits/(charges) non récurrents	(417)	(136)		
EBIT (résultat opérationnel)²	113	344	-67 %	-55 %
Charges financières nettes	(156)	(125)		
Résultat avant impôts	(43)	219	-120 %	-102 %
Impôts	30	(60)		
Résultat des activités poursuivies	(12)	159	-108 %	-101 %
Résultat des activités abandonnées	55	2		
Résultat net (après intérêts minoritaires)	42	160	-74 %	-67 %
EBITDA récurrent	733	741	-1 %	6 %
Résultat net ajusté³	270	292	-7 %	-2 %
Nombre d'actions – non diluées	180	180		
Résultat par action (€ par action non diluée)	0,24	0,89	-74 %	-67 %
Résultat par action ajusté (€ par action non diluée)	1,50	1,62	-7 %	-2 %

¹ En raison des arrondis, il est possible que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux du présent rapport financier.

² Après valorisation des stocks liés à l'acquisition en 2007

³ Ajustement pour impact après impôts des éléments non récurrents, contribution des activités abandonnées et valorisation des stocks

1.1. Changements de périmètre

Suite à l'offre publique d'achat portant sur l'ensemble des actions en circulation de Schwarz Pharma AG et l'acquisition de 86,8% des actions en circulation à la clôture de la période d'offre d'échange, le 28 décembre 2006, UCB a consolidé le bilan du groupe Schwarz Pharma au 31 décembre 2006 et les résultats du Groupe Schwarz Pharma ont été consolidés au 1 janvier 2007. Au cours des 12 derniers mois, UCB a acquis des actions supplémentaires de Schwarz Pharma AG. En date du 31 décembre 2008, UCB détenait 97,3% des actions en circulation, soit 98,3% sur une base diluée.

UCB incorpore le résultat des activités chimiques restantes (Surface Specialties), cédées en février 2005, dans le résultat des activités abandonnées pour les exercices 2007 et 2008.

1.2. Événements clés en 2008

Un certain nombre d'événements clés se sont produits en 2008 qui ont eu ou qui auront un impact au niveau financier:

Importantes échéances de brevets

- **Échéance du brevet de Zyrtec® aux USA:** Première année complète de résultats sans les ventes de Zyrtec® aux USA, en raison de l'échéance de son brevet en décembre 2007. La marge brute s'élevait à € 382 millions en 2007.
- **Perte d'exclusivité de Keppra® aux USA:** Le 4 novembre 2008, Keppra® a perdu son exclusivité sur le marché américain.

Accords / initiatives

- **Accords avec Otsuka pour Keppra® et Cimzia® au Japon:** En juin 2008, UCB et Otsuka Pharmaceuticals Co. Ltd ont signé des accords de collaboration liés à Keppra® et Cimzia® au Japon. UCB et Otsuka vont assurer ensemble la co-promotion du médicament antiépileptique Keppra® dans le traitement d'appoint des crises partielles, et de Cimzia® dans le traitement de la maladie de Crohn. UCB et Otsuka vont aussi collaborer au développement et au marketing de Keppra® et de Cimzia® dans d'autres indications. UCB va travailler avec Otsuka pour la co-promotion de l'agent antiplaquette Pletaal® (*cilostazol*).
- **SHAPE:** Fin août 2008, UCB a annoncé le lancement de 'SHAPE', un important projet mondial visant à accélérer sa transformation en une entreprise spécialisée dans le domaine du système nerveux central (SNC) et de l'immunologie. Avec le programme SHAPE, UCB entend se focaliser davantage sur ses principaux atouts, redéployer ses ressources, accélérer ses avancées en R&D et simplifier son organisation, tout en continuant à proposer de nouveaux médicaments aux patients, et en améliorant sa compétitivité et sa rentabilité. Dans le cadre de SHAPE, UCB réduit ses effectifs de 2 000 postes dans le monde, pour atteindre environ 10 000 employés fin 2009.
- **Alliance stratégique avec Willex:** En janvier 2009, UCB et Willex AG ont annoncé un partenariat stratégique pour développer le portefeuille d'UCB en oncologie préclinique, qui comprend deux programmes de petites molécules et trois programmes d'anticorps. UCB conserve les droits exclusifs de racheter chacun des cinq programmes, après conclusion des études initiales de faisabilité clinique pour chaque programme, et d'assumer la responsabilité de la suite du développement et de la commercialisation de chaque produit. Cependant, si UCB n'exerce pas son droit de rachat, Willex conservera les droits de développer et de commercialiser chacun des programmes, et, en contrepartie, UCB recevra des paiements d'étape et des redevances de la part de Willex. UCB investit € 10 millions pour acquérir 13% de Willex, et effectuera un paiement d'étape de € 10 millions lors de la mise en œuvre de l'essai clinique de Phase I et lors de la première dose administrable à l'homme, ce qui devrait se produire, approximativement, dans les 12 mois suivant la conclusion de l'accord.
- **Vente d'activités d'UCB sur certains marchés émergents:** En janvier 2009, UCB et GlaxoSmithKline ont annoncé la vente des activités et filiales actuelles d'UCB sur certains marchés émergents, contre un montant en espèces de € 515 millions payable à la date de conclusion de l'opération, attendue fin mars 2009. L'accord porte sur plus de 50 entités opérationnelles en Extrême et Moyen-Orient, en Amérique Latine et en Afrique, mais ne porte pas sur le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, la Corée du Sud, l'Australie et le Mexique, considérés par UCB comme des marchés (émergents) stratégiques. L'accord concerne principalement l'ensemble des produits actuellement commercialisés et le personnel dans les régions susmentionnées; par contre, il n'inclut pas les nouveaux produits clés d'UCB, tels que Vimpat® (*lacosamide*), Neupro® (*rotigotine*) et Cimzia® (*certolizumab pegol*).
- **Lancement de nouveaux partenariats en Recherche et Développement (R&D):** En février 2009, UCB a annoncé de nouveaux partenariats dans le cadre de sa stratégie visant à intensifier sa collaboration avec ses partenaires industriels et universitaires. Ces partenariats ont été conclus avec BioSeek Inc. (application de la biologie humaine prédictive pour l'évaluation de certaines nouvelles entités chimiques et biologiques d'UCB), deCODE chemistry & biostructures (collaboration sur la recherche, basée sur la structure, de nouveaux médicaments anti-inflammatoires à petites molécules), Inogen (collaboration portant sur plusieurs années pour soutenir les projets d'UCB au stade initial jusqu'à la 'proof-of-concept' dans les aspects de processus chimique, analytique et de développement de formulation), le King's College de Londres (collaboration portant sur plusieurs années pour soutenir les activités de conception de médicaments basée sur la structure), Proteros biostructures (accord de recherche portant sur la conception de médicaments 'du gène à la structure' pour les nouveaux médicaments anti-inflammatoires à petites molécules) et SAI Advantium (collaboration portant sur plusieurs années pour la chimie de découverte, en soutien des activités de chimie médicale et de synthèse de littérature dans les laboratoires de recherche d'UCB en Belgique et au Royaume-Uni.)
- **Collaborations dans le domaine de la recherche subventionnées par les pouvoirs publics:** En octobre 2008, UCB a annoncé deux collaborations dans le domaine de la recherche subventionnées par les pouvoirs publics. Avec l'Université de Bonn et certains partenaires industriels, UCB a été sélectionné pour recevoir € 20 millions au cours des trois prochaines années. Cela permettra à UCB de développer en exclusivité un portefeuille comprenant jusqu'à six projets de découverte de médicaments dans le domaine du système nerveux central (SNC). Dans le cadre d'une

collaboration distincte dans le domaine de la recherche, UCB et Pfizer ont annoncé la formation d'une nouvelle entreprise, Cyclofluidic, consacrée aux technologies novatrices, et visant à accélérer le processus de découverte de nouveaux médicaments. Le 'Government's Technology Strategy Board' (Royaume-Uni) a soutenu cet accord et continuera à soutenir Cyclofluidic en cofinçant ses activités de R&D.

- **Vente d'un médicament antihémorragique à Eumédica:** En février 2009, UCB a annoncé la vente à Eumédica de ses droits mondiaux du produit antihémorragique Somatostatine-UCB™ dont les ventes nettes étaient d'environ € 11,4 millions en 2008.
- **Vente d'Equasym™ à Shire:** En février 2009, UCB a annoncé la vente à Shire Plc des droits mondiaux, à l'exception des USA, du Canada et de la Barbade, et des effectifs d'Equasym™ IR/XL (*méthylphénidate HCl*), indiqué dans le traitement du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité. UCB recevra une avance de € 55 millions ainsi que des paiements échelonnés, liés aux objectifs de vente.

Autorisations réglementaires et pipeline des produits en développement

CNS

- **Autorisation de Keppra® XR aux USA comme traitement d'appoint des crises partielles chez les patients épileptiques adultes:** En janvier 2008, la FDA (Food and Drug Administration) a accepté la demande d'autorisation de Keppra® XR (*levetiracetam*) comme traitement d'appoint des crises partielles d'épilepsie chez l'adulte. En septembre 2008, la FDA a autorisé le médicament dans cette indication. La commercialisation a débuté fin septembre.
- **Exclusivité de Keppra® aux USA dans le traitement de l'épilepsie en pédiatrie:** En juin 2008, la FDA a accordé l'exclusivité pour Keppra® comme traitement de l'épilepsie chez l'enfant.
- **Neupro®:** Fin mars 2008, UCB a annoncé le retrait du marché américain de Neupro® (*rotigotine* en patch transdermique) dans le traitement de la maladie de Parkinson et de certains lots en Europe, à cause d'un problème de formation de cristaux dans les patches. UCB a mis en place, avec succès, un système de stockage et de distribution avec chaîne du froid intégrale pour l'Europe. Les autorités européennes examinent actuellement une variante. Si la décision est positive, UCB espère que Neupro® sera à nouveau disponible pour tous les patients (y compris les nouveaux patients) en Europe, à la fin du premier semestre 2009. En outre, dans le courant du premier semestre 2009, UCB continuera son dialogue avec les autorités américaines, en vue d'une possible reprise de la commercialisation aux USA.
- **Autorisation de Neupro® en Europe dans le traitement du syndrome des jambes sans repos:** En fin 2008, Neupro® a reçu une autorisation de commercialisation de la part de la Commission Européenne dans le traitement du syndrome des jambes sans repos.
- **'Complete Response Letter' de la FDA pour Neupro® dans le traitement du syndrome des jambes sans repos et la maladie de Parkinson à un stade avancé:** En décembre 2008, UCB a reçu une lettre de réponse complète (Complete Response Letter) de la FDA, concernant le patch transdermique Neupro® dans le traitement des signes et symptômes de la maladie de Parkinson au stade avancé et dans le traitement des signes et symptômes du syndrome primaire des jambes sans repos, modéré à grave.
- **Résultats de rotigotine dans le traitement de la fibromyalgie:** En février 2009, UCB a annoncé les résultats préliminaires de l'étude clinique de 'proof-of-concept' de Phase IIa visant à évaluer la sécurité et l'efficacité de *rotigotine* dans le syndrome de la fibromyalgie. L'étude n'a pas été statistiquement significative pour ses objectifs primaires. UCB évaluera les programmes de développement dès que les analyses seront intégralement disponibles.
- **Résultats des études de Phase III de brivaracetam dans le traitement de la maladie d'Unverricht Lundborg:** les deux études de Phase III de *brivaracetam* dans la maladie d'Unverricht Lundborg n'ont pas atteint le point final primaire d'atténuation des symptômes de myoclonie, mais ont montré des effets bénéfiques chez un sous-ensemble de patients.
- **Programme clinique de Phase III de brivaracetam dans le traitement de l'épilepsie:** Le programme clinique de Phase III pour *brivaracetam*, comme traitement d'appoint chez les patients présentant une épilepsie réfractaire à crises partielles, est en cours et les résultats sont attendus pour le troisième trimestre 2009.
- **Autorisation de Vimpat® en Europe dans le traitement de l'épilepsie:** En septembre 2008, la Commission Européenne a autorisé Vimpat® (*lacosamide*), comme thérapie d'appoint dans le traitement des crises partielles avec ou sans généralisation secondaire chez les patients épileptiques âgés de 16 ans et plus. Le lancement a eu lieu quelques jours plus tard en Allemagne et au Royaume-Uni.
- **Autorisation de Vimpat® aux USA dans le traitement de l'épilepsie:** En fin octobre 2008, la FDA a autorisé Vimpat® comme thérapie d'appoint dans le traitement des crises partielles chez les patients épileptiques âgés de 17 ans et plus. Vimpat® sera commercialisé sur ce marché au début de 2009, dans l'attente d'un planning.
- **'Not-approvable Letter' pour Vimpat® aux USA dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques:** Fin juillet 2008, UCB a reçu une lettre 'non autorisable' (Not-approvable Letter) de la FDA pour Vimpat® dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques.
- **Retrait de la demande d'autorisation de Vimpat® en Europe dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques:** En septembre 2008, UCB a retiré sa demande d'autorisation auprès de l'EMA pour Vimpat® dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques (DND), car l'ampleur de l'effet clinique n'a pas été démontrée de manière assez convaincante. UCB envisage de lancer un programme clinique supplémentaire pour étayer davantage l'ampleur de l'effet de *lacosamide* dans le cas des DND.
- **Programme clinique de Phase IIa de lacosamide dans le traitement de la fibromyalgie:** Suite aux résultats de Phase IIa annoncés en juin 2008, une décision sera prise en 2009 quant au lancement ou non d'une Phase IIb de *lacosamide* dans le traitement de la fibromyalgie.
- **Résultats de lacosamide dans le traitement de la prophylaxie de la migraine:** En février 2009, UCB a annoncé les résultats préliminaires de l'étude clinique de 'proof-of-concept' de Phase IIa visant à évaluer la sécurité

et l'efficacité de *Iacosamide* dans le traitement de la prophylaxie de la migraine. L'étude n'a pas été statistiquement significative pour ses objectifs primaires. UCB évaluera les programmes de développement dès que les analyses seront intégralement disponibles.

- **Résultats positifs de la Phase III de Xyrem® dans le traitement de la fibromyalgie:** En novembre 2008, Jazz Pharmaceuticals, Inc. et UCB ont annoncé les résultats préliminaires positifs, issus de la première des deux études cliniques de Phase III de l'*oxybate de sodium* dans le traitement de la fibromyalgie.
- **Délais prévus pour les résultats de la Phase II de CDP323:** Les résultats des études de Phase II pour CDP323 (inhibiteur de VLA4 à administration orale, basé sur une petite molécule), actuellement en cours de développement dans le traitement de la sclérose en plaques rémittente-récurrente, sont attendus au premier trimestre 2010. UCB et son partenaire, Biogen IDEC, espèrent que le recrutement de patients pour la Phase II sera achevé mi-2009.

Immunologie

- **Commercialisation de Cimzia® en Suisse dans le traitement de la maladie de Crohn:** En janvier 2008, Cimzia® (*certolizumab pegol*) a été commercialisé en Suisse dans le traitement de la maladie de Crohn.
- **Demande d'autorisation de Cimzia® aux USA dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde:** En février 2008, UCB a introduit une demande d'autorisation de Cimzia® auprès de la FDA dans le traitement des patients adultes atteints de polyarthrite rhumatoïde. En janvier 2009, UCB a reçu une 'Complete Response Letter' de la FDA qui demande une nouvelle mise à jour des données de sécurité, reprenant toutes les informations cliniques, y compris celles obtenues depuis l'introduction de la demande. Il est possible de répondre aux exigences de la FDA (une étude plus approfondie et une nouvelle mise à jour des données de sécurité) par une analyse plus poussée des données déjà disponibles. Aucune étude supplémentaire n'est donc nécessaire. UCB prévoit de soumettre les informations dès le second trimestre de cette année.
- **Refus de la demande d'autorisation de Cimzia® en Europe dans le traitement de la maladie de Crohn:** En mars 2008, UCB a été informé que les autorités européennes avaient rejeté l'appel introduit suite au refus de la demande d'autorisation de commercialisation de Cimzia® comme traitement des patients atteints de la maladie de Crohn.
- **Autorisation et commercialisation de Cimzia® aux USA dans le traitement de la maladie de Crohn:** Endéans les 48 heures de son autorisation aux USA (avril 2008), Cimzia® a été commercialisé dans le traitement des formes modérées à graves de la maladie de Crohn.
- **Demande d'autorisation de Cimzia® en Europe dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde:** En juillet 2008, UCB a introduit, en Europe, une demande d'autorisation pour Cimzia® comme traitement sous-cutané des patients adultes souffrant d'une forme modérée à grave de polyarthrite rhumatoïde active. Les autorités européennes ont accepté d'examiner cette demande.
- **Début de l'étude de Phase I pour l'anticorps CDP6038:** En décembre 2008, UCB a annoncé que son anticorps CDP6038, ciblant IL-6, a atteint une étape clé, avec l'administration aux premiers sujets dans le cadre de l'étude de Phase I 'première administration chez l'homme'. Les études précliniques ont déjà montré le potentiel de CDP6038 dans le traitement d'un certain nombre de maladies auto-immunes.
- **Autorisation de Xyzal® en solution orale aux USA:** En février 2008, la FDA a autorisé Xyzal® (*levocetirizine*) en solution orale dans le traitement des allergies saisonnières ou permanentes et l'urticaire idiopathique chronique.

Divers

- **Résultats de Phase II positifs pour CDP791:** Suite aux résultats encourageants de Phase II annoncés en mars 2008 pour CDP791 dans le traitement du cancer du poumon 'non à petites cellules', UCB évalue les options de partenariat.
- **Autorisation de fesoterodine aux USA:** En octobre 2008, la FDA a autorisé l'agent antimuscarinique Toviaz® (*fesoterodine fumarate*) en comprimés à libération prolongée dans le traitement de l'hyperactivité vésicale, avec symptômes d'incontinence urinaire, d'urgence et de fréquence urinaire. L'autorisation a été octroyée à Pfizer Inc., qui a acheté, en avril 2006, les droits d'exclusivité mondiale de Toviaz® à Schwarz Pharma, qui fait désormais partie du Groupe UCB. UCB aura le droit de percevoir des redevances sur les ventes combinées de Toviaz® et de la gamme actuelle de produits *tolterodine* de Pfizer. Toviaz® est autorisé dans l'Union Européenne et a été commercialisé par Pfizer mi-2008.

1.3. Impact des devises étrangères

Etant donné la dimension mondiale des activités d'UCB, ses résultats financiers sont sensibles aux fluctuations des devises étrangères. Les principales devises qui influent sur ses résultats financiers sont le dollar américain (USD), le yen japonais (JPY), la livre sterling (GBP) et le franc suisse (CHF). Le tableau ci-après reprend les cours moyens utilisés pour convertir les produits et charges d'UCB en euro:

Équivalent pour € 1	Cours de change moyen 2008	Cours de change moyen 2007	Variation	Cours de change à la clôture 2008
Dollar américain	1,462	1,369	-6,4%	1,395
Livre sterling	0,795	0,684	-14,0%	0,957
Franc suisse	1,585	1,642	+3,6%	1,491
Yen japonais	150,3	161,1	+7,2%	126,7

UCB a pour politique de toujours couvrir les flux de trésorerie dans les principales devises de facturation afin de limiter l'impact négatif des fluctuations monétaires sur les résultats et les flux de trésorerie. En vue de l'acquisition de

Schwarz Pharma, UCB a étendu la période de couverture et couvre actuellement ses opérations transactionnelles pour une période de six mois minimum et de 26 mois maximum. Tout gain ou perte réalisé sur des contrats de couverture de change est comptabilisé dans le poste du compte de résultat auquel se réfère la transaction couverte.

1.4. Segments

Le premier format de présentation des comptes d'UCB depuis le 1 janvier 2006 est axé sur ses trois principales régions géographiques, à savoir l'Amérique du Nord, l'Europe et le Reste du Monde (y compris le Japon et les marchés émergents). Le Groupe UCB adopte la norme *IFRS 8 – Segments opérationnels* en 2009. Par conséquent, le Groupe présentera désormais un seul segment opérationnel: le segment biopharmaceutique.

2. Compte de résultat

2.1. Avant-propos

Résultat opérationnel récurrent: Etant donné le nombre d'opérations et de décisions de nature exceptionnelle qui ont un impact sur les résultats d'UCB, l'incidence de ces postes 'non récurrents' est présentée séparément. Outre l'EBIT (résultat avant intérêts et impôts ou résultat opérationnel), une ligne pour 'l'EBIT récurrent' (REBIT ou résultat opérationnel récurrent), représentant la rentabilité récurrente des activités biopharmaceutiques, a été ajoutée. L'EBIT récurrent équivaut à la ligne 'résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges' figurant dans les états financiers consolidés.

Résultat net ajusté: Etant donné le nombre d'opérations et de décisions de nature exceptionnelle qui ont un impact sur les résultats d'UCB pour les deux périodes en revue, l'incidence des postes 'non récurrents' est présentée séparément. Afin de permettre une comparaison, une ligne 'résultat net ajusté', représentant la rentabilité récurrente après impôts des activités biopharmaceutiques a été insérée. Le résultat net ajusté équivaut à la ligne 'résultat net' figurant dans les états financiers consolidés, ajusté pour les activités abandonnées et pour l'impact après impôts des éléments non récurrents et exceptionnels, y compris la revalorisation exceptionnelle des stocks liée à l'acquisition, sans effet sur la trésorerie, en 2007.

2.2. Ventes nettes par produit

€ millions	Réal		Variation	
	2008	2007	Cours réel	Cours cst
Keppra®	1 266	1 026	23%	30%
Zyrtec® (Zyrtec-D®/Cirrus® inclus)	249	487	-49%	-50%
Xyzal® 2	173	168	3%	4%
Tussionex™	147	114	29%	38%
Nootropil®	93	101	-8%	-7%
Metadate™ CD/Equasym™ XL	77	81	-4%	2%
Omeprazole	75	147	-49%	-46%
Neupro®	58	52	12%	16%
Cimzia®	10	1		
Vimpat®	2	0		
Autres produits	878	1 012	-13%	-11%
Total des ventes nettes	3 027	3 188	-5%	-2%
Amérique du Nord	1 193	1 442	-17%	-12%
Europe	1 414	1 342	5%	7%
Reste du Monde	404	385	5%	5%
Non affecté	17	20		
Cours de change moyen US\$/€	1,462	1,369	-6,4%	
Cours de change moyen JPY/€	150,30	161,10	7,2%	

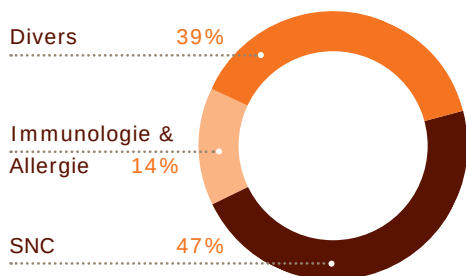
Les ventes nettes s'élèvent à € 3 027 millions en 2008, soit une baisse de 5% par rapport à l'exercice précédent (-2% à cours de change constants). L'impact de la variation du cours de change des devises est négatif et s'élève à € 104 millions pour l'année (sans, les ventes nettes auraient atteint € 3 131 millions), principalement à cause de la baisse de 6,4% du dollar américain et de la dépréciation de 14% de la livre sterling.

1 En raison des arrondis, il est possible que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux du présent rapport financier.
2 A l'exclusion des ventes de Xyzal® aux USA (€ 39 millions) émanant du partage de profit avec sanofi-aventis

Les produits suivants ont contribué aux ventes:

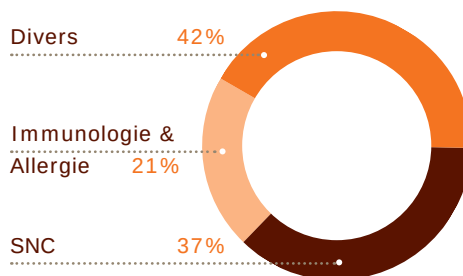
- Dans le traitement de l'épilepsie, **Keppra®** (*levetiracetam*) atteint des ventes nettes de € 1 266 millions, soit 23% de plus que l'année passée (en euros), ou +30% à cours de change constants, grâce à une croissance importante en Amérique du Nord (+27% à cours de change constants, malgré la concurrence des génériques qui a commencé au début novembre, mais soutenu par les premières ventes de Keppra® XR suite à son lancement fin septembre), en Europe (+31%) et dans le Reste du Monde (+55%), renforçant ainsi son leadership aux USA et en Europe.
- Les ventes nettes de l'antihistaminique **Zyrtec®** (*cetirizine*, y compris Zyrtec®-D/Cirrus®) ont diminué de € 238 millions ou 49%, pour passer de € 487 millions à € 249 millions, reflétant l'expiration du brevet aux USA le 25 décembre 2007, entraînant une baisse des ventes nettes de € 228 millions, le recul des ventes en Europe de 4% en raison de la concurrence croissance des génériques et un ralentissement de 5% des ventes nettes au Japon (-11% à cours de change constants) imputable à une saison pollinique moyenne et à la concurrence des génériques, et enfin des ventes moins élevées sur les marchés émergents (-2% à cours de change constants).
- Les ventes nettes de l'antihistaminique **Xyzal®** (*levocetirizine*) atteignent € 173 millions, en légère augmentation par rapport à 2007 (+3% ou +4% à cours de change constants), avec des ventes stables en Europe, en raison d'une saison pollinique inférieure à la moyenne compensée par les gains de part de marché, et des ventes nettes dans le Reste du Monde (+25% à cours de change constants). Les ventes de Xyzal® aux USA ne sont pas consolidées, mais le montant de l'accord de partage des bénéfices avec sanofi-aventis est comptabilisé dans le poste 'autres produits'.
- Les ventes nettes de l'antitussif **Tussionex™** (*hydrocodone polistirex et chlorpheniramine polistirex*) de € 147 millions augmentent de 29% par rapport à l'année passée ou +38% en devise locale. Cette hausse s'explique par le retrait forcé de médicaments contre la toux et le rhume non agréés par la FDA et par une saison plus rigoureuse en début d'année.
- Les ventes nettes de **Nootropil®** (*piracetam*) dans le traitement des troubles cognitifs baissent de 8%, de € 101 millions à € 93 millions, en Europe et dans le Reste du Monde.
- Les ventes nettes de **Metadate™ CD / Equasym™ XL** (*methylphenidate*) dans le traitement des troubles de l'hyperactivité avec déficit de l'attention de € 77 millions reculent de 4%, ou +2% à cours de change constants, grâce au maintien de bonnes performances aux USA et à une amélioration des ventes en Europe. Ce produit est commercialisé sous la marque Metadate™ CD aux USA (€ 60 millions ou -2% à cours de change constants) et Equasym™ XL en Europe et dans le Reste du Monde (€ 17 millions au total).
- Les ventes nettes du générique gastro-intestinal **omeprazole** ont atteint € 75 millions, soit une baisse de 49% par rapport à l'année passée (-46% à cours de change constants), en raison essentiellement de la présence de nouveaux génériques sur le marché américain depuis le dernier trimestre 2007.
- Le patch transdermique contre la maladie de Parkinson, **Neupro®** (*rotigotine* patch transdermique), a atteint des ventes nettes de € 58 millions, soit une augmentation de 12% par rapport à 2007, en dépit du retrait du produit aux USA en mars 2008 et du ralentissement en Europe, conséquence du retrait partiel et de la recommandation proscrivant son emploi chez les nouveaux patients. UCB a mis en place, avec succès, un système de stockage et de distribution avec chaîne du froid intégrale pour l'Europe. Les autorités européennes examinent actuellement une variante. En cas de réussite, UCB espère que Neupro® sera à nouveau disponible pour tous les patients, y compris les nouveaux patients en Europe à la fin du premier semestre 2009. En outre, dans le courant du premier semestre 2009, UCB va poursuivre son dialogue avec les autorités américaines, en vue d'une possible reprise de la commercialisation aux USA.
- Les nouveaux produits **Cimzia®** (*certolizumab pegol*) et **Vimpat®** (*lacosamide*) ont été lancés en 2008 (en avril aux USA pour Cimzia® et en septembre en Allemagne et au Royaume-Uni pour Vimpat®). Les ventes nettes atteignent respectivement € 10 millions et € 2 millions.
- **Autres produits:** Les ventes nettes des autres produits affichent un recul de 11% à cours de change constants, passant de € 1 012 millions à € 878 millions; les principaux facteurs ayant conduit à ce résultat étant les produits confrontés à la concurrence des génériques aux USA (Verelan®, Univasc®, etc.), ou abandonnés (Glycolax®), ainsi que les produits gastro-intestinaux matures secondaires et cédés sous licence, dont les revenus apparaissent désormais dans la rubrique 'produits des redevances' et 'autres produits'.

Ventes nettes - 2008



€ 3 027 millions

Ventes nettes - 2007



€ 3 188 millions

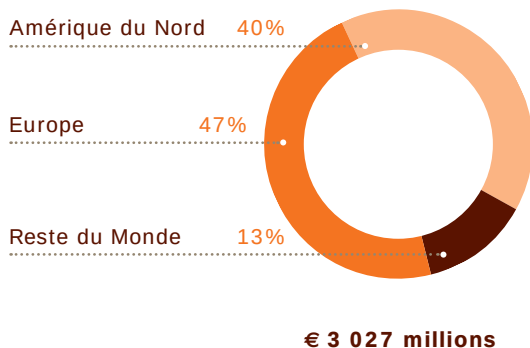
2.3. Ventes nettes par zone géographique

La croissance des ventes nettes en Europe et dans le Reste du Monde n'a pas été suffisante pour compenser la diminution des ventes nettes sur le marché américain, due principalement à l'expiration du brevet de Zyrtec® sur ce marché le 25 décembre 2007 :

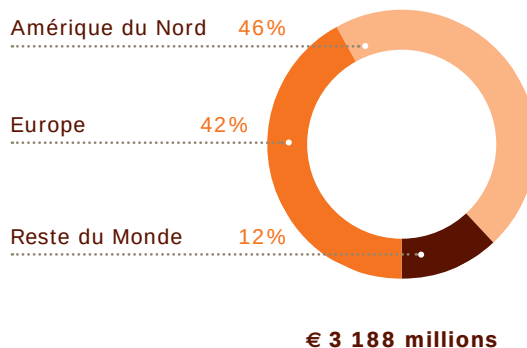
- Amérique du Nord:** Les ventes nettes déclarées par UCB s'élèvent à € 1 193 millions en 2008 (US\$ 1744 millions), soit une baisse de 17% par rapport à l'année précédente (-12% à cours de change constants), due principalement à l'expiration du brevet du Zyrtec® sur le marché américain en décembre 2007. Les ventes nettes de Keppra® ont poursuivi leur croissance continue pendant les 10 premiers mois de l'année. Malgré la commercialisation importante de génériques en novembre (partiellement compensée par les premières ventes de Keppra® XR lancé en septembre), les ventes nettes ont atteint € 768 millions (US\$ 1 123 millions) en 2008, soit une hausse de 27% d'une année sur l'autre à cours de change constants. L'année dernière les ventes nettes sur le marché américain comprenaient la part de marge brute générée par Zyrtec® et Zyrtec-D® via la co-promotion Pfizer/UCB, ainsi que les ventes du principe actif *cetirizine* à Pfizer. Après l'expiration du brevet (décembre 2007), plus aucune vente n'était prévue en raison de l'entrée des génériques concurrents. Cependant, les ventes nettes (y compris aux Caraïbes) réalisées par Pfizer et UCB se sont encore élevées à US\$ 125 millions, en 2008 incluant certaines ventes résiduelles ainsi que la libération d'une réserve pour les produits renvoyés. UCB a enregistré sa part de 25% dans la marge brute de la co-promotion, à savoir € 16 millions, dans la rubrique 'autres produits'. Les ventes nettes de € 9 millions comptabilisées pour Zyrtec® aux USA concernent les ventes de *cetirizine* en vrac à Johnson & Johnson. Les ventes de Zyrtec® affichent un recul de € 228 millions par rapport à 2007. Les ventes nettes d'*omeprazole* représentent € 73 millions, soit une diminution de 50% par rapport à l'année précédente (-47% à cours de change constants), en raison principalement de la présence de nouveaux génériques sur le marché américain au cours du dernier trimestre 2007. En conséquence d'une saison plus rude au premier trimestre 2008 et suite au retrait forcé de médicaments contre la toux et le rhume non agréés par la FDA, les ventes nettes de Tussionex™ ont augmenté de 38% à cours de change constants, de € 114 millions en 2007 à € 147 millions en 2008. Les ventes de Metadate™ CD, pour le traitement des troubles de l'hyperactivité avec déficit de l'attention, sont restées relativement stables (en US\$) et ont atteint € 60 millions en 2008. Eu égard au rappel annoncé en mars, les ventes de Neupro® ne représentent que € 5 millions en 2008. Suite à sa commercialisation en avril 2008, les premières ventes de Cimzia® dans le traitement de la maladie de Crohn ont atteint € 8 millions. Les ventes nettes des autres produits se sont élevées à € 120 millions, soit une baisse de € 102 millions par rapport à 2007. Cette baisse est due non seulement à l'évolution défavorable du cours du dollar mais aussi à l'impact des génériques américains comme Verelan® ou l'Univasc®, à l'abandon de Glycolax® et des produits gastro-intestinaux cédés sous licence, dont les revenus sont à présent comptabilisés dans la rubrique 'produits des redevances' et 'autres produits'.
- Europe:** En 2008, les ventes nettes ont atteint € 1 414 millions, soit une hausse de 5% par rapport à 2007 (+7% à cours de change constants). Les ventes nettes de Keppra® représentent € 437 millions, en hausse de 29% par rapport à l'année précédente (+31% à cours de change constants). Les ventes nettes de Xyzal® sont restées stationnaires à € 143 millions, en raison d'une saison pollinique moins prononcée que l'année précédente dans la plupart des pays européens qui compense les gains de part de marché. Les ventes nettes de Nootropil® représentent encore € 69 millions en Europe, bien qu'elles soient en recul de 8%. Les ventes nettes de Neupro® ont augmenté de 26% pour atteindre € 53 millions en 2008, grâce à un positionnement soutenu sur les principaux marchés et malgré le retrait partiel et la recommandation proscrivant son emploi chez les nouveaux patients. Tous les autres produits ont contribué aux ventes nettes européennes à hauteur de € 625 millions, soit une réduction de 3% par rapport à l'année précédente à cours de change constants. L'augmentation des ventes du produit respiratoire Innovair® (*betameclason* et *formoterol*) a compensé l'érosion des ventes nettes des produits matures.
- Reste du Monde:** Les ventes nettes se sont élevées à € 404 millions en 2008, soit une hausse de 5% par rapport à l'exercice précédent (à cours de change réels ou constants). Au Japon, une saison pollinique sous la moyenne et la concurrence des génériques qui a démarré en 2007 ont entraîné un recul des ventes nettes de Zyrtec® de € 116 millions à € 110 millions (soit une baisse de -11% à cours de change constants). Dans les autres pays du Reste du Monde, les ventes nettes de Zyrtec® diminuent de 2% à cours de change constants, passant de € 45 millions à € 43 millions, tandis que les ventes nettes de Xyzal® augmentent de 25% à cours de change constants pour passer de € 22 millions à € 26 millions. À cours de change constants, les ventes nettes de Keppra® augmentent de 55% par rapport à l'année précédente, les ventes nettes de Nootropil® diminuent de 4% et les ventes nettes des autres produits augmentent de 5%.

€ millions	Variation 2008 / 2007					
	Réal		Cours réels		Cours constants	
	2008	2007	€ million	%	€ million	%
Amérique du Nord						
Keppra®	768	645	123	19%	176	27%
Tussionex™	147	114	33	29%	43	38%
Omeprazole	73	147	(74)	-50%	(69)	-47%
Metadate™ CD	60	66	(5)	-8%	(1)	-2%
Zyrtec® (Zyrtec-D® inclus)	9	237	(228)	-96%	(228)	-96%
Cimzia®	8	0	8		8	
Neupro®	5	10	(5)	-51%	(5)	-47%
Xyzal®	3	2	1		1	
Autres produits	120	221	(102)	-46%	(93)	-42%
Ventes nettes en Amérique du Nord	1 193	1 442	(249)	-17 %	(167)	-12 %
Europe						
Keppra®	437	340	98	29%	107	31%
Xyzal®	143	143	0	0%	0	0%
Zyrtec® (Cirrus® inclus)	87	89	(3)	-3%	(4)	-4%
Nootropil®	69	75	(6)	-8%	(6)	-7%
Neupro®	53	42	11	26%	13	30%
Autres produits	625	652	(28)	-4%	(20)	-3%
Ventes nettes en Europe	1 414	1 342	72	5 %	90	7 %
Reste du Monde						
Zyrtec® (Cirrus® inclus)	153	161	(8)	-5%	(14)	-9%
Keppra®	60	41	19	47%	23	55%
Xyzal®	26	22	4	18%	5	25%
Nootropil®	24	26	(2)	-8%	(1)	-4%
Autres produits	140	134	6	4%	7	5%
Ventes nettes dans le Reste du Monde	404	385	18	5 %	20	5 %
Non affecté	17	20				
Total net sales	3 027	3 188	(161)	-5 %	(57)	-2 %

Ventes nettes - 2008



Ventes nettes - 2007



2.4. Produits et charges des redevances

€ millions	Réel		Variation	
	2008	2007	Cours réels	Cours cst
Produits des redevances	396	294	35 %	53 %
Zyrtec® USA	30	149	-80 %	-79 %
Biotechnology IP	318	121	163 %	204 %
Autres	49	25	97 %	107 %
Charges des redevances	(205)	(60)	241 %	287 %
Biotechnology IP	(161)	(40)	302 %	368 %
Autres	(43)	(20)	117 %	123 %
Produits nets des redevances	191	234	-18 %	-7 %

Les produits nets des redevances pour 2008 s'élèvent à € 191 millions, soit une baisse de 18% par rapport à l'année précédente (-7% à cours de change constants), avec des produits supplémentaires provenant d'un paiement relatif à la propriété intellectuelle en biotechnologie, atténuant l'impact négatif de la diminution des redevances de Pfizer sur Zyrtec® aux USA suite à l'échéance du brevet en décembre 2007 :

- Pour 2008, les produits nets des redevances se montent à € 396 millions, soit une augmentation de € 102 millions (35%) par rapport à l'année précédente (+53% à cours de change constants), mais comprennent le produit d'un paiement de € 205 millions provenant d'un règlement conclu en octobre 2008 avec une tierce partie qui avait réservé ses droits de contester certains paiements de redevances à UCB. Ce paiement a permis à UCB de comptabiliser les produits reportés en tant que produits de redevances au quatrième trimestre 2008 (ainsi que les charges de redevances y afférentes). Même si ces redevances ne seront plus reçues (ni payées), ces produits et charges de redevances n'avaient pas été comptabilisés dans les résultats d'UCB les années précédentes.

Hormis le produit lié au paiement évoqué ci-dessus, les produits des redevances auraient été de € 191 millions, soit une baisse de 35% par rapport à 2007. La diminution des produits de redevances relatifs à Zyrtec® aux USA, qui sont passés de € 149 millions en 2007 à € 30 millions en 2008, provient de l'expiration de son brevet en décembre 2007 ; cet impact n'a été que partiellement compensé par les faibles produits de redevances provenant de Pfizer au premier trimestre 2008 et les produits des redevances reçues de Johnson & Johnson sur les ventes de Zyrtec® en vente libre (OTC) aux USA. Hormis le règlement conclu, la propriété intellectuelle en biotechnologie a généré € 113 millions de produits de redevances en 2008, soit un peu moins que les € 121 millions comptabilisés l'année précédente, mais en augmentation de 6% à cours de change constants sur les ventes de produits pour lesquels des redevances sont dues à UCB. L'augmentation des autres produits de redevances, qui sont passés de € 25 millions en 2007 à € 49 millions en 2008, résulte d'un accord de licence sur les produits gastro-intestinaux matures secondaires, signé au début de l'année 2008, ainsi que du remboursement par sanofi-aventis des charges de redevances à payer à Sepracor, Inc. sur l'augmentation des ventes de Xyzal® aux USA, et des premiers produits de redevances provenant des ventes de Toviaz® (fesoterodine) en Europe par Pfizer.

- Les charges de redevances de € 205 millions, qui sont comptabilisées en coût des ventes, ont augmenté de € 145 millions par rapport à l'année passée, principalement en raison des charges de redevances de € 134 millions comptabilisées en tant que partie du règlement évoqué ci-dessus sur la propriété intellectuelle en biotechnologie. L'augmentation des autres charges de redevances est liée à la hausse des redevances payées à Sepracor, Inc. sur l'augmentation des ventes de Xyzal® aux USA, ainsi qu'aux charges de redevances sur les ventes de nifedipine (traitement de l'angine vasospastique, l'angine chronique stable et l'hypertension).

2.5. Autres produits

€ millions	Réel		Variation	
	2008	2007	Cours réels	Cours cst
Paielements d'étape de fesoterodine	24	50	-52 %	-52 %
Paielements d'étape / partage des bénéfices de Xyzal® aux USA	39	32	23 %	31 %
Paielements d'étape / partage des bénéfices de Zyrtec® aux USA	16			
Ventes des contrats à façon	42	49	-15 %	11 %
Partage des bénéfices Provas™	23	12	92 %	92 %
Otsuka	20			
Autres	15	1		
Autres produits	178	144	25 %	30 %

Les autres produits pour 2008 ont représenté € 178 millions, en hausse de 25% par rapport à l'année précédente (30% à cours de change constants). Les autres produits pour 2007 comprenaient € 50 millions de produits comptabilisés dans le cadre de l'accord avec Pfizer sur fesoterodine, pour le traitement de l'hyperactivité vésicale, tandis que € 24 millions ont été comptabilisés dans les comptes 2008, principalement dus à l'autorisation par la FDA aux USA (novembre). La comptabilisation du partage des bénéfices avec sanofi-aventis sur les ventes de Xyzal® aux USA s'élève à € 39 millions en 2008 (sur des ventes de US\$ 149 millions déclarées par sanofi-aventis), contre € 32 millions comptabilisés en 2007 pour les paiements d'étape liés à l'autorisation et au lancement, ainsi que le partage des bénéfices avec sanofi-aventis sur Xyzal® aux USA. Comme indiqué dans la section consacrée aux ventes

nettes, les ventes nettes de Zyrtec® aux USA après l'expiration du brevet se sont élevées à US\$ 125 millions en 2008, et UCB a enregistré sa part de 25% dans la marge brute de la co-promotion (€ 16 millions), mais dans la rubrique 'autres produits'. Les ventes résultant des activités de fabrication à façon baissent, de € 49 millions en 2007 à € 42 millions en 2008. L'augmentation des autres produits provenant des résultats de Provas™ due à un changement opéré au milieu de l'année 2007, qui a transformé le contrat de licence en un accord de partage des bénéfices, est depuis lors comptabilisée à concurrence de 50% dans le poste 'autres produits' et non plus dans le poste 'ventes nettes'. Les autres revenus relatifs à Otsuka concernent des étapes comptabilisées comme faisant partie des accords conclus entre Otsuka et UCB en juin 2008 pour Keppra® et Cimzia® au Japon. UCB et Otsuka vont unir leurs forces pour assurer la co-promotion de Keppra® pour le traitement d'appoint des crises partielles, et de Cimzia® pour le traitement de la maladie de Crohn. L'augmentation dans les autres catégories des autres produits pour atteindre € 15 millions en 2008 est essentiellement due à des étapes comptabilisées comme faisant partie d'un accord de licence sur les produits gastro-intestinaux matures secondaires, signé au début de l'année 2008.

2.6. Marge brute

€ millions	Réel		Variation	
	2008	2007	Cours réels	Cours cst
Chiffre d'affaires	3 601	3 626	-1 %	4 %
Produits des ventes nettes	3 027	3 188	-5 %	-2 %
Produits des redevances	396	294	35 %	53 %
Autres produits	178	144	24 %	30 %
Coût des ventes	(1 146)	(1 047)	9 %	13 %
Coût des ventes des produits & services	(847)	(817)	4 %	4 %
Charges des redevances	(205)	(60)	241 %	287 %
Valorisation des stocks		(93)		
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	(95)	(77)	23 %	29 %
Marge brute	2 455	2 579	-5 %	0 %
- Valorisation des stocks liés à l'acquisition		93		
Marge brute avant valorisation des stocks	2 455	2 672	-8 %	-3 %
dont:				
Produits & services	2 358	2 515	-6 %	-2 %
Produits nets des redevances	191	234	-18 %	-7 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	(95)	(77)		

La marge brute de € 2 455 millions est en retrait de 5% par rapport à 2007 (mais inchangée à cours de change constants). Ajustée à hauteur de € 93 millions pour l'impact sans effet sur la trésorerie de la valorisation des stocks à leur juste valeur actée en 2007, comme l'exigent les normes IFRS, la marge brute aurait diminué de 8% (-3% à cours de change constants), malgré la contribution nette du règlement sur la propriété intellectuelle en biotechnologie (€ 71 millions). Hormis ce règlement en 2008 et la valorisation des stocks en 2007, la marge brute aurait diminué de 11% (6% à cours de change constants), en raison de la baisse des revenus et de l'augmentation des coûts de fabrication (principalement liés à Cimzia® et Neupro®).

En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute avant valorisation des stocks représente 68,2% en 2008, en retrait par rapport aux 73,7% en 2007. Cette baisse est due à la perte substantielle des contributions des ventes de Zyrtec® aux USA, à une augmentation des frais non récurrents et à une dépréciation des principales devises conditionnant le chiffre d'affaires (même si des contrats de couverture favorables permettent de limiter cet impact), sans compensation substantielle dans les coûts des produits vendus, puisque la majorité des sites de production sont basés dans la zone euro.

Le coût des ventes est composé de quatre catégories principales, à savoir le coût des ventes des produits et services, les charges des redevances, la valorisation des stocks (uniquement en 2007) ainsi que les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes:

- **Coût des ventes des produits et des services:** Le coût des ventes des produits et des services a augmenté de € 30 millions, de € 817 millions en 2007 à € 847 millions en 2008; l'impact positif des volumes sur les coûts provenant de la diminution des ventes nettes est plus que compensé par les coûts liés à Cimzia® et à Neupro® (retrait du produit aux USA, mise en place de la chaîne réfrigérée en Europe et travaux de reformulation).
- **Charges des redevances:** Les redevances payées sont passées de € 60 millions en 2007 à € 205 millions en 2008, principalement en raison des charges de redevances de € 134 millions comptabilisées dans le cadre du règlement concernant la propriété intellectuelle en biotechnologie évoqué ci-dessus. L'augmentation des autres charges de redevances est liée à la hausse des redevances payées à Sepracor, Inc. sur l'augmentation des ventes de Xyzal® aux USA, ainsi que les charges de redevances sur les ventes de *nifedipine* (traitement de l'angine vasospastique, l'angine stable chronique et l'hypertension).
- **Valorisation des stocks:** Dans le cadre de l'acquisition de Schwarz Pharma, UCB a été tenu, conformément aux normes IFRS, de comptabiliser les stocks acquis à leur juste valeur. L'augmentation de valeur qui en a résulté, à savoir € 93 millions au 31 décembre 2006, devait être comptabilisée dans le coût des ventes sur 2007, et a représenté une charge exceptionnelle d'un montant équivalent, sans aucun impact sur la trésorerie.

- **Charges d'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes:** La majeure partie des charges pour 2008 (€ 95 millions) sont liées à l'acquisition d'immobilisations incorporelles, et concernent principalement l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma. Conformément à la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*, UCB a fait ressortir dans son bilan un montant significatif d'immobilisations corporelles liées à l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma (Recherche et Développement en cours, savoir-faire de fabrication, flux de redevances, dénominations commerciales, etc.), ce qui a généré des charges d'amortissement de € 89 millions en 2008, par rapport à € 77 millions en 2007, reflétant ainsi les nouvelles charges d'amortissement des immobilisations incorporelles sur les produits récemment lancés (Cimzia® et Neupro® aux USA, Vimpat® et Toviaz® en Europe).

2.7. EBIT récurrent et EBITDA récurrent

€ millions	Réel		Variation	
	2008	2007	Cours réels	Cours cst
Chiffre d'affaires	3 601	3 626	-1 %	4 %
Produits des ventes nettes	3 027	3 188	-5 %	-2 %
Produits des redevances	396	294	35 %	53 %
Autres produits	178	144	24 %	30 %
Marge brute	2 455	2 579	-5 %	0 %
Avant valorisation des stocks		2 672	-8 %	-3 %
Frais commerciaux	(928)	(1 054)	-12 %	-10 %
% des ventes nettes	31 %	33 %		
Frais de recherche & de développement	(767)	(788)	-3 %	-4 %
% des ventes nettes	25 %	25 %		
Frais généraux & charges administratives	(227)	(267)	-15 %	-13 %
% des ventes nettes	8 %	8 %		
Autres produits/(charges) d'exploitation	(1)	10	-112 %	-107 %
Total des charges opérationnelles	(1 924)	(2 099)	-8 %	-5 %
EBIT récurrent (REBIT)	531	480	11 %	21 %
Avant valorisation des stocks		573	-7 %	1 %
+ Amortissement des immobilisations incorporelles	105	93		
+ Charges d'amortissements	97	75		
+ Valorisation des stocks (charge exceptionnelle IFRS sans impact sur la trésorerie)		93		
EBITDA récurrent (REBITDA)	733	741	-1 %	6 %

Les charges d'exploitation qui englobent les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais généraux et charges administratives ainsi que les autres produits/(charges) d'exploitation se chiffrent à € 1 924 millions en 2008, soit une baisse de 8% par rapport à l'année dernière (-5% à cours de change constants), reflétant:

- Une baisse de € 126 millions des **frais commerciaux** (-10% à cours de change constants), favorisée par les synergies résultant de l'acquisition de Schwarz Pharma et des mesures de restriction des dépenses sur les produits matures, tout en augmentant les investissements associés aux différents lancements de produits (Xyzal®, Cimzia® et Keppra® XR aux USA, Vimpat® en Europe) et à la préparation des futurs lancements.
- Une baisse de € 21 millions des **frais de recherche et de développement**, soit une réduction de 3% (sans la dépréciation de la livre sterling et du dollar, les dépenses de recherche et de développement auraient en fait augmenté de 4%), reflétant les efforts soutenus dans plusieurs études de Phase III et de Phase IIIb/IV, ainsi que dans la recherche exploratoire, partiellement compensés par la diminution des dépenses d'infrastructure de recherche et de développement.
- Une baisse de € 40 millions des **frais généraux et charges administratives**, soit une réduction de 13% des dépenses (à cours de change constants), reflétant la poursuite des efforts de synergie entrepris dans le cadre de l'acquisition de Schwarz Pharma.
- Les **autres produits/ (charges) d'exploitation** s'élèvent à une perte de € 1 million en 2008, c'est-à-dire € 11 millions de moins qu'en 2007, avec plus de remboursement des dépenses et plus de reprise de provisions.

L'EBIT récurrent augmente de 11% (+21% à cours de change constants). Si l'on exclut l'impact à caractère unique sans effet sur la trésorerie de la revalorisation des stocks comptabilisée en 2007 pour un montant de € 93 millions, l'EBIT récurrent aurait diminué de 7%. À cours de change constants et sans tenir compte de l'impact de la revalorisation des stocks, l'EBIT récurrent aurait augmenté de 1%.

L'EBITDA récurrent diminue de 1% par rapport à 2007, pour atteindre € 733 millions (+6% à cours de change constants) et dépasse les dernières prévisions de l'entreprise, à savoir € 720 millions.

2.8 Résultat net et résultat net ajusté

€ million	Réal		Variation	
	2008	2007	Cours réels	Cours cst
EBIT récurrent	531	480	11 %	21 %
Charges de dépréciation	(160)	(36)		
Frais de restructuration	(272)	(123)		
Autres produits/(charges) non récurrents	14	23		
Produits/(Charges) de restructuration et non récurrents	(417)	(136)		
EBIT (résultat opérationnel)	113	344	-67 %	-55 %
Charges financières nettes	(156)	(125)		
Résultat avant impôts	(43)	219	-120 %	-102 %
Impôts	30	(60)		
Résultat des activités poursuivies	(12)	159	-108 %	-101 %
+ Résultat des activités abandonnées	55	2		
- Intérêts minoritaires	(1)	(1)		
Résultat net	42	160	-74 %	-67 %
- Eléments non récurrents après impôts et charges financières exceptionnelles	339	98		
- Résultat des activités abandonnées	(55)	(2)		
+ Valorisation des stocks après impôts	0	57		
- Charges fiscales exceptionnelles	(56)	(21)		
Résultat net ajusté (après intérêts minoritaires)	270	292	-7 %	-2 %

- **Les produits/ (charges) de restructuration non récurrents** se chiffrent à € 417 millions avant impôts, soit € 281 millions de plus que l'année dernière. L'augmentation des frais de dépréciation, de € 36 millions en 2007 à € 160 millions, est liée à une baisse de la valeur d'usage calculée pour certains actifs corporels fixes, résultant du programme SHAPE annoncé en août 2008. Les frais de restructuration de € 272 millions sont principalement dus à SHAPE, notamment à la fermeture du site de recherche de Cambridge, annoncée en janvier 2008, alors qu'en 2007, ce poste comprenait surtout les frais de restructuration liés à l'intégration de Schwarz Pharma de € 123 millions. Les autres produits/(charges) non récurrents s'élèvent à un gain de € 14 millions en 2008 qui représente principalement une action en justice clôturée en faveur d'UCB, tandis qu'en 2007, UCB avait enregistré un produit de € 23 millions dans ses autres produits/(charges) non récurrents qui englobait les plus-values réalisées sur la vente des actions Cytec et des activités OTC en Europe à Pierre Fabre, compensées par des sorties de bilan et des provisions pour les actions en justice. Dans les produits/(charges) de restructuration non récurrents (€ 417 millions en 2008), les éléments non liquides représentent un montant approximatif de € 160 millions.
- En 2008 **les charges financières nettes** s'élèvent à € 156 millions, contre € 125 millions en 2007, en raison d'une augmentation de la dette nette due à la poursuite des achats d'actions de Schwarz Pharma, mais comprennent aussi € 16 millions de dividende garanti en faveur des actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma, ces frais étant comptabilisés dans les charges financières, ainsi que l'impact de l'évolution négative du cours des principales devises par rapport à l'euro.
- La variation des **impôts** effectifs, de € 60 millions en 2007 à un crédit d'impôt de € 30 millions en 2008, est principalement due à l'intégration de Schwarz Pharma dans les entités d'UCB, à la finalisation de certains audits fiscaux et à la comptabilisation d'actifs fiscaux différés non comptabilisés précédemment. Le taux d'imposition moyen sur les activités récurrentes était de 28% en 2008 contre 33% l'année passée.
- Le **résultat provenant des activités abandonnées** a atteint € 55 millions en 2008, suite à la reprise partielle de provisions liées aux anciennes activités dans le domaine de la chimie, y compris des ajustements pour les actions en justice relatives à l'environnement de sites dont UCB a conservé la responsabilité et qui ont été clôturées au cours des 12 derniers mois.
- Le **résultat net** pour l'exercice s'élève € 42 millions, soit € 118 millions ou 74% de moins que l'année précédente (-67% à cours de change constants), ce qui reflète une rentabilité récurrente stable, l'évolution négative du cours des principales devises par rapport à l'euro et une augmentation des charges non récurrentes et des charges financières, partiellement compensées par un niveau plus élevé d'éléments fiscaux exceptionnels favorables.
- Ajusté pour l'impact après impôts des éléments non récurrents, de la contribution après impôts des activités abandonnées et des produits fiscaux exceptionnels, le **résultat net ajusté** s'élève à € 270 millions, inférieur de 7% aux € 292 millions (-2% à cours de change constants) enregistrés en 2007, les charges financières plus élevées n'étant pas entièrement compensées par les performances opérationnelles stables à cours de change constants, ni par la diminution des impôts sur les activités récurrentes.

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement découlant des activités biopharmaceutiques d'UCB s'élèvent à € 104 millions en 2008, contre € 220 millions en 2007.

Les investissements 2008 reflètent essentiellement les dépenses de maintenance, d'amélioration et de remplacement, ainsi que les investissements pour les nouveaux produits et les mécanismes de livraison.

Les immobilisations incorporelles ont atteint € 75 millions en 2008 (contre € 31 millions en 2007) pour le paiement d'étape de produits et de logiciels sous licence.

En outre, comme prévu dans l'accord entre UCB et Lonza pour la fabrication par Lonza de principes actifs basés sur des fragments d'anticorps PEGylés, UCB a participé au préfinancement des dépenses d'investissement liées. Un montant additionnel de € 5 millions a été comptabilisé en 2008 (en plus des € 117 millions comptabilisés en fin 2007) à titre de paiement anticipé et est comptabilisé en tant que charges à répartir sur la durée du contrat à partir du moment où les actifs seront utilisés. Les amortissements de cet investissement sont comptabilisés dans la marge brute et additionnés dans le calcul de l'EBITDA récurrent.

4. Bilan

€ millions	2008 31 décembre	2007 31 décembre ¹	Variation
Actifs non courants	7 687	7 900	-3 %
Immobilisations incorporelles	2 169	2 293	-5 %
Goodwill	4 579	4 403	4 %
Autres actifs non courants	939	1 204	-22 %
Actifs courants	1 837	1 782	3 %
Total de l'actif	9 524	9 682	-2 %
Capitaux propres	4 017	4 264	-6 %
Capital & réserves	3 973	4 103	
Résultat de la période	42	160	
Intérêts minoritaires	2	1	
Passifs non courants	2 953	3 404	-13 %
Passifs courants	2 554	2 014	27 %
Total du passif & des capitaux propres	9 524	9 682	-2 %
Dettes nettes	(2 443)	(1 915)	28 %
Actifs liquides	470	505	
Dettes financières	(2 913)	(2 420)	

Les bilans présentés le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 sont comparables:

- **Immobilisations incorporelles:** Suite à l'amortissement en cours des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma (€ 89 millions) et à l'impact important des devises (-29% de dépréciation du taux de la livre sterling entre fin 2007 et fin 2008), les immobilisations incorporelles diminuent de € 124 millions, pour passer de € 2 293 millions au 31 décembre 2007 à € 2 169 millions au 31 décembre 2008.
- **Goodwill:** L'augmentation de € 176 millions entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 résulte de l'achat de nouvelles actions de Schwarz Pharma auprès d'actionnaires minoritaires (net du droit de représentativité du dividende dû à ces actionnaires minoritaires), partiellement compensée par l'impact de la diminution du cours de la livre sterling.
- **Autres actifs non courants:** Les autres actifs non courants enregistrent une baisse de € 265 millions, principalement générée par une réduction des créances financières à long terme, des frais fixes de dépréciation des actifs et de la baisse des impôts différés actifs.
- **Actifs courants:** L'augmentation de 3% de ce poste, de € 1 782 millions à € 1 837 millions, provient d'une augmentation des stocks en prévision de la commercialisation de nouveaux produits, partiellement compensée par une diminution des créances commerciales et autres.
- **Capitaux propres:** Les capitaux propres d'UCB de € 4 017 millions ont diminué de € 247 millions entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008. Augmentés du montant du résultat net (€ 42 millions), les capitaux propres diminuent par ailleurs de € 166 millions en raison des dividendes déclarés sur les résultats 2007 et de € 123 millions, principalement en raison des adaptations de juste valeur des contrats de couverture comptabilisés en capitaux propres.
- **Passifs non courants:** La baisse des passifs non courants de € 3 404 millions à € 2 953 millions est due à la baisse des impôts différés passifs et à la diminution du dividende garanti aux actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma, suite à l'offre d'achat de leurs actions en 2008.
- **Passifs courants:** L'augmentation des passifs courants de € 2 014 millions à € 2 554 millions résulte principalement d'un accroissement de € 404 millions de la dette financière à court terme pour financer l'acquisition d'actions supplémentaires de Schwarz Pharma, associée à une augmentation des provisions à court terme liées au programme SHAPE.

¹ Régularisé pour la reclassification brute vs. nette entre l'actif et le passif courant

- **Dette nette:** La dette nette de € 2 443 millions représente une augmentation de € 528 millions (voir chapitre sur les flux de trésorerie ci-après, reflétant une somme négative de € 307 millions de flux de trésorerie disponible provenant des activités poursuivies, issue de l'achat de nouvelles actions de Schwarz Pharma en 2008 à hauteur de € 505 millions) associée à un paiement de dividende aux actionnaires d'UCB de € 166 millions.,

5. Tableau des flux de trésorerie

€ millions	Réal	
	2008	2007
Résultat des activités poursuivies	42	160
Éléments non monétaires	381	223
Variation du besoin en fonds de roulement	(57)	107
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	366	490
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(673)	(201)
dont:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(104)	(220)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(75)	(30)
Règlement des actions Schwarz Pharma	(505)	(217)
Cessions	11	271
Flux de trésorerie libre dégagé par les activités poursuivies	(307)	289
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	278	(766)
Produits/ (décaissement) émanant des activités abandonnées	19	(1)
Variation de trésorerie	(10)	(478)

L'évolution du flux de trésorerie généré par les activités biopharmaceutiques est influencée par les éléments suivants:

- **Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:** La diminution du résultat net, de € 160 millions en 2007 à € 42 millions en 2008, combinée à une détérioration du fonds de roulement, a été la principale cause de la diminution du flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, qui est passé de € 490 millions en 2007 à € 366 millions en 2008.
- **Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement:** Les immobilisations corporelles et incorporelles se chiffrent à € 179 millions (voir chapitre sur les dépenses d'investissement), soit une réduction de € 71 millions par rapport à 2007. À cela s'ajoutent les € 505 millions de sorties de trésorerie liées à l'acquisition de nouvelles actions de Schwarz Pharma suite à l'offre d'achat des parts des actionnaires minoritaires en 2008. Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement de € (673) millions en 2008 révèle une importante diminution par rapport à 2007 (€ (201) millions), qui englobait des cessions et des achats moins importants d'actions de Schwarz Pharma.
- **Flux de trésorerie provenant des activités de financement:** Le paiement du dividende aux actionnaires d'UCB lié aux résultats 2007 s'élevait à € 166 millions. UCB a contracté une dette de € 444 millions pour financer l'achat de nouvelles actions de Schwarz Pharma en 2008. Par conséquent, le flux de trésorerie provenant des activités de financement représente € 278 millions.

6. Perspectives 2009

2009 est attendu comme l'année qui sera marquée par une plus grande focalisation sur les principaux atouts d'UCB, un redéploiement de ses ressources, l'accélération de ses avancées en recherche et développement et une simplification de son organisation, tout en continuant à fournir avec succès ses nouveaux médicaments aux patients. Avec le programme SHAPE, une réaffectation significative des ressources va commencer rapidement, ce qui va améliorer la compétitivité et la rentabilité. Dans le cadre du programme SHAPE, UCB a presque achevé la réduction de son personnel, en supprimant 2000 postes dans le monde, soit près de 17% de ses effectifs.

- **Le chiffre d'affaires** devrait atteindre approximativement € 3,3 milliards en 2009, à cause de la concurrence des médicaments génériques face à Keppra® aux USA et de la poursuite de l'érosion de nos produits matures. Cet impact sera partiellement compensé par la poursuite de la croissance des ventes de Keppra® en Europe et par les performances de nos nouveaux produits.
- En conséquence du programme SHAPE et de sa focalisation accrue sur les commercialisations de nouveaux produits dans des domaines clés, en cours et potentiellement à venir, ainsi que sur les efforts en matière de recherche et de développement, les frais de fonctionnement vont continuer à diminuer en 2009. En même temps, à la fin de l'année, le programme SHAPE va commencer à augmenter la rentabilité, et l'**EBITDA** récurrent devrait dépasser les € 680 millions à la fin de l'année.
- **Le résultat net**, tel qu'indiqué mais sans les plus-values prévues suite aux désinvestissements annoncés (vente de produits, d'activités et de filiales actuels d'UCB), devrait dépasser les € 130 millions en 2009.

Etats Financiers Consolidés

1. Compte de résultats consolidé

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre	Note	2008	2007
€ millions			
Activités poursuivies			
Produits des ventes nettes	5	3 027	3 188
Produits des redevances	5	396	294
Autres produits	5 & 8	178	144
Chiffre d'affaires		3 601	3 626
Coût des ventes		(1 146)	(1 047)
Marge brute		2 455	2 579
Frais commerciaux		(928)	(1 054)
Frais de recherche & de développement		(767)	(788)
Frais généraux & charges administratives		(228)	(267)
Autres produits & charges d'exploitation	11	(1)	10
Résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration & autres produits et charges		531	480
Dépréciation d'actifs non financiers	12	(160)	(36)
Coûts de restructuration	13	(272)	(123)
Autres produits & charges	14	14	23
Résultat opérationnel		113	344
Produits financiers	15	28	41
Charges financières	15	(184)	(166)
Résultat avant impôts		(43)	219
(Impôts)/crédits d'impôt sur le résultat	16	30	(60)
Résultat des activités poursuivies		(13)	159
Activités abandonnées			
Résultat des activités abandonnées	7	55	2
Résultat net		43	161
Imputables aux:			
Actionnaires d'UCB S.A.		42	160
intérêts minoritaires		1	1
Résultat de base par action (€)			
des activités poursuivies	34	(0,07)	0,88
des activités abandonnées	34	0,31	0,01
Résultat total de base par action		0,24	0,89
Résultat dilué par action (€)			
des activités poursuivies	34	(0,07)	0,86
des activités abandonnées	34	0,30	0,01
Résultat total dilué par action		0,23	0,87

2. Bilan consolidé

Au 31 décembre	Note	2008	2007
€ millions			
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	17	2 169	2 293
Goodwill	18	4 579	4 403
Immobilisations corporelles	19	623	758
Impôts différés actifs	28	161	210
Avantages au personnel	29	8	10
Actifs financiers & autres actifs non courants (y compris instruments financiers dérivés)	20	147	226
Total des actifs non courants		7 687	7 900
Actifs courants			
Stocks	21	363	307
Créances clients & autres créances	22	859	873
Créances fiscales		11	27
Actifs financiers & autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	20	104	96
Trésorerie & équivalents de trésorerie	23	463	479
		1 800	1 782
Groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente	6	37	-
Total des actifs courants		1 837	1 782
Total de l'actif		9 524	9 682
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres			
Capital & réserves imputables aux actionnaires d'UCB	24	4 015	4 263
Intérêts minoritaires		2	1
Total des capitaux propres		4 017	4 264
Passifs non courants			
Dettes financières	26	1 996	1 906
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	27	103	376
Impôts différés passifs	28	441	700
Avantages au personnel	29	106	126
Provisions	30	251	268
Autres passifs	31	56	29
Total des passifs non courants		2 953	3 405
Passifs courants			
Dettes financières	26	917	514
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	27	129	35
Provisions	30	257	75
Dettes commerciales & autres dettes courantes	31	1 159	1 235
Dettes fiscales		87	154
		2 549	2 013
Groupe de passifs classifié comme destiné à la vente	6	5	-
Total des passifs courants		2 554	2 013
Total du passif		5 507	5 418
Total des capitaux propres et du passif		9 524	9 682

3. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre € millions	Note	2008	2007
Résultat de l'exercice imputable aux actionnaires d'UCB S.A.		42	160
Intérêts minoritaires	9 & 19	1	1
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	9 & 17	75	75
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	9 & 12	105	85
Dépréciation des actifs non financiers		160	36
Perte/(gain) sur cessions d'immobilisations corporelles		0	(5)
Perte/(gain) sur cessions autres que des immobilisations corporelles		0	0
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	25	14	10
Gain sur activités abandonnées	7	(55)	(2)
Gain sur activités cédées autres que des activités abandonnées		0	(48)
(Produit)/charge net des intérêts		110	133
Charges financières nettes sans impact de trésorerie		131	38
Instruments financiers – variation de la juste valeur	15	(22)	(14)
Dividende garanti relatif aux actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma	3.1	16	0
Dividendes reçus	15	0	(1)
Impôts/(crédits d'impôt) sur le résultat	16	(30)	60
Marge brute d'autofinancement		547	528
Diminution/(augmentation) des stocks		(57)	108
Diminution/(augmentation) des créances commerciales, autres créances & autres actifs		36	47
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales & autres dettes		(36)	45
Variation nette des provisions & avantages au personnel		137	19
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		627	747
Intérêts financiers reçus		84	78
Intérêts financiers payés		(199)	(160)
Impôts sur le résultat payés		(146)	(175)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		366	490
Acquisition d'immobilisations incorporelles	17	(75)	(31)
Acquisition d'immobilisations corporelles	19	(104)	(220)
Acquisition de filiales (hors trésorerie acquise)	3.1	(505)	(217)
Acquisition d'autres participations		0	(4)
Cession d'immobilisations incorporelles		0	0
Cession d'immobilisations corporelles		3	13
Cession de filiales (hors trésorerie cédée)		0	0
Cession d'autres activités (hors trésorerie cédée)		6	6
Cession d'autres investissements		2	251
Dividendes reçus	15	0	1
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(673)	(201)
Produits de l'émission de capital social		0	3
Augmentation des dettes financières	26	530	169
Remboursement des dettes financières	26	(86)	(769)
Remboursement des dettes résultant de contrats de leasing financiers		(2)	(3)
Acquisition d'actions propres	24	2	(2)
Dividendes payés aux actionnaires d'UCB (hors dividendes sur actions propres)		(166)	(164)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		278	(766)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		19	(1)
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE		(10)	(478)
Trésorerie après déduction des découverts bancaires au début de l'exercice	23	444	934
Effet des variations de change		0	(12)
TRÉSORERIE APRÈS DÉDUCTION DES DÉCOUVERTS BANCAIRES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	23	434	444

4. Etat consolidé de l'évolution des capitaux propres

€ millions	Capital souscrit & primes d'émission	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2008	2 151	(127)	2 393	328	(482)	1	4 264
Gain net/(perte nette) sur les actifs financiers disponibles à la vente ¹ – Note 20							0
Perte nette sur les couvertures de flux de trésorerie ¹ - Note 33				(146)			(146)
Couvertures d'investissements nets - Note 33							0
Écarts de conversion					13		13
Résultat net/(dépenses nettes) directement comptabilisé(es) en capitaux propres				(146)	13		(133)
Résultat			42			1	43
Résultat/(dépenses) total(es) comptabilisé(es)			42	(146)	13	1	(90)
Dividendes 2007			(166)				(166)
Paielements en actions - Note 25			14				14
Transfert dans les réserves		3	(3)				-
Actions propres - Note 24		(1)					(1)
Changement des conventions comptables - Note 2.2			(4)				(4)
Solde au 31 décembre 2008	2 151	(125)	2 276	182	(469)	2	4 017

Solde au 1 janvier 2007	2 148	(125)	2 387	287	(124)	198	4 771
Gain net/(perte nette) sur les actifs financiers disponibles à la vente ¹ – Note 20				(29)			(29)
Perte nette sur les couvertures de flux de trésorerie ¹ - Note 33				15			15
Couvertures d'investissements nets - Note 33				55			55
Écarts de conversion					(358)		(358)
Résultat net/(dépenses nettes) directement comptabilisé(es) en capitaux propres				41	(358)		(317)
Résultat			160				160
Résultat/(dépenses) total(es) comptabilisé(es)			160	41	(358)		(157)
Dividendes 2006			(164)				(164)
Paielements en actions - Note 25		(2)	10				10
Gain net/(perte nette) sur les actifs financiers disponibles à la vente ¹ – Note 20							(2)
Emission de capital social – regroupement d'entreprises	3						3
Intérêt minoritaire provenant du regroupement d'entreprises – Accord de domination et de transfert des bénéfices						(197)	(197)
Solde au 31 décembre 2007	2 151	(127)	2 393	328	(482)	1	4 264

1 Après impôts

5. Annexes aux états financiers consolidés

1.	Information générale.....	38
2.	Résumé des principales conventions comptables.....	38
3.	Estimations comptables et jugements.....	49
4.	Gestion des risques financiers	52
5.	Informations par segments	55
6.	Actifs immobilisés disponibles pour la vente	57
7.	Activités abandonnées.....	57
8.	Autres produits.....	58
9.	Charges d'exploitation par nature	58
10.	Charges liées aux avantages du personnel	58
11.	Autres produits et charges d'exploitation.....	59
12.	Pertes de valeur d'actifs non financiers	59
13.	Frais de restructuration	59
14.	Autres produits et charges	59
15.	Produits financiers et charges financières	60
16.	(Impôts)/crédits d'impôt sur le résultat.....	60
17.	Immobilisations incorporelles	61
18.	Goodwill	62
19.	Immobilisations corporelles.....	63
20.	Actifs financiers et autres actifs	64
21.	Stocks.....	64
22.	Créances commerciales et autres créances.....	65
23.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	66
24.	Capital et réserves	66
25.	Paielements fondés sur des actions.....	67
26.	Prêts et emprunts.....	70
27.	Autres dettes financières	71
28.	Impôts différés actifs et passifs	72
29.	Avantages au personnel.....	72
30.	Provisions.....	75
31.	Dettes commerciales et autres dettes	76
32.	Instruments financiers par catégorie	77
33.	Instruments financiers dérivés.....	78
34.	Résultat par action.....	79
35.	Dividendes par actions	80
36.	Engagements, actifs et passifs éventuels	80
37.	Parties liées	81
38.	Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.....	82
39.	Sociétés UCB	83

1. Information générale

UCB S.A. (ci-après, UCB ou la Société) est, avec ses filiales (conjointement le Groupe), un leader biopharmaceutique mondial spécialisé dans les maladies graves relevant de deux domaines thérapeutiques, à savoir les troubles du système nerveux central (SNC) et de l'immunologie. Les états financiers consolidés de la Société, au 31 décembre 2008 et pour l'exercice clôturé à cette date, comprennent la Société et ses filiales. Au sein du Groupe, seule UCB Pharma S.A., filiale à 100%, a une succursale au Royaume-Uni qui est intégrée dans ses comptes.

UCB S.A., la société mère, est une société à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social 60, Allée de la Recherche, à B- 1070 Bruxelles (Belgique). UCB S.A. est cotée en bourse sur Euronext Brussels.

Le Conseil d'Administration a approuvé ces états financiers consolidés et les états financiers statutaires d'UCB S.A. le 27 février 2009. Les actionnaires seront invités à approuver les états financiers consolidés et les états financiers statutaires d'UCB S.A. lors de leur assemblée annuelle du 30 avril 2009.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces conventions ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, sauf stipulation contraire.

2.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'ensemble des normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et applicables à la date de la préparation des présents états financiers consolidés ont été adoptées pour une utilisation dans l'Union européenne par le biais de la procédure d'approbation instituée par la Commission européenne.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains postes tels que les immobilisations financières disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés et les dettes pour des transactions de paiement fondées sur des actions réglées en espèces, qui sont représentés à leur juste valeur.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou des domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont repris dans la Note 3. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, certains points ont été reclassifiés afin de pouvoir augmenter le niveau de comparaison périodique des informations présentées pour cet exercice et pour les années précédentes.

2.2. Modifications de la convention comptable et des informations à fournir

IFRIC 14, IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction.

- Cette interprétation expose les règles d'évaluation du plafond de l'excédent dans un plan à prestations définies pouvant être comptabilisé comme un actif conformément à IAS 19 Avantages du personnel. L'Interprétation explique aussi la manière dont l'actif ou le passif de retraite peut être affecté par les exigences de financement minimal.
- Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRIC 14, le Groupe a appliqué cette interprétation sur une base actuariel à partir du 1 janvier 2008.
- Selon les conventions comptables antérieures du Groupe, les obligations onéreuses de financement minimum n'ont pas été prises en considération pour le calcul de l'obligation de prestations définies.
- Suite à l'adoption de l'IFRIC 14, un ajustement net de € 4 millions après impôts différés a été effectué sur les bénéfices initiaux retenus; le bilan initial des régimes à prestations définies a lui aussi été augmenté de € 4 millions, afin de refléter le passif provenant des exigences onéreuses de financement minimal.

IFRIC 11, IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe

Cette interprétation clarifie le traitement à appliquer dans certains cas spéciaux d'avantages au personnel impliquant différentes entités d'un groupe dans les comptes individuels des sociétés mères et du Groupe. Cette interprétation n'a aucune incidence sur les états financiers du Groupe.

2.3. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Les normes, amendements et interprétations suivants des normes existantes ont été publiés et sont obligatoires pour les exercices comptables du Groupe débutant à partir du 1 janvier 2009 mais le Groupe ne les a pas adoptés à l'avance:

- IFRS 8 - *Segments opérationnels*, introduit 'l'approche de la direction' pour la présentation des informations sectorielles. L'IFRS 8 est effective pour les états financiers consolidés du Groupe 2009, et nécessitera une modification dans la présentation et la publication des informations sectorielles, sur base des rapports internes contrôlés régulièrement par le Group's Chief Operating Decision Maker afin d'évaluer les performances des différents secteurs et de leur attribuer les ressources. Actuellement, le Groupe présente les informations sectorielles par secteur d'activités et géographiques conformément à l'IAS 14 (voir Note 5). Dans l'approche de la direction, le Groupe présentera un seul secteur opérationnel, à savoir le secteur Biopharmaceutique;
- IAS 23 (amendement) - *Coûts d'emprunt* (en vigueur à partir du 1 janvier 2009). L'amendement exige que chaque entité capitalise les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié (c'est-à-dire un actif nécessitant une certaine durée pour être prêt à l'usage ou à la vente) comme un élément du coût de cet actif. La possibilité de comptabiliser immédiatement ces coûts d'emprunt en charge sera supprimée. Le Groupe appliquera l'IAS 23 (Amendement) rétrospectivement à partir du 1 janvier 2009. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers du Groupe.
- IAS 1 (révisé) - *Présentation des états financiers* (en vigueur à partir du 1 janvier 2009). La norme révisée interdira la présentation d'éléments de produits et de charges (c'est-à-dire les 'variations des capitaux propres non détenus') dans l'état des variations de capitaux propres, et oblige à présenter les 'variations des capitaux propres non détenus' séparément des variations des capitaux propres détenus. Toutes les variations des capitaux propres non détenus devront être présentées dans un état des performances, mais les entités pourront choisir de présenter un seul état des performances (le compte de résultat complet) ou deux états (l'état financier et le compte de résultat complet). Lorsque les entités redressent ou reclassifient les informations comparatives, elles devront présenter un bilan redressé tel qu'au début de la période de comparaison en plus de l'exigence actuelle de présenter les bilans à la fin de la période en cours et de la période comparative. Le Groupe va appliquer l'IAS 1 (Révisé) à partir du 1 janvier 2009. Le Groupe n'a pas encore décidé s'il allait présenter un seul état ou deux.
- IFRS 2 (amendement) - *Paiement fondé sur des actions - Conditions d'acquisition et d'annulation* (en vigueur à partir du 1 janvier 2009) clarifie le fait que les conditions d'acquisition sont uniquement des conditions de service et de performance. Les autres éléments du paiement fondé sur des actions ne sont pas des conditions d'acquisition. Ces éléments devront être inclus dans la juste valeur à la date d'octroi pour les transactions avec les employés et autres personnes fournissant des services similaires; ils n'auront aucun effet sur le nombre d'acquisitions ni sur leur évaluation après la date d'octroi. Toute annulation, que ce soit par l'entité ou par une autre partie, devra être traitée de la même manière sur le plan comptable. Le Groupe va appliquer l'IFRS 2 (amendement) à partir du 1 janvier 2009. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.
- IAS 32 (amendement) - *Instruments financiers: Présentation*, et IAS 1 (Amendement) - *Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation* (en vigueur à partir du 1 janvier 2009). Les normes amendées obligent les entités à classer les Instruments financiers remboursables au gré du porteur et les instruments, ou composantes des instruments imposant à l'entité l'obligation de fournir à une autre partie une part au prorata des actifs nets de l'entité uniquement sur la liquidation comme capitaux propres, à condition que les instruments financiers aient des caractéristiques particulières et répondent à certaines conditions spécifiques. Le Groupe appliquera l'IAS 32 et l'IAS 1 (amendement) à partir du 1 janvier 2009. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.
- IFRS 1 (amendement) - *Première adoption des IFRS* et IAS 27 - *Etats financiers consolidés et individuels* (en vigueur à partir du 1 janvier 2009). La norme amendée permet aux entités adoptant pour la première fois les IFRS d'utiliser une estimation du coût soit de la juste valeur, soit de la valeur comptable selon la convention comptable précédente, pour calculer le coût initial des participations dans des filiales, des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées dans des états financiers individuels. L'amendement supprime aussi la définition de la méthode de coût de l'IAS 27 et la remplace par une obligation de présenter les dividendes en tant que produits dans les états financiers séparés de l'investisseur. Le Groupe va appliquer l'IFRS 1 (amendement) à partir du 1 janvier 2009. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.
- IAS 27 (révisé) - *Etats financiers consolidés et individuels* (en vigueur à partir du 1 juillet 2009). La norme révisée oblige à comptabiliser comme capitaux propres les effets de toutes les transactions avec des intérêts minoritaires s'il n'y a pas de changement de contrôle et si ces transactions ne produiront plus du goodwill, ni des profits et pertes. La norme spécifie aussi la méthode de comptabilisation en cas de perte de contrôle. Tout intérêt subsistant dans l'entité est recalculé à la juste valeur, et l'éventuel profit ou perte est comptabilisé dans le compte de résultat. Le Groupe va appliquer l'IAS 27 (révisé) à titre prospectif pour les transactions avec des intérêts minoritaires à partir du 1 janvier 2010.
- IFRS 3 (révisé) - *Regroupements d'entreprises* (en vigueur à partir du 1 juillet 2009). La norme révisée continue d'appliquer la méthode d'acquisition aux regroupements d'entreprises, avec quelques modifications importantes. Par exemple, la définition d'entreprise a été élargie, ce qui va probablement faire en sorte que davantage d'acquisitions seront traitées comme des regroupements d'entreprises. Tous les paiements en vue d'acquérir une entreprise seront comptabilisés à la juste valeur à la date de l'acquisition, et les paiements conditionnels seront classés comme dette ultérieurement recalculée via les états financiers. La norme donne le choix sur une base acquisition-par-acquisition pour le calcul de la participation minoritaire dans l'entreprise acquise, soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation minoritaire dans les actifs nets de l'entreprise rachetée. Tous les coûts relatifs à l'acquisition doivent être comptabilisés en charge. Les changements aux normes IFRS 3 et IAS 27 ci-dessus vont avoir un effet sur les futures acquisitions ou pertes de contrôle ainsi que sur les transactions avec les participations minoritaires. Le Groupe appliquera la norme IFRS 3 (révisé) à titre prospectif pour tous les regroupements d'entreprises à partir du 1 janvier 2010.

- *Amélioration des IFRS* (en vigueur à partir du 1 janvier 2009) a été publiée par l'IASB en mai 2008 et couvre des amendements mineurs aux IFRS, que le conseil considère comme non urgents mais néanmoins nécessaires. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.
- *IAS 39 (amendement) - Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation – Eléments couverts éligibles* (en vigueur à partir du 1 juillet 2009) concerne la désignation d'un risque unilatéral sur un élément couvert, et la désignation de l'inflation sur un élément financier couvert ou portion dans des situations particulières. Le Groupe va appliquer l'amendement à partir du 1 janvier 2010. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.
- *IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle* (en vigueur à partir du 1 juillet 2008) concerne la comptabilité des entreprises qui organisent (ou participent) à des programmes de fidélisation de la clientèle dans le cadre desquels le client peut demander comme récompense des biens et services gratuits ou à prix réduits. L'IFRIC 13, qui devient obligatoire pour les états financiers consolidés du Groupe en 2009, ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers consolidés parce qu'aucune des entreprises du Groupe n'organise ce type de programme de fidélisation de la clientèle.
- *IFRIC 15 - Accords pour la construction d'un bien immobilier* (en vigueur à partir du 1 janvier 2009). L'interprétation clarifie les transactions pour lesquelles il faut utiliser l'IAS 18 - *Produits des activités ordinaires* et celles où il faut employer l'IAS 11 - *Contrats de construction*. Cette interprétation aura probablement pour effet de rendre l'IAS 18 applicable à un plus grand nombre de transactions. L'IFRIC 15 n'est pas pertinente par rapport aux activités du Groupe.
- *IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* (en vigueur à partir du 1 octobre 2008). L'IFRIC 16 clarifie le traitement comptable en ce qui concerne la couverture des investissements nets. Cela englobe le fait que la couverture des investissements nets a trait aux différences entre la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation, et que les instruments de couverture peuvent être détenus à n'importe quel endroit dans le Groupe. Les exigences de l'IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* sont d'application concernant l'élément couvert. Le Groupe appliquera l'IFRIC 16 à partir du 1 janvier 2009. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.
- *IFRIC 17 - Distributions en nature aux actionnaires* (en vigueur à partir du 1 juillet 2009). L'interprétation apporte les clarifications suivantes: un dividende à payer doit être comptabilisé lorsque le dividende est autorisé de manière appropriée et n'est plus soumis à la discrétion de l'entité; une entreprise doit calculer le dividende à payer à la juste valeur des actifs nets à distribuer; et l'entreprise doit comptabiliser la différence entre le dividende versé et la valeur comptable des actifs nets distribués en profits ou pertes. Le Groupe va appliquer l'IFRIC 17 à partir du 1 janvier 2010. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.
- *IFRS1 (révisé) - Première adoption des IFRS* (en vigueur à partir du 1 janvier 2009). La norme révisée est mieux structurée mais ne comporte pas de modifications techniques. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.

2.4. Consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entités à vocation spéciale) dont le Groupe dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet d'éventuels droits de vote qui peuvent être exercés ou convertis à ce jour sont pris en considération afin de déterminer si le Groupe contrôle ou non une autre entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont sorties de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle prend fin.

Le Groupe utilise la méthode du coût d'acquisition pour la comptabilisation de l'acquisition de filiales. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs attribués, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou supportés à la date de l'échange, majoré des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, ainsi que les passifs et les dettes éventuelles supportés dans un regroupement d'entreprises sont évalués dans un premier temps à leur juste valeur à la date d'acquisition, quelle que soit l'importance d'un éventuel intérêt minoritaire. L'excédent du coût d'acquisition dépassant la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est imputé en tant que goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart subsistant après la réévaluation est comptabilisé directement dans le compte de résultat.

Les transactions inter-sociétés, les soldes et les plus-values latentes sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf si la transaction démontre une perte de valeur de l'actif transféré. Les principes comptables des filiales ont été modifiés le cas échéant afin d'assurer la cohérence avec les règles mises en œuvre par le Groupe.

Transactions et intérêts minoritaires

Le Groupe applique une politique de traitement des transactions avec intérêts minoritaires comme des transactions externes au Groupe. Un intérêt minoritaire dans les actifs nets de filiales consolidées est imputé séparément des capitaux propres du Groupe dans ces filiales. L'intérêt minoritaire correspond au montant de cet intérêt à la date du regroupement initial des entreprises et à la part minoritaire de l'évolution des capitaux propres à partir de la date du regroupement. Les acquisitions d'intérêts minoritaires donnent lieu à un goodwill, à savoir la différence entre le prix payé et la part correspondante acquise à la valeur comptable des actifs nets de la filiale. Les cessions d'intérêts minoritaires résultent en profits et pertes pour le Groupe et sont enregistrées dans le compte de résultat.

Sociétés liées

Les sociétés liées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans pour autant les contrôler, ce qui correspond généralement à une participation de 20% à 50% des droits de vote. L'investissement du Groupe dans les sociétés liées inclut le goodwill constaté au moment de l'acquisition, net du cumul des pertes de valeur.

La quote-part du Groupe dans les résultats de ses sociétés liées après acquisition est comptabilisée dans le compte de résultat et sa quote-part dans l'évolution des réserves après acquisition est comptabilisée dans les réserves. L'évolution cumulée après acquisition est corrigée en fonction de la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la quote-part des pertes du Groupe dans une société liée équivaut ou dépasse son intérêt dans la société, y compris toute autre créance non garantie, le Groupe ne comptabilise plus de pertes futures, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de la société liée.

Les plus-values non réalisées sur des transactions entre le Groupe et ses sociétés liées sont éliminées à hauteur de l'intérêt du Groupe dans la société liée concernée. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les conventions comptables des sociétés liées ont été modifiées le cas échéant pour assurer une cohérence avec les conventions adoptées par le Groupe.

Les gains et pertes de dilution suite à des investissements dans des sociétés liées sont comptabilisés en capitaux propres.

2.5. Informations par segment

Un segment géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique spécifique qui est exposé à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres segments opérant dans d'autres environnements économiques.

Un segment d'activités est un groupe d'actifs et d'opérations engagé dans la fourniture de produits et de services qui sont exposés à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres segments d'activités.

Le format de présentation primaire des informations du Groupe est le segment géographique et le format de présentation secondaire est le segment d'activités. L'affectation des coûts entre les segments se base sur l'entité juridique dans la zone géographique qui prend en charge le coût.

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activités: la biopharmacie. Il n'y a pas d'autre catégorie d'activités significative, tant sur le plan individuel que global.

2.6. Conversion de devises

Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel la société exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Pour la préparation des états financiers consolidés, le compte de résultat et le bilan de chaque entité sont exprimés dans la devise de fonctionnement d'UCB, à savoir l'euro (€), qui est également la devise de présentation des états financiers consolidés.

Transactions et bilans

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les cours de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement des transactions en devises et de la conversion au cours de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont reportés dans les capitaux propres comme couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets.

Les variations de la juste valeur des garanties monétaires libellées en devises étrangères, qui sont classées en tant qu'actifs disponibles à la vente, sont analysées entre les écarts de conversion résultant des changements du coût amorti de la garantie et d'autres changements de la valeur comptable de la garantie. Des écarts de conversion liés aux changements du coût amorti sont comptabilisés en résultat, et d'autres changements de la valeur comptable sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Les écarts de conversion sur des actifs et passifs financiers non monétaires sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les écarts de conversion sur des actifs financiers non monétaires tels que des capitaux propres classés en tant qu'actifs disponibles à la vente sont intégrés dans la réserve disponible à la vente des capitaux propres.

Sociétés du Groupe

Le compte de résultat et le bilan de toutes les entités du Groupe (aucune d'entre elles n'ayant la devise d'une économie hyper-inflationniste) qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit:

- Les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan concerné;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen (sauf si ce taux moyen n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions); et tous les écarts de change qui en résultent sont imputés en tant que composant séparé des capitaux propres (ils sont appelés 'ajustements de conversion cumulatifs').

- Pour la consolidation, les écarts de change provenant de la conversion de l'investissement net dans des opérations étrangères, et d'emprunts ou autres instruments de devise désignés comme couvertures de ces investissements, sont repris dans les capitaux propres. Lorsqu'une opération étrangère est cédée ou vendue partiellement ou totalement, les écarts de change qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres, sont enregistrés dans le compte de résultat en tant que gain ou perte sur vente.

Le goodwill et les ajustements de valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de clôture.

2.7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à la transaction seront perçus par l'entité et que ces avantages peuvent être mesurés de manière fiable. Le montant du chiffre d'affaires n'est pas considéré comme évalué avec fiabilité tant que toutes les conditions relatives à la vente n'ont pas été résolues.

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur des sommes reçues et à recevoir pour la vente de marchandises dans le cadre des activités ordinaires du Groupe. Le chiffre d'affaires est présenté net de taxe sur la valeur ajoutée, ristournes, rabais, remises, et escomptes au comptant liés à Medicaid aux États-Unis et à des programmes similaires dans d'autres pays.

Vente de marchandises

Le chiffre d'affaires de la vente de marchandises est comptabilisé lorsque :

- Les risques et les avantages significatifs liés à la propriété des marchandises sont transférés à l'acheteur; le Groupe ne détient ni une participation continue dans la gestion dans la mesure généralement associée à la propriété, ni un contrôle effectif des marchandises vendues;
- Le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable;
- Il est probable que les avantages économiques liés à la transaction seront perçus par l'entité; et
- Les coûts supportés ou à supporter dans le cadre de la transaction peuvent être mesurés de manière fiable.

Les estimations des rémunérations des ventes prévues et des réimputations accordées aux agences gouvernementales, aux grossistes, aux gestionnaires de soins et à d'autres clients sont déduites du chiffre d'affaires au moment où les produits afférents sont enregistrés ou lorsque les gratifications sont octroyées. Ces estimations sont calculées sur base de l'expérience historique et des modalités spécifiques des différents accords.

Produits des redevances

Les redevances sont prises en compte selon une comptabilité d'engagements, conformément au contenu des accords correspondants.

Revenus d'intérêts

Les intérêts sont comptabilisés sur une base pro rata temporis prenant en compte le rendement effectif de l'actif en question.

Dividendes reçus

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de recevoir le paiement est établi.

2.8. Coût des ventes

Le coût des ventes inclut principalement les coûts de production directs, les frais généraux de production connexes et l'amortissement des immobilisations incorporelles connexes, ainsi que les services fournis. Les frais de lancement sont pris au résultat quand ils sont encourus. Les charges de redevances directement liées aux marchandises vendues sont reprises dans le 'Coût des marchandises vendues'.

2.9. Autres produits

Les autres produits englobent les produits générés par le biais de contrats de concession de licences et de partage de bénéfices ainsi que des contrats à façon. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus, ou lors de la prestation du service y afférent. Le Groupe reçoit de la part de tierces parties des versements anticipés, échelonnés et autres, relatifs à la vente de certains produits ou à l'octroi de licences. Les produits associés aux étapes des performances sont comptabilisés sur base de l'accomplissement de l'événement caractéristique de l'étape, si cet événement est substantiel, déterminable objectivement et s'il représente un point important dans le cycle de vie du développement d'un produit pharmaceutique. Les paiements d'avance et les redevances de licences pour lesquels il existe des produits à fournir ultérieurement sont comptabilisés initialement comme produits différés et sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont perçus durant la période de la collaboration en vue du développement ou de l'obligation de fabrication.

2.10. Recherche et développement

Immobilisations incorporelles générées en interne – Frais de recherche et développement

L'ensemble des frais de recherche et développement internes sont imputés dans le compte de résultat quand ils sont encourus. En raison de la longue durée de développement et des incertitudes considérables liées à la mise au point de nouveaux produits (tels que les risques relatifs aux essais cliniques et la probabilité de l'autorisation de commercialisation), il est conclu que les frais de développement interne du Groupe ne satisfont pas en règle générale aux critères de capitalisation comme immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles acquises

Les projets de recherche et de développement en cours acquis soit par des arrangements sous licence, soit par des regroupements d'entreprises, soit par des acquisitions séparées, sont capitalisés comme immobilisations incorporelles.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée d'utilité estimée à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation.

2.11. Dépréciation d'actifs non financiers, frais de restructuration, autres produits et charges

Les actifs n'ayant pas une durée de vie indéfinie, comme le goodwill, ne sont pas soumis à amortissement et leur dépréciation est évaluée chaque année. Les actifs sujets à l'amortissement sont évalués pour en estimer la dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable n'est peut-être pas recouvrable. Une perte de dépréciation est comptabilisée pour le montant à hauteur duquel la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur d'un actif, moins les coûts de vente et la valeur d'usage. Les pertes de dépréciation sont présentées dans le compte de résultat comme 'dépréciation d'actifs non financiers'.

Les dépenses encourues par le Groupe afin d'être mieux positionné pour faire face à l'environnement économique dans lequel il évolue sont présentées dans le compte de résultat comme des 'frais de restructuration'.

Les plus-values et moins-values réalisées sur la vente d'immobilisations incorporelles ou corporelles ainsi que les augmentations ou reprises de provisions pour litiges, autres que les litiges liés aux impôts ou les litiges en rapport avec les activités abandonnées, sont présentées dans le compte de résultat sous le poste 'autres produits et charges'.

2.12. Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts pour la période incluent les impôts sur le résultat de l'exercice et les impôts différés. Elles sont reprises dans le compte de résultat, sauf si elles portent sur des postes directement repris dans les capitaux propres, auquel cas elles sont directement comptabilisées dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat de l'exercice est calculé sur base des taux d'imposition locaux adoptés ou édictés dans une large mesure à la date de clôture dans les pays où les filiales de la société exercent leurs activités et produisent des bénéfices imposables.

Les impôts différés sont établis par la méthode du passif, sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables de l'actif et du passif dans les états financiers consolidés et les assiettes fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Les impôts différés passifs sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, et les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un futur bénéfice imposable contre lequel les différences temporelles déductibles pourront être utilisées. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il résulte d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (excepté dans un regroupement d'entreprises) d'autres éléments d'actif et de passif dans une transaction qui n'affecte pas le bénéfice imposable.

La valeur comptable des impôts différés actifs est réexaminée à chaque date de bilan et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable suffisant pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui doivent en principe s'appliquer pour l'exercice au cours duquel la dette est payée ou l'actif est réalisé. Les impôts sur le résultat reportés sont débités ou crédités au compte de résultat, excepté lorsqu'ils concernent des éléments débités ou crédités directement aux capitaux propres, auquel cas les impôts différés sont également traités dans les capitaux propres.

Les impôts différés actifs et passifs ne sont pas actualisés.

2.13. Immobilisations incorporelles

Brevets, licences, marques déposées et autres immobilisations incorporelles

Les brevets, les licences, les marques déposées et les autres immobilisations incorporelles (appelées collectivement 'immobilisations incorporelles') sont comptabilisés initialement à leur coût. Lorsque ces actifs ont été acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur attribuée dans la comptabilité d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises par le biais d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'acquisition.

Les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) sont amorties selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie économique à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation (c'est-à-dire lorsque l'enregistrement a été obtenu). La durée d'utilité estimée est basée sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie économique (entre 5 et 20 ans). Il est considéré que les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) ont une durée de vie économique déterminée et aucune immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéterminée n'a dès lors été identifiée.

Logiciels informatiques

Les licences de logiciels informatiques acquises sont capitalisées sur base des coûts encourus pour leur acquisition et leur utilisation. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée (trois à cinq ans).

2.14. Goodwill

Un goodwill apparaît lorsque le coût d'un regroupement d'entreprises à la date de l'acquisition excède la part du Groupe dans la valeur réelle nette du passif, de l'actif et des dettes éventuelles identifiables qui ont été acquises. Le goodwill est comptabilisé initialement au titre des actifs à son coût et est ensuite évalué à son coût diminué de toute perte de valeur cumulée. Le goodwill réalisé sur l'acquisition de filiales est présenté dans le bilan, tandis que le goodwill réalisé sur les acquisitions de sociétés liées est inclus dans les investissements dans les sociétés liées.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie afin de tester une éventuelle perte de valeur. L'affectation porte sur les unités ou groupes d'unités produisant des espèces et dont on peut attendre qu'elles bénéficient du regroupement d'entreprises d'où provient le goodwill, avec identification selon les segments.

Etant donné que le goodwill a une durée de vie indéterminée, on teste au minimum chaque année la présence potentielle d'une perte de valeur. S'il y a une indication en ce sens. A cette fin, on compare la valeur comptable avec la valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'élément, la perte de valeur est d'abord imputée à la diminution de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, ensuite aux autres actifs de l'unité de façon proportionnelle sur base de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur comptabilisées pour le goodwill ne peuvent être reprises au cours d'un exercice ultérieur.

En cas de cession d'une filiale ou d'une société sous contrôle conjoint, le montant imputable du goodwill est inclus dans le calcul du bénéfice ou de la perte au moment de la cession.

Si la juste valeur de l'actif, du passif et des dettes éventuelles identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, le surplus subsistant après la réévaluation est immédiatement inscrit dans le compte de résultat.

2.15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, excepté les terrains, les installations et les machines en cours de construction, qui sont comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeurs cumulées. Le coût comprend toutes les charges directement imputables, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné. Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités de l'équipement afférent sont immobilisés comme composants de cet équipement.

Les frais d'emprunt qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifiant ne sont pas inclus dans le coût dudit actif, mais sont pris en résultat quand ils sont encourus.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, uniquement s'il est probable que les futurs avantages économiques inhérents à l'élément profiteront au Groupe et si le coût de l'élément peut être mesuré de manière fiable. Tous les autres frais de réparation et de maintenance sont imputés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les terrains ne sont pas amortis.

L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs, autres que les terrains et propriétés en construction, tout au long de leur durée d'utilité estimée jusqu'à leur valeur résiduelle estimée. L'amortissement est calculé à partir du mois où l'actif est prêt à être utilisé.

La valeur résiduelle et la durée de vie économique d'un actif sont réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice financier et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, le ou les changements doivent être comptabilisés au titre de changement dans une estimation comptable conformément à l'IAS 8 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs).

Les durées de vie économique ci-dessous s'appliquent aux principales catégories de terrains, installations et équipements:

• Constructions	20 – 33 ans
• Machines	7 – 15 ans
• Matériel de laboratoire	7 ans
• Matériel prototype	3 ans
• Mobilier et agencement	7 ans
• Matériel roulant	5 – 7 ans
• Matériel informatique	3 ans
• Actifs sous leasing financier	durée la plus courte entre la vie économique de l'actif et le leasing

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable et sont comptabilisés en 'autres produits et charges' dans le compte de résultat.

Les biens d'investissement sont des terrains et constructions faisant l'objet d'un contrat de location. Ceux-ci sont comptabilisés au coût et dépréciés de façon linéaire sur leur durée de vie économique estimée. Les durées de vie économique sous-jacentes correspondent à celles des actifs corporels utilisés par leur propriétaire. Etant donné le montant insignifiant des biens d'investissement, ils ne sont pas présentés séparément dans le bilan.

2.16. Leasings

Les leasings sont classés comme leasings financiers si, selon les conditions du leasing, tous les risques et avantages de la propriété sont, en substance, transférés au preneur. Tous les autres leasings sont considérés comme des leasings opérationnels.

Leasings financiers

Les actifs détenus dans le cadre d'un leasing financier sont repris dans les actifs du Groupe à la valeur la moins élevée entre leur juste valeur et la valeur actuelle des paiements de leasing minimum, diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations d'actifs non financiers. La dette correspondante à l'égard du bailleur est reprise dans le bilan en tant qu'obligation au titre de leasing financier.

Les paiements de leasing sont répartis entre les charges financières et la réduction de l'obligation de leasing de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde subsistant du passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Le montant amortissable d'un actif sous leasing est affecté à chaque exercice comptable au cours de la durée d'utilisation prévue sur une base systématique conforme à la politique d'amortissement que le Groupe applique aux actifs amortissables lui appartenant. S'il est prévu selon une certitude raisonnable que le Groupe acquerra la propriété de l'actif à l'expiration de la durée du leasing, la durée d'utilisation prévue est la durée de vie économique de l'actif. Dans le cas contraire, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du leasing et sa durée de vie économique.

Leasings opérationnels

Les paiements de leasing dans le cadre d'un leasing opérationnel sont imputés dans le compte de résultat de façon linéaire sur toute la durée du leasing concerné. Les avantages reçus et à recevoir au titre d'incitation à la souscription d'un leasing opérationnel sont également répartis de façon linéaire sur toute la durée du leasing.

2.17. Perte de valeur d'actifs non financiers

A chaque date d'établissement du rapport, le Groupe réexamine la valeur comptable de ses immobilisations incorporelles, goodwill, terrains, installations et machines afin de déterminer la présence potentielle d'une perte de valeur. S'il existe une indication en ce sens, le montant de l'actif recouvrable est estimé afin de chiffrer la perte de valeur éventuelle.

Indépendamment de la présence d'indicateurs, une évaluation de la perte de valeur des immobilisations incorporelles non disponibles à l'utilisation et du goodwill est réalisée chaque année. Ces actifs ne sont pas amortis.

Une perte de valeur est établie pour la partie de la valeur comptable de l'actif qui excède son montant recouvrable. Lorsque le montant recouvrable d'un actif particulier ne peut être estimé, le Groupe estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie auquel appartient l'actif. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur une estimation des futurs flux de trésorerie qui seront générés par l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie, à l'aide des mêmes méthodes que celles employées pour la mesure initiale de l'actif ou de l'élément générateur sur base des plans à moyen terme de chaque activité commerciale.

Les flux de trésorerie estimés sont actualisés à l'aide d'un taux approprié qui reflète l'estimation actuelle de la valeur de l'argent dans le temps et des risques propres à l'actif ou à l'unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultat. Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont réexaminés à chaque date de reporting pour une éventuelle reprise de perte de valeur. La reprise d'une perte de valeur est inscrite dans le compte de résultat. Toute perte de valeur fait l'objet d'une reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, hors dépréciation ou amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur sur le goodwill ne peuvent jamais être reprises.

2.18. Actifs financiers

Classification

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes: à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente. La classification dépend de l'objectif pour lequel les actifs financiers ont été acquis. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé à sa juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère ces investissements et prend des décisions d'achat et de vente basées sur leur juste valeur conformément à la politique du Groupe en matière de gestion des risques sur le marché financier. Les instruments financiers dérivés sont aussi considérés comme détenus à des fins de transaction à moins d'être des instruments de couverture.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances du Groupe comprennent les créances commerciales et autres ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le bilan.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou ne sont classés dans aucune autre. Ils sont inclus dans les actifs non courants sauf si la direction a l'intention de céder l'investissement dans les 12 mois à compter de la date du bilan.

Comptabilisation et évaluation

Les acquisitions et ventes régulières d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction – date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les investissements sont calculés initialement à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas classifiés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et les coûts de transaction sont passés dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des investissements arrivent à expiration ou ont été transférés et que le Groupe a transféré quasiment tous les risques et les avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés par la suite à leur juste valeur. Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La juste valeur des investissements cotés se fonde sur les prix en vigueur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe établit la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation.

Les profits ou les pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur dans la catégorie des profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils ont été produits, tandis que les profits ou les pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles pour la vente sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lors de la cession/dépréciation des actifs financiers disponibles pour la vente, les éventuels profits et pertes différés en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat.

A chaque date de clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Dans le cas de valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente, une baisse substantielle ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est considérée comme une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat. Les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres comptabilisées dans le compte de résultat ne sont pas reprises par le compte de résultat.

2.19. Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le Groupe a recours à divers instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions spéculatives.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur; les coûts de transaction imputables sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils se produisent. Les instruments financiers dérivés sont remesurés par la suite à leur juste valeur. Le mode de comptabilisation des gains ou des pertes connexes dépend du fait que l'instrument financier dérivé est classé ou non en tant qu'instrument de couverture et, dans l'affirmative, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe classe les instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie, de la juste valeur ou de l'investissement net.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, dès la conclusion de la transaction, ainsi que ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion des risques pour entreprendre de telles transactions de couverture. Le Groupe documente également son évaluation, à la fois à la conclusion de la couverture et de façon permanente, quant à savoir si les instruments financiers dérivés utilisés dans des transactions de couverture ont une grande efficacité dans la compensation des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La juste valeur totale d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme un actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et en tant qu'actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments financiers dérivés intégrés sont séparés du contrat de base et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base et de l'instrument financier dérivé intégré ne sont pas étroitement liés, si un instrument financier dérivé intégré répond à la définition d'un instrument financier dérivé et si l'instrument combiné n'est pas mesuré à sa juste valeur par le biais des pertes et profits.

Couverture des flux de trésorerie

La partie effective des changements dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie est reprise dans les capitaux propres. La charge ou le profit lié(e) à la partie non effective est immédiatement repris en compte de résultat dans les 'produits/charges financiers'.

Si la couverture des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, au moment de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les bénéfices ou les pertes connexes sur l'instrument financier dérivé qui avaient été comptabilisés précédemment dans les capitaux propres sont inclus dans la détermination initiale de la valeur de l'actif ou du passif.

Si la couverture des flux de trésorerie d'une transaction prévue entraîne ultérieurement la comptabilisation d'un actif ou d'un passif financier, les bénéfices ou les pertes connexes qui avaient été comptabilisés directement dans les capitaux propres sont reclassés dans le compte de résultat dans la ou les périodes au cours desquelles l'actif acquis ou le passif supporté a affecté le compte de résultat.

Une relation de couverture de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu, résilié ou exercé, si la direction révoque la désignation ou si les transactions prévues ne sont plus hautement probables. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus hautement probable mais est susceptible d'encore se produire, tout bénéfice ou perte précédemment reporté dans les capitaux propres reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction affecte le résultat. Lorsqu'il s'avère que la transaction prévue ne se produira pas, le bénéfice ou la perte est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

Couverture de la juste valeur

Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture de la juste valeur sont inscrites dans le compte de résultat, en conjonction avec toute fluctuation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui est imputable au risque couvert.

Couverture de l'investissement net

Les instruments de couverture d'un investissement net dans des opérations étrangères sont comptabilisés d'une manière similaire aux instruments de couverture des flux de trésorerie. Tout bénéfice ou toute perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie effective de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres, et le bénéfice ou la perte relatif à la partie non effective est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat, sous 'produits financiers'. Les bénéfices et les pertes cumulés comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lorsque l'opération étrangère est partiellement cédée ou vendue.

Instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Certains instruments financiers dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Les fluctuations de la juste valeur de tout instrument financier dérivé non éligible à la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat, sous 'produits/charges financiers'.

2.20. Stocks

Les approvisionnements destinés à la revente sont valorisés au prix d'acquisition ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des en-cours de fabrication et des produits fabriqués comprend tous les frais de transformation et autres frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de transformation incluent les frais de production et les frais généraux de production, fixes et variables, qui s'y rattachent (charges d'amortissement incluses).

La valeur nette réalisable représente le prix de vente estimé diminué de tous les coûts de réalisation et coûts à engager dans la commercialisation, la vente et la distribution.

2.21. Créances commerciales

Les créances clients sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, ensuite elles sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation sur créances commerciales est comptabilisée lorsqu'il y a des raisons objectives démontrant que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser toutes les sommes dues selon les conditions de la transaction originale. Le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés actualisés au taux d'intérêt réel calculé lors de la comptabilisation initiale. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dotation et le montant de la perte est comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique 'ventes nettes'. Lorsqu'une créance commerciale est irrécouvrable, elle est déduite du compte de dotation pour créances commerciales.

2.22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces disponibles et en dépôt à vue, les autres investissements très liquides à court terme avec des échéances initiales de trois mois ou moins, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent dans les dettes financières dans les passifs courants du bilan.

2.23. Actifs non courants (ou groupes de cession) disponibles à la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée est un élément de la Société qui a été cédé ou qui est désigné comme disponible à la vente. Elle représente un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités et fait partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou elle constitue une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente.

Les actifs non courants ou un groupe de cession sont dits disponibles à la vente si le montant comptable peut être recouvré principalement par le biais d'une transaction de vente, et que la vente est considérée comme fort probable. Les actifs non courants et les groupes de cession sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable

précédente et la juste valeur diminuée des frais de vente. Les pertes de valeur sur la classification de disponibilité à la vente sont incluses dans le compte de résultat. Les actifs non courants dits disponibles à la vente ne sont plus dépréciés ou amortis.

2.24. Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts additionnels directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou options figurent dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôts, des produits. La Société n'a pas émis d'actions privilégiées ou d'actions privilégiées obligatoirement convertibles.

Actions propres

Lorsqu'une entreprise du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant payé, y compris les coûts directs imputables (net d'impôts sur le résultat) est déduit des fonds propres imputables aux actionnaires de la Société jusqu'à ce que les actions soient annulées ou réémises. Lorsque ces actions sont réémises ultérieurement, tout paiement reçu, net de tous les coûts de transaction additionnels directement imputables et des effets de l'impôt sur le résultat, est intégré dans les fonds propres imputables aux actionnaires de la Société.

2.25. Dettes financières

Les prêts et découverts bancaires portant intérêts sont mesurés initialement à leur juste valeur, nette des frais de transaction encourus, et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel. Toute différence entre les produits (nets des frais de transaction) et le règlement ou le rachat d'emprunts est comptabilisée tout au long de la durée de l'emprunt conformément à la politique comptable du Groupe.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette pour une période d'au moins 12 mois après la date du bilan.

2.26. Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur juste valeur et sont ensuite mesurées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel.

2.27. Avantages au personnel

Obligations de pension

Le Groupe gère des plans de pensions de retraite à prestations définies et à cotisations définies.

Un plan à cotisations définies est un plan de retraite en vertu duquel le Groupe paie des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si les actifs du fonds s'avèrent insuffisants pour payer à tous les employés les avantages relatifs au service des employés dans la période en cours et dans les périodes précédentes. Les cotisations à des plans de pension à cotisations définies sont comptabilisées comme charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance peut donner lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en espèces.

Généralement, ces plans de pension prévoient un montant que l'employé recevra au moment où il prendra sa retraite, la plupart du temps en fonction d'un ou plusieurs paramètres tels que l'âge, les années de service et la rémunération.

L'obligation en matière de prestations de retraite incluse dans le bilan représente la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies telle qu'ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et du coût des services passés non comptabilisé, et telle que diminuée de la juste valeur des actifs du plan. Tout actif résultant de ce calcul est limité au montant déterminé ou, si celui-ci est inférieur, au montant des pertes actuarielles et du coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions dans les futures cotisations au plan.

Les engagements nets du Groupe en rapport avec des plans à prestations définies sont évalués au moyen de la 'méthode des unités de crédit projetées', une évaluation actuarielle étant réalisée à intervalles réguliers, à chaque date de clôture du bilan pour les plans principaux.

Les gains et pertes actuariels qui dépassent 10% de la valeur actuelle de l'obligation du Groupe en matière de prestations définies ou de la valeur réelle des actifs du plan, selon la valeur qui est la plus élevée, sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des employés participant au plan. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les prestations sont déjà acquises ou, dans le cas contraire, amorti de façon linéaire sur la période moyenne jusqu'à ce que les prestations soient acquises.

Autres avantages au personnel à long terme

Certaines sociétés du Groupe offrent à leurs retraités des avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé. L'engagement net du Groupe est le montant des prestations futures que les employés ont reçu en retour de leur service pendant les périodes en cours et précédentes. Les coûts estimés de ces prestations sont comptabilisés sur la période d'emploi en utilisant la même méthode que celle utilisée pour des plans à prestations définies, excepté que l'ensemble des gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement, qu'aucun 'corridor' n'est appliqué et que les coûts totaux des services passés sont imputés immédiatement.

Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de la retraite ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat lorsqu'il peut être prouvé qu'il s'est engagé soit à résilier le contrat de travail d'employés actuels sur base d'un plan formalisé détaillé sans possibilité de retrait, soit à verser des indemnités de fin de contrat à la suite d'une proposition formulée afin d'inciter les employés au départ volontaire. Les indemnités dues plus de 12 mois après la date de clôture du bilan sont chiffrées à leur valeur actuelle.

Plans d'intéressement aux bénéfices et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une dépense pour les primes et les intéressements aux bénéfices sur base d'une formule prenant en considération le bénéfice imputable aux actionnaires de la Société après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il y est tenu contractuellement ou lorsqu'il existe une pratique antérieure qui a créé une obligation implicite et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être donnée.

Paielements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération fondés sur des actions et réglés, soit en instruments de capitaux propres de la société, soit en espèces.

Les services rendus par les employés en tant que rétribution pour les options sur actions sont comptabilisés au titre de dépenses. Le montant total à dépenser est déterminé en référence à la juste valeur des options sur actions octroyées, hormis l'impact des conditions d'octroi liées à des services et performances extérieures au marché (par exemple la rentabilité, le fait de demeurer employé de l'entité pendant une durée déterminée). Les conditions d'octroi extérieures au marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'options qu'il faudra probablement octroyer. Le montant total dépensé est comptabilisé sur la période d'octroi, qui est la période au cours de laquelle toutes les conditions d'octroi doivent être satisfaites.

La juste valeur des plans d'options sur actions est calculée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation de Black & Scholes en intégrant les prévisions sur la durée de vie et le taux d'annulation des options. Chaque année, à la date du bilan, l'entité revoit ses estimations quant au nombre d'options qui devraient pouvoir être exercées. Elle comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant, dans le compte de résultat, et les capitaux propres sont corrigés en conséquence sur la période d'acquisition restante.

Les produits nets résultant éventuellement de frais de transaction directement imputables sont crédités au capital social (valeur nominale) et à la prime d'émission lorsque les options sont exercées.

La juste valeur du montant payable aux employés en rapport avec les droits à la plus-value des actions, qui sont réglés en espèces, est comptabilisée comme une charge avec une augmentation correspondante du passif, au cours de la période pendant laquelle les employés reçoivent un droit inconditionnel au paiement. La dette est réévaluée à chaque date de clôture et à la date de paiement. Toute fluctuation de la juste valeur de la dette est comptabilisée en charges du personnel dans le compte de résultat.

2.28. Provisions

Les provisions sont reprises dans le bilan quand :

- Il y a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé;
- Il est probable qu'une sortie de ressources présentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant imputé en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la date du bilan. Les provisions sont mesurées à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on estime nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision pour refléter l'impact du passage du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé et a créé chez les personnes concernées une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

3. Estimations comptables et jugements

Les estimations et jugements sont évalués en permanence et reposent sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, notamment les attentes des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances applicables.

3.1. Jugements dans l'application des principes comptables du Groupe

Comptabilisation du chiffre d'affaires

La nature de l'activité du Groupe est telle que bon nombre de transactions commerciales n'ont pas une structure simple. Les conventions commerciales peuvent consister en de multiples accords se produisant en même temps ou à des moments différents. Le Groupe est également partie prenante dans des accords de concession de licences qui peuvent impliquer des paiements anticipés et échelonnés sur plusieurs années ainsi que certaines obligations futures. Le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les risques importants et les avantages liés à la propriété ont été transférés et lorsque le Groupe ne garde plus une implication continue dans la gestion, ni un contrôle effectif sur les marchandises vendues ou lorsque les obligations sont remplies. Cela peut conduire à des rentrées de trésorerie comptabilisées initialement comme revenu différé et ensuite portées en résultat dans des exercices comptables ultérieurs sur base des différentes conditions spécifiées dans l'accord.

Comptabilisation d'une 'contrepartie conditionnelle' liée à l'acquisition de Schwarz Pharma

En décembre 2006, UCB SP GmbH (filiale à 100% d'UCB) a acquis une participation majoritaire dans Schwarz Pharma AG, qui est entièrement inclus dans les états financiers consolidés d'UCB depuis le 28 décembre 2006.

A cette date, UCB détenait environ 87,6% des voix de Schwarz Pharma AG. Le 22 mars 2007, UCB SP GmbH et Schwarz Pharma AG, société dépendante, ont conclu un accord de domination et de transfert de bénéfices, approuvé lors d'une Assemblée Extraordinaire des Actionnaires de Schwarz Pharma AG le 8 mai 2007. Cet accord est entré en vigueur le 13 juillet 2007.

Selon les termes de l'accord de domination et de transfert de bénéfices, UCB offre aux actionnaires minoritaires restants une compensation unique de € 104,60 (limitée au délai minimal de deux mois, mais ce délai est suspendu aussi longtemps qu'il subsiste une action en cours au sujet de la compensation offerte) ou un dividende annuel garanti de € 3,43 par action. L'accord de domination et de transfert de bénéfices a été conclu pour une durée initiale de cinq ans et se poursuivra par la suite, sauf si l'une des deux parties signifie dans un délai prescrit à l'autre partie son intention de mettre fin à l'accord.

Sur base de l'offre de reprise faite en rapport avec l'accord de domination et de transfert de bénéfices une obligation naît à l'égard des actionnaires minoritaires restants de Schwarz Pharma AG: soit acquérir leur participation minoritaire, soit leur payer un dividende annuel garanti. Du point de vue comptable, l'accord de domination et de transfert de bénéfices a été traité comme faisant partie du principe de 'regroupement d'entreprises' et la dette envers les actionnaires minoritaires restants de Schwarz Pharma AG a été considérée comme représentant une 'contrepartie conditionnelle' dans un regroupement d'entreprises. Par conséquent, lors de la comptabilisation initiale, une dette financière avait été comptabilisée, et les intérêts minoritaires de Schwarz Pharma AG n'ont plus été reconnus (depuis le 31 décembre 2007). Les paiements aux actionnaires minoritaires par suite de la comptabilisation initiale sont considérés comme une 'contrepartie conditionnelle' et ajustent par conséquent le coût de l'acquisition et en fin de compte le goodwill.

Etant donné que des réclamations ont été déposées auprès du tribunal compétent en Allemagne, contestant la rétribution offerte, et que, à la fin de l'exercice précédent, la direction a pris la décision de ne pas résilier anticipativement l'accord, la dette envers les actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma a été calculée sur base du dividende garanti qui sera payé pour une période indéterminée aux actionnaires minoritaires qui n'ont pas vendu leurs actions. Comme il restait très peu d'actionnaires minoritaires à la fin de l'année, le calcul de cette dette financière s'est fondé sur la meilleure estimation, par la direction, de la valeur actuelle nette du montant restant dû.

Au 31 décembre 2008, UCB détenait 98,27% (2007: 87,6%) des actions de Schwarz Pharma AG sur une base entièrement diluée, après avoir acquis en 2008 4 410 740 actions, pour un montant total de € 505 millions.

La dette financière relative à l'accord de domination et de transfert de bénéfices est évaluée à € 95 millions (2007: € 384 millions) et est présentée dans la Note 'autres dettes financières'.

Groupes d'actifs disponibles pour la vente

En décembre 2008, le Conseil d'Administration a annoncé sa décision de céder certaines filiales et actifs qui ne sont plus des composantes essentielles de la stratégie d'UCB. Ces actifs ont donc été classés comme groupes d'actifs disponibles pour la vente. Le Conseil d'Administration a considéré qu'à cette date les actifs répondaient aux critères pour être classés comme disponibles pour la vente, et ce pour les motifs suivants:

- Les actifs sont disponibles pour une vente immédiate et peuvent être vendus en l'état à tout acheteur potentiel;
- Le Conseil d'Administration a un plan pour vendre les actifs, et a entamé des négociations préalables avec un acheteur potentiel. Si ces négociations ne devaient pas déboucher sur une vente, un certain nombre d'autres acheteurs potentiels ont été identifiés;
- Le Conseil d'Administration s'attend à ce que les négociations soient finalisées et la vente conclue dans le courant de l'année 2009.

Pour de plus amples informations sur le groupe de cession, voir Note 6.

3.2. Estimations comptables et hypothèses clés

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, la direction doit émettre des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants déclarés de l'actif et du passif sur la publication d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période concernée.

La direction fonde ses estimations sur l'expérience historique et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables dans les circonstances applicables, et dont les résultats constituent le fondement de l'établissement des montants comptabilisés des produits et des charges qui n'apparaissent pas nécessairement à partir d'autres sources. Les résultats réels s'écarteront par définition de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement et les répercussions de ces examens sont intégrées dans les états financiers de l'exercice pour lequel elles sont jugées nécessaires.

Rabais sur ventes

Le Groupe a enregistré des charges constatées d'avance pour la rémunération des ventes prévues, les réimputations et autres rabais, dont ceux de Medicaid aux USA et les rabais similaires dans d'autres pays. Ces estimations reposent sur des analyses de législations ou contrats existants, sur des tendances historiques et sur l'expérience du Groupe. La direction estime que les montants totaux de ces éléments sont adéquats et se fondent sur les informations actuellement disponibles. En général, les remises, ristournes et autres déductions indiquées sur les factures sont comptabilisées comme une déduction immédiate des ventes brutes dans le compte de résultat. Les retours sur vente, réimputations, ristournes et rabais qui ne sont pas mentionnés sur la facture sont estimés et inscrits au bilan dans le compte de régularisation correspondant.

Actifs incorporels et goodwill

Le Groupe détient des actifs incorporels d'une valeur comptable de € 2 169 millions (Note 17) et du goodwill pour une valeur comptable de € 4 579 millions (Note 18). Les actifs incorporels sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité à partir du moment où ils sont disponibles à l'utilisation (lorsque l'autorisation réglementaire a été obtenue).

La direction estime que la durée d'utilité pour des projets de R&D en cours acquis équivaut à la période pendant laquelle ces composés bénéficient d'une protection par brevet ou d'une exclusivité des données. Pour les actifs incorporels acquis via un regroupement d'entreprises ou qui comprennent des composés commercialisés mais pour lesquels il n'existe aucune protection par brevet ni exclusivité des données, la direction estime que la durée d'utilité équivaut à la période pendant laquelle ces composés réaliseront substantiellement toutes les contributions en espèces.

Ces immobilisations incorporelles et goodwill sont revus régulièrement pour détecter toute perte de valeur et quand il existe un indice révélant une perte de valeur. Les immobilisations incorporelles non encore disponibles et le goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

Pour évaluer s'il existe une perte de valeur, on procède à des estimations des flux de trésorerie futurs qui devraient résulter de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle. Ces flux de trésorerie estimés sont ensuite ajustés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation adéquat qui reflète les risques et incertitudes liés aux flux de trésorerie prévus. Les résultats réels pourraient s'écarter fortement de ces estimations de flux de trésorerie futurs actualisés. Des facteurs tels que l'entrée ou l'absence de concurrence, l'obsolescence technique ou des droits moins élevés que prévu pourraient conduire à une diminution de la durée d'utilité et à des pertes de valeur.

Le Groupe a appliqué les hypothèses clés suivantes pour la valeur des calculs d'utilité requis pour les tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill en fin d'exercice :

- Taux de croissance: 3%
- Taux d'actualisation en ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles liés à des produits existants: 10,5%
- Taux d'actualisation en ce qui concerne les immobilisations incorporelles liées aux composants en cours de processus de recherche et de développement: 11,8%

Vu que les flux de trésorerie tiennent également compte des charges fiscales, un taux d'actualisation après impôts est utilisé dans les tests de perte de valeur. La direction estime que l'utilisation du taux d'actualisation après impôts correspond à l'utilisation d'un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie avant impôts.

Provisions pour l'environnement

Le Groupe a des provisions pour coûts de remise en état environnementale qui sont spécifiées dans la Note 30. Les éléments les plus significatifs des provisions environnementales sont composés des coûts visant au nettoyage et au réaménagement complets de sites contaminés ainsi qu'à la décontamination de certains autres sites, principalement liés aux activités chimiques et de films cédées du Groupe. Les dépenses de remédiation futures sont affectées par un certain nombre d'incertitudes qui comprennent, entre autres, la détection de sites contaminés précédemment inconnus, la méthode et l'étendue de la remédiation, le pourcentage de déchets imputables au Groupe ainsi que les capacités financières des autres parties potentiellement responsables. Etant donné les difficultés inhérentes à l'estimation des responsabilités dans ce domaine, il ne peut être garanti que des coûts additionnels ne seront pas encourus au-delà des montants actuellement constatés. L'effet de la résolution des problèmes environnementaux sur les résultats des opérations ne peut être présagé en raison de l'incertitude concernant le montant et le calendrier des futures dépenses et des résultats des opérations futures. Ces changements pourraient influencer les provisions comptabilisées dans le bilan à l'avenir.

Avantages au personnel et paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère actuellement un grand nombre de plans à prestations définies (Note 29). Le calcul des actifs ou passifs liés à ces plans repose sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Cela est en particulier le cas pour la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies qui est influencée par les hypothèses sur les taux d'actualisation utilisés pour arriver à la valeur actuelle des futures obligations de pension, ainsi que par les hypothèses sur les hausses futures des salaires et des prestations. Par ailleurs, le Groupe utilise des hypothèses statistiques portant sur des domaines tels que les retraits futurs des participants des plans ainsi que des estimations sur l'espérance de vie. Les hypothèses

actuarielles utilisées peuvent différer matériellement des résultats réels suite à des fluctuations du marché et des conditions économiques, à une rotation des employés plus grande ou plus faible, à la variation de la durée de vie des participants, ou à d'autres changements dans les facteurs évalués. Ces différences pourraient influencer les actifs ou les passifs ultérieurement comptabilisés dans le bilan.

4. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à une série de risques financiers résultant de ses opérations sous-jacentes et de ses activités financières d'entreprise. Ces risques financiers sont le risque du marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques susmentionnés, sur les politiques et procédures du Groupe pour la gestion de ces risques ainsi que la gestion des capitaux par le Groupe. La gestion des risques est assurée par le département Treasury & Risk du Groupe conformément aux politiques approuvées par le Financial Risk Management Committee (FRMC). Le FRMC est composé du Chief Financial Officer et des responsables des départements Accounting, Reporting & Consolidation, Financial Control, Internal Audit, Tax et Treasury & Risk.

Le FRMC sera responsable de :

- L'analyse des résultats de l'évaluation des risques d'UCB;
- De l'approbation des stratégies recommandées en matière de gestion des risques;
- Du contrôle de la conformité avec la politique de gestion des risques sur les marchés financiers;
- De l'approbation des changements de politique; et
- Des rapports au Comité d'audit.

Les politiques de gestion des risques financiers du Groupe établies par le FRMC doivent identifier et analyser les risques encourus par le Groupe, définir les contrôles et les limites de risque adéquats et surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues par le FRMC sur une base semestrielle afin de tenir compte des changements intervenant dans les conditions du marché et dans les activités du Groupe.

4.1. Risque du marché

Le risque du marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les cours boursiers, affectent le compte de résultat du Groupe ou la valeur de ses holdings d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque du marché consiste à gérer et à contrôler les expositions au risque du marché. Le Groupe achète des instruments financiers dérivés et a également des dettes financières pour gérer le risque du marché. En général, le Groupe vise à appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité dans le compte de résultat. Le Groupe a pour politique et pour pratique de ne pas conclure de transactions sur des instruments dérivés à des fins spéculatives.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités dans le monde entier et est donc exposé à des fluctuations des devises étrangères, qui affectent son résultat net et sa situation financière exprimés en euros. Il surveille activement son exposition aux devises étrangères et, en cas de besoin, exécute des transactions destinées à préserver la valeur des actifs et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des contrats à terme, à des options de change et à des échanges de devises (cross currency swaps) afin de couvrir un ensemble de flux de devises et de transactions de financement pour lesquels existent des engagements ou des prévisions.

Les instruments acquis pour couvrir l'exposition résultant des transactions sont principalement libellés en dollar américain, en livre sterling, en yen japonais et en franc suisse, à savoir les devises dans lesquelles le Groupe présente ses expositions les plus importantes. La politique de gestion des risques financiers du Groupe consiste à couvrir une période de minimum 6 et maximum 26 mois de flux de trésorerie prévus relatifs aux ventes, aux redevances ou aux revenus de concession de licences s'il n'existe pas de couvertures naturelles.

Le Groupe a certains investissements dans des opérations étrangères dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion. L'exposition au risque de change résultant des actifs nets des opérations étrangères du Groupe aux USA est également gérée via des emprunts libellés en dollars US. Cela fournit une couverture économique.

Les investissements du Groupe dans d'autres filiales ne sont pas couverts au moyen d'emprunts dans la devise concernée étant donné que ces devises ne sont pas considérées comme importantes ou sont neutres à long terme.

L'effet sur les fonds propres consolidés du Groupe du risque de conversion résultant de la consolidation des états financiers des filiales étrangères du Groupe libellés en devise étrangère est comptabilisé comme un écart de conversion cumulé.

Impact des fluctuations de change

Au 31 décembre 2008, si l'euro s'était renforcé ou affaibli de 10% face aux devises suivantes, toutes autres variables étant égales par ailleurs, l'impact sur les capitaux propres et le résultat après impôts de l'exercice aurait été le suivant :

€ millions	Fluctuation du cours	Impact sur les capitaux propres : (perte)/gain	Impact sur le compte de résultat : (perte)/gain
Au 31 décembre 2008			
USD	+10 %	(60)	(4)
	-10 %	89	-
GBP	+10 %	(42)	(8)
	-10 %	51	10
CHF	+10 %	(36)	10
	-10 %	44	(12)
Au 31 décembre 2007			
USD	+10 %	(65)	13
	-10 %	79	(16)
GBP	+10 %	(55)	(1)
	-10 %	68	1
CHF	+10 %	(33)	12
	-10 %	40	(15)

L'impact sur les capitaux propres tel qu'annoncé au 31 décembre 2007 a été reformulé afin de faciliter la comparaison des informations intermédiaires présentées dans le reporting actuel et le précédent.

Risque de taux d'intérêt

Les changements des taux d'intérêt peuvent engendrer une fluctuation des produits et des charges d'intérêts résultant d'actifs et de passifs porteurs d'intérêt. Ils peuvent en outre influencer la valeur de marché de plusieurs actifs, passifs et instruments financiers, ainsi que l'explique le paragraphe suivant sur le risque de marché des actifs financiers.

Les taux d'intérêt sur les principales dettes financières du Groupe sont des taux flottants, comme le décrit la Note 26. Le Groupe utilise des instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer son risque de taux d'intérêt, comme décrit dans la Note 33.

Le Groupe ne comptabilise aucun actif et passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat et le Groupe ne désigne pas les instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture selon une méthode comptable de couverture à la juste valeur. Par conséquent, une fluctuation des taux d'intérêt à la date du rapport n'affecterait pas le compte de résultat.

Impact des fluctuations des taux d'intérêt

Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait entraîné une augmentation des capitaux propres de € 54 millions (2007 : € 33 millions); une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait entraîné une diminution des capitaux propres de € 54 millions (2007 : € 35 millions).

Autres risques liés au prix du marché

Les changements de la valeur de marché de certains actifs financiers et instruments financiers dérivés peuvent affecter le résultat ou la situation financière du Groupe. Les actifs financiers à long terme détenus par le Groupe le sont à des fins contractuelles et les titres négociables essentiellement à des fins réglementaires. Le risque de perte de valeur est géré par le biais d'examen préalable à l'investissement et d'une surveillance permanente des performances des investissements et des modifications de leur profil de risque.

Les investissements en actions, en obligations, en titres de créance et en autres instruments à revenus fixes sont souscrits sur base des directives du Groupe relatives à la liquidité et à la notation de crédit.

Les montants soumis au risque lié au prix du marché sont relativement négligeables et par conséquent, l'impact sur les capitaux propres ou sur le compte de résultat d'une fluctuation raisonnable de ce risque lié au prix du marché est supposé être négligeable.

4.2. Risque de crédit

Un risque de crédit résulte de la possibilité que la contrepartie d'une transaction puisse être dans l'incapacité ou refuse d'honorer ses obligations, entraînant ainsi une perte financière pour le Groupe. Les créances commerciales sont soumises à une politique de gestion active des risques qui met l'accent sur l'estimation du risque pays, la disponibilité du crédit, une évaluation permanente du crédit et des procédures de suivi des comptes. Dans les créances commerciales, certaines concentrations de risques de crédit sont présentes, en particulier aux USA, en raison des transactions de vente effectuées via des grossistes (Note 22). Pour certaines expositions de crédit dans des pays sensibles, le Groupe a contracté ou a l'intention de contracter une assurance crédit.

L'exposition d'autres actifs financiers au risque de crédit est contrôlée par la définition d'une politique visant à limiter l'exposition au risque de crédit à des contreparties de haute qualité, par le réexamen fréquent des notations de crédit et par la fixation de limites précises pour chaque partenaire. Lorsque cela semble approprié pour réduire l'exposition, des

accords de compensation peuvent être signés avec les partenaires respectifs sur le modèle d'un accord-cadre de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'exposition maximale au risque de crédit résultant d'activités financières, sans considération des accords de compensation, correspond à la valeur comptable des actifs financiers augmentée de la juste valeur positive des instruments dérivés.

4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières à leur échéance. L'approche du Groupe pour gérer ce risque consiste à s'assurer autant que possible qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour régler ses dettes lorsqu'elles seront exigibles, dans des circonstances normales, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de compromettre la réputation du Groupe.

Le Groupe conserve des réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables rapidement réalisables afin de pourvoir à tout moment à ses besoins de liquidités. En outre, le Groupe dispose de certaines facilités de crédit revolving non utilisées.

A la date de clôture, le Groupe disposait des réserves de liquidités suivantes:

- Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 23) € 463 millions (2007: € 479 millions)
- Titres négociables hors capitaux propres € 3 millions (2007: Nil)
- Facilités de crédit non utilisées € 502 millions (2007: € 992 millions)

A la date de clôture, les facilités de crédit engagées par le Groupe s'élevaient à € 3 268 millions, dont € 300 millions viennent à échéance en octobre 2010 et le solde de € 2 968 millions en octobre 2011. Concernant les emprunts, les montants échéant dans l'année représentent la part permanente du renouvellement du prêt consorsial renouvelé tous les six mois.

Le tableau ci-dessous analyse les échéances contractuelles des dettes financières du Groupe et les regroupe sur base de la période restant à courir de la date de clôture jusqu'à la date d'échéance contractuelle, hors impact de compensation. Les montants indiqués ci-dessous sont indicatifs des flux de trésorerie contractuels non actualisés.

€ millions	Note	Total	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2008						
Emprunts	26	2 844	872	294	1 678	-
Dettes et autres emprunts à court terme	26	14	13	1	-	-
Dettes de leasings financiers	26	26	2	3	5	16
Dettes commerciales et autres dettes	31	1 215	1 159	11	19	26
Découverts bancaires	26	29	29	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt			(17)	(29)	(19)	-
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture						
Sortie			568	430	-	-
Entrée			547	413	-	-
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture						
Sortie			892	-	-	-
Entrée			923	-	-	-
Au 31 décembre 2007						
Emprunts	26	2 347	467	-	1 880	-
Dettes et autres emprunts à court terme	26	9	9	-	-	-
Dettes de leasings financiers	26	29	3	3	6	17
Dettes commerciales et autres dettes	31	1 264	1 235	10	10	9
Découverts bancaires	26	35	35	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt			6	(1)	18	-
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture						
Sortie			406	259	-	-
Entrée			428	262	-	-
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture						
Sortie			1 586	69	-	-
Entrée			1 600	74	-	-

4.4 Gestion du risque de capital

La politique du Groupe en matière de gestion du risque de capital est de préserver la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation afin de fournir un rendement aux actionnaires et des avantages aux patients ainsi que de réduire la dette extérieure du Groupe en vue d'obtenir une structure du capital cohérente avec d'autres entreprises du secteur. Le Groupe surveille de près son niveau d'endettement net et veut parvenir à une structure du capital optimale, identique à celle d'un groupe de référence, en diminuant considérablement sa dette financière externe d'ici 2012.

1 Ceci comprend la partie (à court terme) des obligations à taux fixe disponibles à la vente. Pour plus d'informations, voir Note 20.

€ millions	2008	2007
Total des emprunts (Note 26)	2 913	2 420
- Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 23), titres négociables disponibles à la vente et garantie en espèces liée à l'obligation de leasing financier (Note 20)	(470)	(505)
Endettement net ¹	2 443	1 915
Total des capitaux propres	4 017	4 264
Total du capital financier	6 460	6 179
Ratio d'endettement	38 %	31 %

4.5 Estimation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs (tels que des obligations) se base sur les cours de bourse à la date de clôture.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Groupe utilise plusieurs méthodes d'évaluation et hypothèses qui reposent sur les conditions du marché existant à la date de clôture. Des avis de courtiers pourraient être utilisés pour l'évaluation de certaines obligations, instruments financiers dérivés hors bourse ou options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs. La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée en utilisant les cours de change à terme à la date de clôture.

La valeur comptable diminuée de la provision pour perte de valeur des créances commerciales est supposée être équivalente à leur juste valeur. La juste valeur des dettes financières à des fins de révélation est estimée au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs aux taux d'intérêt actuels du marché, dont le Groupe dispose pour des instruments financiers similaires.

5. Informations par segments

5.1. Format de reporting primaire – Segments géographiques

Le Groupe est organisé sur base de trois zones géographiques:

Les segments géographiques du Groupe comprennent:

- L'amérique du Nord (USA et Canada);
- L'Europe;
- Le Reste du Monde.

Des ventes et d'autres transactions importantes sont réalisées entre les segments géographiques. Les ventes 'inter-segment' et autres transactions 'inter-segment' sont conclues selon les conditions et modalités commerciales d'usage qui seraient également d'application pour des parties non liées. Cela implique que les prix de transfert entre segments sont négociés et fixés de manière indépendante. Le résultat, l'actif et le passif d'un segment incluent les opérations qui lui sont directement imputables, ainsi que celles qui peuvent lui être affectées sur une base raisonnable.

Amérique du Nord

Cette région englobe les activités du Groupe aux Etats-Unis (USA) et au Canada.

Europe

Cette région englobe les activités du Groupe dans les 27 pays de l'Union Européenne, en Suisse, en Norvège, en Russie et en Turquie.

Reste du Monde

Cette région englobe les activités du Groupe dans les différents pays d'Asie, d'Afrique, d'Océanie et d'Amérique Latine.

¹ La définition de l'endettement net figure dans le glossaire à la fin du document.

€ millions	Amérique du Nord	Europe	Reste du Monde	Non affecté ¹	Total
Pour l'exercice ayant pris fin au 31 décembre 2008					
Produits et charges					
Ventes à tierce partie ²	1 200	1 522	305	-	3 027
Ventes intersectorielles ³	8	439	1	(448)	-
Produits des redevances ⁴	63	331	2	-	396
Autres produits	94	84	-	-	178
Bénéfice/résultat opérationnel sectoriel ⁵	22	1 042	29	(980)	113
Coût de financement net	-	-	-	-	(156)
Résultat avant impôts	-	-	-	-	(43)
Impôt sur le résultat	-	-	-	-	30
Bénéfice/perte des activités poursuivies	-	-	-	-	(13)
Activités abandonnées – résultat net d'impôts	-	-	-	-	55
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	43
Charges par segment					
Charges de dépréciation	(13)	(59)	(3)	-	(75)
Charges d'amortissement	(22)	(80)	(3)	-	(105)
Frais de restructuration	(9)	(259)	(4)	-	(272)
Dépréciation du goodwill et des actifs incorporels ⁶	-	(12)	-	-	(12)
Dépréciation des propriétés et des équipements	-	(148)	-	-	(148)
Autres produits/(charges) sans sortie de trésorerie	(9)	(277)	14	-	(272)
Autres informations par segment					
Total des actifs par segment ⁷	3 240	5 379	132	773	9 524
Total des passifs par segment ⁸	517	1 060	85	3 845	5 507
Investissements bruts ⁹	31	147	-	-	178
Pour l'exercice ayant pris fin au 31 décembre 2007					
Produits et charges					
Ventes à tierce partie ²	1 448	1 430	310	-	3 188
Ventes intersectorielles ³	3	544	-	(547)	-
Produits des redevances ⁴	159	130	5	-	294
Autres produits	49	93	2	-	144
Bénéfice/résultat opérationnel sectoriel ⁵	372	846	33	(907)	344
Coût de financement net	-	-	-	-	(125)
Résultat avant impôts	-	-	-	-	219
Impôt sur le résultat	-	-	-	-	(60)
Bénéfice/perte des activités poursuivies	-	-	-	-	159
Activités abandonnées – résultat net d'impôts	-	-	-	-	2
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	161
Charges par segment					
Charges de dépréciation	(14)	(58)	(3)	-	(75)
Charges d'amortissement	(17)	(62)	(6)	-	(85)
Frais de restructuration	(12)	(109)	(2)	-	(123)
Dépréciation du goodwill et des actifs incorporels ⁶	-	(12)	-	-	(12)
Dépréciation des propriétés et des équipements	(7)	(17)	-	-	(24)
Autres produits/(charges) sans sortie de trésorerie	-	(111)	-	-	(111)
Autres informations par segment					
Total des actifs par segment ⁷	2 792	5 246	460	1 184	9 682
Total des passifs par segment ⁸	547	1 280	96	3 495	5 418
Investissements bruts ⁹	7	242	2	-	251

Les conventions et hypothèses suivantes ont été prises en compte pour les informations par segment :

- 1 Les éléments non affectés représentent les produits, les charges, les actifs et passifs des fonctions centrales d'entreprise qui ne sont pas directement imputables à des segments géographiques spécifiques.
- 2 Les ventes de produits à des tierces parties sont affectées aux segments géographiques sur base du pays dans lequel les actifs sont localisés.
- 3 Les transferts ou transactions 'inter-segment' sont conclus selon les conditions et modalités commerciales d'usage qui seraient également d'application pour des parties non liées.
- 4 Les produits des redevances sont affectés aux segments géographiques sur base du pays qui reçoit la redevance.
- 5 Le résultat opérationnel est affecté aux segments géographiques sur base des résultats enregistrés par les entités juridiques dans les régions respectives.
- 6 Toutes les dépréciations sont enregistrées dans le compte de résultat.
- 7 Les actifs sont affectés aux segments géographiques dans lesquels ils sont localisés. Les actifs non affectés sont la trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs financiers, les instruments dérivés, les impôts courants et différés et le bâtiment du siège principal.
- 8 Les passifs sont affectés aux segments géographiques sur base des enregistrements effectués par les entités juridiques dans les régions respectives. Les passifs non affectés sont les passifs financiers, les instruments dérivés, les impôts courants et différés, la dette de leasing liée au bâtiment du siège principal et les dettes éventuelles liées au regroupement d'entreprises.
- 9 Des ajouts aux actifs corporels et incorporels sont affectés aux segments géographiques dans lesquels les actifs sont localisés/détenus.

5.2. Format de reporting secondaire – Segments d'activités

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activités: la biopharmacie. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global.

Le segment Biopharmaceutique comprend principalement la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de produits focalisés sur les maladies graves dans deux domaines thérapeutiques: les troubles du système nerveux central (SNC) et l'immunologie.

6. Actifs immobilisés disponibles pour la vente

6.1. Cession de certaines activités de distribution non stratégiques

Par suite de l'initiative SHAPE, UCB a commencé un processus de cession de certaines activités qui ne sont plus stratégiques dans le cadre de la stratégie du Groupe. Par conséquent, une partie des activités de distribution dans certains marchés émergents ont été présentées comme un groupe d'actifs disponibles pour la vente, suivant la décision du Conseil d'Administration (décembre 2008) de vendre les activités concernées, afin de se conformer à la stratégie du Groupe. Selon toute attente, la transaction devrait être conclue en 2009.

Les principales catégories d'actifs et de passifs du groupe d'actifs classés comme disponibles pour la vente à la clôture de l'exercice sont les suivantes:

€ millions	Note	2008
Actifs classés comme disponibles pour la vente		
Propriétés, sites et équipements	19	1
Immobilisations incorporelles	17	20
Stocks		2
Créances commerciales et autres		11
Total		34
Passifs classés comme disponibles pour la vente		
Dettes commerciales et autres		5
Total		5
Perte cumulative comptabilisée directement en capitaux propres relatifs au groupe de cession classé comme disponible pour la vente		
Ajustements de conversion des devises étrangères		(1)
Total		(1)

Le groupe d'actifs ci-dessus est présenté dans le segment géographique 'Reste du Monde'.

6.2. Autres actifs immobilisés disponibles pour la vente

Au 31 décembre 2008, les actifs immobilisés disponibles pour la vente englobaient aussi des immobilisations corporelles (propriétés, sites et des équipements) d'une valeur comptable de € 3 millions dans l'ensemble, relatifs à d'autres actifs non stratégiques disponibles pour la vente. Les dates d'achèvement des transactions devraient se situer en 2009. Ces actifs immobilisés sont présentés dans le segment géographique 'Europe'.

€ millions	Note	2008
Propriétés, sites et équipements	19	3
Total		3

7. Activités abandonnées

Le gain de l'exercice provenant des activités abandonnées s'élève à € 55 millions (2007: € 2 millions) suite à la reprise partielle des provisions liées aux anciennes activités chimiques, y compris les ajustements pour les actions en justice relatives à l'environnement concernant les sites dont UCB a conservé la responsabilité et qui ont été clôturées au cours des 12 derniers mois.

8. Autres produits

€ millions	2008	2007
Produits générés par des accords de partage des bénéfices	78	18
Paielements anticipés et échelonnés	58	76
Produits provenant des contrats à façon	42	50
Total des autres produits	178	144

Les produits issus des accords de partage de bénéfices concernent principalement les éléments suivants :

- Produits de la co-promotion de Xyzal[®] aux USA avec sanofi-aventis;
- Produits des ventes postérieures à l'échéance du brevet de Zyrtec[®] aux USA;
- Produits de la co-promotion de Provas[™] en Allemagne avec Novartis.

En 2008, UCB a reçu des paiements d'étape de la part de différentes parties, dont les détails sont indiqués ci-dessous :

- Paiements échelonnés de la part de Pfizer pour *Fesoterodine*, principalement en rapport avec l'autorisation par la FDA aux USA (novembre);
- Paiements échelonnés pour Keppra[®] et Cimzia[®] conformément à l'accord conclu entre Otsuka et UCB en vue de la co-promotion de Keppra[®] pour le traitement d'appoint des crises partielles d'épilepsie et de Cimzia[®] pour le traitement de la maladie de Crohn au Japon;
- Autres étapes comptabilisées dans le cadre d'un accord de licence sur les produits gastro-intestinaux matures non essentiels, conclu au début de l'année 2008.

Les produits des activités de fabrication contractuelles sont principalement liés à l'accord de fabrication de Delsym[™].

9. Charges d'exploitation par nature

Le tableau ci-dessous illustre certains éléments de dépenses comptabilisés dans le compte de résultat, à l'aide d'une classification basée sur leur nature au sein du Groupe :

€ millions	Note	2008	2007
Charges liées aux avantages du personnel	10	938	983
Dépréciation des immobilisations corporelles	19	75	75
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	105	85
Perte de valeur sur actifs non financiers	12	160	36
Total des charges d'exploitation par nature		1 278	1 179

10. Charges liées aux avantages du personnel

€ millions	Note	2008	2007
Salaires et rémunérations		673	696
Charges sociales		129	135
Coûts de pension – plans à prestations définies	29	15	28
Coûts de pension – plans à cotisations définies		19	27
Charges des paiements fondés sur des actions pour salariés et administrateurs	25	14	10
Assurance		29	17
Autres charges de personnel		59	70
Total des charges liées aux avantages du personnel		938	983

Les charges relatives aux avantages du personnel sont incluses dans la ligne de dépense pertinente dans le compte de résultat selon la fonction, excepté lorsqu'elles concernent une activité abandonnée, auquel cas elles sont comptabilisées, le cas échéant, dans le résultat de l'activité abandonnée. Les autres charges liées aux employés désignent principalement les indemnités de fin de contrat, les indemnités de licenciement et autres prestations en cas d'invalidité à court et à long terme.

Effectifs au 31 décembre	2008	2007
Païement horaire	1 300	1 275
Païement mensuel	5 614	6 501
Direction	4 378	4 326
Total	11 292	12 102

Les Notes 29 et 25 peuvent être consultées, respectivement, pour de plus amples informations sur les plans d'avantages au personnel après la période d'emploi et les coûts des paiements fondés sur les actions.

11. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits/(charges) d'exploitation se sont élevés à - € 1 million (2007: € 10 millions). Il s'agit principalement du remboursement de charges des compagnies d'assurance, à hauteur de € 2 millions (2007: € 2 millions), de l'amortissement des immobilisations incorporelles non liées à la production, à hauteur de € 3 millions (2007: € 4 millions) ; la reprise de provisions de € 7 millions ((2007: néant) et les dépenses d'intégration - € 5 millions (2007 : néant). La variation globale s'explique par le fait qu'en 2007, le Groupe a reçu des remboursements de la part de tierces parties pour les dépenses de développement (montant: € 7 millions), alors que cela n'a pas été le cas en 2008.

12. Pertes de valeur d'actifs non financiers

L'examen des valeurs comptables des actifs du Groupe a entraîné une comptabilisation de charges pour perte de valeur de € 160 millions (2007: € 36 millions).

Au 31 décembre 2008, suite au programme SHAPE, le Groupe a comptabilisé des charges pour perte de valeur à hauteur de € 2 millions (2007: € 12 millions) sur ses marques commerciales, brevets et licences. Le Groupe a aussi comptabilisé une charge pour perte de valeur de € 10 millions (2007: néant) en ce qui concerne les Autres immobilisations incorporelles; cette charge peut être attribuée à la dépréciation du savoir-faire (know-how) relatif à certains processus de fabrication. Les actifs concernés sont présentés dans le segment géographique 'Europe'.

A la suite de l'examen annuel des valeurs comptables, une charge pour perte de valeur de € 148 millions (2007: € 24 millions) a été comptabilisée en ce qui concerne les immobilisations corporelles (propriétés, sites et équipements) du Groupe. Cette charge a trait principalement à une réduction de la 'valeur d'utilisation' de certaines infrastructures de fabrication, suite au programme SHAPE. Les actifs concernés sont présentés dans le segment géographique 'Europe'. La charge pour perte de valeur de 2007 concernant les propriétés, sites et équipements du Groupe englobait les éléments suivants: € 7 millions pour le site de production du Groupe aux USA, € 10 millions concernant la fermeture du centre de recherche de Cambridge (Royaume-Uni), € 6 millions pour le site de production de Shannon (Irlande) et € 1 million pour les améliorations et l'équipement des bureaux des anciens locaux de Schwarz au Royaume-Uni.

13. Frais de restructuration

Au 31 décembre 2008, les frais de restructuration s'élevaient à € 272 millions (2007: € 123 millions) et sont dus principalement au programme SHAPE (annoncé en août 2008) et à la fermeture du site de recherche de Cambridge (annoncée en janvier 2008). Le programme SHAPE est un important projet mondial visant à accélérer la transformation d'UCB en une société biopharmaceutique spécialisée dans le domaine du système nerveux central (SNC) et focalisée sur ses principaux atouts. Avec SHAPE, UCB entend accroître sa focalisation sur ses principaux actifs, redéployer ses ressources, renforcer la R&D et simplifier son organisation, tout en continuant à fournir avec succès les nouveaux médicaments d'UCB aux patients, et en améliorant sa compétitivité et sa rentabilité.

14. Autres produits et charges

Les autres produits s'élèvent à € 14 millions (2007: € 23 millions) et sont principalement attribuables aux suites d'un litige résolu favorablement. Le montant comparatif englobe la plus-value réalisée sur la vente des actions de Cytac (montant: € 29 millions), la vente d'OTC à Pierre Fabre (montant: € 19 millions), et les dépenses relatives aux frais de démarrage et à la sortie de bilan de matériaux de Cimzia® produits à Lonza (montant: € 33 millions).

15. Produits financiers et charges financières

Les charges financières nettes de l'exercice 2008 s'élèvent à € 156 millions (2007: € 125 millions). La répartition des produits et charges financières se présente comme suit:

Charges financières

€ millions	2008	2007
Charges d'intérêts sur emprunts	(140)	(170)
Charges d'intérêts sur dérivés de taux d'intérêt	8	5
Swaps de taux d'intérêt: couvertures de flux de trésorerie, transferts des capitaux propres	0	1
Pertes nettes dues aux fluctuations du cours des devises	(51)	-
Charges financières sur leasing financier	(1)	(2)
Total des charges financières	(184)	(166)

Produits financiers

€ millions	2008	2007
Revenus d'intérêts:		
Sur dépôts bancaires	23	31
Provisions: désactualisation	0	0
Dividendes reçus	0	1
Gains nets sur change	-	2
Gains de juste valeur sur instruments financiers dérivés	22	14
Gains/(pertes) net(te)s- des instruments financiers dérivés sur actions	0	-
Gains/(pertes) net(te)s sur la vente de titres	0	-
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	0	0
Dividende garanti relatif aux actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma	(16)	
Autres produits/(charges) financiers nets	(1)	(7)
Total des produits financiers	28	41

16. (Impôts) / crédits d'impôt sur le résultat

€ millions	2008	2007
Impôts sur le résultat de l'exercice	(103)	(181)
Impôts différés	133	121
Total des (impôts) / crédits d'impôt sur le résultat	30	(60)

Le Groupe mène des activités dans différentes régions géographiques et est donc soumis aux impôts sur le résultat dans de nombreuses juridictions fiscales différentes.

La charge d'impôts sur le résultat avant impôts du Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées, comme suit:

€ millions	2008	2007
Résultat/(perte) avant impôts	(43)	219
(Impôt)/crédit d'impôt calculé aux taux d'imposition nationaux applicables dans les pays respectifs	3	(52)
Dépenses non déductibles fiscalement	(119)	(148)
Résultat non imposable	146	68
Crédits d'impôts	3	1
Variation des taux d'imposition	0	41
Autres effets du taux d'imposition	20	39
Ajustements des impôts courants liés aux années précédentes	18	6
Ajustements des impôts différés liés aux années précédentes	1	(11)
Reprises de réduction de valeur/(réductions de valeur) sur actifs d'impôts différés précédemment comptabilisés	(35)	(2)
Impact de la retenue à la source sur les dividendes inter-sociétés	(5)	-
Autres impôts	(2)	(2)
Total des (impôts) / crédits d'impôt sur le résultat	30	(60)

	2008	2007
Taux d'imposition effectif	69,8 %	27,4 %

La variation du taux d'imposition effectif est principalement attribuable aux éléments suivants: l'intégration des entités de Schwarz Pharma dans les entités d'UCB; la finalisation de certains audits fiscaux; la comptabilisation d'actifs fiscaux différés et non comptabilisés jusqu'à présent.

La charge/(crédit) d'impôt sur les capitaux propres durant l'exercice se présente comme suit:

€ millions	2008	2007
Impôt actuel	-	-
Impôt différé:		
Provenant de l'adoption de l'IFRIC 14 – Obligations de financement minimum (Note 2.2)	(2)	-
Part effective des variations des couvertures des flux de trésorerie à leur juste valeur	14	3
Impôts directement comptabilisés dans les capitaux propres	12	3

17. Immobilisations incorporelles

€ millions	Marques déposées, brevets et licences	Autres ¹	Total
Valeur comptable brute au 1 janvier 2008	1 078	1 468	2 546
Acquisitions	52	23	75
Cessions	(8)	(4)	(12)
Transfert d'une rubrique à une autre	450	(429)	21
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	(23)	-	(23)
Ecarts de conversion	(8)	(80)	(88)
Valeur comptable brute au 31 décembre 2008	1 541	978	2 519
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 1 janvier 2008	(179)	(74)	(253)
Charge d'amortissement pour l'exercice	(95)	(10)	(105)
Cessions	8	4	12
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	(2)	(10)	(12)
Transfert d'une rubrique à une autre	(14)	1	(13)
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	3	-	3
Ecarts de conversion	3	15	18
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre 2008	(276)	(74)	(350)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2008	1 265	904	2 169
Valeur comptable brute au 1 janvier 2007	1 048	1 618	2 666
Acquisitions	17	14	31
Cessions	(1)	(2)	(3)
Transfert d'une rubrique à une autre	135	(135)	-
Cession par la vente d'activités	(7)	-	(7)
Ecarts de conversion	(114)	(27)	(141)
Valeur comptable brute au 31 décembre 2007	1 078	1 468	2 546
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre 2008	(107)	(72)	(179)
Charge d'amortissement pour l'exercice	(80)	(5)	(85)
Cessions	1	2	3
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	(12)	-	(12)
Cession par la vente d'activités	5	-	5
Ecarts de conversion	14	1	15
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre 2007	(179)	(74)	(253)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2007	899	1 394	2 293

¹ Les autres immobilisations incorporelles incluent principalement des logiciels et des projets de recherche et développement en cours acquis non encore disponibles à l'utilisation.

Le Groupe amortit toutes les immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles est affecté au coût des ventes pour toutes les immobilisations incorporelles liées à des composants. Les charges d'amortissement liées aux logiciels sont affectées aux fonctions qui utilisent ces logiciels.

La majorité des immobilisations incorporelles du Groupe résulte des acquisitions réalisées précédemment. En 2008, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de € 75 millions (2007: € 31 millions). Ces ajouts concernent principalement l'acquisition de produits sous licence, ainsi que le paiement échelonné concernant les accords de licence, et les compléments aux logiciels.

Au cours de l'année, le Groupe a comptabilisé des charges de dépréciation à hauteur de € 12 millions (2007: € 12 millions) sur ses immobilisations incorporelles.

Les charges de dépréciation sont détaillées à la Note 13 et ont été comptabilisées dans le compte de résultat comme 'dépréciation des actifs non financiers'.

18. Goodwill

€ millions	2008	2007
Au 1 janvier	4 403	4 391
Ajustement lié à l'acquisition de Schwarz (Note 3.1.)	201	269
Ecart de conversion	(25)	(257)
Valeur comptable nette au 31 décembre	4 579	4 403

L'ajustement relatif au goodwill a trait à la contrepartie conditionnelle attribuable à l'acquisition de Schwarz Pharma AG en 2006. Pour plus de détails, voir Note 3.1.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie du Groupe dont on pense qu'elles vont bénéficier du regroupement d'entreprises. La valeur comptable du goodwill a été affectée comme suit:

€ millions	2008	2007
USA	2 179	2 003
Europe	2 293	2 302
Reste du Monde	107	98
Valeur comptable totale au 31 décembre	4 579	4 403

Le Groupe contrôle la dépréciation du goodwill à chaque date de clôture de bilan, voire plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation du goodwill. Le 'montant recouvrable' d'une unité génératrice de trésorerie est déterminé sur base de calculs de 'valeur d'usage'. Ces calculs se fondent sur des projections de flux de trésorerie, dérivées des budgets financiers approuvés par la direction, qui couvrent une période de 10 ans. Vu la nature du secteur, ces projections à long terme sont employées pour modéliser complètement des cycles de vies appropriés des produits, sur base de l'échéance du brevet et en fonction du domaine thérapeutique. Les flux de trésorerie au-delà de la période prévue dans les projections sont extrapolés au moyen des taux de croissance estimés, tels qu'indiqués ci-dessous. Le taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme des territoires pertinents dans lesquels est active l'unité génératrice de trésorerie. Le taux d'actualisation (voir ci-dessous) est dérivé d'un modèle d'évaluation des actifs de capitaux, ajusté pour mieux refléter les risques spécifiques liés aux actifs, le profil de risque de l'entreprise et son secteur d'activité. Etant donné que les flux de trésorerie après imposition sont incorporés dans le calcul de la 'valeur d'usage' des unités génératrices de trésorerie, un taux d'actualisation après imposition est employé afin de maintenir la cohérence. L'emploi d'un taux d'actualisation après imposition fournit une approximation des résultats de l'utilisation d'un taux avant imposition appliqué aux flux de trésorerie avant imposition.

Hypothèses clés utilisées pour les calculs de la valeur d'usage:

	2008	2007
Taux d'actualisation	10,5%	10,5%
Taux de croissance	3,0%	3,0%

19. Immobilisations corporelles

€ millions	Terrains et construc- tion	Intalla- tions et machines	Bureau, matériel informa- tique, véhicules et autres	Immo- bilisations en cours	Total
Valeur comptable brute au 1 janvier 2008	452	428	109	222	1 211
Acquisitions	22	41	15	26	104
Cessions	(20)	(21)	(20)	-	(61)
Transfert d'une rubrique à une autre	73	61	41	(183)	(8)
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	(12)	-	(1)	-	(13)
Ecarts de conversion	-	-	-	(5)	(5)
Valeur comptable brute au 31 décembre 2008	515	509	144	60	1 228
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 1 janvier 2008	(135)	(235)	(83)	-	(453)
Charge d'amortissement pour l'exercice	(20)	(36)	(19)	-	(75)
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	(34)	(104)	(2)	(8)	(148)
Cessions	16	19	23	-	58
Transfert d'une rubrique à une autre	(3)	10	(7)	-	-
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	8	-	1	-	9
Ecarts de conversion	3	1	-	-	4
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre 2008	(165)	(345)	(87)	(8)	(605)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2008	350	164	57	52	623
Valeur comptable brute au 1 janvier 2007	465	407	123	76	1 071
Acquisitions	15	41	18	146	220
Cessions	(11)	(19)	(13)	(1)	(44)
Transfert d'une rubrique à une autre	-	12	(14)	4	2
Ecarts de conversion	(17)	(13)	(5)	(3)	(38)
Valeur comptable brute au 31 décembre 2007	452	428	109	222	1 211
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre 2007	(114)	(210)	(82)	-	(406)
Charge d'amortissement pour l'exercice	(20)	(38)	(17)	-	(75)
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	(14)	(10)	-	-	(24)
Cessions	10	16	9	-	35
Cession par la vente d'activités	(3)	(2)	3	-	(2)
Ecarts de conversion	6	9	4	-	19
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre 2007	(135)	(235)	(83)	-	(453)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2007	317	193	26	222	758

Aucune immobilisation corporelle n'est soumise à une restriction. En outre, aucune immobilisation corporelle n'est constituée en garantie couvrant une quelconque responsabilité.

En 2008, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles à hauteur de € 104 millions (2007: € 220 millions). Ces acquisitions concernent principalement des dépenses d'amélioration et de remplacements d'actifs immobilisés, ainsi que des investissements dans de nouveaux produits et de nouveaux mécanismes de livraison.

Durant l'année, le Groupe a comptabilisé des charges de dépréciation totales à hauteur de € 148 millions (2007: € 24 millions) sur ses immobilisations corporelles. Les charges de dépréciation sont détaillées dans la Note 12 et ont été présentées dans le compte de résultat sous le titre 'dépréciation d'actifs non financiers'.

Les biens d'investissement sont enregistrés au coût historique diminué de l'amortissement cumulé. Vu que ces biens d'investissement ne représentent pas un montant substantiel par rapport à l'ensemble des actifs immobilisés, la préparation d'un avis d'expert externe sur la juste valeur n'a pas été demandée. Il est supposé que la juste valeur correspond à la valeur comptable.

Actifs en leasing financier

UCB loue des bâtiments et du matériel de bureau dans le cadre de plusieurs contrats de leasing financiers. La valeur comptable nette des bâtiments en leasing financier s'élève à € 50 millions (2007: € 49 millions) et celle du matériel de bureau loué s'élève à € 1 million (2007: € 1 million).

20. Actifs financiers et autres actifs

Actifs financiers non courants et autres actifs

€ millions	2008	2007
Investissements disponibles à la vente (cf. ci-dessous)	4	8
Dépôts à terme	8	21
Instruments financiers dérivés (Note 33)	1	41
Droits de remboursement pour plans à prestations définies en Allemagne	22	22
Autres actifs financiers	91	112
Créances fiscales non courantes	21	22
Total actifs financiers et autres actifs à la fin de l'exercice	147	226

Actifs financiers courants et autres actifs

€ millions	2008	2007
Matériel d'essais cliniques	35	45
Actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-dessous)	3	0
Instruments financiers dérivés (Note 33)	66	51
Total actifs financiers et autres actifs à la fin de l'exercice	104	96

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les suivants:

€ millions	2008	2007
Titres cotés	7	8
Total actifs financiers disponibles à la vente à la fin de l'exercice	7	8

L'évolution des valeurs comptables de ces actifs financiers disponibles à la vente se présente comme suit :

€ millions	2008	2007	
	Titres cotés	Parts de Cytec Industries Inc.	Titres cotés
Au 1 janvier	8	248	14
Acquisition	-	-	1
Cessions	(2)	(219)	(6)
Réévaluation par capitaux propres	1	-	(1)
Gains / (pertes) reclassés des capitaux propres vers le compte de résultat	-	(29)	-
Au 31 décembre	7	-	8

Le Groupe a investi dans un portefeuille d'obligations à taux fixe, principalement émises par des gouvernements européens ainsi que par quelques institutions financières. Les obligations ont été classées comme disponibles à la vente et revalorisées à leur juste valeur. La juste valeur de ces obligations est déterminée en fonction des cotations publiées sur un marché actif.

Aucun de ces actifs financiers n'est échu ni déprécié.

21. Stocks

€ millions	2008	2007
Matières premières et consommables	162	84
En-cours de fabrication	59	36
Produits finis	116	150
Biens destinés à la revente	26	37
Stocks	363	307

Le coût des stocks comptabilisé comme dépense et inclus dans le 'coût des ventes' s'élève à € 656 millions (2007: € 723 millions). Aucun stock n'est déposé en garantie, ni n'est présenté à sa valeur nette réalisable. La dépréciation des stocks s'est élevée à € 21 millions en 2008 (2007: € 16 millions) et a été incluse dans le coût des ventes.

22. Créances commerciales et autres créances

€ millions	2008	2007
Créances commerciales	676	629
- Provision pour dépréciation de créances commerciales	(10)	(5)
Créances commerciales – nettes	666	624
TVA récupérable	24	25
Créances d'intérêt	32	27
Charges payées d'avance	35	32
Produits à recevoir	6	3
Autres créances	42	55
Redevances à recevoir	54	107
Créances commerciales et autres créances	859	873

Les créances commerciales et autres et les 'dettes commerciales et autres' au 31 décembre 2007 ont été redressées à hauteur de € 127 millions afin d'augmenter la comparabilité interpériodique des informations présentées dans la période actuelle et celles de la période précédente.

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances s'approche de leur juste valeur. Pour les créances commerciales, la juste valeur est estimée être la valeur comptable moins la provision pour dépréciation; pour toutes les autres créances, la juste valeur est estimée être égale aux valeurs comptables étant donné qu'elles sont toutes dues dans un délai d'un an.

Il y a une certaine concentration de risque de crédit en rapport avec des créances commerciales. Le Groupe coopère avec des grossistes spécifiques dans certains pays. La plus grande créance commerciale ouverte en 2008 provenant d'un seul client est de 16,0% (2007: 16,9%) (McKesson Corp. USA).

Les échéances des créances commerciales du Groupe à la fin de l'exercice se présentent comme suit:

€ millions	2008		2007	
	Valeurs comptables brutes	Dépréciation	Valeurs comptables brutes	Dépréciation
Non encore échues	442	-	423	-
Echues à moins de 1 mois	36	-	18	-
Echues à plus de 1 mois, mais pas plus de 3 mois	26	(1)	40	0
Echues à plus de 3 mois, mais pas plus de 6 mois	142	(3)	130	(1)
Echues à plus de 6 mois, mais pas plus de 1 an	14	(1)	11	(3)
Echues à plus de 1 an	16	(5)	7	(1)
Total	676	(10)	629	(5)

Sur base des taux par défaut historiques, le Groupe estime qu'aucune provision pour dépréciation n'est nécessaire en rapport avec les créances commerciales non échues ou échues à un mois au plus. Cela concerne plus de 71% (2007: 70%) du solde à la date de clôture.

L'évolution des provisions pour dépréciation en rapport avec les créances commerciales est la suivante:

€ millions	2008	2007
Solde au 1 janvier	(5)	(8)
Charge de dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat	(7)	(3)
Utilisation ou reprise de provision pour dépréciation	2	6
Ecart de conversion	0	-
Solde au 31 décembre	(10)	(5)

Les autres rubriques dans les créances commerciales et autres créances ne contiennent pas d'actifs dépréciés.

Les valeurs comptables des créances commerciales et autres du Groupe sont libellées dans les devises suivantes:

€ millions	2008	2007
EUR	311	309
USD	356	390
JPY	57	44
GBP	28	29
Autres devises	107	101
Créances commerciales et autres créances	859	873

L'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du rapport est la juste valeur de chaque catégorie de créance mentionnée ci-dessus. Le Groupe ne détient aucun actif en garantie.

23. Trésorerie et équivalents de trésorerie

€ millions	2008	2007
Dépôts bancaires à court terme	200	384
Équivalents de trésorerie	209	-
Valeurs disponibles	54	95
Trésorerie et équivalents de trésorerie	463	479
Découverts bancaires (Note 26)	(29)	(35)
Trésorerie et équivalents de trésorerie après déduction des découverts bancaires comme mentionné dans le tableau de flux de trésorerie	434	444

24. Capital et réserves

Capital social et primes d'émission

Le capital émis de la Société s'élève à € 550 millions (2007: € 550 millions) et est représenté par 183 365 052 actions (2007: 183 361 252 actions). Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Au 31 décembre 2008, 69 429 260 actions étaient nominatives et 113 935 792 actions étaient au porteur/dématérialisées. Les actionnaires d'UCB ont le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés et d'exprimer un vote par action lors de l'assemblée Générale des Actionnaires de la Société. Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Au 31 décembre 2008, la réserve de prime d'émission s'élève à € 1 601 millions (2007: € 1 601 millions).

Le 29 février 2008, le capital social de la Société a augmenté de € 11 400 tandis que la réserve de primes d'émission augmente de € 138 817. Cette hausse a été attribuable à l'exercice de warrants l'année précédente où 3 800 nouvelles actions UCB sans valeur nominale ont donc été émises.

Actions propres

Suite à l'augmentation de capital évoquée ci-dessus, 3 800 actions propres ont été acquises. Suite à cela, le Groupe a acquis 50 384 actions propres, pour un montant total de € 1 million (2007: 61 200 actions pour un montant total de € 2 millions) et a réémis 100 598 actions propres, pour un montant total de € 3 millions. Le Groupe détenait 3 187 264 (2007: 3 233 678) actions propres au 31 décembre 2008. Ces actions propres ont été acquises afin d'honorer l'exercice d'options sur actions et l'octroi d'actions accordés au Conseil d'Administration et à certaines catégories d'employés. UCB Fipar ou UCB SCA a le droit de revendre ces actions à une date ultérieure.

Autres réserves

Les autres réserves se composent de la réserve de juste valeur, de la réserve de couverture et du compte de capitaux propres lié à la différence, entre les normes IFRS et GAAP belges, de la valeur d'acquisition pour le regroupement d'entreprises avec Schwarz Pharma (en rapport avec l'augmentation de capital d'UCB S.A. en 2006).

Écarts de conversion cumulés

L'écart de conversion cumulé représente les écarts de conversion cumulatifs enregistrés lors de la consolidation des sociétés du Groupe utilisant des devises de fonctionnement autres que l'euro.

25. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération en actions, y compris un plan d'options sur actions, un plan d'attribution d'actions, un régime de droits à la plus-value des actions et un plan d'octroi de 'performance shares', visant à rétribuer les employés pour les services rendus. Le plan d'options sur actions, le plan d'attribution d'actions et le plan d'octroi de 'performance shares' sont réglés en instruments de capitaux propres, alors que les droits à la plus-value des actions font l'objet d'un paiement en espèces. En plus de ces plans, le Groupe a aussi des plans d'acquisition d'actions pour les employés au Royaume-Uni et aux USA.

Plans d'options sur actions et droits à la plus-value des actions

Le Comité de Rémunérations et de Nominations a octroyé des options sur les actions UCB S.A. aux membres du Comité Exécutif, aux Senior Executives et aux cadres moyens et supérieurs du Groupe UCB. Le prix d'exercice des options octroyées dans le cadre de ces plans est équivalent à la plus faible des deux valeurs suivantes:

- La moyenne du cours de clôture des actions UCB à Euronext Brussels au cours des 30 jours précédant l'offre ou
- Le cours de clôture des actions UCB à Euronext Brussels le jour précédant l'octroi.

Un prix d'exercice différent est déterminé pour ces employés ayants droit et sujets à une législation qui exige un prix d'exercice différent afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Les options peuvent être exercées au terme d'une période d'acquisition de droits de trois années, excepté pour les employés soumis à une législation qui exige une période d'acquisition de droits plus longue afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Si l'employé quitte le Groupe, ses options cessent de produire leurs effets à l'échéance d'une période de six mois. Les options sont définitivement acquises en cas de décès ou de retraite et en cas de départ involontaire, lorsque les taxes ont été payées au moment de l'octroi. Le Groupe n'est pas tenu de racheter ou de régler les options en espèces. Il n'existe aucun élément de rechargement. Les options ne sont pas cessibles (sauf en cas de décès).

Le régime de droits à la plus-value des actions présente les mêmes caractéristiques que les plans d'options sur actions, sauf qu'il est réservé à des employés d'UCB aux USA. Ce plan est réglé en espèces. Toutes les options octroyées aux bénéficiaires aux USA en 2005 et 2006 ont été transformées en droits à la plus-value des actions, excepté pour trois employés. Depuis 2007 tous les employés américains ayants droit ont reçu les droits à la plus-value des actions.

Plan d'attribution d'actions

Le Comité de Rémunérations et de Nominations a octroyé gratuitement des actions UCB S.A. aux membres de la Leadership Team ayant un grade de 12 ou plus. Les actions gratuites sont assorties de certaines conditions liées à la durée de service dans l'entreprise: les bénéficiaires doivent rester pendant trois ans au service de l'entreprise après la date d'octroi.

Les actions attribuées sont échues si l'employé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

Plan d'octroi de 'performance shares'

Le Comité de Rémunérations et de Nominations a octroyé des 'performance shares' aux membres du Leadership Team ayant un grade de 12 ou plus et ayant accompli des performances exceptionnelles. Les 'performance shares' sont attribuées à la condition que le bénéficiaire reste au service de l'entreprise pendant trois ans (la période d'acquisition des droits) et sont également soumises à certaines conditions relatives aux performances.

Les 'performance shares' attribuées sont échues si l'employé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

Plans fantômes d'option sur les actions, d'attribution d'actions et de 'performance shares'

Le Groupe a aussi des plans fantômes d'option sur les actions, d'attribution d'actions et de 'performance shares' (collectivement dénommés les 'plans fantômes'). Ces plans fantômes s'appliquent à certains membres de la Leadership Team qui ont un contrat de travail avec certaines filiales du Groupe et sont soumis aux mêmes règles concernant les plans d'option sur les actions, d'attribution d'actions et de 'performance shares', sauf en ce qui concerne le règlement. Les dépenses faites par UCB en rapport avec ces plans est négligeable.

Plans d'acquisition d'actions pour employés aux USA

Ce plan a pour objectif d'offrir aux employés des filiales UCB aux USA la possibilité d'acquérir des actions ordinaires du Groupe. Ces actions peuvent être achetées avec une remise de 15% financée par UCB. Les employés économisent une certaine partie de leur salaire par une retenue sur la paie et les actions sont acquises avec l'épargne salariale après impôts. Les actions sont détenues par une institution bancaire indépendante sur un compte au nom de l'employé.

Les limites de participation de chaque employé sont les suivantes:

- Entre 1% et 10% de la rémunération de chaque participant;
- US\$ 25 000 par an et par participant;
- Un montant total maximum de US\$ 5 millions détenu par les employés américains dans toutes les formes de plans d'actions sur une période de 12 mois.

Au 31 décembre 2008, le plan comptait 544 participants (2007: 621). Il n'existe pas de conditions d'acquisition spécifiques et les dépenses faites par UCB en rapport avec ce plan sont négligeables.

Plan d'épargne en actions pour employés d'une filiale UCB au Royaume-Uni

L'objectif de ce plan est d'encourager la détention d'actions UCB par des employés au Royaume-Uni. Les participants épargnent une certaine partie de leur salaire par des retenues sur la paie et UCB offre une action gratuite pour 5 actions achetées par chaque participant. Les actions sont détenues sur un compte au nom de l'employé, lequel est géré par une société indépendante qui agit comme une fiduciaire.

Les limites de participation des salariés sont les suivantes, la limite la plus basse étant d'application :

- Une épargne de 10% sur le salaire de chaque participant
- Un maximum de GBP 1 500 par an et par participant.

Au 31 décembre 2008, le plan comptait 119 participants (2007: 105) et les dépenses faites par UCB en rapport avec ce plan sont négligeables.

Charges relatives aux plans de rémunération en actions

Le total des charges relatives aux plans de rémunération en actions s'élèvent à € 14 millions (2007: € 10 millions), et sont comprises dans les postes pertinents du compte de résultat, comme suit:

€ millions	2008	2007
Coût des ventes	1	1
Frais commerciaux	4	3
Frais de recherche et développement	4	2
Frais généraux et charges administratives	5	4
Total des charges d'exploitation	14	10
dont réglés en instruments de capitaux propres:		
Plans d'options sur actions	8	6
Plan d'attribution d'actions	3	3
Plan d'octroi de performance shares	3	1
Plans d'acquisition d'actions pour employés	-	-
dont réglé en espèces:		
Régime des droits à la plus-value des actions	-	-

Plans d'options sur actions

Les variations dans le nombre d'options sur actions en circulation et dans leur prix d'exercice moyen pondéré au 31 décembre s'établissent comme suit:

	2008			2007		
	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options sur actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options sur actions
En circulation au 1 janvier	8,13	40,54	3 840 821	7,19	37,46	2 200 217
+ Nouvelles options octroyées	4,28	22,18	2 288 100	9,08	43,65	1 855 100
- Options perdues	7,56	37,63	530 277	7,99	40,61	141 100
- Options exercées	7,13	25,87	1 014	4,07	26,79	73 396
- Options périmées	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre	6,61	33,31	5 597 630	8,13	40,54	3 840 821
Nombre d'options acquises:						
Au 1 janvier			577 421			438 200
Au 31 décembre			618 530			577 421

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2008 sont les suivants:

Date d'expiration	Fourchette de prix d'exercice (€)	Nombre d'options sur actions
21 avril 2013	19,94	2 395
31 mai 2013	[26,58 – 27,94]	231 732
5 avril 2014	31,28	7 903
31 août 2014	[40,10 – 40,20]	376 500
31 mars 2015	[37,33 – 37,60]	494 100
31 mars 2016	[40,14 – 40,57]	752 400
31 mars 2017	[43,57 – 46,54]	1 557 500
31 mars 2018	[22,01 – 25,73]	2 175 100
Total en circulation		5 597 630

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées en 2008 était de € 4,28 (2007: € 9,08). La juste valeur a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

La volatilité a été principalement mesurée par rapport aux cours des actions UCB au cours des cinq dernières années. La probabilité de l'exercice anticipé est reflétée dans la durée de vie prévue des options. Le taux de déchéance prévu est fondé sur la rotation réelle des employés des catégories admises au bénéfice de la rémunération par options sur actions. Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des options sur actions sont les suivantes:

		2008	2007
Prix de l'action à la date d'octroi	€	22,80	43,45
Prix d'exercice moyen pondéré	€	22,18	43,65
Volatilité prévue	%	25,23	19,30
Durée de vie prévue	Années	5	5
Rendement prévu du dividende	%	4,12	1,73
Taux d'intérêt sans risque	%	3,98	4,43
Taux annuel prévu de déchéance	%	7,00	7,00

Droits à la plus-value des actions

L'évolution des droits à la plus-value des actions (SAR ou 'share appreciation right') et les entrées de modèle au 31 décembre 2008 sont reprises dans le tableau ci-dessous. La juste valeur des droits à la plus-value des actions à la date d'octroi est déterminée au moyen du modèle Black & Scholes. La juste valeur de la dette est réévaluée à chaque date d'établissement du rapport.

		2008 Nombre de SAR	2007 Nombre de SAR
Droits en circulation au 31 décembre		749 700	314 600
+ Nouveaux droits octroyés		592 500	482 600
- Droits perdus		150 200	47 500
- Droits exercés		-	-
En circulation au 31 décembre		1 192 000	749 700
Les hypothèses significatives utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des droits de plus-value des actions sont les suivantes :			
Prix de l'action à la fin de l'exercice	€	23,30	31,02
Prix de l'exercice	€	22,01	43,57
Volatilité attendue	%	30,74	24,37
Durée de vie prévue	Années	5	5
Rendement prévu du dividende	%	4,03	1,73
Taux d'intérêt sans risque	%	3,36	4,22
Taux annuel prévu de déchéance	%	7,00	7,00

Plan d'attribution d'actions

Le coût lié à ces plans d'attributions d'actions est étalé sur la période d'acquisition des droits (trois années). Les bénéficiaires ne peuvent percevoir de dividendes durant la période d'acquisition des droits. La variation du nombre d'actions attribuées en circulation au 31 décembre se présente comme suit:

	2008		2007	
	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)
En circulation au 1 janvier	293 100	41,55	200 275	40,27
+ Nouvelles actions octroyées	101 005	22,80	118 025	43,53
- Actions perdues	20 700	39,14	22 900	40,53
- Actions exercées	71 200	38,08	2 300	41,88
En circulation au 31 décembre	302 205	36,27	293 100	41,55

Annexes aux états financiers consolidés

Plan de 'performance share'

La variation du nombre de 'performance shares' attribuées en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2008		2007	
	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)
En circulation au 1 janvier	283 000	43,54	-	-
+ Nouvelles 'performance shares' octroyées	94 675	22,80	283 000	43,54
- 'Performance shares' perdues	8 000	43,57	-	-
- 'Performance shares' exercées	15 000	43,57	-	-
En circulation au 31 décembre	354 675	38,00	283 000	43,54

Options octroyées avant le 7 novembre 2002

Selon les dispositions transitoires prévues par IFRS 2, les options octroyées avant le 7 novembre 2002 et non encore acquises au 1 janvier 2005 ne sont pas amorties par le biais du compte de résultat.

En 1999 et 2000, UCB a émis respectivement 145 200 et 236 700 droits de souscription (warrants) pour souscrire à une action ordinaire. Parmi ces droits, 209 000 peuvent toujours être exercés. Ces warrants expirent progressivement entre 2009 et 2013.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution du nombre d'options sur actions en circulation, non comptabilisées sous IFRS 2 :

	2008		2007	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
En circulation au 1 janvier	730 303	40,37	762 889	39,87
- Options perdues	15 015	41,79	10 600	40,40
- Options exercées	-	-	21 986	39,11
En circulation au 31 décembre	715 288	40,34	730 303	40,37

26. Prêts et emprunts

Les valeurs comptables et les justes valeurs des emprunts se présentent comme suit :

€ millions	Valeur comptable		Juste valeur	
	2008	2007	2008	2007
Non courants				
Prêts bancaires	1 972	1 880	1 972	1 880
Leasing financier	24	26	24	22
Total des prêts et emprunts non courants	1 996	1 906	1 996	1 902
Courants				
Découverts bancaires	29	35	29	35
Partie courante des prêts bancaires à long terme	872	467	872	467
Emprunts obligataires et autres prêts à court terme	14	9	14	9
Leasing financier	2	3	2	3
Total des prêts et emprunts courants	917	514	917	514
Total des prêts et emprunts	2 913	2 420	2 913	2 416

Emprunts bancaires

En 2006, le Groupe a conclu un accord sur les facilités de crédit consorcial afin de contribuer à financer l'acquisition de Schwarz Pharma. Le Groupe a des facilités d'emprunt de € 3 268 millions (2007: € 3 372 millions). La facilité arrive à échéance le 31 décembre 2011.

A la fin de l'année, le montant total mis à disposition s'élevait à € 2 854 millions (2007: € 2 278 millions).

Les emprunts liés à l'accord sur les facilités de crédit portent des intérêts, calculés au moyen du taux d'intérêt Euribor ou Libor plus une marge qui dépend du ratio d'endettement d'UCB selon les dispositions contractuelles de l'accord.

Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt flottant moyen pondéré était de 4,62% (2007: 5,53%). Les paiements du taux d'intérêt flottant font l'objet d'une couverture des flux de trésorerie désignée, fixant le taux d'intérêt pour le Groupe à 4,55% (2007: 4,96%). Les sommes payées pour l'arrangement de l'accord sur les facilités de crédit sont amorties sur la durée estimée de la facilité.

La juste valeur des emprunts non courants est déterminée sur base de la valeur actuelle des paiements associés aux instruments de la dette, en utilisant la courbe de rendement applicable et la répartition du crédit d'UCB pour les différentes devises. Vu que les emprunts bancaires ont un taux d'intérêt flottant qui est recalculé tous les six mois, la valeur comptable des emprunts bancaires équivaut à sa juste valeur. Pour les emprunts courants, les valeurs comptables correspondent à leur juste valeur vu que l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Voir la Note 4.3 pour une analyse de maturité des emprunts du Groupe (hormis les autres dettes financières).

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les devises suivantes:

€ millions	2008	2007
EUR	1 573	1 449
USD	1 271	898
Total des emprunts bancaires par devise	2 844	2 347
Découverts bancaires - EUR	29	35
Emprunts obligataires autres que les prêts à court terme - EUR	14	9
Leasing financier - EUR	26	29
Total des prêts et emprunts	2 913	2 420

Engagements de leasing financier – Paiements minimaux

€ millions	2008	2007
Montants à payer pour les leasings financiers :		
1 an ou moins	2	3
1-2 ans	3	3
2-5 ans	5	6
Plus de 5 ans	16	17
Valeur actuelle des engagements de leasing	26	29
- Montant dû pour règlement dans les 12 mois	2	3
Montant dû pour règlement après 12 mois	24	26

La direction considère que la valeur comptable des engagements de leasing financier du Groupe correspond à sa juste valeur.

27. Autres dettes financières

€ millions	Valeur comptable		Juste valeur	
	2008	2007	2008	2007
Non courantes				
Dette financière liée au dividende garanti à payer dans le cadre de l'accord de domination et de transfert des bénéfices	23	366	23	366
Instruments financiers dérivés (Note 33)	80	10	80	10
Total des autres dettes financières non courantes	103	376	103	376
Courantes				
Dette financière liée au dividende garanti à payer dans le cadre de l'accord de domination et de transfert des bénéfices	72	18	72	18
Instruments financiers dérivés (Note 33)	57	17	57	17
Total des autres dettes financières courantes	129	35	129	35
Total des autres dettes financières	232	411	232	411

La dette financière relative à l'accord de domination et de transfert de bénéfices conclu entre UCB SP GmbH et Schwarz Pharma AG (cf. Note 3.1) est évaluée sur base de la meilleure estimation, par la direction, de la valeur nette actuelle du montant restant payable aux actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma AG qui n'ont pas vendu leurs actions à la date de clôture (c'est-à-dire 844 268 actions).

En 2008, UCB a acquis 4 410 740 actions de Schwarz Pharma AG, rachetées aux actionnaires minoritaires, et, en conséquence, la dette financière totale relative aux actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma AG a diminué, passant de € 384 millions en 2007 à € 95 millions en 2008.

28. Impôts différés actifs et passifs

Impôts différés actifs et passifs comptabilisés

€ millions	2008	2007
Immobilisations incorporelles	(486)	(504)
Immobilisations corporelles	0	(16)
Stocks	118	49
Créances commerciales et autres créances	70	10
Avantages au personnel	20	17
Provisions	27	28
Autres passifs à court terme	(32)	(74)
Pertes fiscales	85	46
Crédits fiscaux inutilisés	4	2
Réduction de valeur des impôts différés actifs précédemment comptabilisés	(86)	(48)
Total des impôts différés passifs (net)	(280)	(490)

Pertes fiscales inutilisées

Voici le détail en valeur par date d'échéance des pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif fiscal différé n'est comptabilisé dans le bilan :

€ millions	2008	2007
Date d'échéance :		
1 an ou moins	1	-
1-2 ans	1	-
2-3 ans	7	-
3-4 ans	5	4
Plus de 4 ans	16	8
Sans échéance	648	261
Pertes fiscales inutilisées	678	273

Différences temporelles pour lesquelles aucun impôt différé passif n'est comptabilisé

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé pour les différences temporelles imposables résultant des investissements dans les filiales. Les impôts différés passifs non comptabilisés s'élèvent à € 8 millions (2007: € 6 millions).

Différences temporelles pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé

Les impôts différés actifs sont comptabilisés pour les pertes fiscales reportées quand des revenus taxables sont susceptibles d'être réalisés dans un futur prévisible. Des impôts différés actifs s'élevant à € 604 millions (2007: € 676 millions) n'ont pas été comptabilisés en raison du caractère incertain du recouvrement.

29. Avantages au personnel

La majorité des employés sont couverts par des plans de pensions de retraite constitués par les sociétés du Groupe. La nature de ces plans varie en fonction des réglementations locales, des réglementations fiscales et des conditions économiques des pays dans lesquels les employés travaillent. Le Groupe gère à la fois des plans à prestations définies et des plans à cotisations définies.

Plans à cotisations définies

Les plans de retraite à prestations sont classés dans la catégorie des 'plans à cotisations définies' si le Groupe paie des cotisations fixes à un fonds séparé ou à une institution financière tierce et n'a aucune autre obligation légale ou implicite de payer d'autres cotisations. Par conséquent, aucun actif ni aucun passif ne sont comptabilisés dans le bilan du Groupe concernant ces plans, hormis les versements anticipés réguliers et les charges à imputer relatives à ces cotisations.

Plans à prestations définies

Le Groupe gère plusieurs plans à prestations définies. Les avantages accordés comprennent essentiellement des indemnités de retraite, des primes d'ancienneté et des indemnités de fin de contrat. Les avantages sont accordés conformément aux pratiques et aux réglementations du marché local.

Ces plans peuvent être financés ou non par le biais de fonds de pension externes ou de compagnies d'assurance. Pour les plans (partiellement) capitalisés, les actifs desdits plans sont détenus séparément de ceux du Groupe sous la forme de fonds contrôlés par des fiduciaires. Si un plan n'est pas capitalisé, ce qui est le cas pour la majorité des plans à prestations définies en Allemagne, un passif est comptabilisé pour l'obligation dans le bilan du Groupe. En ce qui concerne les plans capitalisés, le Groupe est redevable pour les déficits entre la juste valeur des actifs du plan et la valeur actuelle des obligations. Dès lors, un passif (ou un actif si le plan présente un excédent) est enregistré au bilan du Groupe. Tous les plans principaux sont évalués annuellement par des actuaires indépendants.

Les profits et pertes actuariels sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des bénéficiaires, conformément à la méthode du 'corridor'. Par conséquent, les profits et pertes actuariels sont comptabilisés comme produits ou charges dans la mesure où le total des profits ou pertes actuariels excède la valeur la plus élevée entre, d'une part, 10% de la valeur actuelle de l'indemnité de retraite et, d'autre part 10% de la juste valeur des actifs du plan externes à la date de clôture du bilan.

Les actifs détenus dans les fonds ne contiennent aucun investissement direct dans les actions du Groupe UCB, ni une propriété ou d'autres actifs utilisés par le Groupe, sans exclure toutefois que des actions UCB puissent être incluses dans des investissements de type fonds commun de placement.

Les montants inscrits au bilan sont déterminés comme suit:

€ millions	2008	2007
Valeur actuelle des obligations capitalisées	398	451
Juste valeur des actifs du plan	(351)	(462)
Déficit (excédent) des plans capitalisés	47	(11)
Valeur actuelle des obligations non capitalisées	73	78
Gains/(pertes) actuariels non comptabilisé(e)s	(46)	29
Correction pour plafond d'actif	4	-
Effet de la limite du plafond d'actif selon la norme IAS 19, § 58(b)	18	19
Passifs nets inscrits au bilan	96	115
+ Passif relatif aux décaissements se rapportant aux paiements en actions (Note 25)	2	1
Total des passifs relatifs aux avantages au personnel	98	116
dont :		
Inscrit dans les passifs non courants	106	126
Inscrit dans les actifs non courants	(8)	(10)

L'évolution de l'obligation de prestations définies sur l'année se présente comme suit:

€ millions	2008	2007
Au 1 janvier	529	590
Coût des services courants	22	21
Coûts d'intérêt	27	27
Cotisation des participants au plan	2	2
Amendements	-	-
Pertes et gains actuariels	(4)	(45)
Ecart de conversion	(56)	(31)
Avantages payés	(38)	(31)
Primes, taxes, dépenses payées	(2)	(2)
Passif acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	-	-
Réductions et règlements	(9)	(2)
Au 31 décembre	471	529

L'évolution de la juste valeur des actifs du plan de l'année peut être résumée comme suit:

€ millions	2008	2007
Au 1 janvier	462	472
Rendement attendu sur les actifs du plan	29	28
Gains/(pertes) actuariels sur les actifs du plan	(80)	(3)
Ecart de conversion	(60)	(33)
Cotisations de l'employeur	38	34
Cotisations de l'employé	2	2
Avantages payés	(37)	(31)
Primes, taxes, dépenses payées	(2)	(3)
Règlements du plan	(1)	(4)
Acquisitions/cessions	-	-
Au 31 décembre	351	462

La juste valeur des actifs du plan s'élève à € 351 millions (2007: € 462 millions), ce qui représente 75% (2007: 87%) des avantages accordés aux membres des plans capitalisés et non capitalisés. Le déficit total de € 120 millions (2007: € 67 millions) doit être comblé durant la période moyenne de service restante et estimée de l'affiliation actuelle.

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé sont déterminés comme suit:

€ millions	2008	2007
Coût des services courants	22	21
Coûts financiers	27	27
Rendement attendu sur les actifs du plan et actifs de remboursement	(30)	(27)
Gain/(perte) actuariel(le) comptabilisé(e)	-	(1)
Amortissement du coût des services passés ¹	-	-
Amortissement du (gain net)/perte nette ¹	-	(11)
Correction pour limite sur actif net	(1)	-
Effet de la limite du plafond d'actif selon la norme IAS19, § 58(b)	5	17
(Gain)/perte de réduction comptabilisé(e)	(8)	-
(Gain)/perte de règlement comptabilisé(e)	-	2
Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat	15	28

La répartition des charges comptabilisées par ligne fonctionnelle est la suivante:

€ millions	2008	2007
Coût des ventes	(4)	(7)
Frais commerciaux	(1)	(6)
Frais de recherche et développement	(6)	(6)
Frais généraux et charges administratives	(4)	(9)
Total	(15)	(28)

Le rendement actuel sur les actifs du plan est de - € 51 millions (2007: € 24 millions) et le rendement actuel sur les droits de remboursement s'élève à € 0 million (2007: € 1 million).

Principales hypothèses actuarielles utilisées:

	2008	2007
Taux d'actualisation	5,92%	5,51%
Taux d'accroissement des rémunérations	4,16%	3,95%
Taux d'inflation	2,52%	2,62%
Taux de rendement attendu à long terme pour les actifs du plan	6,59%	5,82%
Taux tendanciel supposé du coût des soins de santé		
Taux tendanciel immédiat	7,00%	7,80%
Taux tendanciel final	4,50%	5,00%
Année pendant laquelle on atteint le taux tendanciel final	2028	2012

Les actifs du plan comprennent les éléments suivants:

	2008		2007	
	Pourcentage des actifs du plan	Rendement prévu sur les actifs du plan	Pourcentage des actifs du plan	Rendement prévu sur les actifs du plan
Titres de participation	26,50%	8,65%	33,85%	7,84%
Obligations	49,06%	6,17%	46,49%	5,45%
Immobilier	0,74%	6,51%	0,50%	2,93%
Autres	22,24%	5,11%	19,07%	4,31%

L'impact d'une évolution (hausse ou baisse) de 1% du taux tendanciel supposé du coût des soins de santé ('l'inflation médicale') se présente comme suit:

€ millions	Hausse de 1%	Baisse de 1%
Impact sur le coût total des services et les composants du coût financier	7	(6)
Impact sur l'obligation à prestations définies	22	(22)

¹ Y compris l'effet de l'application du paragraphe 58A de l'IAS 19.

Les montants pour l'exercice actuel et les trois exercices précédents (depuis la transition vers IFRS) se présentent comme suit:

€ millions	2008	2007	2006	2005
Au 31 décembre				
Valeur actualisée de l'obligation à prestations définies	471	529	590	540
Juste valeur des actifs du plan	351	462	472	438
Excédent/(déficit) dans le plan avant les ajustements	(120)	(67)	(118)	(102)
Ajustements actuariels sur passifs du plan	9	6	3	8
Ajustements actuariels sur actifs du plan	80	3	(9)	(38)

En 2009, le Groupe prévoit d'apporter € 36 millions (2007:€ 36 million) à ses plans à prestations définies.

30. Provisions

Les mouvements des provisions sont les suivants:

€ millions	Environnement	Restructuration	Autres	Total
Au 1 janvier 2008	88	49	205	342
Constituées pendant l'année	4	220	64	288
Provisions utilisées durant l'année	(1)	(44)	(32)	(77)
Transfert d'une rubrique à une autre		4	19	23
Ecart de conversion		(4)	1	(3)
Provisions non utilisées reprises	(28)	(4)	(33)	(65)
Au 31 décembre 2008	63	221	224	508
Partie non courante	58	14	179	251
Partie courante	5	207	45	257
Total des provisions	63	221	224	508

Provisions environnementales

UCB a conservé certaines obligations relatives à l'environnement, suite à l'acquisition de Schwarz Pharma et à la vente de Surface Specialties. En ce qui concerne cette dernière, UCB a conservé l'entière responsabilité environnementale pour des sites vendus, en vertu de dispositions contractuelles convenues avec Cytex Industries Inc. En 2008, une partie des provisions relatives à Surface Specialties a été reprise. Les provisions ont été actualisées à un taux de 3,4% (2007: 4,67%).

Provisions pour restructuration

L'augmentation générale des provisions pour restructuration en 2008 peut être attribuée à la fermeture du site de recherche de Cambridge (annoncée en janvier 2008) ainsi qu'au programme SHAPE (annoncé en août 2008). La Note 13 fournit des informations complémentaires quant au programme SHAPE.

Autres provisions

Les autres provisions concernent essentiellement les risques fiscaux, la responsabilité relative aux produits vendus et les litiges. Les provisions pour risques fiscaux sont comptabilisées si UCB considère que l'administration fiscale pourrait contester une position fiscale prise par le Groupe ou une filiale. Les provisions pour litiges incluent essentiellement des provisions pour les litiges dans le cadre desquels UCB ou une filiale peut agir en qualité de défendeur vis-à-vis de plaintes déposées par d'anciens employés. Les provisions relatives à la responsabilité des produits concernent les risques liés au déroulement normal des activités et pour lesquels le Groupe pourrait être tenu responsable en raison de la vente de ces types de médicaments.

Une évaluation des risques précités est réalisée en collaboration avec les conseils juridiques du Groupe et des experts dans les différents domaines.

31. Dettes commerciales et autres dettes

Dettes commerciales et autres dettes non courantes

€ millions	2008	2007
GSK / Sumitomo (Japon)	18	21
GSK Japan (Suisse)	16	0
Autres dettes	22	8
Total des dettes commerciales et autres dettes non courantes	56	29

Dettes commerciales et autres dettes courantes

€ millions	2008	2007
Dettes commerciales	385	445
Dettes fiscales, autres que l'impôt sur le résultat	23	29
Rémunérations et charges sociales	132	131
Autres dettes	44	75
Revenus différés liés aux accords de Collaboration ¹	49	0
Autres revenus différés	13	6
Redevances dues	26	12
Remises/réductions dues	291	362
Intérêts courus	75	74
Autres charges à payer	121	101
Total dettes commerciales et autres dettes courantes	1 159	1 235

Les dettes commerciales et autres dettes et les 'créances commerciales et autres créances' au 31 décembre 2007 ont été redressées d'un montant de € 127 millions afin d'augmenter la comparabilité interpériodique des informations présentées au cours de cette période et au cours de l'exercice précédent. Le redressement n'a eu aucune incidence sur les bénéfices retenus.

La majorité des dettes commerciales et autres dettes est classée dans les dettes courantes et par conséquent, la valeur comptable du total des dettes commerciales et autres dettes est supposée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

¹ Le Groupe a conclu divers accords de Collaboration avec des tierces parties. Le produit différé se rapporte aux versements anticipés reçus de ces tierces parties, et sera amorti en produit pendant la durée de l'accord.

32. Instruments financiers par catégorie

€ millions	Note	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture	Dispo- nible à la vente	Total
31 décembre 2008						
Actifs du bilan						
Actifs financiers disponibles à la vente ¹	20	-	-	-	7	7
Instruments financiers dérivés ²	33	-	61	6	-	67
Créances commerciales et autres créances – y compris dépenses prépayées ³	22	859	-	-	-	859
Trésorerie et équivalents de trésorerie ³	23	463	-	-	-	463
Total		1 322	61	6	7	1 396

€ millions	Note	Passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture	Autres passifs financiers à coût amorti	Total
31 décembre 2008					
Passifs du bilan					
Emprunts ⁴	26	-	-	2 913	2 913
Instruments financiers dérivés ²	33	30	107	-	137
Dettes commerciales et autres ³	31	-	-	1 215	1 215
Autres dettes financières ⁵	27	95	-	-	95
Total		125	107	4 128	4 360

€ millions	Note	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture	Dispo- nible à la vente	Total
31 décembre 2007						
Actifs du bilan						
Actifs financiers disponibles à la vente ¹	20	-	-	-	8	8
Instruments financiers dérivés ²	33	-	30	62	-	92
Créances commerciales et autres créances – y compris dépenses prépayées ³	22	873	-	-	-	873
Trésorerie et équivalents de trésorerie ³	23	479	-	-	-	479
Total		1 352	30	62	8	1 452

€ millions	Note	Passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture	Autres passifs financiers à coût amorti	Total
31 décembre 2007					
Passifs du bilan					
Emprunts ⁴	26	-	-	2 420	2 420
Instruments financiers dérivés ²	33	18	9	-	27
Dettes commerciales et autres ³	31	-	-	1 264	1 264
Autres dettes financières ⁶	27	-	-	384	384
Total		18	9	4 068	4 095

1 Les justes valeurs sont basées sur les cotations dans un marché actif.

2 Les actifs et passifs financiers dérivés sont surtout constitués de swaps de taux d'intérêt et de contrats de change à terme sur les devises. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est estimée au moyen de techniques d'évaluation telles que les analyses de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des contrats de change à terme est calculée en fonction des valeurs au comptant à la fermeture et des cours de change à terme dans un marché actif.

3 Les valeurs comptables des espèces et des équivalents de trésorerie, des créances commerciales et des dettes commerciales correspondent à leur juste valeur, en raison de la maturité à court terme de ces montants.

4 Les emprunts portent des intérêts à taux variables déterminés par le marché; par conséquent, la valeur comptable correspond à la juste valeur.

5 La juste valeur est basée sur la meilleure estimation du management de la valeur actuelle nette de remboursement.

6 Le coût de l'amortissement est basé sur la meilleure estimation du management de la valeur actuelle nette des cash-flows futurs (correspondant au dividende annuel garanti de € 3,43 par action payable aux actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma n'ayant pas cédé leurs actions à la clôture de l'exercice). Le taux d'actualisation effectif utilisé est de 4,7%.

33. Instruments financiers dérivés

€ millions	Actifs		Passifs	
	2008	2007	2008	2007
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	6	28	47	2
Contrats de change à terme – juste valeur par le biais du compte de résultat	61	30	30	17
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	-	34	60	7
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur par le biais du compte de résultat	-	0	-	1
Total	67	92	137	27
dont				
Non courant (Notes 20 & 27)	1	41	80	10
Courant (Notes 20 & 27)	66	51	57	17

La pleine juste valeur d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme actif ou passif non courant si la maturité restante de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et comme passif courant si la maturité restante de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les couvertures de flux de trésorerie mises en place par le Groupe ont été évaluées comme très effectives, et, au 31 décembre 2008, une perte nette non réalisée de € 146 millions (2007: profit net non réalisé de € 15 millions) après impôts différés a été incluse dans les capitaux propres conformément à ces contrats. Ces profits/pertes seront recyclés dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel les transactions couvertes prévues affectent le profit ou la perte.

La partie ineffective comptabilisée dans les profits et pertes et provenant des couvertures de flux de trésorerie s'élève à € 0 million (2007: € 1 million).

Instruments dérivés de change

La politique du Groupe concernant les contrats financiers dérivés est décrite dans la Note 4 'gestion des risques financiers'. Le Groupe a conclu des contrats de change à terme afin de couvrir la partie hautement probable des ventes futures et des produits des redevances qui devraient se réaliser en 2009.

Les justes valeurs par devise des contrats dérivés sont les suivantes:

€ millions	Actifs		Passifs	
	2008	2007	2008	2007
USD	2	42	54	6
GBP	41	14	-	-
EUR	13	1	17	13
PLN	7	-	-	-
MXN	2	-	-	-
JPY	1	1	5	-
Autres devises	1	-	1	-
Total des instruments dérivés de change	67	58	77	19

Le tableau ci-dessous indique l'analyse de maturité des instruments dérivés de change:

€ millions	2008	2007
1 an ou moins	12	34
1-5 ans	(22)	5
Plus de 5 ans	-	-
Total instruments dérivés de change - actifs nets / (passifs nets)	(10)	39

Le tableau ci-dessous présente la répartition des instruments dérivés de change par devise de dénomination (présentation des devises vendues) au 31 décembre 2008.

Montants notionnels € millions	USD	GBP	EUR	JPY	Autres devises	Total
Contrats à terme	654	54	161	8	32	909
Echanges de devises (currency swaps)	173	236	290	58	45	802
Option / 'collar'	287	-	-	-	-	287
Total	1 114	290	451	66	77	1 998

Instruments dérivés du taux d'intérêt

Le Groupe utilise divers contrats dérivés du taux d'intérêt afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts sur ses emprunts à taux variable. Les dates de modification des taux et les caractéristiques d'amortissement sont harmonisées avec celles du crédit consorsial à taux flottant comptabilisé dans les Emprunts.

Les contrats en cours portant sur les instruments dérivés du taux d'intérêt sont les suivants :

Type de contrat	Valeurs nominales des contrats (millions)	Taux moyen	Période de - à		Intérêts flottants perçus
IRS	€ 900	3,22%	31/01/05	31/01/12	EURIBOR 6 mois
IRS	€ 100	4,09%	23/07/07	23/07/09	EURIBOR 6 mois
IRS	US\$ 400	4,91%	22/01/07	22/01/10	USD LIBOR 6 mois
IRS	US\$ 100	4,78%	22/01/08	22/01/10	USD LIBOR 6 mois
IRS floating/floating	€ 300	EURIBOR 6 mois	31/01/08	31/01/10	EURIBOR 1M + 7.5 bps
Collar	US\$ 300	4,18% à 5,10%	22/01/07	22/01/09	USD LIBOR 6 mois
FRA	US\$ 300	3,67%	22/01/09	22/01/10	USD LIBOR 6 mois
CAP	€ 50	4,50%	15/02/07	15/02/12	EURIBOR 6 mois
FRA	US\$ 200	2,41%	22/07/08	22/01/09	USD LIBOR 6 mois
IRS	US\$ 300	3,40%	22/01/10	24/01/11	USD LIBOR 6 mois
IRS	US\$ 400	3,91%	25/08/08	25/08/12	USD LIBOR 6 mois
IRS	US\$ 150	4,04%	22/01/10	22/01/12	USD LIBOR 6 mois
IRS	US\$ 150	3,69%	22/01/10	22/01/13	USD LIBOR 3 mois
IRS	US\$ 100	3,92%	24/01/11	22/01/13	USD LIBOR 3 mois
IRS	US\$ 50	3,21%	23/01/12	22/01/14	USD LIBOR 3 mois
IRS	€ 50	3,64%	23/01/12	22/01/14	EURIBOR 6 mois

Couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère

En 2006, la Société a conclu un contrat de prêt partiellement désigné comme couverture de l'investissement net dans les opérations américaines du Groupe. Suite à une restructuration interne, la relation de couverture d'investissement net a été arrêtée en décembre 2007.

En 2007, le gain de change cumulé non réalisé d'une valeur de € 55 millions a été comptabilisé dans un élément distinct des capitaux propres, sous 'autres réserves'. Ce gain non réalisé restera dans les capitaux propres jusqu'à la date d'expiration du prêt en USD et ne sera reclassé en résultat que lorsque UCB ne détiendra plus l'actif sous-jacent en USD.

34. Résultat par action

Résultat de base par action

€	2008	2007
Des activités poursuivies	(0,07)	0,88
Des activités abandonnées	0,31	0,01
Résultat de base par action	0,24	0,89

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat imputable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme des actions propres.

Résultat dilué par action

€	2008	2007
Des activités poursuivies	(0,07)	0,86
Des activités abandonnées	0,30	0,01
Résultat dilué par action	0,23	0,87

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de considérer l'exercice de toutes les options sur actions et warrants 'in the money'.

Les numérateurs utilisés sont identiques à ceux susvisés pour le résultat par action résultant des activités poursuivies et abandonnées.

En ce qui concerne les options sur actions, un calcul est réalisé afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur (considérée comme le cours annuel moyen du marché des actions de la Société).

Le calcul du résultat de base et dilué par action imputable aux actionnaires ordinaires de la société mère repose sur les données suivantes :

Résultats

€ millions	2008	2007
Résultat des activités poursuivies	(13)	158
Résultat des activités abandonnées	55	2
Résultat imputable aux actionnaires d'UCB S.A.	42	160

Nombre d'actions

Milliers d'actions	2008	2007
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	180 167	180 174
Ajustement pour :		
Options sur les actions	2 424	3 198
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	182 591	183 372

Le 24 avril 2008, le Groupe a émis un emprunt obligataire représenté par 30 000 unités d'emprunt d'une valeur nominale de € 20, auxquelles 1 000 warrants défensifs sont attachés. Chaque warrant défensif confère le droit à son détenteur de souscrire à une action nouvellement émise par UCB S.A. (Note 37). Les actions UCB qui peuvent résulter de l'exercice de ces warrants seront émises par référence au prix du marché sur une période préalable à l'émission. Par conséquent, ces actions pouvant être éventuellement émises n'ont aucun effet de dilution au 31 décembre 2008 et n'ont donc pas été prises en considération dans le calcul du résultat dilué par action.

35. Dividendes par actions

Les dividendes bruts versés en 2008 et en 2007 ont été respectivement de € 169 millions (€ 0,92 par action) et de € 165 millions (€ 0,90 par action). Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2008, un dividende de € 0,92 par action, soit un dividende total de € 169 millions, sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires le 30 avril 2009. Conformément à l'IAS 10 - *Evénements postérieurs à la date de clôture*, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme passif à la fin de l'exercice.

36. Engagements, actifs et passifs éventuels

Engagements de location

Les paiements agrégés minimaux futurs liés aux contrats de location pour les locations d'exploitation non résiliables se présentent comme suit:

€ millions	2008	2007
Moins de 1 an	37	41
Entre 1 et 5 ans	79	77
Plus de 5 ans	7	1
Total	123	119

Le Groupe possède plusieurs contrats de location non résiliables concernant principalement les véhicules de société et les espaces de bureau. Les locations couvrent une période initiale de 3 à 5 ans. Les paiements de location sont majorés annuellement afin de refléter les loyers du marché. Aucun loyer conditionnel n'est prévu dans les locations. En 2008, € 62 millions (2007: € 63 millions) ont été repris comme charge dans le compte de résultat pour ces locations.

Engagements de capital

Au 31 décembre 2008, le Groupe s'est engagé à dépenser € 9 millions (2007: € 14 millions) en ce qui concerne les dépenses d'investissement pour les immobilisations corporelles en Belgique.

Le Groupe a conclu plusieurs accords d'acquisition de licence (in-licensing) avec différentes parties contractantes. Au 31 décembre 2008, le Groupe avait des engagements payables l'exercice suivant à hauteur d'environ € 10 millions (2007: € 5 millions) pour des immobilisations incorporelles. Ces paiements sont généralement dus lors de l'achèvement de certaines étapes pour les produits en cours de développement, et sous licence de tierces parties. Outre les étapes en R&D mentionnées ci-dessus, des étapes de ventes pourraient être dues au cours de l'année à venir; toutefois, compte tenu de l'incertitude liée au calendrier et à l'évaluation des montants impliqués, ces étapes n'ont pas été reflétées ci-dessus.

Engagements d'achats

Au 31 décembre 2008, le Groupe s'était engagé à payer environ € 6 millions (2007: € 10 millions) pour les engagements d'achats et de services.

Garanties

Dans le cadre de l'accord sur les facilités de crédit consorsial, UCB et certaines de ses filiales ont fourni certaines garanties financières envers le consortium de banques.

En outre, la Société a fourni des garanties à XL Winterthur International à hauteur de US\$ 6 millions (2007: US\$ 6 millions), ainsi que des garanties à Zurich Insurance Company à hauteur de € 30 millions (2007: € 30 millions) en rapport avec des passifs de réassurance. La Société a aussi fourni des garanties à Sandoz GmbH à concurrence de € 8 millions (2007: néant) en raison d'accords de capacité de production. En ce qui concerne les anciennes activités du Groupe dans le domaine de la chimie, UCB a fourni des garanties à l'agence flamande de gestion des déchets, l'OVAM, relatives à des passifs environnementaux de € 13 millions (2007: € 13 millions).

Passifs conditionnels

Les passifs conditionnels à hauteur de € 3 millions (2007: néant) se rapportent aux primes à l'embauche reçues précédemment qu'UCB pourrait avoir à rembourser en raison de la diminution générale de ses effectifs.

Actifs conditionnels

Le 26 avril 2005, UCB et Lonza AG ont annoncé avoir conclu une alliance stratégique de biofabrication. UCB et Lonza ont signé un contrat de fourniture à long terme en vertu duquel Lonza produira pour UCB des principes actifs basés sur des fragments d'anticorps PEGylés. Lonza a construit une unité de production biopharmaceutique à échelle commerciale qui est cofinancée par UCB. En vertu des conditions générales du contrat lié à l'unité de production, ledit contrat sera pris en compte comme un contrat de location opérationnelle dans les états financiers consolidés d'UCB. Toutefois, le contrat stipule que 50% des actifs communs sont détenus par UCB, ce qui signifie que:

- le bâtiment, à l'exclusion du terrain sur lequel il est construit,
- la technologie utilisée par Lonza,
- toutes les immobilisations acquises, créées ou développées par Lonza pendant la durée du contrat, et
- tous les autres actifs acquis, créés ou développés par ou au nom de Lonza et partiellement ou totalement financés par UCB,

appartiendront à UCB à 50%, sans tenir compte des améliorations apportées par Lonza.

37. Parties liées

Ventes et services intra-groupe

Durant les exercices clôturés au 31 décembre 2008 et 2007, toutes les transactions au sein du Groupe UCB ont été effectuées sur base des évaluations de l'avantage économique mutuel pour les parties impliquées, et les conditions applicables ont été établies sur base de critères de négociation équitables et en respectant le principe de libre concurrence, en vue de créer de la valeur pour l'ensemble du Groupe UCB. Les conditions régissant les transactions au sein d'UCB étaient les mêmes que celles qui s'appliquent aux transactions avec des tiers.

Pour ce qui concerne la vente de produits intermédiaires et finis, ces critères étaient accompagnés du principe d'augmentation du coût de production de chaque partie par une marge bénéficiaire fixée de manière indépendante. Concernant les services rendus au sein du Groupe UCB, ces critères étaient accompagnés du principe de rémunérations suffisantes pour couvrir les coûts engagés par chaque partie et d'une marge fixée de manière indépendante. Les transactions effectuées au sein du Groupe UCB sont des transactions normales pour un groupe biopharmaceutique. Elles incluent l'achat et la vente de produits médicaux intermédiaires et finis, des dépôts et des prêts pour les sociétés liées au Groupe UCB ainsi que des fonctions centralisées et des activités réalisées par le Groupe UCB afin d'optimiser les opérations par le biais d'économies d'échelle et d'organisation.

Transactions financières avec des parties liées autres que des filiales d'UCB S.A.

Il n'y a pas de transactions financières avec des parties liées autres que des filiales du d'UCB S.A.

Warrants défensifs

Le 24 avril 2008, l'assemblée Générale des Actionnaires a décidé d'émettre un emprunt obligataire représenté par 30 000 unités d'emprunt d'une valeur nominale de € 20, auxquelles 1000 warrants étaient attachés (les 'warrants défensifs'). Chaque warrant défensif confère le droit à son détenteur de souscrire à une action nouvellement émise par UCB S.A. Le prêt a été souscrit par Financière de Tubize. Les détenteurs de warrants défensifs ont conclu un accord avec UCB S.A. pour satisfaire aux termes et conditions applicables à l'émission et à l'exercice des warrants défensifs.

A l'assemblée Générale des Actionnaires mentionnée, il a également été décidé de créer un comité ad hoc, afin de prendre les décisions, dans des circonstances prédéfinies, concernant la mise en œuvre de cette mesure défensive et le transfert des warrants défensifs. Les warrants défensifs ne peuvent être exercés que dans des circonstances spécifiques, dont l'existence doit être évaluée par le comité ad hoc:

- Lancement d'une offre d'acquisition par une tierce partie jugée hostile par le Conseil d'Administration;
- Modification du contrôle d'UCB suite à des transactions liées au capital d'UCB par une ou plusieurs tierces parties, réalisées soit sur le marché boursier ou en dehors, de manière isolée ou concertée;
- La menace d'une offre d'acquisition ou une opération impliquant un changement de contrôle du Groupe UCB.

Les warrants défensifs et l'accord entre les détenteurs de warrants défensifs et UCB S.A. expirent le 23 avril 2013. Les actions UCB résultant de l'exercice de ces warrants seront émises par référence au prix du marché pendant une période précédant leur émission.

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants (voir ci-dessous) reprend les montants comptabilisés dans le compte de résultat pour les membres du Conseil d'Administration et le Comité Exécutif et ce, pour la partie de l'année durant laquelle ils ont exercé leur mandat.

€ millions	2008	2007
Avantages à court terme des employés	10	8
Indemnités de fin de contrat	0	3
Avantages postérieurs à l'emploi	2	3
Paieement fondé sur des actions	3	2
Total de la rémunération des principaux dirigeants	15	16

Les avantages à court terme des employés englobent les salaires (y compris les cotisations de sécurité sociale), les primes allouées durant l'année, les leasings financiers automobiles et, le cas échéant, d'autres avantages. La rémunération par actions inclut l'amortissement durant la période d'acquisition de la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, et comprend des options sur actions, des attributions d'actions et des 'performance shares', comme expliqué dans la Note 25. Les indemnités de fin de contrat englobent tous les montants d'indemnisation, y compris les avantages en nature et l'indemnité différée.

Aucun prêt n'a été consenti par la Société ou une filiale du Groupe à un Administrateur ou membre de la direction du Groupe. Aucune garantie n'a été fournie à cet égard.

38. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

UCB et WILEX vont conclure une alliance stratégique pour développer le portefeuille d'UCB dans l'oncologie préclinique

Le 9 janvier 2009, UCB a annoncé le début d'une alliance stratégique avec WILEX, une entreprise spécialisée dans le développement en oncologie. Aux termes de l'accord, WILEX va acquérir des droits d'exclusivité mondiaux pour développer la totalité du portefeuille d'UCB en oncologie préclinique. UCB va devenir un investisseur stratégique dans WILEX et les deux parties vont collaborer pour mettre en place une stratégie commune de développement. L'accord comprend des options de rachat pour UCB lorsque les divers produits atteignent le stade de la preuve du concept clinique.

UCB se sépare de certains produits et de certaines filiales dans des marchés émergents bien déterminés.

Le 23 janvier 2009, UCB a annoncé sa décision de vendre à GlaxoSmithKline certaines activités de distribution et filiales dans des marchés émergents bien déterminés. La vente devrait être conclue fin mars 2009. Les actifs/passifs affectés par cet accord ont été mis en exergue séparément sur le bilan et les informations y afférentes sont disponibles en Note 6, 'actifs non courants disponibles pour la vente'.

UCB vend un médicament antihémorragique à Eumedica

Le 11 février 2009, UCB a annoncé la vente à Eumedica des droits mondiaux portant sur son produit antihémorragique Somatostatine-UCB™.

UCB vend Equasym® à Shire.

Le 20 février 2009, UCB a annoncé son accord en vue de la vente à Shire, une société biopharmaceutique spécialisée, d'Equasym® IR et Equasym® XL (*methylphenidate HCl*) dans les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité.

39. Sociétés UCB

Le Groupe a des investissements dans les filiales suivantes, toutes étant consolidées:

Nom et adresse	Actionnariat
Allemagne	
UCB SP Gmbh - Alfred Nobel Strasse, 10 - 40789 Monheim am Rhein	100%
Vedim Pharma GmbH – Hüttenstrasse 205 PF 1340 - 50170 Kerpen-Sindorf	100%
UCB GmbH - Hüttenstrasse 205 – 50170 Kerpen-Sindorf	100%
Celltech Pharma GmbH & Co Kg – Hüttenstrasse 205 - 50170 Kerpen-Sindorf	100%
Celltech Pharma Beteiligungs GmbH - Hüttenstrasse 205 - 50170 Kerpen-Sindorf	100%
Schwarz Pharma AG - Alfred Nobel Strasse, 10 - 40789 Monheim am Rhein	98,27%
Schwarz Biosciences GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10- 40789 Monheim am Rhein	98,27%
Sanol GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10- 40789 Monheim am Rhein	98,27%
Schwarz & Co Immobiliengesellschaft Zwickau – Galileistrasse 6 – 08056 Zwickau	98,27%
Schwarz & Co Immobiliengebäudegesellschaft Zwickau – Galileistrasse 6 – 08056 Zwickau	98,27%
Schwarz Pharma Produktions GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10- 40789 Monheim am Rhein	98,27%
Schwarz Pharma Deutschland GmbH AG – Alfred-Nobel-Strasse 10- 40789 Monheim am Rhein	98,27%
Australie	
UCB Australia Pty Ltd. - Level 1, 1155 Malvern Road – 3144 Malvern, Victoria	100%
Autriche	
UCB Pharma GmbH – Jacquingasse 16-18, OG – 1030 Wien	100%
Belgique	
UCB Fipar S.A. - Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.198.811)	100%
UCB-Actias S.A. - Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0416.836.318)	100%
Fin UCB S.A. - Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0426.831.078)	100%
UCB Belgium S.A. - Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0402.040.254)	100%
M.I.O. Zwijnaarde NV – Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0456.929.386)	100%
UCB Pharma S.A. – Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.096.168)	100%
Sifar S.A. - Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0453.612.580)	100%
Brésil	
UCB Holdings do Brasil Ltda – Rua Sao Joaquin 249, Sala 13 Bairro Liberdade – Sao Paulo 01508-001	100%
Bulgarie	
UCB Bulgaria EOOD - 15, Lyubata Str., Fl. 4 apt. 10-11, Lozenetz, Sofia 1407	100%
Canada	
UCB Pharma Canada Inc. - 4145 North Service Road 200 - ON L7L 6A3 Burlington	100%
Chine	
UCB Trading (Shanghai) Co Ltd. - 317, N°439 Fu Te Xi Yi Road, Waigaoqiao, Free Trade Zone, Shanghai	100%
UCB Pharma Ltd. – 18/F Tai Tung Building, 8 Fleming Road, Wanchai – Hong Kong	100%
Zhuhai Schwarz Pharma Company Ltd. – Block A. Changsa Industrial zone. Qianshan District – 519070 Zhuhai Guangdong Province	73,70%
Schwarz Pharma Commercial Offshore de Macau Lda. – Avenida da Praia Grande n° 762-804 China Plaza 18 Andar J-2 Macau	98,27%
Schwarz Pharma (HK) Ltd. – Unit 4912-13, 49/F The Center, 99 Queen's Road Central Hong Kong	98,27%

Corée du Sud

Korea UCB Co Ltd. – 1674-1, Seocho-dong, Seocho-gu, 137-881 Seoul	100%
Schwarz Pharma Korea Co Ltd – 1674-1, Seocho-dong, Seocho-gu, 137-881 Seoul	100%

Danemark

UCB Nordic A/S – Arne Jacobsen Alle 15 – 2300 Copenhagen	100%
Schwarz Pharma ApS – Gydevang 39-41, Allerød 3450	100%

Espagne

Vedim Pharma SA – Paseo de la Castellana 141, Planta 15 – 28046 Madrid	100%
UCB Pharma SA – Paseo de la Castellana 141, Planta 15 – 28046 Madrid	100%

Finlande

UCB Pharma OY Finland – Malminkaari 5 – 00700 Helsinki	100%
--	------

France

UCB France S.A. – 420 rue d'Etienne d'Orves – 92700 Colombes	100%
UCB Pharma S.A. - 420 rue d'Etienne d'Orves – 92700 Colombes	100%
Vedim Pharma S.N.C. - 420 rue d'Etienne d'Orves – 92700 Colombes	100%

Grèce

Ilika Epikalipseon Hellas EPE (in liquidation) – 39-42 Grigoriou Lambraki and Ulof Palme Str 2 – 14123 Likovrissi Attika	100%
UCB AE – 580 Vouliagmenis Avenue – 16452 Argyroupolis - Athens	100%
Schwarz Pharma Mepe Hellas – Ethnikis Antistaseos 103 – 15451 Neo Psychico	100%

Hongrie

UCB Hungary Ltd. – Obuda Gate Building Árpád Fejedelem útja 26-28, 1023 Budapest	100%
--	------

Inde

UCB India Private Ltd. – 504 Peninsula Towers, Peninsula Corporate Park, Ganpatrao Kadam Marg, Lower Parel – 400013 Mumbai	100%
Uni-Mediflex Private Ltd. – G-6 Venus Apartments RG Thandani Marg Worli – 400018 Mumbai	100%

Irlande

UCB (Pharma) Ireland Ltd. – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – Dublin 24	100%
Celltech Pharma Ireland – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – Dublin 24	100%
Celltech Reinsurance (Ireland) Ltd. - 4th fl St. James House 25-29 Adelaide Road - Dublin 2	100%
Celltech Insurance (Ireland) Ltd. - 4th fl St. James House 25-29 Adelaide Road - Dublin 2	100%
Schwarz Pharma Ltd – Shannon Industrial Estate – Shannon County Clare	98,27%
Kudco Ireland Ltd – Shannon Industrial Estate – Shannon County Clare	100%

Italie

UCB Pharma SpA – Via Praglia 15 – 10044 Pianezza (To)	100%
---	------

Japon

UCB Japan Co Ltd. – Ochanomizu Kyoun Bldg 2-2, Kanda-Surugadai – 101-0062 Chiyoda-Ku, Tokyo	100%
---	------

Luxembourg

Société Financière UCB S.A. – Rue Eugène Ruppert, 12 – 2453 Luxembourg	100%
UCB Lux S.A. – Rue Eugène Ruppert, 12 – 2453 Luxembourg	100%
UCB S.C.A - Rue Eugène Ruppert, 12 – 2453 Luxembourg	100%

Malaisie	
UCB Pharma Asia Pacific Sdn. Bhd. – c/o Symphony Corporate House Sdn. Bhd. - 10th floor, Wisma Havela Thakardas, No. 1 Jalan Tiong Nam, Off Jalan Raja Laut - 50350 Kuala Lumpur	100%
Mexique	
UCB de Mexico SA de CV – Homero#440, 7fl Col. Chapultepec Morales – 11570 Mexico D.F.	100%
Vedim SA de CV - Homero#440, 7fl Col. Chapultepec Morales – 11570 Mexico D.F.	100%
Norvège	
UCB Pharma AS – Brynsveien 96 – 1352 Kolsas, Baerum	100%
Pays-Bas	
UCB Finance NV – Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100%
UCB Pharma BV - Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100%
Medeva Holdings BV - Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100%
Medeva BV - Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100%
Philippines	
UCB Philippines Inc. – 9 th fl Salcedo Towers 169 HV dela Costa St. Salcedo Village – 1227 Makati City	100%
Schwarz Pharma Philippines Inc. – 3 rd fl, Rufino Centre Bldg, Corner Herrera Street, Ayala Avenue – 1200 Makati	98,27%
Pologne	
Vedim Sp.z.o.o. – Ul. Kruczkowskiego, 8 - 00-380 Warszawa	100%
UCB Pharma Sp.z.o.o. – Ul. Kruczkowskiego, 8 - 00-380 Warszawa	100%
Portugal	
UCB Pharma (Produtos Farmaceuticos) Lda – Ed. D. Maria I, Q 60, piso 1 A, Quinta da Fonte Porte Salvo, Paço de Arcos 2770-229	100%
Vedim Pharma (Prod. Quimicos e Farma) Lda – Ed. D. Maria I, Q 60, piso 1 A, Quinta da Fonte Porte Salvo, Paço de Arcos 2770-229	100%
République Tchèque	
UCB s.r.o. – Thámova 13 - 186 00 Praha 8	100%
Roumanie	
UCB Pharma Romania S.R.L. - 37 Paris Street, Bucharest 011814	100%
Royaume-Uni	
Fipar Ltd. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB Fipar Ltd., subs. of UCB Inc. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Fipar U.K. Ltd., subs of UCB Fipar Ltd. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB (Investments) Ltd. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB T&R Graham Ltd. – c/o Baker Thilly Breckenridge House 274 Sauchiehall Street – G2 3EH Glasgow	100%
UCB Services Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Viking Trading Co Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Vedim Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB Watford Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Celltech Group Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Celltech R&D Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB Ireland – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Celltech Japan Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Celltech Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%

Chiroscience Group Ltd. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Chiroscience R&D Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Darwin Discovery Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Medeva Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB Pharma Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Evans Healthcare Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Medeva International Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Evans Medical Pensions Ltd - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Celltech Pharma Europe Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
International Medication Systems (U.K.) Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Oxford GlycoSciences – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Oxford GlycoSciences (U.K.) Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Oxford GlycoTherapeutics Ltd. - 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Confirmant Ltd. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100%
Schwarz Pharma Ltd – 5 Hercules Way, Laevesden Park, WD25 7GS Warford Hertfordshire	100%
Schwarz Pharmaceuticals Ltd – 5 Hercules Way, Laevesden Park, WD25 7GS Warford Hertfordshire	100%
Medo Pharmaceuticals Ltd – 5 Hercules Way, Laevesden Park, WD25 7GS Warford Hertfordshire	100%

Russie

UCB Pharma LLC - Shabolovka 10 Bldg 2 – 119048 Moscow	100%
Schwarz Pharma ooo – Kantemirovskaja 58 – 115477 Moscow	98,27%

Singapour

UCB Singapore Private Ltd. – 3 Church Street #08-01, Samsung Hub - 49483 Singapore	100%
--	------

Suède

UCB Pharma AB (Sweden) – Stureplan 4C 4van - 11435 Stockholm	100%
--	------

Suisse

UCB Farchim S.A. – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
UCB Investissements S.A. – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
Doutors Réassurance S.A. – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
Cogefina S.A. – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
UCB-Pharma AG – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
Medeva Pharma Suisse S.A. – Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%

Taïwan

UCB (Taiwan) Ltd. – 12F, n° 35, Lane 11, Kwang Fu North Road - Taipei	100%
---	------

Thaïlande

Fipar (Thailand) Ltd. – 16th Floor, Q. House Sathorn, 11, South Sathorn Road	100%
Kwaeng Tung Mahamaek, Khet Sathorn, Bangkok Metropolis	
UCB Pharma (Thailand) Ltd. – 27 th fl, Panjathanee Tower 127/32 Nonsee Road Chongnonsee Yannawa – 10120 Bangkok	99,98%

Turquie

UCB Pharma AS – Rüzgarlibahçe, Cumhuriyet Caddesi Gerçekler Sitesi, B-Blok Kat:6, Kavacik, Beykoz - 34805 Istanbul	100%
Melusin Ilac ve Maddeleri Pazarlama TLS – Besiktas 4 Levent Selvili Sok n° ½ - Istanbul	98,27%

USA

UCB Holdings Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
Fipar U.S. Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
UCB Inc. - Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
UCB Research Inc. - Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
UCB Pharco Inc. – 300 Delaware Avenue – 19801 Wilmington Delaware	100%
Celltech U.S. LLC – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington Delaware	100%
Celltech Manufacturing CA Inc. – C T Corporation System, 818 W. Seventh Street, Los Angeles California 90017	100%
UCB Manufacturing Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
UCB Technologies Inc. – C T Corporation System, 111 Eight Avenue, NY, 10011 New York	100%
Upstate Pharma LLC – C T Corporation System, 111 Eight Avenue, NY, 10011 New York	100%
Cistron Biotechnology Inc. - Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
Schwarz Biosciences Inc. – 8010 Arco Corporative Drive – Raleigh 27617 North Carolina	100%
Schwarz Pharma Inc - 1209 Orange Street, Wilmington 19801, Delaware	100%
Schwarz Pharma Manufacturing Inc. – Manufacturing Facility 1101 C Avenue West – 47274 Seymour Indianapolis	100%
Kremers Urban Development Company – 103 Foulk road 205-1 – 19803 Wilmington Delaware	100%
SRZ Properties Inc. – 103 Foulk road 254 – 19803 Wilmington Delaware	100%
CPM Properties Inc. – 103 Foulk road 254 – 19803 Wilmington Delaware	100%
Kremers Urban LLC – 103 Foulk road 254 – 19803 Wilmington Delaware	100%
Schwarz Pharma LLC – 103 Foulk road 254 – 19803 Wilmington Delaware	100%

Par la présente, nous confirmons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés condensés au 31 décembre 2008, établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et aux obligations légales d'application en Belgique, donnent une image fidèle et exacte des actifs, des dettes, de la situation financière, des pertes et profits de la Société, ainsi que des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Nous confirmons également que le rapport de gestion reflète fidèlement le développement et les performances de l'entreprise, ainsi que la position de la Société et des filiales comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Ils décrivent également les principaux risques et éléments d'incertitude auxquels elles doivent faire face.

Signé par Roch Doliveux (CEO) et Detlef Thielgen (CFO) au nom du Conseil d'Administration.

Rapport du Collège des Commissaires

à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société UCB S.A. sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaires. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de UCB S.A. et de ses filiales (le 'Groupe') pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés cotées en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2008, le compte de résultats consolidé et les états consolidés des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à EUR 9 524 millions et le compte consolidé de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de EUR 42 millions. Les comptes annuels de certaines filiales comprises dans la consolidation ont été contrôlés par d'autres auditeurs externes. Nous nous sommes basés sur leurs attestations et nous avons effectué des vérifications complémentaires spécifiques dans le cadre de la consolidation.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis et les travaux de nos confrères qui ont contrôlé les comptes des filiales fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, fondé sur notre révision et les rapports de nos confrères, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2008, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- Le rapport consolidé de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 3 mars 2009

Le Collège des Commissaires



Emmanuèle Attout



Daniel Goossens

Etats Financiers Statutaires Abrégés d'UCB S.A.

1. Introduction

Conformément au Code belge des Sociétés, il a été décidé de présenter une version abrégée des états financiers statutaires d'UCB S.A.

Les états financiers statutaires d'UCB S.A. sont préparés conformément aux normes comptables belges (BGAAP).

Il convient de noter que seuls les états financiers consolidés tels que repris ci-dessus présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe UCB.

UCB S.A. est transformée en société holding, ses activités opérationnelles ayant été apportées à UCB Pharma S.A.

Le Collège des Commissaires a émis une attestation sans réserve et certifie que les états financiers non consolidés d'UCB SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'UCB S.A. conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En application de la législation, ces états financiers statutaires distincts, accompagnés du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que du rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux.

Ces documents sont disponibles sur notre site Internet www.ucb.com ou sur simple demande adressée à :

UCB S.A.
Corporate Communication
Allée de la Recherche 60
B-1070 Bruxelles (Belgique)

2. Bilan

€ millions	31 décembre 2008	31 décembre 2007
ACTIF		
Frais d'établissement	20	27
Immobilisations incorporelles	1	1
Immobilisations corporelles	7	7
Immobilisations financières	4 805	4 785
Actifs immobilisés	4 833	4 820
Créances à plus de 1 an	1 068	859
Créances à 1 an au plus	42	346
Investissements à court terme	0	46
Valeurs disponibles	1	1
Comptes de régularisation	47	46
Actifs courants	1 158	1 298
Total de l'actif	5 991	6 118
PASSIF		
Capital	550	550
Prime d'émission	1 601	1 601
Réserves	2 008	1 920
Bénéfice reporté	145	145
Fonds propres	4 304	4 216
Provisions	4	3
Provisions et impôts différés	4	3
Dettes à plus de 1 an	1 446	1 566
Dettes à 1 an au plus	213	313
Comptes de régularisation	24	20
Passif courant	1 683	1 899
Total du passif	5 991	6 118

3. Compte de résultat

€ millions	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Produits d'exploitation	36	49
Charges d'exploitation	(57)	(66)
Résultat d'exploitation	(21)	(17)
Produits financiers	359	240
Charges financières	(97)	(98)
Résultat financier	262	142
Résultat d'exploitation avant impôts	241	125
Produits exceptionnels	1	141
Charges exceptionnelles	(3)	(6)
Résultat exceptionnel	(2)	135
Résultat avant impôts	239	260
Impôts sur le résultat	17	(2)
Bénéfice de l'exercice à affecter	256	258

4. Compte d'affectation

€ millions	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Bénéfice de l'exercice à affecter	256	258
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	145	145
Bénéfice à affecter	401	403
A la réserve légale	-	-
Aux autres réserves	(88)	(89)
Affectation au capital et réserves	(88)	(89)
Bénéfice à reporter	(145)	(145)
Résultat à reporter	(145)	(145)
Dividendes	(169)	(169)
Bénéfice à distribuer	(169)	(169)
Si l'affectation proposée du bénéfice est approuvée, le dividende brut total sera fixé à :	€ 0,92	€ 0,92
Si l'affectation proposée du bénéfice est approuvée et si l'on tient compte des réglementations fiscales, le dividende net total hors précompte mobilier par action sera fixé à :	€ 0,69	€ 0,69

Les activités d'UCB S.A. ont généré en 2008 un bénéfice net de € 256 348 698 après impôts. Contenu tenu du bénéfice reporté de € 145 356 879, le montant disponible à répartir s'élève à € 401 705 577.

Le Conseil d'Administration propose de payer un dividende brut de € 0,92 par action, soit la distribution d'un dividende total de € 168 695 848. Si cette proposition de dividende est approuvée par les actionnaires de la Société lors de leur Assemblée du 30 avril 2009, le dividende net de € 0,69 par action sera payable à partir du 8 mai 2009 contre remise du coupon n° 11, joint aux actions au porteur de la Société.

5. Résumé des principales conventions comptables

Le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes conformément à l'article 28 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement sont portés aux immobilisations incorporelles à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient. Ces coûts capitalisés ont été entièrement amortis au cours de l'année mais la différence entre le montant réel des amortissements de l'exercice et le montant brut porté aux immobilisations a fait l'objet d'une reprise d'amortissements en produits exceptionnels.

Un taux d'amortissement linéaire de 33,3% a été appliqué à ces frais, sur base d'une durée de vie de trois ans selon la règle 'pro rata temporis'. L'amortissement de la valeur d'acquisition des brevets, licences et actifs similaires est calculé soit en fonction d'une appréciation prudente de la durée de vie économique de ces immobilisations incorporelles, soit à un taux au minimum égal à celui des actifs destinés à l'exploitation du brevet ou du procédé, soit par annuités fixes dont le nombre ne peut être inférieur à cinq ans en tenant compte du pro rata temporis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises de tiers sont reprises à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition; les immobilisations produites par la Société elle-même sont valorisées à leur prix de revient. Le prix d'acquisition ou le coût de revient a été amorti sur une base linéaire, selon la règle 'pro rata temporis'. Les taux d'amortissement annuels suivants ont été appliqués:

• Bâtiments administratifs	3%
• Bâtiments industriels	5%
• Matériel et outillage	15%
• Mobilier et matériel de bureau	15%
• Matériel roulant	20%
• Matériel informatique et bureautique	33,3%
• Matériel prototype	33,3%

Actifs financiers

Les participations mises en équivalence sont évaluées conformément à la proportion détenue dans les capitaux propres de la Société concernée. Les titres de participation qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation ont été comptabilisés à leur coût. Une réduction de valeur spécifique est enregistrée lorsque l'évaluation effectuée chaque année fait apparaître une dépréciation durable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement est, à l'échéance, totalement ou partiellement incertain ou compromis.

Avoirs et engagements en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments d'actifs et de passifs non monétaires (immobilisations incorporelles et corporelles, stocks, participations), libellés en devises étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires, libellés en devises étrangères, sont convertis au cours de la date du bilan. Les différences de change réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées au compte de résultat, de même que les pertes de change non réalisées, tandis que les bénéfices de change non réalisés sont inscrits aux comptes de régularisation du bilan.

Provisions

Tous les risques supportés par la Société ont fait l'objet de provisions revues chaque année, conformément aux règles de la prudence, de la bonne foi et de la sincérité. Les provisions sont comptabilisées à leur valeur normale.

Glossaire

Bénéfice net ajusté: Bénéfice de l'exercice reporté dans les états financiers consolidés, corrigé de l'impact après impôts des éléments à caractère unique et non récurrents, de la contribution des activités abandonnées et de l'accroissement de valeur des stocks.

Dettes nettes: Emprunts courants et non courants et découverts bancaires diminués des titres de créance, de l'encaisse affectée en rapport avec des contrats de leasing financier, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les autres dettes financières, qui se rapportent au dividende fixe estimé qui doit être payé aux actionnaires extérieurs de Schwarz Pharma dans le cadre de l'accord de domination et de transfert de bénéfices, ne sont pas intégrées dans le calcul de la dette nette du Groupe.

Earnings Before Interest and Taxes (EBIT): Résultat d'exploitation tel que mentionné dans les états financiers consolidés.

EBIT récurrent: Résultat d'exploitation corrigé des dépréciations d'actifs non financiers, des frais de restructuration et des autres produits et charges.

Flux de trésorerie disponible: Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, augmenté du flux de trésorerie des activités d'investissement pour les activités poursuivies.

Fonds de roulement: Comprend les stocks, les créances clients et autres créances, les dettes commerciales et autres dettes, dues à un an et plus.

Investissements bruts: Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

Jours de traitement: Les jours de traitement sont une mesure du nombre moyen de jours de traitement associé à une forme/puissance d'un produit. Cette mesure se calcule comme suit : nombre total d'unités standard vendues / dose journalière moyenne.

Postes non récurrents: Eléments des produits ou charges qui ne se produisent pas régulièrement dans le cadre des activités normales de la société.

Recurring Earnings Before Interest, Taxes, Depreciations and Amortisation charges (EBITDA récurrent): Résultat d'exploitation corrigé des amortissements, des dépréciations, des frais de restructuration et des autres produits et charges.

Résultat par action ajusté (EPS ajusté):

Il s'agit du bénéfice net ajusté tel que défini ci-dessus, divisé par le nombre total moyen pondéré d'actions en circulation à la fin l'année.

Information

Langue officielle du Rapport

Conformément à la Loi belge, UCB est tenu de préparer son Rapport Annuel en français et en néerlandais. UCB met également à votre disposition une version de ce rapport en anglais. Si des différences de traduction ou d'interprétation entre les différentes versions devaient apparaître, la version française prévaut.

Disponibilité du Rapport Annuel

Le Rapport Annuel est disponible tel quel sur le site Internet d'UCB www.ucb.com.

Toute autre information publiée sur le site Internet d'UCB ou sur tout autre site Internet ne font pas partie de ce Rapport Annuel.

Une version 'papier' du Rapport Annuel est également disponible, sur simple demande à:

UCB S.A.

A l'attention de 'Investor Relations'

Allée de la Recherche, 60 - 1070 Bruxelles, Belgique

Tél. +32 2 559 9588 • Fax +32 2 559 9571

Déclarations prospectives

Ce rapport annuel contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes 'estime', 'prévoit', 'devrait', 'a l'intention de', 'considère', 'peut' et 'continue' ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives concernent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels d'UCB, ou encore les résultats du secteur, soient sensiblement différents de tous les résultats, performances ou réalisations explicites ou implicites contenus dans ces déclarations prospectives. Vu ces incertitudes, il est conseillé au public de ne pas accorder une fiabilité induite à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont uniquement valables à la date du présent rapport annuel. UCB décline expressément toute obligation de mettre à jour une quelconque des déclarations prospectives contenues dans ce rapport annuel afin de refléter toute modification de ses prévisions à cet égard ou toute modification des événements, conditions ou situations sur lesquels ces déclarations sont fondées, sauf si lesdites déclarations sont requises par les législations et réglementations applicables.

Siège social

UCB S.A.
Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles - Belgique
Tél.: +32 2 559 9999
Fax: +32 2 559 9900
www.ucb.com

Design: The Crew
Composition et Production: The Crew
Photographie: Yves Fonck
Impression: HH Print Management

Corporate Communications & Investor Relations

Antje Witte
VP Corporate Communications &
Investor Relations
Tél.: +32 2 559 9414
E-mail: antje.witte@ucb.com

Richard Simpson
Senior Director, Investor Relations
Tél.: +32 2 559 9494
E-mail: richard.simpson@ucb.com